

BRUNO DUMÉZIL ET LAURENT VISSIÈRE (DIR.)

ÉPISTOLAIRE POLITIQUE I

Gouverner par les lettres



pdf global : 979-10-231-1062-3





ÉPISTOLAIRE POLITIQUE I

Gouverner par les lettres

Tout au long du Moyen Âge, la lettre demeure l'un des vecteurs essentiels de l'action politique. C'est par elle que l'on s'informe, que l'on négocie, que l'on ordonne. C'est par elle que l'on prépare l'avenir et que l'on célèbre le passé. En un mot, c'est par elle que l'on gouverne. Mais la lettre, autographe ou dictée à un secrétaire, véhicule aussi une pensée, des émotions, des espoirs et des craintes. Toute correspondance se présente en effet comme un dialogue *inter absentes*, tantôt solennel et tantôt familier, qui illustre la composante éminemment personnelle du pouvoir. L'épistolaire politique, essentiel pour comprendre la pensée et l'action des gouvernants médiévaux, est cependant resté un champ relativement peu étudié. Sans doute parce que l'extrême émiettement des correspondances rend difficile leur appréhension ; c'est un champ dont il convient donc de prendre la mesure.

Illustration : Anne de Bretagne écrivant à son époux, Louis XII. Enluminure de Jean Bourdichon, dans *Epistres en vers français*, Bibliothèque nationale de Russie (Saint-Petersbourg), Fr.F.V.XIV.8, fol. 58v. Cliché DR

ISBN 978-2-84050-931-8



9 782840 509318

SODIS
F387253

27 €



<http://pups.paris-sorbonne.fr>

ÉPISTOLAIRE POLITIQUE I.
GOUVERNER PAR LES LETTRES



CULTURES ET CIVILISATIONS MÉDIÉVALES

Collection dirigée par Dominique Boutet,
Jacques Verger & Fabienne Joubert

Dernières parutions

- Auctoritas. Mélanges à Olivier Guillot*
G. Constable & M. Rouche (dir.)
- Les « Dicter vertueux »*
d'Eustache Deschamps.
Forme poétique et discours engagé
à la fin du Moyen Âge
M. Lacassagne & T. Lassabatère (dir.)
- L'Artiste et le Clerc. La commande artistique*
des grands ecclésiastiques
à la fin du Moyen Âge (xiv^e-xvi^e siècle)
Fabienne Joubert (dir.)
- La Dérision au Moyen Âge.*
De la pratique sociale au rituel politique
É. Crouzet-Pavan & J. Verger (dir.)
- Moult obscures paroles.
Études sur la prophétie médiévale
Richard Trachsler (dir.)
- De l'écrin au cercueil.
Essais sur les contenants au Moyen Âge
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)
- Un espace colonial et ses avatars.
Angleterre, France, Irlande (v^e-xv^e siècle)
F. Bourgne, L. Carruthers, A. Sancery (dir.)
- Eustache Deschamps, témoin et modèle.
Littérature et société politique
(xiv^e-xvi^e siècle)
M. Lacassagne & T. Lassabatère (dir.)
- Fulbert de Chartres
précurseur de l'Europe médiévale ?
Michel Rouche (dir.)
- Le Bréviaire d'Alaric.
Aux origines du Code civil
B. Dumézil & M. Rouche (dir.)
- Rêves de pierre et de bois.
Imaginer la construction au Moyen Âge
C. Dauphant & V. Obyr (dir.)
- La Pierre dans le monde médiéval
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)
- Les Nobles et la ville
dans l'espace francophone (xii^e-xvi^e siècle)
Thierry Dutour (dir.)
- L'Arbre au Moyen Âge
Valérie Fasseur, Danièle James-Raoul
& Jean-René Valette (dir.)
- De servus à sclavus.
La fin de l'esclavage antique
Didier Bondué
- Cacher, se cacher au Moyen Âge
Martine Pagan & Claude Thomasset (dir.)
- L'Islam au carrefour des civilisations médiévales
Dominique Barthélemy & Michel Sot (dir.)
- Le Texte médiéval*
De la variante à la récréation
C. Le Cornec-Rochelois, A. Rochebouet,
A. Salamon (dir.)
- Hommes, cultures et sociétés*
à la fin du Moyen Âge.
Liber discipulorum en l'honneur
de Philippe Contamine
Patrick Gilli et Jacques Paviot (dir.)
- Les Usages de la servitude.*
Seigneurs et paysans dans le royaume
de Bourgogne (v^e-xv^e siècle)
Nicolas Carrier
- Rerum gestarum scriptor.*
Histoire et historiographie au Moyen Âge
Mélanges Michel Sot
Magali Coumert, Marie-Céline Isaïa,
Klaus Krönet et Sumi Shimahara (dir.)
- L'Enluminure et le sacré.*
Irlande, Grande-Bretagne, vi^e-viii^e siècles
Dominique Barbet-Massin
Préface de Michel Rouche
- Wenceslas de Bohême.*
Un prince au carrefour de l'Europe
Jana Fantysová-Matějková
- Intus et Foris.
Une catégorie de la pensée médiévale ?
Manuel Guay, Marie-Pascale Halary et
Patrick Moran (dir.)
- Prédication et propagande*
au temps d'Édouard III Plantagenêt
Catherine Royer-Hemet
Préface de Leo Carruthers

Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

Épistolaire politique I.
Gouverner par les lettres



Ouvrage publié avec le concours de l'Institut universitaire de France,
du Centre Roland Mousnier (UMR 8596),
de l'École doctorale I (« Mondes anciens et médiévaux »)
et du Conseil scientifique de l'université Paris-Sorbonne

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2014

© Sorbonne Université Presses, 2018

ISBN DE LA VERSION PAPIER : 978-2-84050-931-8

PDF GLOBAL : 979-10-231-1062-3

TIRÉS À PART EN PDF :

1. Tigomet : 979-10-231-1063-0
1. Schnerb : 979-10-231-1064-7
1. Somme : 979-10-231-1065-4
1. Dumont : 979-10-231-1066-1
2. Sot : 979-10-231-1067-8
2. Shimahara : 979-10-231-1068-5
2. Docquier : 979-10-231-1069-2
2. Hoyois : 979-10-231-1070-8
3. Gioanni : 979-10-231-1071-5
3. Helary : 979-10-231-1112-5
3. Contamine : 979-10-231-1072-2
3. Guyot-Jeannin : 979-10-231-1073-9
3. Gauchies : 979-10-231-1074-6

Maquette et réalisation : Compo-Méca (64990 Mouguerre)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

Adaptation numérique : 3d2s (Paris)

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

Tél. (33) 01 53 10 57 60

INTRODUCTION

Une femme qui écrit à son mari absent. Qu'elle soit reine et vêtue de drap d'or ne change rien à une scène parfaitement conventionnelle qui semble défier le temps et les modes, du moins avant que les prodiges technologiques de la téléphonie et de l'internet ne bouleversent d'immémoriaux us et coutumes. En couverture du présent ouvrage, cette miniature de Jean Bourdichon provient d'un de ces recueils de lettres d'art dont le Moyen Âge finissant s'est montré si friand. Il s'agit en l'occurrence de onze *Epistres en vers françois*, censées être écrites par la reine Anne de Bretagne en l'honneur de Louis XII « absent », mais composées en réalité par les poètes de la cour entre 1509 et 1512. L'opuscule soigneusement calligraphié et enrichi de onze peintures de Bourdichon – soit une par épître – fut offert au roi pour lui rappeler l'amour que lui portaient à la fois la reine et son royaume¹. Trois miniatures présentent Anne de Bretagne en épouse languissante, dans le goût des *Héroïdes* d'Ovide, récemment remises à la mode par Octovien de Saint-Gelais.

La scène figurée en regard de la troisième épître ne manque pas d'intérêt, malgré un charme un peu mièvre. Éclairée par une violente lumière frontale, mais les yeux perdus dans le lointain, rêvant à son mari, la reine vient d'achever une lettre-missive à sa table de travail. Ses dames de compagnie, assises dans un coin, font tapisserie (au sens propre) et conversent gaiement. Au fond, la porte vient de s'ouvrir, et, introduit par un maître d'hôtel, s'approche un messenger encore à cheval, certainement porteur des nouvelles d'Italie. Bref, l'artiste a su rendre en une seule image toute l'illusion de la correspondance, et pas seulement l'acte épistolaire.

Le tableau est plein d'invraisemblances. D'emblée, la reine semble avoir déjà répondu à une lettre qu'elle n'a pas encore reçue, mais surtout, elle ne devait guère écrire elle-même, comme la plupart des Grands de son monde,

1 Parmi les textes, on note les épîtres « composées » par les trois États du royaume, sous la plume de Jean d'Auton. Sur le recueil : Jennifer Britnell, « L'épître héroïque à la cour de Louis XII et d'Anne de Bretagne : le manuscrit Fr. F.V. XIV.8 de Saint-Petersbourg », *L'Analisi linguistica e letteraria*, t. 8/1-2 (2000), p. 459-484 ; Jonathan Dumont et Alain Marchandisse, « Le manuscrit Fr. F. V. XIV, 8 de la Bibliothèque nationale de Russie à Saint-Petersbourg au prisme de l'analyse historique et littéraire », dans *L'Œuvre littéraire du Moyen Âge aux yeux de l'historien et du philologue*, dir. Ludmila Evdokimova et Victoria Smirnova, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 43-63. Sur le genre de la lettre en vers : Yvonne LeBlanc, *Va, lettre, va*, *The French Verse Epistole (1400-1500)*, Birmingham [Alabama], Summa Publications, 1995.

et – sauf exception – préférerait dicter ses lettres. À bien observer le décor, on s'aperçoit d'ailleurs qu'elle écrit sur une table à tréteaux, posée en équilibre sur une estrade et recouverte d'une coquette nappe bleue ; or on n'écrit pas sur une nappe, un support mou, d'autant qu'on risquerait de la tacher de sépia. La présence d'un petit couteau-grattoir montre que la reine utilise du parchemin, et non du papier comme c'est pourtant l'usage pour les lettres-missives ; le format du document, plus large que haut (*carta non transversa*), correspond de toutes façons plus à un bref mandement qu'à une lettre, et ne pourrait évidemment contenir les interminables épîtres en vers qui composent le recueil.

8

En réalité, la miniature, loin de représenter une scène plus ou moins intimiste, met en lumière un des éléments essentiels de la majesté royale et de l'exercice du pouvoir : l'échange de lettres. En costume de cour, Anne de Bretagne est assise sous un dais de drap d'or, au centre d'une pièce, où les tapisseries et les vitraux arborent son emblématique personnelle (ses armes, son chiffre et la cordelière) ainsi que les couleurs du roi (le rouge et le jaune). Elle se tient dans l'attitude classique des souverains au milieu de leur cour. L'originalité de la scène, c'est qu'ici, il n'y a personne pour faire face à la reine – tous les personnages se trouvent sur le côté – , une manière de manifester l'absence du roi. La correspondance n'est-elle pas justement un dialogue *inter absentes* ? C'est donc par ses nombreuses invraisemblances, toutes volontaires, que la peinture illustre le mieux ce que représente le fait d'écrire une missive en milieu curial : il s'agit avant tout d'un geste politique, d'un acte public, et la correspondance s'affirme bien comme un outil de pouvoir, de représentation et de gouvernement.

UN CHAMP HISTORIOGRAPHIE OUVERT

Malgré toute sa richesse, la dimension politique de l'épistolaire au Moyen Âge reste un terrain peu défriché, voire complètement sous-exploité, et il en va d'ailleurs de même avec l'ensemble du champ épistolaire. Le constat, à vrai dire, n'est pas neuf : en 1976, Giles Constable déplorait déjà que « l'étude sérieuse des lettres et des collections de lettres en tant que type de source historique est l'une des branches les moins développées de l'historiographie médiévale² ». Le

2 Giles Constable, *Letters and Letter-collections*, Turnhout, Brepols, coll. « Typologie des sources du Moyen Âge occidental », n° 17, 1976, p. 7. Parmi les travaux anciens, on note par exemple : Georg Steinhausen, *Geschichte des deutschen Briefes*, Berlin, R. Gaertners, 1889-1891, 2 vol., ainsi que *Privatbriefe des Mittelalters*, Berlin, s.n., 1899-1907, 2 vol. ; Jean Leclercq, « Le genre épistolaire au Moyen Âge », *Revue du Moyen Âge latin*, II (1946), p. 63-70.

genre épistolaire intéresse en revanche, et depuis longtemps, les historiens des autres périodes, notamment de l'Antiquité³ et de la période moderne⁴, ainsi que les littéraires, toutes périodes confondues. On ne dispose, pour le Moyen Âge, d'aucune vue d'ensemble du genre épistolaire, ce qui n'empêche pas, bien entendu, des études ponctuelles, des éditions de texte et des initiatives tout à fait intéressantes. Des travaux novateurs ont ainsi concerné l'*Ars dictaminis* en Italie⁵, ou, dans un tout autre registre, la correspondance érotique, comme les *Lettres des deux amants* et celles d'Abélard⁶. Des corpus documentaires ont suscité également une réflexion nouvelle : c'est en particulier le cas des recueils de lettres du haut Moyen Âge occidental⁷, et, à l'autre extrémité de la période, des fonds de correspondances diplomatiques liés aux premières guerres d'Italie⁸.

- 3 Depuis 1998, le programme *Epistulae Antiquae* a ainsi organisé sept rencontres internationales, dont les cinq premières sont désormais éditées.
- 4 On peut citer, entre autres : *Der Briefim Zeitalter der Renaissance*, éd. Franz Josef Worstbrock, Weinheim, Acta humaniora, 1983 ; *Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen im Mittelalter und in der Renaissance*, dir. Heinz-Dieter Heimann et Ivan Hlavacek, Paderborn/München/Wien/Zurich, Ferdinand Schöningh, 1998 ; « L'épistolaire au XVI^e siècle », n° 18 des *Cahiers Saulnier*, 2001 ; Luc Vaillancourt, *La Lettre familière au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, Paris, Champion, 2003 ; Guy Gueudet, *L'Art de la lettre humaniste*, Paris, Champion, 2004 ; *Réseaux de correspondance à l'âge classique (XVI^e-XVIII^e siècle)*, dir. Pierre-Yves Beaurepaire, Jens Häselser et Antony McKenna, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 2006. Depuis 1988, paraît une remarquable revue consacrée à la question : *Épistolaire, Revue de l'A.I.R.E* (Association interdisciplinaire de recherche sur l'épistolaire).
- 5 Martin Camargo, *Ars dictaminis, ars dictandi*, Turnhout, Brepols, coll. « Typologie des sources du Moyen Âge occidental », n° 60, 1991 ; Malcolm Richardson, « The *ars dictaminis*, the Formulary, and Medieval Epistolary Practice », dans Carol Poster et Linda C. Mitchell, *Letter-Writing Manuals and Instruction from Antiquity to the Present*, Columbia, University of South Carolina press, 2007, p. 52-66 ; Benoît Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval : Les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII^e-XV^e siècle)*, Rome, École française de Rome, 2008.
- 6 *Lettres d'Abélard et Héloïse*, éd. Éric Hicks et Thérèse Moreau, Paris, LGF, coll. « Lettres gothiques », 2007 ; *Lettres des deux amants, attribuées à Héloïse et Abélard*, éd. et trad. Ewald Könsgen et Sylvain Piron, Paris, Gallimard, 2005. Sur une réflexion plus générale : Étienne Wolff, *La Lettre d'amour au Moyen Âge*, Paris, Aubin, 1996.
- 7 *L'Antiquité tardive dans les collections médiévales*, dir. Stéphane Gioanni et Benoît Grévin, Rome, École française de Rome, 2008 ; *Les Lettres austrasiennes*, éd. Bruno Dumézil et Thomas Liénhard, Paris, Les Belles Lettres (à paraître) ; Salvador Iranzo, *Estudios sobre la epistolografía visigótica* (à paraître).
- 8 Sur ce point, Laurent Vissière, *Louis II de La Trémoille ou la Découverte de l'Italie (1480-1525)*, Thèse de l'École nationale des chartes, 2000, 4 vol. (édition et commentaire des 340 lettres connues de la correspondance italienne de La Trémoille) ; « Une amitié hasardeuse. Louis de La Trémoille et le marquis de Mantoue (1495-1503) », dans *Louis XII en Milanais*, Actes du colloque de Tours (30 juin-3 juillet 1998), dir. Philippe Contamine et Jean Guillaume, Paris, Champion, 2003, p. 149-171 (analyse d'une correspondance particulière conservée en quasi-totalité) ; « Correspondances et divergences : tâtonnements épistolaires à l'occasion des premières Guerres d'Italie », dans *Les Correspondances en Italie. II : Formes, styles et fonctions de l'écriture épistolaire dans les chancelleries italiennes (V^e-XV^e siècle)*,

Les usages mêmes de la lettre ont été réévaluées, qu'elle soit outil de réflexion philosophico-politique⁹ ou de combat¹⁰. Ce regain d'intérêt pour l'épistolaire, très sensible, se marque par une série de récents programmes européens, comme « Les correspondances en Italie », lancé par Paolo Cammarosano et l'École française de Rome ou l'ANR-DFG « *Epistola*. La lettre en péninsule Ibérique et dans l'Occident latin : héritages et transformations d'un genre littéraire (IV^e-XI^e siècles) », initiée par Thomas Deswarte et Klaus Herbers.

10 Conçu dans le cadre de l'IUF, le présent programme entend initier une réflexion générale sur les rapports de la lettre et du politique à travers l'ensemble du Moyen Âge. Une question dont tout historien saisit l'importance, mais qui n'a guère été l'objet d'études soutenues. Le genre de « l'épistolaire politique » fait partie de ces objets qui semblent parfaitement connus, mais dont on s'avère bien en mal d'offrir une définition précise¹¹. Qu'est-ce qu'une lettre politique ? Qu'est-ce qui la différencie d'un autre type de document épistolaire ? Et revêt-elle d'ailleurs une forme immuable ? Ces interrogations appellent plusieurs remarques. D'emblée, il faut reconnaître que l'épistolaire est un genre mouvant et protéiforme, qui regroupe aussi bien des textes littéraires à portée philosophique ou littéraire – en un mot des *lettres d'art* –, des actes administratifs ou de gouvernement, qui portent différents noms – *lettres patentes*, *lettres closes*, *lettres de par le roi*... –, et enfin des écrits à caractère plus ou moins privé que deux personnes s'échangent pour s'informer, demander des conseils, donner des ordres, ou simplement garder le contact.

UNITÉ ET VARIATIONS DE L'ÉCRITURE ÉPISTOLAIRE

Pour les hommes du Moyen Âge, la missive revêt fréquemment un caractère littéraire, dont témoigne toujours la polysémie du mot *litterae* qui signifie, en latin comme en français : les lettres de l'alphabet, les lettres qu'on envoie et

Actes du colloque international de l'EFR (20-21 juin 2011), dir. Paolo Cammarosano et Stéphane Gioanni, Trieste, CERM, 2013, p. 371-397 ; « Lettere scritte, lettere stampate della campagna di Gaston de Foix (1511-1512) », dans 1512. *La Battaglia di Ravenna, l'Italia, l'Europa*, Actes du colloque de Ravenne (18-20 octobre 2012), dir. Dante Bolognesi, Ravenna, Lanzo, 2014, p. 237-252.

9 Frédérique Lachaud et Lydwine Scordia, *Le Prince au miroir de la littérature politique de l'Antiquité aux Lumières*, Rouen, Publications de l'université de Rouen et du Havre, 2007 ; Stéphane Péquignot, *Au nom du roi. Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2009.

10 On peut citer en particulier : Bernard Guenée, « Les campagnes de lettres qui ont suivi le meurtre de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (septembre 1419-février 1420) », dans *Un roi et son historien. Vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2009, p. 455-477.

11 G. Constable, *Letters and Letter-collections*, *op. cit.*, p. 11-25.

les belles-lettres. En fait, l'épistolaire possède ses *lettres de noblesse* depuis au moins Cicéron et Pline, si ce n'est Platon, et il se trouve animé par des règles peu nombreuses et presque infrangibles¹². Du point de vue formel, le message écrit comporte évidemment une adresse, une salutation et une souscription ou signature ; son écriture affiche aussi quelques exigences, notamment la *brevitas* que les auteurs soulignent volontiers et qui demeure sinon toujours sous-jacente. Telles sont les normes minimales de la communication épistolaire, que les collections de lettres conservées par les *dictatores*, puis par les traités d'*ars dictaminis* à partir du XI^e siècle, visent à maintenir. Dans un Moyen Âge qui redoutait toutes les révolutions, fussent-elles littéraires, insistons sur cette stabilité des normes de la communication comme élément distinctif de la lettre. Derrière cette façade, on découvre cependant une multitude de variations plus ou moins subtiles. Selon leur nature, les textes conservés ne suivent évidemment pas les mêmes critères formels ou stylistiques : les épîtres les plus ambitieuses sont souvent en vers et non en prose, en latin et non en langue vernaculaire, copiées enfin sur parchemin avec une écriture ornementée, des encres de couleur, et même enluminées. En outre, plus on s'avance dans le cours du temps, et plus l'écrit se vulgarise : les immenses corpus de correspondances vernaculaires que l'on conserve pour les derniers siècles du Moyen Âge témoignent de règles qui relèvent sans doute plus de l'oral et de l'art de la conversation que de l'écrit et de l'*ars dictaminis*. Il n'empêche que la lettre, même rapide ou peu élaborée, conserve une forme clairement identifiable.

Pour parler d'épistolaire politique, la question-clé consiste surtout à savoir de quel type d'échange fait partie la lettre étudiée. Nombre de messages n'attendent pas de réponse épistolaire : c'est le cas de l'épître dédicatoire ou du mandement. L'auteur de la première se place sous le patronage d'un grand dont, en général, il attend en retour plus de bienfaits que de lettres ; quant à un acte administratif, émis au nom d'un souverain, il peut être suivi d'un accusé de réception et/ou d'un compte rendu de l'action engagée. Échange il y a, mais échange inégal.

La véritable relation épistolaire se fait en revanche sur un autre plan, et elle s'apparente à un dialogue *inter absentes*, lequel prend une importance d'autant plus grande que les rencontres réelles entre protagonistes sont espacées¹³. L'objet

¹² Voir Alain Boureau, « La norme épistolaire, une invention médiévale », dans *La Correspondance. Les usages de la lettre au XI^e siècle*, dir. Roger Chartier, Paris, Fayard, 1991, p. 127-157.

¹³ Alberto Ricciardi, « Le dialogue de loin. Lettres entre intellectuels à l'époque carolingienne », dans *Epistulae Antiquae V*, dir. Patrick Laurence et François Guillaumont, Louvain/Paris/Dudley, Peeters, 2008, p. 273-290.

premier de la lettre consiste alors à représenter le locuteur devant le récepteur et à abolir symboliquement la distance entre eux¹⁴. Plus fiable que la simple parole d'un intermédiaire, plus précieuse également, la missive témoigne de la volonté de créer ou de maintenir entre personnes éloignées une certaine qualité de dialogue, non exempte de clins d'œil, d'allusions et d'humour, que la lecture à haute voix de la lettre peut encore renforcer¹⁵.

12

Cette fonction phatique de la lettre médiévale est en grande partie responsable du manque d'attention dont elle a souvent fait l'objet jusqu'à une date récente. D'innombrables missives s'avèrent à peu près dépourvues de tout intérêt documentaire ou littéraire¹⁶. Pourtant, l'absence de tout contenu objectif dans une correspondance n'implique pas l'absence d'intérêt historique : la lettre reste le témoignage persistant du contact et offre un éclairage fascinant sur les pratiques auliques, sur la manière dont on s'adresse à un pair, à un supérieur ou à un inférieur, sur la pratique de l'écrit (en particulier quand la lettre présente des passages autographes) et sur celle de l'oral¹⁷. Quant à la lettre en langue vernaculaire, elle constitue un excellent reflet de la langue de cour.

Dans tous les cas, le message épistolaire ne se contente pas d'informer, et ce n'est d'ailleurs même pas toujours sa fonction première. En effet, le compte rendu oral du messenger peut renseigner aussi efficacement et plus discrètement qu'une lettre, dont on craint toujours qu'elle s'égaré et tombe sous quelque regard indiscret. Bien des missives visent plutôt à définir la tonalité de l'échange entre les interlocuteurs. Lorsque l'épître est émise par un supérieur, elle permet ainsi de manifester l'autorité : réduisant symboliquement les distances, elle rétablit une sujétion quasi directe qu'il est difficile ou dangereux de négliger¹⁸. Pour peu que la lettre présente une tonalité personnelle, elle devient en revanche l'un des vecteurs privilégiés de la *familiaritas* ou même de l'*amicitia*, cette relation de proximité qui conduit les hommes à se défendre mutuellement et

14 Voir Stéphane Gioanni, *Ennode de Pavie, Lettres, Livres I et II*, Paris, Les Belles Lettres, 2006, p. xxxvii-xlii.

15 Voir Laurent Vissière, « Sans point sortir hors de l'ornière ». *Louis II de La Trémoille (1460-1525)*, Paris, Champion, 2008, chap. VIII.

16 Cet aspect est d'autant plus marquant lorsqu'on a affaire à un grand nom de l'histoire littéraire, comme Philippe de Commines, dont les épaves de la correspondance (81 lettres) ont récemment été republiées (*Lettres*, éd. Joël Blanchard, Genève, Droz, 2001).

17 Marc H. Smith, « Autour des lettres des La Trémoille : quelques aspects de la culture écrite de la Renaissance », dans *Défendre ses droits, construire sa mémoire. Les chartriers seigneuriaux (XIII^e-XX^e siècle)*, Actes du colloque de Thouars (8-10 juin 2006), dir. Philippe Contamine et Laurent Vissière, Paris, Société de l'histoire de France, 2010, p. 223-246.

18 Martin Gravel, *Distances, rencontres, communications. Réaliser l'Empire carolingien sous Charlemagne et Louis le Pieux*, Turnhout, Brepols, 2012.

à soutenir des causes communes¹⁹. En dehors de tout contenu particulier, les lettres peuvent ainsi nous apprendre beaucoup, pourvu qu'on en fasse l'analyse stylistique et sémantique.

Si la missive médiévale constitue un support de l'échange, elle peut aussi, dans certains cas, constituer l'un des termes de cet échange. La lettre, dans sa matérialité comme dans son contenu, constitue en effet une forme de don de l'émetteur au récepteur. Composée de façon élégante, elle doit être interprétée comme un cadeau, qui s'ajoute souvent à d'autres présents précieux amenés par le messenger²⁰. De même, si la lettre contient des données sensibles, son envoi représente un signe de confiance envers le destinataire. La lettre peut aussi véhiculer le texte d'un serment, d'un ordre, d'un engagement ou d'un contrat ; dans ce cas, le message n'est pas seulement informatif, mais aussi performatif. Si le pli est rarement le seul objet de l'échange, il est souvent le seul à nous être parvenu – les objets, comme les gestes et les paroles, ayant une fâcheuse tendance à se perdre sans retour.

FONCTIONS POLITIQUES

La dimension politique de l'épistolaire s'avère d'autant plus prégnante que les correspondances strictement privées ont mal survécu pour la période médiévale. On a eu tendance à conserver, recopier, diffuser des lettres qu'on jugeait « importantes », c'est-à-dire qui émanaient de hauts personnages ou qui concernaient des sujets politiques et diplomatiques. Certes, la délimitation du champ politique, en ce domaine comme en d'autres, reste sujet à débat et renvoie à des problématiques bien connues : peut-on parler d'État à toutes les périodes du Moyen Âge²¹ ? Quelle est la place à accorder aux Grands, qu'ils soient laïques ou ecclésiastiques, indépendants ou soumis à l'autorité royale ? Où commence la dimension officielle des relations que les différents intervenants nouent entre eux ? Il serait assurément possible de récuser le terme de politique, au moins pour le début du Moyen Âge, et d'attendre les premières traductions d'Aristote pour y recourir. Pourtant, dès les temps mérovingiens, la notion de « bien commun »

19 Régine Le Jan, « Le lien social entre Antiquité et haut Moyen Âge : l'amitié dans les collections de lettres gauloises », dans *Akkulturation. Probleme einer germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühen Mittelalter*, dir. Dieter Hägermann, Berlin/New York, De Gruyter, 2004, p. 528-546.

20 Belle étude de cas dans Danuta Shanzer, « Two Clocks and a Wedding. Theodor's Diplomatic Relation with the Burgundians », *Romanobarbarica*, 14 (1996-1997), p. 225-258. Voir aussi J. Britnell, « L'épître héroïque... », art. cit.

21 Le concept d'État, longtemps refusé pour le premier Moyen Âge, a fait l'objet d'un récent retour d'affection : *Staat im frühen Mittelalter*, dir. Stuart Airlie, Walter Pohl et Helmut Reimitz, Wien, VÖAW, 2006.

est exploitée par la rhétorique officielle²² et, dès l'époque carolingienne, le terme de *Respublica* prend place au cœur des réflexions autour de la forme idéale de gouvernement²³. Une chose demeure certaine : si l'on s'en tient aux dates de l'historiographie traditionnelle et que l'on estime que l'Histoire de France commence avec Clovis, le premier monument de cette Histoire est une lettre de bon gouvernement adressée par Remi de Reims à Clovis au sujet de la province de Belgique Seconde²⁴.

14

La conception médiévale du politique s'avère, cela dit, bien plus large, puisqu'elle inclut les stratégies familiales des puissants, les constructions intellectuelles des clercs ou les règlements de conflits par des dispositifs non-étatiques. Comme l'écrit plaisamment Philippe Contamine, dans les sociétés médiévales, « tout est politique, et l'histoire politique est moins un complément qu'une sphère dont le centre serait partout et la circonférence nulle part²⁵ ». De fait, on a bien du mal à distinguer au Moyen Âge une lettre « publique » d'une lettre « privée », et l'on peut même s'interroger sur le bien-fondé d'une telle distinction. Non que les deux sphères du public et du privé soient totalement confondues dans les sociétés anciennes²⁶. Simplement, la lettre constitue par nature un point de rencontre, un *medium* par lequel l'interlocuteur peut nouer avec son correspondant une relation qui participe à la fois du rapport hiérarchique et de la familiarité. Les lettres les plus anodines sont ainsi souvent remplies de sous-entendus, d'allusions et de projets voilés. Dans un monde où la politique est avant tout un rapport de personnes, la pratique épistolaire occupe une place essentielle. La vie de cour est rythmée par l'arrivée et le départ de courriers, et c'est par des lettres pour partie publiques et pour partie privées que les souverains et les Grands s'informent, qu'ils gouvernent, qu'ils se positionnent. Dans une même missive peuvent ainsi alterner le compte rendu d'une situation politique et des considérations familiales sans rapport avec elle. À toutes les périodes du Moyen Âge, ce sont ces correspondances ambiguës, à la fois intimes et officielles, qui permettent de retracer l'action d'un pouvoir, la construction d'un réseau, le développement d'une carrière ou le cheminement d'une négociation²⁷.

22 Voir notamment les contributions réunies par Franck Collard, « Pouvoir d'un seul et bien commun (VI^e-XVI^e siècles) », *Revue française d'histoire des idées politiques*, t. 32 (2010).

23 Yves Sassier, « L'utilisation d'un concept romain aux temps carolingiens : la *res publica* aux IX^e et X^e siècles », *Médiévales*, 15 (1988), p. 17-29.

24 *Epistolae Austrasicae*, 2, éd. W. Gundlach, MGH *Ep.*, III, Berlin, 1892, p. 113.

25 Philippe Contamine, *Histoire de la France politique*, t. 1 : *Le Moyen Âge. Le roi, l'Église, les grands, le peuple*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 2002, p. 9.

26 La nature de la distinction a fait l'objet de recherches conceptuelles précoces de la part des spécialistes de l'Antiquité ; voir notamment : Annapaola Zaccaria Ruggiu, *Spazio privato e spazio pubblico nella città romana*, Rome, École française de Rome, 1995 ; *Entre public et privé en Grèce ancienne : lieux, objets, pratiques*, Strasbourg, Carré des Sciences, 1999.

27 Voir par exemple : Bruno Dumézil, « Gogo et ses amis : écriture, échanges et ambitions dans un réseau aristocratique de la fin du VI^e siècle », *Revue historique*, DCXLIII (2007), p. 553-593.

L'ambiguïté de ces lettres se trouve encore renforcée par le caractère semi-public qui préside aussi bien à leur rédaction qu'à leur lecture : c'est à un secrétaire que l'émetteur dicte sa lettre et c'est encore un secrétaire qui la lit au destinataire. Ces deux actions se font souvent en présence de familiers, d'un conseil restreint, d'une partie de la cour, et certains des assistants font recopier la lettre, s'ils la jugent intéressante, pour la diffuser à leur tour. Les épistoliers conçoivent donc de véritables stratégies de communication, qu'il convient de ne pas sous-estimer. Quelques textes font d'ailleurs l'objet d'expéditions multiples, destinées à informer différents acteurs d'une entreprise particulière ou des motivations qui la sous-tendent ; on peut alors parler de véritables campagnes de propagande épistolaire, que l'on perçoit aussi bien dans les royaumes romano-barbares que dans la France du xv^e siècle. Dans d'autres cas, le message s'adresse à un cercle de récepteurs autre que le destinataire officiel de la lettre : tel est le cas des lettres adressées à des princes nouveau-nés, à des rois fous ou à des papes que l'on sait déjà morts au moment de la rédaction du message²⁸.

Permettant d'informer, de conseiller et de commander, la lettre apparaît comme un outil efficace du pouvoir, et cela explique sans doute que la forme épistolaire ait peu à peu envahi l'ensemble du champ de la documentation politique. Dès lors, des problèmes de définition ressurgissent. Ainsi, il est parfois difficile de tracer une frontière nette entre certaines missives royales et de simples actes administratifs, et ce, dès les débuts de la période médiévale. Les lettres closes ou patentes, entre autres, restent bien dans leur forme comme dans leur nom des lettres, et les chartes elles-mêmes conservent de nombreux aspects épistolaires tels que l'adresse ou la salutation, mais il ne s'agit que d'actes administratifs. Cette omniprésence de la forme épistolaire dans le champ politique s'avère évidemment du plus grand intérêt, même si les actes de gouvernement ne sont pas l'objet de notre investigation²⁹.

GOUVERNER PAR LES LETTRES

Si le programme de recherche « Épistolaire politique » ne constitue pour l'heure qu'un chantier à peine ouvert, nous avons choisi comme thème liminaire

²⁸ On conserve ainsi une lettre du roi Childebert II au prince porphyrogénète Théodose, fils de l'empereur byzantin Maurice, âgé de quelques mois au moment de l'envoi (*Epistolae Austrasicae*, 43) et destinée avant tout à évoquer le sort d'un jeune prince mérovingien captif à Byzance. En revanche, la célèbre lettre de Pie II au sultan Mehmet II visait un public plus occidental qu'oriental (Marie Viallon, « La lettre à Mehmet II ou le loup et l'agneau », *Cahiers d'études italiennes*, 13, 2011, p. 129-139).

²⁹ À ce sujet : Olivier Guyotjeannin, « Lettre ou titre ? Le modèle épistolaire dans les chancelleries médiévales », dans *La Lettre dans la littérature romane du Moyen Âge*, dir. Sylvie Lefèvre, Orléans, Paradigme, 2008, p. 19-26.

le plus simple et le plus pertinent, à savoir le gouvernement par les lettres. La lettre constitue en effet un vecteur essentiel de la communication politique³⁰. C'est par elle que l'on (s')informe, que l'on ordonne, que l'on négocie, que l'on flatte ou que l'on conseille ; par elle, on célèbre le passé et on prépare l'avenir. Support de la pensée et de l'action, elle circule sans cesse entre gouvernants et administrés.

16

C'est en rapport avec cette vocation politique particulière que l'écriture épistolaire peut être étudiée. Ainsi, pour être compris de son interlocuteur, chaque acteur doit se tenir à une forme convenue. Toutefois, l'efficacité réelle d'une missive se perçoit aussi dans les variations opérées par rapport aux normes implicites de la communication ordinaire. On peut soigner son style au-delà des attentes, et l'émetteur qui veut apparaître comme une *auctoritas* s'efforce généralement de recourir à de grands modèles littéraires : l'ombre de Symmaque, de Sidoine Apollinaire et de Cassiodore pèse sur les correspondances du haut Moyen Âge, tandis que les premiers Humanistes rêvent d'imiter Cicéron ou Pline le Jeune. À l'inverse, on peut aussi manifester l'*amicitia* par un style proche de l'oral, avec l'emploi du « tu » (parfois en alternance avec le « vous » au sein d'un même lettre) et de formules affectueuses. Le degré d'intimité, réel ou feint, entre le souverain et ses sujets constitue en soi une stratégie de communication. Par elle, l'émotion et les affects peuvent facilement entrer dans le champ du politique³¹.

Les lettres nous renseignent sur les arcanes du pouvoir et illustrent, par exemple, surtout pour le haut Moyen Âge, le rôle politique des femmes, pourtant absentes des actes officiels. Elles mettent en valeur la composante éminemment personnelle du pouvoir au Moyen Âge et l'importance capitale du réseau d'interrelations dans lequel se placent les dirigeants, quels qu'ils soient. Un réseau qui transcende d'ailleurs largement le cercle informel de ce que les historiens allemands appellent la *Königsnähe*. Car si parler à un roi est réservé à une poignée de familiers, lui écrire reste toujours possible pour peu que l'on connaisse les règles minimales de la communication épistolaire.

S'interroger sur le gouvernement par les lettres oblige aussi à réfléchir à la matérialité même de l'épître. Celle-ci présente l'originalité d'être à la fois un texte et un objet, généralement unique, lequel doit être transmis à un destinataire lointain. On devine que la lettre issue d'une autorité, fût-elle un simple message de recommandation pour le porteur, constitue un objet familier du voyageur

30 H.-D. Heimann et I. Hlavacek, *Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen...*, *op. cit.*

31 Andrew Gillett, « Love and Grief in Post-Imperial Diplomacy. The Letters of Brunhild », dans *Studies in Power and Emotions in the Roman World and Late Antiquity*, dir. Barbara Sidwell et Danijel Dzino, Piscataway, Gorgias Press, 2010, p. 127-165.

médiéval, qui en emporte parfois plusieurs dizaines sur lui-même³². Avant de parvenir à son destinataire, ce type de document entretient un rapport intime avec son support matériel : déchirée ou perdue, la lettre perd sa raison d'être ; volée ou saisie, elle devient dangereuse. Le rédacteur peut alors avoir intérêt à moduler son message ou à le répartir, entre les informations confiées à la seule mémoire du messenger et celles déposées sur le parchemin. La lettre politique sait ainsi se faire allusive, quand elle n'est pas cryptée, voire codée. Une fois reçue, lue, utilisée ou écartée, la lettre politique pourrait cesser d'intéresser et totalement disparaître. En pratique, la conservation de ces documents, *a priori* périssables, diffère selon leur nature. Quelques lettres choisies ont été réunies très tôt en recueils : ces collections épistolaires présentent alors des textes sélectionnés, copiés, réécrits, et dotés d'une cohérence interne, plus ou moins factice. D'autres missives furent en revanche très tôt transformées en formulaires, comme en témoignent les premières collections franques dès le VI^e siècle³³. À la fois modèles littéraires et avertissements politiques, elles illustrent la vie intellectuelle de leur temps. Mais un auteur de la collection peut aussi concevoir la lettre comme un instrument de pouvoir, utilisable par lui-même, par son institution ou par son réseau³⁴.

À partir du XIII^e siècle, les milliers de lettres politiques conservées dans les fonds d'archives institutionnels posent des problèmes de transmission entièrement différents. Ces missives, plus ou moins bien écrites, ne sont que l'écume de vastes correspondances, mais elles permettent d'entrer dans la vie quotidienne et la mentalité de leurs auteurs. Écrites à chaud, elles laissent voir les espérances et les doutes de ceux-ci, et c'est paradoxalement leur manque absolu de recul qui en fait le plus grand intérêt.

Que la lettre existe comme une pièce d'archives isolée ou comme un élément de collection, elle possède toujours aux yeux de son lecteur une certaine autorité. Celle-ci peut lui être conférée par la personnalité de l'émetteur, par la date de sa rédaction ou par l'importance de sa teneur. Dès lors, il peut être tentant de

32 Voir notamment Laurent Morelle, « Les "papiers" du voyageur au haut Moyen Âge : lettres de recommandation et lettres dimissoires en faveur des clercs », dans *Se déplacer du Moyen Âge à nos jours*, Calais, Les Amis du vieux Calais, 2009, p. 34-50.

33 Alice Rio, *The Formularies of Angers and Marculf. Two Merovingian Legal Handbooks*, Liverpool, Liverpool Press, 2008, p. 141-144.

34 Par exemple, la collection des *Variae* de Cassiodore semble ainsi avoir servi à soutenir les revendications de compétence administrative de l'aristocratie italienne après la Reconquête de Justinien : Shane Bjornlie, « What Have Elephants to Do with Sixth-Century Politics ? A Reappraisal of the "Official" Governmental Dossier of Cassiodorus », *Journal of Late Antiquity*, 2/1 (2009), p. 143-171. Les collections épistolaires gauloises du V^e siècle peuvent de leur côté être considérées comme un moyen d'autodéfinition pour une élite menacée (Ralph Mathisen, *Roman Aristocrats in Barbarian Gaul. Strategies for Survival in an Age of Transition*, Austin, University of Texas Press, 1993).

divulguer *a posteriori* une missive pour proclamer la fidélité ou au contraire la félonie de tel individu ou de telle institution. Reprise mot à mot ou réécrite pour lui donner un vernis littéraire, elle peut aussi se faire matériau de l'historien : à l'examen, beaucoup de chroniques médiévales se révèlent nourries par des correspondances réemployées. Et lorsque la lettre pertinente n'existe pas, il demeure toujours possible de la fabriquer. Falsifier un message constitue en effet un moyen fréquent pour soutenir une position, pour attaquer un ennemi ou, plus simplement, pour désinformer un public. Il faut par conséquent scruter attentivement chaque corpus de lettres politiques : si les *deperdita* sont innombrables, il ne faut certainement pas minimiser l'importance des *spuria*. Mais ces manipulations de la source ne témoignent-elles pas, à elles seules, de l'efficacité du matériau épistolaire³⁵ ?

18

En somme, l'étude de l'épistolaire doit être réalisée dans le cadre de l'analyse d'une relation : rien n'est plus absurde que d'éditer les lettres d'un personnage, parce qu'il est célèbre, en faisant fi de celles qu'il a reçues³⁶. Gouverner par les lettres ne se résume jamais à l'envoi d'ordres et à la réception de suppliques ou d'informations. La composition, l'échange, la conservation et la diffusion des messages constituent autant de démarches qui engagent les multiples acteurs de la vie publique et conservent le témoignage irremplaçable de leurs espoirs, de leurs doutes, de leur action.

Bruno Dumézil et Laurent Vissière

35 Cette question fera l'objet du volume *Épistolaire politique, II : Authentiques et autographes*.

36 C'est tout le problème posé notamment par l'édition des lettres royales ou princières (par exemple : Louis XI, *Lettres*, éd. Joseph Vaesen, Étienne Charavay et Bernard de Mandrot, Paris, Société de l'histoire de France, Librairie Renouard, 1883-1909, 11 vol. ; Charles VIII, *Lettres*, éd. Paul Pélicier, Paris, Picard, 1898-1905, 5 vol. ; Lorenzo de' Medici, *Lettere*, éd. Nicolai Rubinstein, Firenze, Giunti Barbèra, 1977-, 15 vol. parus).

PREMIÈRE PARTIE

Composer

LA CORRESPONDANCE POLITIQUE
DES PRINCESSES ET DES REINES CAROLINGIENNES
(FIN DU VIII^e-FIN DU IX^e SIÈCLE)

Claire Tignolet

L'époque carolingienne est considérée comme une période de renouveau de la pratique épistolaire, qui se traduit par la multiplication des lettres, et plus encore par leur meilleure conservation. Différents genres fleurissent, de l'épître dédicatoire à la lettre-traité, doctrinale ou didactique, en passant par la simple missive événementielle et l'épître en vers¹. Ce phénomène tient à la volonté des lettrés de renouer avec la culture classique et au développement de l'écrit en tant que pratique de gouvernement². Parmi les lettres de cette période qui sont parvenues jusqu'à nous, seul un petit nombre est adressé aux souveraines carolingiennes et une plus faible proportion encore a été composée par l'une d'elles. Le corpus, réduit, se présente comme une somme de cas particuliers conservés dans différentes collections masculines³. Il nous offre néanmoins la possibilité d'appréhender le rôle des reines, impératrices et princesses en tant qu'auteurs et en tant qu'actrices politiques⁴. La lettre se révèle en effet un

- 1 Jean Leclercq, « Le genre épistolaire au Moyen Âge », *Revue du Moyen Âge latin*, II (1946), p. 63-70 ; Giles Constable, *Letters and Letter-collections*, Turnhout, Brepols, coll. « Typologie des sources du Moyen Âge occidental », n° 17, 1976 ; Franz-Josef Schmale *et alii*, « Brief, Briefliteratur, Briefsammlungen », *Lexikon des Mittelalters*, München, Lexma Verlag, t. II, 1983, col. 648-682.
- 2 Rosamond McKitterick, *The Carolingians and the Written World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989 ; Mark Mersiowsky, « Regierungspraxis und Schriftlichkeit im Karolingerreich. Das Fallbeispiel der Mandate und Briefe », dans *Schriftkultur und Reichsverwaltung unter den Karolingern*, dir. Rudolf Schieffer, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1996, p. 109-166 ; Martin Gravel, *La Lettre comme outil de l'administration abbatiale et épiscopale dans le Nord de la Gaule carolingienne (800-875)*, Mémoire de maîtrise, dir. Denise Angers, université de Montréal, 2002.
- 3 Rassemblées dans *Monumenta Germaniae Historica (MGH), Epistolae in Quart III à VIII-1*, éd. Ernst Dümmler *et alii*, Berolini, Weidmann, 1892-1939 : désormais *MGH Epp* et le numéro du volume. Il a été repéré une cinquantaine de lettres écrites aux reines, princesses ou impératrices carolingiennes, et trois lettres écrites par certaines d'entre elles.
- 4 À l'exception de Hans-Werner Goetz, et tout dernièrement de Martin Gravel, peu d'historiens des reines carolingiennes se sont réellement intéressés aux lettres : Hans-Werner Goetz, *Frauen im frühen Mittelalter. Frauenbild und Frauenleben im Frankenreich*, Weimar/

medium privilégié pour véhiculer une pensée ou une action politique, mais aussi pour établir des liens personnels entre différents interlocuteurs. Au haut Moyen Âge, elle s'insère dans un système complexe de relations et de communication à distance, souvent fondé sur l'amitié. Les lettres des et aux souveraines ont donc une dimension politique indéniable, d'autant plus que ces femmes ont un statut politique puisqu'elles sont épouses ou filles de rois ou d'empereurs. Toute la question reste de savoir si la dimension politique de ces lettres peut être spécifique, et ce moins en fonction du genre que du statut des souveraines carolingiennes.

22

Lorsque l'abbesse Theuthilde de Remiremont écrit à Judith, épouse de Louis le Pieux, pour obtenir une exemption de gîte sur certaines terres du monastère, sa salutation reflète la particularité de la place politique de la souveraine : « À dame Judith, très glorieuse impératrice avec l'assentiment de la grâce divine, descendante d'une très noble race et défenderesse toujours auguste de la sainte religion, Theuthilde et toutes les autres servantes vivant dans la communauté du saint confesseur Romaric, dans un monastère qui est vôtre, demandent avec insistance que votre altesse conserve indéfectiblement sa gloire

Köln/Wien, Böhlau, 1995, notamment le chapitre 10 : « Auctrix. Horizont, Interessen und Selbstdarstellung frühmittelalterlicher Frauen im Spiegel ihrer Briefe », p. 361-393 ; Jean Dufour, « Le rôle des reines de France aux ^{ix}^e et ^x^e siècles », *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 142^e année, n° III (1998), p. 913-932 ; Martin Gravel, « Judith écrit, Raban répond. Premier échange d'une longue alliance », dans *Ad libros ! Mélanges d'études médiévales offerts à Denise Angers et Joseph-Claude Poulin*, dir. Jean-François Cottier, Martin Gravel et Sébastien Rossignol, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 2010, p. 35-48, et *id.*, « La souveraine carolingienne : héroïne ou figurante de la diplomatie épistolaire ? », dans *Les Relations diplomatiques au Moyen Âge. Formes et enjeux. XL^e Congrès de la SHMESP (Lyon, 3-6 juin 2010)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 83-88. Sur les reines et les princesses carolingiennes, voir notamment Pauline Stafford, *Queens, Concubines and Dowagers. The King's Wife in the Early Middle Ages*, Athens, University of Georgia Press, 1983 ; Jane Hyam « Ermentrude and Richildis », dans *Charles the Bald, Court and Kingdom*, dir. Janet Nelson et Margaret Gibson, Aldershot, Variorum Collected Studies, 1990, p. 154-168 ; Elisabeth Ward, « Caesar's Wife. The Career of the Empress Judith, 819-829 », dans *Charlemagne's Heir. New Perspectives on the reign of Louis the Pious (814-840)*, dir. Peter Godman et Roger Collins, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 205-227 ; Régine Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde franc, ^{vi}^e-^x^e siècle. Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, et *ead.*, *Femmes, pouvoir et société*, Paris, Picard, 2001 ; Janet Nelson, « Les reines carolingiennes », dans *Femmes et pouvoirs des femmes à Byzance et en Occident (^{vi}^e-^x^e siècles)*, dir. Stéphane Lebecq, Alain Dierkens, Régine Le Jan et Jean-Marie Sansterre, Villeneuve-d'Ascq, Centre de recherches sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 1999, p. 121-132 ; Mayke de Jong, « Exegesis for an empress », dans *Medieval Transformations. Texts, Power and Gifts in Context*, dir. Esther Cohen et Mayke de Jong, Leiden, Brill, 2001, p. 69-100. Pour une synthèse récente : Martina Hartmann, *Die Königin im frühen Mittelalter*, Stuttgart, Kohlhammer, 2009.

dans le Sauveur universel, durant sa vie présente et à venir⁵ ». L'impératrice tient sa position de son mariage et de son intégration à la famille carolingienne, mais aussi de sa propre famille, et elle est chargée d'une mission de défense de l'Église autant qu'elle est impliquée dans la gestion concrète de biens qu'elle possède personnellement. Les lettres constituent-elles alors pour les reines et les princesses carolingiennes un moyen de leur action politique ?

Rares sont les lettres écrites par des souveraines qui ont été conservées. Pour la période carolingienne, on ne compte que l'épître adressée à Alcuin par Gisèle et Rotrude, respectivement sœur et fille de Charlemagne, où celles-ci lui demandent de terminer l'ouvrage sur l'Évangile de Jean qu'elles lui ont commandé⁶, ainsi que deux lettres d'Ermentrude, épouse de Charles le Chauve, où la reine exprime son soutien à Pardoul de Laon et à Héribold d'Auxerre⁷. D'après Hans-Werner Goetz, ces lettres envoyées par Ermentrude montrent la conscience qu'avait la reine de sa fonction et de sa possibilité d'action⁸. Celle-ci prend en effet clairement position en faveur du frère d'Héribold : « Votre frère, privé de ses charges à cause des hommes qui le servirent et plongé dans l'inquiétude, a demandé le secours de notre affection, dans l'espoir qu'après Dieu notre intercession lui permettra d'échapper aux suites de sa disgrâce. Compatissante, selon notre coutumière mansuétude, nous désirons l'aider à la première occasion que Dieu nous offrira⁹ ». S'il s'agit bien d'un véritable acte politique, il convient néanmoins de rappeler que cette lettre, comme les deux autres exemples émanant de femmes de l'entourage royal, sert surtout à établir et entretenir des relations entre les interlocuteurs¹⁰.

- 5 Theuthilde, Lettre 3 (*La Correspondance d'un évêque carolingien : Frothaire de Toul [ca 813-847] : avec les lettres de Theuthilde, abbesse de Remiremont*, éd. Michel Parisse, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 156-159).
- 6 Alcuin, Lettre 196, *MGH Epp IV*, p. 323-325.
- 7 Conservées dans la correspondance de Loup de Ferrières : Loup de Ferrières, Lettre 66 et Lettre 96, dans *Correspondance*, éd. et trad. Léon Levillain, Paris, Les Belles Lettres, 1964, 2 vol., t. I, p. 242-245 (à Pardoul) et t. II p. 112-115 (à Héribold). Voir H.-W. Goetz, *Frauen im frühen Mittelalter*, op. cit., p. 388-390.
- 8 H.-W. Goetz, *Frauen im Mittelalter*, op. cit., p. 390 : « Irmintruds Breif zeugt somit von einer beachtlichen Selbsteinschätzung der Funktionen und Möglichkeiten einer Königin ».
- 9 Loup de Ferrières, Lettre 96 (*Correspondance*, éd. cit., p. 112-115).
- 10 Jean Leclercq, « L'amitié dans les lettres du Moyen Âge », *Revue du Moyen Âge latin*, I (1945), p. 391-410 ; Régine Le Jan, « Le lien social entre Antiquité et haut Moyen Âge : l'amitié dans les collections de lettres gauloises », dans *Akkulturation. Probleme einer germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühen Mittelalter*, dir. Dieter Hägermann, Berlin/New York, De Gruyter, 2004, p. 528-546 ; Martin Gravel, *Distances, rencontres, communications. Réaliser l'Empire sous Charlemagne et Louis le Pieux*, Turnhout, Brepols, 2012 ; pour les ^xe et ^{xi}e siècles : Katrin Köhler, « Die Königin innerhalb der früh- und hochmittelalterlichen Kommunikation », dans *Verwandtschaft, Freundschaft, Bruderschaft. Soziale Lebens- und Kommunikationsformen im Mittelalter*, dir. Gerhard Krieger, Berlin, Akademie Verlag, 2009, p. 229-237.

Dans la lettre d'Ermentrude à Pardoul, ces liens sont renforcés par un échange de présents : la reine, qui remercie l'évêque de ses cadeaux, lui promet en retour de réaliser l'étole qu'il lui a demandé de confectionner. Ces dons, attestés dans d'autres lettres écrites aux souveraines¹¹, soulignent que les lettres ne sont qu'un des instruments des relations politiques qui s'établissent entre les reines et les princesses et leurs interlocuteurs.

À travers le corpus conservé, les femmes de l'entourage royal apparaissent en effet comme des personnes au rôle politique important. On fait appel à elles en tant qu'intercesseurs auprès du roi ou de l'empereur. Au sens sociologique, elles peuvent être considérées comme des intermédiaires, c'est-à-dire des individus indispensables à d'autres dans des échanges¹². On sait que l'impératrice Judith fait partie des quelques personnes qui introduisent à la cour la cause d'un tiers¹³ : sa place éminente est corroborée par la diversité des personnes qui lui adressent des lettres, pour s'excuser (Éginhard¹⁴), obtenir son soutien ou son intervention (la communauté diocésaine de Sens¹⁵ et Theuthilde de Remiremont¹⁶), ou bien lui dédier un ouvrage (Raban Maur¹⁷, Fréculfe de Lisieux¹⁸, Prudence de Troyes¹⁹). Si le corpus épistolaire de chaque épouse ou princesse royale n'est pas aussi diversifié, il n'en demeure pas moins que ces femmes sont présentées comme des acteurs politiques par leurs destinataires. Hincmar s'adresse ainsi à plusieurs reines ou princesses afin de solliciter leur intervention auprès de leur époux : il conseille à Ermentrude, épouse de Charles le Chauve, de veiller à ce que le roi ne se laisse pas influencer dans l'élection de l'évêque de Beauvais²⁰ ; il demande à Liutgarde, épouse de Louis III le Jeune, de protéger les messagers qu'il envoie en Germanie²¹ ;

11 Par exemple Nicolas I^{er}, Lettre 28 (à Ermentrude), *MGH Epp VI*, p. 294-295.

12 Alain Degenne et Michel Forsé, *Les Réseaux de relations*, Paris, A. Colin, 1994.

13 Philippe Depreux, « Le comte Matfrid d'Orléans », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. CLII (1994), p. 331-374 ; *id.*, « Hiérarchie et ordre au sein du palais : l'accès au prince », dans *Hiérarchie et stratification sociale dans l'Occident médiéval (400-1000)*, dir. François Bougard, Régine Le Jan, Dominique Iognat-Prat, Turnhout, Brepols, 2008, p. 305-323. Sur Judith, voir E. Ward « Caesar's Wife... », art. cit. ; Philippe Depreux, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781-840)*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1997, p. 50-51 ; M. de Jong, « Exegesis for an empress », art. cit. ; Armin Koch, *Kaiserin Judith. Eine politische Biographie*, Husum, Matthiesen, 2005.

14 Éginhard, Lettre 13, *MGH Epp V*, p. 116-117.

15 Lettre de la communauté de Sens, *La Correspondance d'un évêque...*, éd. cit., Lettre 17, p. 124-125.

16 Theuthilde, Lettre 3, *La Correspondance d'un évêque...*, éd. cit., p. 156-159.

17 Raban Maur, Lettre 17a et 17b, *MGH Epp V*, p. 420-422.

18 *Epistolae variorum*, Lettre 14 (de Fréculfe de Lisieux), *MGH Epp V*, p. 319-320.

19 *Epistolae variorum*, Lettre 17 (de Prudence de Troyes), *MGH Epp V*, p. 323-324.

20 Hincmar de Reims, Lettre 5, *MGH Epp VIII*, p. 2-3.

21 Flodoard de Reims, *Historia Remensis Ecclesiae*, III, c. 27, éd. Martina Stratmann, *MGH Scriptores XXXVI*, Hannover, 1998, p. 351.

il invite enfin Ermengarde, fille de l'empereur Louis II et épouse de Boson, à bien conseiller son mari²². Le modèle biblique d'Esther est parfois proposé aux reines pour encourager leur action politique²³. Raban Maur offre ainsi une première fois son traité sur Esther à Judith au début des années 830²⁴, puis une seconde fois à Ermengarde, épouse de Lothaire I^{er}, en remerciant explicitement celle-ci de son intervention en sa faveur²⁵ : le lettré les invite tour à tour à méditer le modèle qu'il leur propose. Le pape Jean VIII fait quant à lui de Richilde son intermédiaire auprès de Charles le Chauve en la comparant à Esther : « Vous défendrez l'Église du Christ auprès de votre pieux époux aussi saintement qu'Esther défendait le peuple d'Israël auprès de son mari²⁶ ».

De ces lettres se dégage ainsi un champ d'action plus spécifique aux reines et aux princesses carolingiennes : celui qui relève du sacré²⁷. La lettre de Theuthilde, abbesse de Remiremont, à Judith témoigne de l'implication des épouses royales dans le soutien voire la gestion des monastères²⁸. Certes, c'est à travers des diplômes ou des chartes de donation que les reines agissent plus directement en faveur des abbayes²⁹. Mais les quelques lettres écrites aux princesses qui vivent dans des monastères montrent que celles-ci ne sont pas des moniales comme les autres et peuvent se montrer particulièrement actives. À Sainte-Croix de Poitiers, Rotrude, fille de Charles le Chauve, est ainsi pressentie pour être élue abbesse par ses sœurs, et Hincmar rappelle dans la lettre qu'il leur adresse les règles de l'élection abbatiale et de la vie en communauté³⁰. La correspondance d'Hincmar montre également l'intérêt porté par la famille carolingienne pour le monastère d'Avenay, où Berthe, fille de Lothaire I^{er} et Ermengarde, puis Theutberge, épouse de Lothaire II, sont abbesse³¹. Plusieurs princesses passent

22 *Ibid.*, p. 351-352. Sur ces lettres d'Hincmar aux reines, voir Michel Sot, *Un historien et son Église au X^e siècle : Flodoard de Reims*, Paris, Fayard, 1993, p. 608-614.

23 M. de Jong, « Exegesis for an empress », art. cit. ; Franz-Reiner Erkens, « "Sicut Esther regina". Die westfränkische Königin als *consors regni* », *Francia*, XX/1 (1993), p. 15-38.

24 Raban Maur, Lettre 17b, *MGH Epp V*, p. 421-422.

25 Raban Maur, Lettre 46, *MGH Epp V*, p. 500-501.

26 Jean VIII, Lettre 27, *Epistolae*, *MGH Epp VII*, p. 25-26 : « *Eritis pro ecclesia Christi apud pium conjugem more sancte illius Hesther pro Israhelitica plebe apud maritum* ».

27 Pour la période mérovingienne, voir Janet Nelson, « Queens as Jezebels. The careers of Brunhild and Bathild in Merovingian History », dans *Medieval Women*, dir. Derek Baker, Oxford, Blackwell, 1978, p. 31-77 ; Régine Le Jan, « Monastères de femmes, violence et compétition pour le pouvoir dans la Francie du VII^e siècle », dans *Femmes, pouvoir et société*, *op. cit.*, p. 89-107.

28 M. Hartmann, *Die Königin im frühen Mittelalter*, *op. cit.*, p. 161-162 et p. 167-177.

29 Voir l'exemple d'Ermentrude et Richilde dans J. Hyam, « Ermentrude and Richildis », art. cit.

30 Hincmar de Reims, lettre 147, *MGH Epp VIII-1*, p. 117-118.

31 Flodoard de Reims rapporte les trois lettres d'Hincmar à Ermengarde, Berthe et Theutberge sur le monastère d'Avenay (*Historia Remensis Ecclesiae*, III, c. 27, *op. cit.*, p. 346-352). Voir M. Sot, *Un historien et son Église au X^e siècle*, *op. cit.*, p. 608-614.

ainsi une partie ou la totalité de leur vie dans un monastère, tout en conservant des liens forts avec leur famille ou des proches. À la fin du VIII^e siècle, Gisèle, Rotrude et Berthe ont entretenu une longue correspondance avec Alcuin, qui témoigne de leur piété mais aussi de leur connaissance de la vie de la cour³². L'entrée d'une Carolingienne dans un monastère peut d'ailleurs donner lieu à une lettre de conseils spirituels. Lorsqu'elle se retire à Argenteuil à la mort de son père, Theodrada, fille de Charlemagne et Fastrade, reçoit ainsi une épître de Dungal de Saint-Denis³³.

De même, la correspondance des reines et des princesses carolingiennes traduit le rôle de ces femmes dans la sphère spirituelle. Dans deux lettres qui sont sans équivalent pour la période, la reine Fastrade se trouve étroitement associée par Charlemagne à la conduite spirituelle du royaume : dans la première, qui s'apparente à un brouillon, le roi et son épouse écrivent au pape afin de lui demander prières et soutien ; dans la seconde, Charlemagne donne à Fastrade différentes instructions, notamment liturgiques, pendant son absence³⁴. Les deux épîtres témoignent de la responsabilité de la reine dans l'organisation de prières pour le roi et le royaume. En outre, dans les lettres qui font d'elles des intercesseurs, les reines et impératrices sont surtout sollicitées en raison du *consilium* qu'elles doivent à leurs époux. L'importance et le caractère spirituel de cette mission de conseil sont renforcés par les clercs carolingiens dans le cadre de la christianisation du modèle conjugal³⁵. Lorsque le pape Jean VIII demande à Richilde d'œuvrer, sur le modèle d'Esther, à la défense de l'Église en conseillant Charles le Chauve, il considère la reine comme l'instigatrice de l'action ecclésiastique de l'empereur : « Le fait que c'est entre vos propres mains que notre fils spirituel, le très pieux empereur, a placé la cause qu'il doit exécuter et mener auprès de sa mère la sainte Église, montre très clairement à quel point

32 Douze lettres au total : à Rotrude et Berthe : Alcuin, Lettre 72, *MGH Epp IV*, p. 114-115. À Gisèle : Lettre 15, *ibid.*, p. 40-42 ; Lettre 84, *ibid.*, p. 127 ; Lettre 154, *ibid.*, p. 249. À une princesse non identifiée : Lettre 164, *ibid.*, p. 266. À Gisèle et Rotrude : Lettre 195, *ibid.*, p. 322-323 ; Lettre 213, *ibid.*, p. 354-357 ; Lettre 214, *ibid.*, p. 357-358 ; Lettre 216, *ibid.*, p. 359-360 ; Lettre 228, *ibid.*, p. 371-372 ; et sans doute Lettre 279, *ibid.*, p. 435-436. De Gisèle et Rotrude à Alcuin, Lettre 196, *ibid.*, p. 323-325. Voir aussi Christiane Veyrard-Cosme, *Tacitus nuntius. Recherches sur l'écriture des « Lettres » d'Alcuin (730 ?-804)*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 2013.

33 Dungal de Saint-Denis, Lettre 7, *MGH Epp IV*, p. 581-582.

34 Capitulaire n° 111, *MGH, Capitularia Regnum Francorum I*, éd. Boretius, Hannover, 1883, p. 225 ; *Epistolae variorum*, Lettre 20, *MGH Epistolae IV*, p. 528-529. Sur Fastrade, voir Janet Nelson, « The Siting of the Council at Frankfurt. Some reflections on Family and Politics », dans *Das Frankfurter Konzil von 794. Kristallisationspunkt karolingischer Kultur*, dir. Rainer Berndt, Mainz, Selbstverlag der Gesellschaft für Mittelrheinische Kirchengeschichte, 1997, 2 vol., t. I, p. 149-165.

35 Pierre Toubert, « La théorie du mariage chez les moralistes carolingiens », dans *Il matrimonio nella società altomedievale*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 1997, p. 233-285.

il brûle d'amour pour elle. Car à qui de plus convenable et de plus distingué que vous, qui devez être aimée de lui comme le Christ doit être aimé de l'Église, pourrait-il confier celle qu'il aime spirituellement plus que toutes les autres³⁶ ? » C'est aussi le sens des propos qu'adresse Hincmar à Ermentrude, d'après le regeste de ses lettres. Dans l'une d'elles, il « admoneste aussi la reine pour qu'elle s'efforce d'exhorter le roi à l'honnêteté et à une attitude convenable au roi³⁷ ».

Il est certain que les lettres des reines et des princesses témoignent du champ d'action politique de ces femmes, intercesseurs et intermédiaires, impliquées dans la gestion des monastères ou soutiens spirituels de leur époux. Mais leur correspondance possède-t-elle des caractéristiques que n'ont pas celles des souverains, ou même des membres de la cour ?

Il convient de s'interroger en effet sur le caractère spécifique de la correspondance adressée aux reines ou aux princesses quant au contenu et à la forme des lettres. La question est de savoir si l'on écrit de manière différente à ces femmes au statut royal ou impérial.

La déférence de l'expéditeur à l'égard des reines, impératrices ou princesses s'exprime dans le corps de la lettre, mais plus encore dans la salutation, selon des formules plus ou moins traditionnelles. Les mots employés par Theuthilde pour s'adresser à Judith sont considérés comme caractéristiques d'une évolution de la *salutatio* vers l'ornementation, qui n'est cependant pas spécifique à l'adresse à une souveraine puisqu'on la retrouve dans les autres lettres de l'abbesse³⁸. On peut plutôt penser que les termes sont d'autant plus révérencieux que l'auteur de la lettre demande un service ou se plaint. L'homme qui écrit à Ermengarde, épouse de Lothaire I^{er}, vers 840-842, prend ainsi un ton des plus respectueux avant d'exposer ses griefs : « À la très éminente et très excellente Ermengarde, au nom hautement vénérable, impératrice auguste, N, avec tout l'appui et toute l'affection d'un service fidèle, je souhaite prospérité et bonheur perpétuels dans Jésus Christ Notre Seigneur³⁹ ». Dungal écrit quant

36 Jean VIII, Lettre 27, *Epistolae, MGH Epp VII*, p. 25-26, ici p. 26 : « *Quanto amore spiritualis filius noster piissimus imperator erga hanc sanctam matrem suam ecclesiam flagret, ex hoc manifestissime claret, quod causam illius apud se specialiter exequendam et ordinandam in vestris proprie manibus collocavit. Cui enim congruentius et prestantius eam, quam pre ceteris spiritualiter diligit, oro, committeret, quam vobis, que ab eo sic diligi iubemini, sicut diligi a Christo iubetur ecclesia ?* »

37 Hincmar de Reims, Lettre 44, *MGH Epp VIII-1*, p. 25.

38 Carol Dana Lanham, *Salutatio Formulas in Latin Letters to 1200. Syntax, Style, and Theory*, München, Arbo-Gesellschaft, 1975.

39 *Epistolae variorum*, Lettre 27, *MGH Epp V*, p. 343-344 : « *Eminentissimae atque excellentissimae, summaque veneratione nominandae Hermengardi imperatrici augustae N totis nisibus omnique servitutis affectu fidelis prosperitatem atque beatitudinem in Iesu Christo Domino opto perennem* ».

à lui très humblement à Theodrada, désignée comme « dame très illustre, la plus noble par son extraction de sang royal et la plus belle par la dignité très excellente de ses mœurs » pour la féliciter de son entrée au monastère d'Argenteuil⁴⁰. C'est donc avant tout le statut de la reine ou de la princesse que l'auteur de la lettre met en avant dans la salutation, et en particulier dans les adjectifs qui indiquent le titre ou la qualité de ces femmes. Alcuin, qui écrit à des princesses établies dans des monastères, emploie surtout des termes qui relèvent de l'affection : Gisèle, Rotrude et Berthe sont ses très aimées ou très chères sœur et filles dans le Christ⁴¹. À l'exception d'une lettre d'Alcuin où la salutation à la reine Liutgarde est élaborée sur la même tonalité et sans référence à un titre (« *Nobilissimae feminae Leutgardae in caritate Christi salutem*⁴² »), les adresses à la reine ou à l'impératrice sont construites à partir de termes traduisant au féminin des titres royaux et fréquemment utilisés dans les diplômes⁴³ : « *domina*⁴⁴ », « *gloriosa imperatrix*⁴⁵ » ou « *gloriosa regina*⁴⁶ », « *serenissima imperatrix*⁴⁷ », « *augusta*⁴⁸ ». Les qualificatifs marquant l'affection n'en sont pas moins présents, comme « *dilecta*⁴⁹ ». Toutefois, une évolution de

40 Dungal de Saint-Denis, Lettre 7, *MGH Epp IV*, p. 581-582 : « *Dominae clarissimae regique generositate sanguinis nobilissimae et excellentiori morum dignitate decoratissimae Theodrae Dungalis peregrinus licet indignus aeternam in Domino Salvatore salutem* ».

41 « *Carissimae in Christo sorori* » (Alcuin, Lettre 154, à Gisèle, *MGH Epp IV*, p. 249) ; « *dilectissimae in Christo sorori* » (Alcuin, Lettre 84, à Gisèle, *ibid.*, p. 127) ; « *carissimis in Christo virginibus Rotrudae et Berchtae* » (Alcuin, Lettre 72, *ibid.*, p. 114-115) ; « *carissimae in Christo sorori Gislanae et filiae deo devotae Columbae* » (Alcuin, Lettre 195, *ibid.*, p. 322-323), etc.

42 Alcuin, Lettre 50, *ibid.*, p. 93-94.

43 Cristina La Rocca, « La reine et ses liens avec les monastères dans le royaume d'Italie », dans *La Royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IX^e aux environs de 920)*, dir. Régine Le Jan, Villeneuve-d'Ascq, Centre d'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 1998, p. 269-284.

44 À Bertrade : *Codex Carolinus*, Lettre 46 (d'Étienne III), *MGH Epp III*, p. 564-565. À Judith : Raban Maur, Lettre éditée par Dom Wilmart, « Lettres de l'époque carolingienne », *Revue bénédictine*, 3 (1922), p. 234-245, ici p. 240-242, reprise et traduite par M. Gravel, « Judith écrit... », art. cit., p. 37-41.

45 À Judith : Lettre de la communauté de Sens, *La Correspondance d'un évêque...*, éd. cit., Lettre 17, p. 124-125 ; Theuthilde, Lettre 3, *ibid.*, p. 156-159.

46 À Ermentrude : Nicolas I^{er}, Lettre 28, *MGH Epp VI*, p. 294-295 et *id.*, Lettre 64, *ibid.*, p. 376-377. À Theutberge : *id.*, Lettre 45, *ibid.*, p. 319-322.

47 À Judith ou Ermengarde : Frothaire de Toul, Lettre 7, *La Correspondance d'un évêque...*, éd. cit., p. 102-103.

48 À Richilde : Jean VIII, Lettre 27, *Epistolae*, *MGH Epp VII*, p. 25-26 et *id.*, Lettre 33, *ibid.*, p. 32-33. À Ermengarde : Raban Maur, Lettre 46, *MGH Epp V*, p. 500-501 ; *Epistolae variorum*, Lettre 27 (d'un fidèle), *MGH Epp V*, p. 343-344. À Angilberge : Jean VIII, Lettre 47, *Fragmenta registri*, *MGH Epp VII*, p. 302 ; *id.*, Lettre 94, *Epistolae*, *MGH Epp VII*, p. 89.

49 À Ermentrude : Nicolas I^{er}, Lettre 64, *MGH Epp VI*, p. 376-377. À Theutberge : Nicolas I^{er}, Lettre 45, *ibid.*, p. 319-322. À Angilberge : Jean VIII, Lettre 44, *Epistolae*, *MGH Epp VII*, p. 42-43 et *id.*, Lettre 94, *ibid.*, p. 88-89.

la titulature au cours de la période n'est pas perceptible, en raison notamment du caractère fragmentaire de certaines épîtres⁵⁰.

Si la déférence vis-à-vis d'une reine ou d'une princesse s'impose, force est de reconnaître que les auteurs ne recourent pas nécessairement à une forme particulière pour rédiger leurs lettres. C'est ce qu'il ressort de la comparaison de trois lettres conservées dans la correspondance de Frothaire de Toul et adressées par la communauté diocésaine de Sens à Hilduin, à Éginhard et à Judith⁵¹. Ces lettres sont destinées à obtenir le soutien des destinataires dans l'élection de l'archevêque de Sens, la communauté présentant à l'empereur un nouveau candidat après le rejet du premier. Or la lettre la plus différente des autres est celle qui est envoyée à Hilduin, alors que les lettres à Éginhard et Judith sont très semblables. Les variations entre ces deux lettres sont peu nombreuses, ce qui montre qu'écrire à une souveraine n'implique pas forcément de codes stylistiques et formels particuliers. Il n'en demeure pas moins que les écarts entre les deux lettres sont significatifs : dans la lettre à Éginhard, le premier candidat est jugé « propre au service de Dieu et du seigneur empereur », de même que le second est considéré comme « apte au service de Dieu » ; tandis que dans la lettre à Judith, le premier est dit « propre au service de Dieu ainsi qu'au vôtre », et le second est même déclaré « apte à votre service ». Dans cette lettre, l'impératrice se trouve clairement identifiée à l'empereur, implicitement si l'on isole chaque lettre, et explicitement lorsqu'elles sont comparées. Mais à la lumière de cet exemple, les épîtres adressées aux souveraines ne semblent pas formellement différentes de celles écrites au souverain, voire de celles écrites aux membres de la plus haute élite.

Comme celle d'autres acteurs politiques masculins, la correspondance des reines et des impératrices repose en effet en partie sur des tiers. Les lettres d'Ermentrude, insérées dans la collection de lettres de Loup de Ferrières et vraisemblablement rédigées par celui-ci au nom de la reine, rappellent que l'écriture épistolaire passe souvent par la médiation d'un secrétaire même si l'expéditeur en reste l'auteur⁵². En outre, les lettres sont souvent communiquées

50 Le terme de *consors regni* n'apparaît pas, alors qu'il est employé dans certains diplômes à la fin du IX^e siècle, en Italie notamment. La seule occurrence de cette expression dans les lettres pour la période considérée se trouve dans une lettre du pape Nicolas I^{er} à l'impératrice byzantine Eudoxie : Nicolas I^{er}, Lettre 96, *MGH Epp VI*, p. 549-552. Voir Paolo Delogu, « “*Consors regni*”. Un problema carolingio », *Bolletino dell'istituto storico italiano per il medio evo e archivio muratoriano*, LXXVI (1964), p. 47-98 ; F.-R. Erkens, « “Sicut Esther regina”... », art. cit. ; C. La Rocca, « La reine et ses liens... », art. cit.

51 Frothaire de Toul, Lettres 15 (à Hilduin), 16 (à Éginhard), 17 (à Judith), *La Correspondance d'un évêque...*, éd. cit., p. 120-125. Voir en particulier Laurent Morelle, « Enquête sur le manuscrit », dans *La Correspondance d'un évêque...*, p. 57-79, notamment p. 68-69.

52 Alberto Ricciardi, *L'epistolario di Lupo di Ferrières. Intelletuali, relazioni culturali e politica nell'età di Carlo il Calvo*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2005. Pour une période plus tardive, voir les lettres écrites par Gerbert d'Aurillac au nom de la reine Emma

par un intermédiaire, comme le porteur de la missive qui transmet également un message oral. À la cour, l'archichapelain joue aussi un rôle important dans la mesure où il peut être chargé de rapporter la teneur des lettres : ainsi s'expliquerait le caractère succinct de certaines lettres adressées au souverain(e) selon l'hypothèse émise par Josiane Barbier à partir d'une lettre de Frothaire de Toul à Judith⁵³.

Dans tous les cas, c'est le statut des reines et des princesses qui est mis en avant, plus que leur genre. Les rares lettres composées par celles-ci ne reposent pas sur un registre qui serait spécifiquement féminin. Alors que le traité de Dhuoda, d'une toute autre ampleur certes, se présente comme une lettre adressée à Guillaume et exprime la relation maternelle qui lie Dhuoda à son fils⁵⁴, les lettres d'Ermentrude, Gisèle et Rotrude soulignent en revanche une relation hiérarchique. En se comparant aux riches amies de Jérôme qui assuraient sa protection, Gisèle et Rotrude insistent en effet dans leur lettre sur la dépendance d'Alcuin à leur égard⁵⁵.

30

Par comparaison avec le corpus épistolaire des souverains, la caractéristique principale de la correspondance des reines et des princesses carolingiennes s'avère finalement être sa faible ampleur. Alors qu'Hincmar adresse de nombreuses lettres aux différents souverains de son époque, seules neuf épîtres de sa part à des reines ou des princesses sont conservées, ce qui est peu. Cette faiblesse quantitative nous conduit à relativiser non seulement les enjeux et la portée de ses lettres, mais aussi le rôle politique des souveraines.

Force est de reconnaître que celles-ci ne sont souvent pour leurs interlocuteurs que des intermédiaires parmi d'autres. De même que la communauté diocésaine de Sens ne sollicite pas uniquement Judith pour obtenir le soutien de son candidat auprès de l'empereur, Éginhard s'excuse de son absence auprès

(lettres 74, 97, 119 et 147) : Gerbert d'Aurillac, *Correspondance*, éd. Pierre Riché et Jean-Pierre Callu, Paris, Les Belles Lettres, 1993. Le *dictator* n'officie bien évidemment pas qu'auprès des femmes : voir le rôle d'Anastase le Bibliothécaire et de Zacharias auprès du pape Jean VIII, dans Dieter Lohrmann, *Das Register Papst Johannes VIII (872-882)*, Tübingen, Niemeyer, 1968, p. 225-290.

53 Frothaire de Toul, Lettre 7, *La Correspondance d'un évêque...*, éd. cit., p. 102-103. Voir J. Barbier, « L'évêque et le palais », *ibid.*, p. 27-40, notamment p. 31, note 20, à propos de l'absence de *captatio benevolentiae*.

54 Dhuoda, *Manuel pour mon fils*, éd. Pierre Riché, Paris, Éditions du Cerf, 1975 ; Régine le Jan, « Dhuoda ou l'opportunité du discours féminin », dans *Agire da donna. Modelli e pratiche di rappresentazione (secoli vi-x)*, dir. Cristina La Rocca, Turnhout, Brepols, 2007, p. 109-128.

55 Alcuin, Lettre 196 (de Gisèle et Rotrude), *MGH Epp IV*, p. 323-325. Rosamond McKitterick, « Les femmes, les arts et la culture en Occident dans le haut Moyen Âge », dans *Femmes et pouvoirs des femmes*, *op. cit.*, p. 149-161.

d'elle, mais aussi auprès de l'empereur⁵⁶. Il n'est donc pas suffisant de s'adresser uniquement à l'impératrice : au contraire, il est nécessaire d'activer autant de contacts que possible à la cour⁵⁷. On constate en effet qu'une lettre au roi et une autre à la reine peuvent être attestées sur le même sujet : le pape Nicolas I^{er} écrit ainsi à la fois à Charles le Chauve et à Ermentrude en faveur du mariage de Baudouin avec leur fille Judith⁵⁸. La lettre que le même pape adresse à la reine sur la déposition de l'évêque Rothald de Soissons n'est également qu'une épître parmi de nombreuses autres consacrées à l'affaire, dont sept à Charles le Chauve⁵⁹. Certes, il est possible que recourir à la reine ou l'impératrice soit une manière décisive de faire avancer une cause. Cependant, on sait que jusqu'au x^e siècle, le rôle et les activités publics de la reine sont restreints, même si celle-ci participe au *consortium* royal⁶⁰ : la faible ampleur du corpus souligne donc plutôt les limites du champ d'action de la reine, qui ne gouverne « qu'à côté de, ou au travers de son mari, le roi⁶¹ ». En revanche, les princesses, lorsqu'elles sont abbesses, peuvent être considérées comme « des interlocuteurs à part entière⁶² » : leur capacité d'action serait plus grande, notamment localement. Néanmoins, les témoignages manquent pour affirmer l'étendue de leur pouvoir politique⁶³.

Or ce manque de sources peut être envisagé comme significatif. Il semble en effet que les lettres des reines et des princesses carolingiennes n'aient pas fait l'objet d'un souci de conservation particulier. Les textes conservés ont été transmis au sein de collections de lettrés (celles d'Alcuin, Éginhard, Frothaire de Toul, Hincmar de Reims) ou des collections pontificales, où priment les intérêts et la lecture de celui qui préside au recueil⁶⁴. Flodoard, lorsqu'il rapporte la lettre

56 Éginhard, Lettres 13 (à Judith) et 14 (à Louis le Pieux), *MGH Epp V*, p. 116-118.

57 E. Ward, « Ceasar's Wife... », art. cit., p. 221.

58 Nicolas I^{er}, Lettres 7 (à Charles le Chauve) et 8 (à Ermentrude), *MGH Epp VI*, p. 272-274.

59 Nicolas I^{er}, Lettres 63 (à Charles le Chauve) et 64 (à Ermentrude), *MGH Epp VI*, p. 374-377.

60 J. Nelson, « Les reines carolingiennes », art. cit. ; Régine Le Jan « Douaires et pouvoirs des reines en Francie et en Germanie (vi^e-x^e siècle) », dans *Femmes, pouvoir et société*, op. cit., p. 68-88.

61 J. Nelson, « Les reines carolingiennes », art. cit., p. 132.

62 M. Sot, *Un historien et son Église au x^e siècle*, op. cit., p. 612.

63 Sur les princesses, voir en dernier lieu M. Hartmann, *Die Königin im frühen Mittelalter*, op. cit., notamment p. 179-204.

64 Sur les principes de conservation : G. Constable, *Letters and Letter-collections*, op. cit. ; F.-J. Schmale, « Briefsammlungen », art. cit., col. 656-659 ; Donald Bullough, *Alcuin. Achievement and Reputation*, Leiden/Boston, Brill, 2004, p. 35-110 ; Mary Garrison « "Send more socks". On Mentality and the Preservation Context of Medieval Letters », dans *New Approaches to Medieval Communication*, dir. Marco Mostert, Turnhout, Brepols, 1999, p. 69-99 ; Detlev Jasper et Horst Fuhrmann, *Papal letters in the Early Middle Ages*, Washington, Catholic University of America Press, 2001 ; Achim Thomas Hack, *Codex Carolinus. Päpstliche Epistolographie im 8. Jahrhundert*, Stuttgart, A. Hiersemann, 2006-2007, 2 vol.

où Foulque de Reims exhorte l'impératrice Richilde à amender sa conduite, cherche à faire le portrait d'un archevêque impliqué dans le salut individuel de ses contemporains⁶⁵. De même, la transmission de la correspondance d'Hincmar avec les reines et princesses au sujet des monastères d'Avenay ou Sainte-Croix de Poitiers permet de conserver des réponses aux problèmes de l'élection abbatiale, des prétentions spatiales de l'église de Reims ou de l'autorité de l'évêque sur les monastères⁶⁶. Pourtant, l'initiative épistolaire des reines ou des princesses carolingiennes n'est pas négligeable. Martin Gravel a récemment souligné le poids des *deperdita* : la prise en compte de ces lettres, non conservées mais attestées indirectement, donne aux souveraines une plus grande part d'initiative dans les échanges⁶⁷. C'est ainsi sur la demande de Judith que Raban Maur lui adresse un programme de vie spirituelle⁶⁸. Même s'il est fréquent que ne soit conservée qu'une partie seulement de l'échange épistolaire⁶⁹, on peut penser que la conservation des lettres des princesses carolingiennes a été fortement contrôlée. Les propos écrits, dictés et reçus par celles-ci ont dû être d'autant plus surveillés que tout comportement inconvenant de leur part pouvait faire éclater le scandale⁷⁰.

Dans ces conditions, le corpus permet surtout de saisir le poids de certaines personnalités et de certains événements qui ont suscité une activité épistolaire plus intense. C'est le cas du divorce de Lothaire II, pour lequel on a conservé une longue lettre écrite par Nicolas I^{er} à Theutberge⁷¹. Plusieurs souveraines se distinguent par l'originalité ou la diversité des lettres conservées pour elles : Fastrade, Judith, Ermentrude ou Angilberge. Néanmoins, le poids des épistoliers est tel qu'il induit un biais dans l'interprétation de chaque corpus. Face à la diversité des lettres écrites à Judith, qui provient de l'abondance des collections de lettrés des années 830, la correspondance d'Angilberge, épouse de l'empereur Louis II, composée presque exclusivement de lettres du pape

65 Ffloard de Reims, *Historia Remensis Ecclesiae*, IV, c. 5, *op. cit.*, p. 386-387. Voir M. Sot, *Un historien et son Église au x^e siècle*, *op. cit.*, p. 165 et 199-200.

66 *Ibid.*, p. 612-614.

67 M. Gravel, « La souveraine carolingienne... », art. cit. Pour les lettres des reines à Hincmar, voir Martina Stratmann, « Briefe an Hinkmar von Reims », *Deutsches Archiv*, XLVIII (1992), p. 37-81.

68 M. Gravel, « Judith écrit... », art. cit., p. 37-38.

69 Laurent Morelle, « La pratique épistolaire de Lambert, évêque d'Arras (1093-1115) », dans *Regards sur la correspondance (de Cicéron à Armand Barbès)*, dir. Daniel-Odon Hurel, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen, 1996, p. 37-57.

70 Geneviève Bühner-Thierry, « La reine adultère », *Cahiers de civilisation médiévale*, XXXV (1992), p. 299-312 ; Mayke de Jong, « *Sacrum palatium et ecclesia*. L'autorité religieuse royale sous les Carolingiens (790-840) », *Annales ESC*, LVIII/6 (2003), p. 1243-1269 ; *ead.*, *The Penitential State. Authority and Atonement in the Age of Louis the Pious, 814-840*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

71 Nicolas I^{er}, Lettre 45, *MGH Epp VI*, p. 319-321.

Jean VIII, à l'exception d'une lettre de Louis le Germanique, semble bien pauvre⁷². Pourtant, le rôle politique d'Angilberge auprès de son époux est bien attesté par d'autres témoignages⁷³.

Les lettres des reines et des princesses carolingiennes sont des témoignages non négligeables de leur action politique : elles sont parfois le *medium* qui leur permet d'affirmer leur rôle, et elles sont surtout celui par lequel différentes personnes les sollicitent. Toutefois d'autres moyens sont à la disposition des souveraines pour agir : offrir des présents, faire des donations à des établissements religieux, commander des ouvrages, soutenir un proche auprès du roi... La correspondance ne traduit donc que partiellement leur possibilité d'action, qui n'est elle-même que partielle.

72 Jean VIII, Lettre 44, *Epistolae*, MGH Epp VII, p. 42, Lettre 82, *ibid.*, p. 77-78, Lettre 94, *ibid.*, p. 88-89, Lettre 106, *ibid.*, p. 98-99 ; Jean VIII, Lettre 11, *Fragmenta registri*, MGH Epp VII, p. 279, Lettre 27, *ibid.*, p. 302, Lettre 60, *ibid.*, p. 311, Lettre 62, *ibid.*, p. 312, Lettre 49 (à Louis et Angilberge), *ibid.*, p. 303. *Epistolae Colonienses*, Lettre 8 (de Louis le Germanique), MGH Epp VI, p. 250-251.

73 C. La Rocca, « La reine et ses liens... », art. cit. ; François Bougard, « Engelberga », dans *Dizionario biografico degli Italiani*, Roma, t. XLII (1993), p. 668-676 ; *id.*, « La cour et le gouvernement de Louis II, 840-875 », dans *La Royauté et les élites*, op. cit., p. 249-267.

« LE SAINT ESPERIT VOUS AIT EN SA SAINTE GARDE ».
QUELQUES REMARQUES SUR LA CORRESPONDANCE
DES DUCS DE BOURGOGNE (FIN XIV^e - DÉBUT XV^e SIÈCLE)

Bertrand Schnerb

Depuis une quinzaine d'années, sous l'impulsion de Werner Paravicini, la correspondance des ducs de Bourgogne a suscité l'intérêt des spécialistes de la fin du Moyen Âge occidental : il est vrai qu'avec la publication de l'inventaire des lettres de Charles le Téméraire en 1995¹ et du catalogue des actes de ce même duc en 1999², des instruments de travail utiles ont été mis au service des chercheurs. L'édition des lettres ducales « d'invitation au mariage », par ce même Werner Paravicini³, celle du *Recueil du Fay* par Petra Ehm-Schnocks et Harm von Seggern⁴ et, plus récemment, celle de la correspondance d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, par Monique Sommé⁵, ont fourni non seulement des répertoires, mais aussi des textes dont l'exploitation est précieuse pour l'étude de la diplomatie, du langage, du style, et de la pratique politique.

Il s'avère, en effet, que les documents épistolaires inventoriés et/ou publiés ressortissent essentiellement à la sphère de l'action administrative et politique. Mis à part quelques rares témoignages, comme les lettres adressées par Philippe le Bon à son neveu Jean, duc de Clèves, éditées par Armand Grunzweig en 1925⁶, on ne trouve, dans les énormes fonds d'archives laissés par la Maison de Bourgogne, rien de comparable à la correspondance amoureuse du célèbre

- 1 *Der Briefwechsel Karls des Kühnen (1433-1477)*, éd. Werner Paravicini, Sonja Dünnebeil et Holger Kruse, Frankfurt am Main, P. Lang, 1995, 2 vol.
- 2 *Catalogue des actes de Charles le Téméraire (1467-1477)*, éd. Henri Stein et Sonja Dünnebeil, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1999.
- 3 Werner Paravicini, *Invitations au mariage. Pratique sociale, abus de pouvoir, intérêt de l'État à la cour des ducs de Bourgogne (1399-1489)*, Stuttgart, J. Thorbecke, 2001.
- 4 *Recueil du Fay. Die Briefsammlung des Claude de Neufchâtel zur Geschichte Karls des Kühnen, 1474-1477 (1505)*, éd. Petra Ehm-Schnocks et Harm von Seggern, Ostfildern, J. Thorbecke, 2003.
- 5 *La Correspondance d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne (1430-1471)*, éd. Monique Sommé, Ostfildern, J. Thorbecke, 2009.
- 6 Armand Grunzweig, « Quatre lettres autographes de Philippe le Bon », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. IV (1925), p. 431-437.

Pierre de Hagenbach, que Werner Paravicini (toujours lui) a mise au jour, analysée, commentée et publiée⁷.

Une des rares lettres à coloration familière et privée conservées me semble être celle qu'une sœur du duc Philippe le Bon, très probablement Agnès, épouse de Charles I^{er}, comte de Clermont et futur duc de Bourbon, lui écrivit de Niort en novembre 1425⁸.

36

Tres chier et tres amé frere, j'ay receu voz gracieuses lettres et aimables que il vous a pleu moy envoyer, par lesquelles j'ay sceu vostre bon estat, dont je suy tres parfaitement liee et joyeuse en mon cuer, et vous en mercie tant comme je puis en vous priant tres adcertes que touz jours m'en vueilliez rescrire et fere savoir la certaineté, car c'est un des plus grans plaisirs que j'aye que d'en oïr souvent bonnes nouvelles. Et tres chier et tres amé frere, quant de mon estat dont vous desirez oïr nouvelles, vostre mercy, quant ces lettres furent escriptes monseigneur, moy et beau filz de Montpensier⁹ estions en bonne santé de corps, la mercy Nostre Seigneur, qui en ce vous vueille touz jours ottroyer ; et vous mercie, tres chier et tres amé frere, tant comme je puis de ce que vous vous souhaitiez si souvent estre par deça en la compaignie de monseigneur et moy pour veoir comment je suis bonne mesnagiere et aussi le vouldroie je, car en verité vous y trouveriez encore petites pourveances de par moy, ançoiz ce est par monseigneur qui touz jours me maine avec lui ça et la par son pays de Poitou, chacier et jouer, et ne me laisse entendre a fere nul besongne quant je suis en l'ostel, se ce n'est jouer aux v pierres¹⁰, et c'est le plus beau de mon mestier quant a mener mesnage, et se par souhait je peusse estre bien souvent avec belle seur¹¹, je y fusse pour apprendre a tenir mesnage, car j'en ay bien besoing comme vous sçavez. Tres chier et tres amé frere, le Saint Esperit vous ait en sa sainte garde et vous doint bonne vie et longue. Escrip a Nyort, le xvi^e jour de novembre.

Gontier¹².

7 Werner Paravicini, « Parler d'amour au xv^e siècle : Pierre de Hagenbach et la dame de Remiremont », *Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances de l'année 2003*, Paris, 2003, p. 1277-1293.

8 Agnès de Bourgogne (1407-1476) épousa, à l'âge de 18 ans, Charles de Bourbon, comte de Clermont, le 5 août 1425 à Autun (Gaston du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, Paris, Librairie de la Société bibliographique, 1881-1891, 6 vol., t. II, p. 371 n. 1).

9 Louis de Bourbon, comte de Montpensier (1405-1486), frère cadet de Charles de Bourbon.

10 Jeu qui consiste à aligner cinq pierres en empêchant son adversaire d'en faire autant.

11 Agnès de Bourgogne fait ici allusion à sa sœur aînée Marguerite de Bourgogne, comtesse de Richemont.

12 Arch. dép. Nord, B 18 843, n° 29 499. Au dos de cette lettre close, on lit : « A nostre tres chier et tres amé frere le duc de Bourgongne, conte de Flandres, d'Artoys et de Bourgongne ».

Toutefois, cette lettre d'apparence anodine et d'un ton humoristique s'inscrit dans un contexte diplomatique particulier, celui d'un rapprochement circonstanciel de la cour de France et de la cour de Bourgogne, et dissimule des intentions politiques précises¹³. Elle était d'ailleurs accompagnée de deux autres lettres à ce même duc Philippe le Bon, l'une du roi Charles VII et l'autre de son favori du moment, Pierre de Giac¹⁴, qui lui écrivit notamment : « S'il est chouse en cest monde en quoy je vous puisse fere service, plese vous, de voustre benigne grace, le moy mander, quar certainement je me employeray toute ma vie de tres bon cuer et voluntiers et m'y repute estre moult tenuz¹⁵ ».

Dans les échanges épistolaires entre le duc de Bourgogne et tel ou tel prince du sang, les lettres reflètent des relations dans lesquelles, si les considérations diplomatiques et les nécessités politiques priment sur les considérations privées, le texte est, de façon conventionnelle, d'un style chaleureux et émaillé de notations familières. Il semble même que donner de ses nouvelles en début de missive soit un élément de formulaire, comme dans ces lettres, au contenu très politique, envoyées par Philippe le Hardi à son beau-père, le comte de Flandre, Louis de Male, en octobre 1371 :

Mon tres cher seigneur et pere. Pour le tres grand desir que j'ay de sçavoir bonnes nouvelles de vostre estat, j'envoye par devers vous le porteur de ces letres ; si vous suplie que par lui il vous plaise m'en faire sçavoir la certainteté, et le benoit Fils de Dieu le veuille faire si boin come mon cuer le desire. Du men estat, mon tres cher seigneur et pere, se il vous plait sçavoir, la mercy de Dieu, je estoie en bonne santé au partir de ces lettres, qui ce vous veuille octroyer [...]¹⁶.

Un certain style familier se retrouve dans la lettre adressée en novembre 1454 par Philippe le Bon à son cousin Charles, duc d'Orléans, à un moment où ce dernier jouait les intermédiaires entre le duc de Bourgogne et le roi de France dans les grandes manœuvres diplomatiques entourant le projet de croisade bourguignon.

Cette missive, qui est un maillon dans une chaîne d'échanges épistolaires, s'ouvre sur un rappel de la teneur de lettres que le duc d'Orléans avait écrites un mois plus tôt. Elle illustre aussi un fait bien connu : dans un échange de ce

13 G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, op. cit., t. II, p. 362.

14 Sur ce personnage, voir, en dernier lieu, Philippe Contamine, « Charles VII, roi de France, et ses favoris, l'exemple de Pierre, sire de Giac (+ 1427) », dans *Der Fall des Günstlings. Hofpartei in Europa vom 13. bis zum 17. Jahrhundert*, dir. Jan Hirschbiegel et Werner Paravicini, Ostfildern, J. Thorbecke, 2004, p. 139-162.

15 Arch. dép. Nord, B 18 843, n° 29 487.

16 Texte cité dans : Michelle Bubenicek, « À propos d'une correspondance inédite de Charles V et de Louis de Male : étapes, moyens et enjeux d'une négociation politique », *Revue historique*, t. CCCVIII/1 (2003), p. 3-42, ici p. 5.

type, l'écrit et l'oral se combinent et les informations fournies « de bouche » par le messager ont autant, sinon plus d'importance, que celles qui sont véhiculées par les lettres.

Tres chier et tres amé frere et cousin, je me recomande a vous de tout mon cuer. J'ay receu voz lettres escriptes a Remorantin le xviii^e jour d'octobre passé, que m'a apportees Jehan d'Amancier, escuier, porteur de cestes, faisans mencion bien au long comment, depuis vostre partement de Nevers avez esté devers monseigneur le roy audit lieu de Remorantin et aussi y a esté belle niepce d'Orleans¹⁷, vostre compaignie, auquel lieu mondit seigneur le roy vous a fait tres bonne chiere, ainsi que bien au long contiennent vosdites lettres et comme le m'a dit de bouche bien a plain ledit Jehan d'Amancier, dont j'ay esté et suy tres joieux et aussi ay ouy tout ce que m'a dit de bouche de par vous icelui Jehan, lequel j'ay detenu jusques a present et sur le tout lui ay fait response et expedicion ainsi qu'il vous rapportera et que par lui le sçaurez plus a plain [...].

38

La suite et la fin du texte s'inscrivent dans la préparation d'une rencontre du duc d'Orléans et du chancelier Rolin, qui devait avoir lieu à La Charité-sur-Loire.

[...] Et touchant l'alee de mon tres chier et feal chancelier au lieu de La Charité, j'ay bien intencion de l'y envoyer au temps que j'ay déclaré audit Jehan d'Amancier et comme il le vous dira et declara, toutesvoies se de vostre part survient aucune mutacion ou changement touchant vostre alee audit lieu de La Charité, veuillez le signifier et faire savoir a mondit chancelier au lieu et au temps que vous dira ledit d'Amancier, par lequel vous serez aussi acertené bien au long de mes nouvelles. Tres chier et tres amé frere et cousin, le Saint Esperit vous ait en sa benoite garde. Escript en ma ville de Dijon, le xxviii^e jour de novembre.

Vostre frere et cousin le duc de Bourgoingne de Brabant et de Lembourg.
De Molesmes¹⁸.

Le texte de la lettre, rédigé par un secrétaire du duc (Jean de Molesmes¹⁹), était complété par une mention autographe par laquelle Philippe demandait à son

17 Marie de Clèves, troisième épouse de Charles d'Orléans, fille d'Adolphe, duc de Clèves, et de Marie de Bourgogne, était la nièce du duc de Bourgogne.

18 Lettre adressée « A mon tres chier et tres amé frere et cousin le duc d'Orleans, de Milan et de Valois, conte de Blois et de Beaumont, seigneur d'Ast et de Coucy » (BnF, ms. fr. 5041, fol. 18 ; éd. Pierre Champion, dans *Vie de Charles d'Orléans [1394-1465]*, Paris, Champion, 1969, p. 458-459 ; document reproduit dans Richard Vaughan, *Philip the Good. The Apogee of Burgundy*, Woodbridge, Boydell, 2002, en regard de la p. 191).

19 Sur ce personnage, voir Pierre Cockshaw, *Prosopographie des secrétaires de la cour de Bourgogne (1384-1477)*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2006, p. 74-75.

correspondant d'accorder créance à ceux qui allaient lui fournir, oralement, des informations et qui servait aussi de signe d'authentification.

Monseigneur, vous sarés tout par Jehan d'Amancier et mon chancelier. Plus ne puis pour le present escrire, sy le me pardonnés, je vous en prie comme le vostre qui est et sera tel, du petit pouvoir que j'ay. Phelippe.

Naturellement, la plupart des lettres expédiées par les ducs de Bourgogne qui nous sont parvenues n'ont pas cette coloration personnelle ; données « De par le duc de Bourgogne », elles sont en fait des mandements et forment un ensemble dont le contenu concerne des matières très diverses : justice, finances, monnaie, fiscalité, guerre, gestion domaniale, personnel administratif. Mais par ailleurs, la forme de la lettre missive est également revêtue par des documents, qui sont en fait des exposés ou des rapports développés et détaillés, reflétant des préoccupations qui dépassent les simples mécanismes de l'action gouvernementale : la nécessité d'informer ou d'être informé ; le souci de justifier et de convaincre ; la volonté de décider et d'agir. Ainsi en est-il, par exemple, des lettres échangées entre le duc Philippe le Hardi, d'une part, Marguerite de Male et Jean, comte de Nevers, d'autre part, entre juillet et octobre 1394, au moment où le duc de Bourgogne était retenu auprès de Charles VI et absorbé par les affaires de Bretagne. Or, durant cette même période non seulement se négociait, avec les Quatre Membres de Flandre, la levée d'une aide pour financer la croisade contre les Turcs, mais encore des troubles agitaient les principautés d'Empire voisines du comté de Flandre (Brabant, Limbourg, Hainaut, Hollande)²⁰.

La correspondance entre le duc, d'une part, son épouse et son fils, d'autre part, est révélatrice d'une pratique gouvernementale dans laquelle le prince a délégué d'importants pouvoirs politiques, administratifs et diplomatiques, mais conserve le pouvoir de décision. La nécessité de lui faire un rapport précis sur le déroulement des événements et l'évolution de la situation conduisit Marguerite de Male et Jean de Nevers à faire rédiger, sous forme de lettres missives, de longues relations destinées à lui apporter une information complète (on conserve les minutes de onze de ses lettres rédigées entre le 17 juillet et le 12 octobre 1394)²¹. Le duc, de son côté, leur adressa des directives précises, leur fournissant, par exemple, des arguments propres à convaincre les Flamands d'accepter la demande de subsides qui leur était présentée.

²⁰ Voir la publication partielle de ces lettres et d'autres, dans Henri Laurent et Fritz Quicke, *Documents pour servir à l'histoire de la Maison de Bourgogne en Brabant et en Limbourg (fin XIV^e siècle)*, Bruxelles, M. Hayez, 1933, p. 77 et suiv.

²¹ Arch. dép. Nord, B 18 822.

Ces lettres s'ouvrent le plus souvent sur des informations concernant l'état de santé des membres de la famille ducal – le prince et les siens, utilisant, comme on l'a dit, des formules stéréotypées, entretiennent la fiction d'une correspondance privée ; elles témoignent aussi de la fréquence des envois et du travail incessant des chevauchers. Prenons l'exemple d'une missive de Marguerite de Male en date du 15 septembre 1394 :

40

Mon tres redoubté seigneur, je me recommande a vous tant et si tres [humblement] comme je puis plus. Et vous plaise savoir, mon tres redoubté seigneur, que mardi dairrain passé, 8^e jour de ce present mois, moy estant en vostre ville de Bruges, je receuz les aimables lettres que par le Petit Guillaume, vostre chevaucher, vous a pleu moy envoyer ; et depuis moy venu a Ypres, je receuz vendredi 11^e jour dudit mois vos autres lettres par Jehan Van Oz, vostre chevaucher, et par voz dites lettres ai sceu vostre bon estat, dont je suis ores et toutes les fois que j'en puis oïr bonnes nouvelles, tant et si parfaitement liee et joieuse de cuer que plus ne puis. Si vous suppli tres humblement, mon tres redoubté seigneur, que de vostre humilité vous en plaise moy mander la certaineté le plus souvent qu'il vous plaira, quar après vous voir je ne puis avoir plus grand joie ne recreation au cuer que d'en oïr continuellement bonnes nouvelles, et prie Dieu que tousjours m'en deuit oïr telles comme vostre cuer le desire. Et mon tres redouté seigneur, de celle par deça dont vostre humilité savoir vous plaist, j'estoie a l'escire de cestes en bonne santé et aussi estoient Jehan, vostre fils, et vos filles Bonne et de Saint Pol, la [merci] Dieu qui ce vous ottoie²².

La précision des renseignements fournis dans ces missives est aussi grande que possible, touchant tout aussi bien les négociations fiscales avec les Membres de Flandre que les affaires diplomatiques et administratives en cours. Dans une lettre du comte de Nevers, par exemple, l'expéditeur relate les différents déplacements effectués par la duchesse et lui-même et informe son père du succès de la médiation de la comtesse de Nevers dans la querelle familiale qui a éclaté à la cour des Bavière-Hainaut :

Mon tres redouté seigneur. Dudit lieu de L'Ecluse, madite dame et mere a esté a Bruges et a Yppres, ou elle a esté tres grandement receue et festoïé et eu des presens ; aussi avons mesdites suers et je ; et est venue madite dame et mere cy a Lille, et d'illecques entent aler a Arras ou est ma femme, laquelle est retournée de monseigneur son pere et le mien, le duc Aubert, devers lequel elle n'a esté qu'un jour et demi a Berghes sur le Zoom et lui a supplié pour beau frere d'Ostrevans

22 H. Laurent et F. Quicke, *Documents pour servir à l'histoire de la Maison de Bourgogne...*, *op. cit.*, p. 113-114.

estre receue en sa grace, le quel beau frere depuis est alé devers mondit seigneur et pere qui lui a fait tres bonne chiere, et sont aléz ensemble a Le Haye en Hollande [...]²³.

Le texte des lettres échangées dans le cadre des négociations fiscales flamandes de 1394 contient une part de narration qu'on retrouve, beaucoup plus marquée dans des missives conçues pour informer le destinataire d'un événement précis. Ainsi en est-il, par exemple, du récit de la conclusion de la paix de Chartres qui forme la substance d'une lettre adressée, en mars 1409, par Jean sans Peur à Henri d'Espierre, gouverneur de Lille, et aux gens de la chambre des comptes siégeant en cette même ville. Le document, rédigé par le secrétaire ducal Guillaume Vignier, prend la forme d'une lettre close, portant au dos une adresse : « A noz amez et feaulx conseillers messire Henry d'Espiere, nostre chambellan et gouverneur de Lille et les genz de noz comptes estans audit lieu ». Il s'ouvre sur la formule « De par le duc de Bourgongne, conte de Flandres, d'Artoiz et de Bourgongne » et se poursuit par une apostrophe qui sert d'entrée en matière :

Tres chiers et bien améz. Pour ce que nous savons certainement que sur toutes choses mondaines desirez presentement oïr et savoir de nostre estat et de nostre journee de Chartres bonnes nouvelles, vous signifions que a la façon de ces presentes nous estions en tres bonne sancté, la mercy Nostre Seigneur, qui ce vous ottroye [...].

La relation qui suit était propre à inspirer une chronique de l'événement et à nourrir une éventuelle narration destinée à être répercutée en direction des sujets du prince. Le duc de Bourgogne y insistait en particulier sur l'esprit de concorde qui avait régné sur cette cérémonie de réconciliation :

Et sans faulte la chose fut faicte, la mercy Dieu, tres solempnelment et grandement a nostre honneur et tellement que tous en furent tres bien contens et d'un costé et d'autre, et en verité mondit seigneur, madite dame et les autres seigneurs dessus diz nous firent tres bonne chere et en especial monseigneur de Guyenne nostre filz qui de sa grant bonté et sans admonestement d'aucun nous vint tres joyusement et devant tous acoler et baisier.

La fin de la lettre annonçait le retour du duc de Bourgogne et de la cour de France à Paris et la reprise, sur de nouvelles bases, de l'action politique du gouvernement :

Et depuis, par la volenté et consentement de mondit seigneur et de madicte dame nous sommes traiz en ceste ville de Paris ou mondit seigneur entrera au

²³ *Ibid.*, p. 121.

plaisir de Dieu dymenche prochain, et semblablement tantost apréz y vendront madicte dame et mesdiz seigneurs pour besongner au surplus et pour vacquer et entendre aux besongnes et affaires de ce royaume comme il appartendra. Tres chier et bien améz, Nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde. Escript a Paris, ce lundi au soir xi^{me} jour dudit moys de mars²⁴.

Ressortissant au genre de la dépêche, ce type de document véhicule une information politique soigneusement orientée et destinée à être largement diffusée. Il n'est pas inintéressant de le rapprocher des lettres écrites au lendemain de victoires militaires et dont on conserve plusieurs spécimens²⁵. Un bon exemple en peut être donné par la lettre datée de Middelbourg, le 19 janvier 1426 (n. st.), par laquelle le duc Philippe le Bon annonça aux gens du conseil et de la chambre des comptes de Dijon la victoire de Brouwershaven²⁶, obtenue le 13 janvier précédent.

42

De par le duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, etc.

Tres chiers et bien améz. Pour ce que vous savons adéz estre desirans de savoir de noz bon estat et nouvelles, nous vous signiffions a vostre consolacion et rejoyssment que, a la façon de cestes, nous estions, graces a Nostre Seigneur, en tres bon point, santé et prosperité de nostre personne et que, environ deux heures apres minuyt, dont prouchainement ensuy le vendredi iiii^e jour de ce present mois, nous estant en la ville de Leide ou païs de Hollande, nous vindrent nouvelles certaines que le seigneur de Filwaster²⁷, soy disant lieutenant du duc de Glocestre es païs de Hollande et Zellande, acompaignié de xv^e combatans du païs d'Angleterre, estoit arrivéz près de la ville de Zericzee en Zellande²⁸ en entencion d'aller devers nostre cousine la duchesse de Brabant²⁹ et faire guerre esdiz païs de Hollande et de Zellande ; pour occasion de quoy et pour resister a l'entreprise desdiz Anglois, nous partismes de ladicte ville de Leide ledit vendredi au point du jour et arrivames en nostre ville de Rotterdam ledit jour, et le lendemain ensuivant nous meismes sur l'eau, acompaignié des gens de noz païs et aussi desdiz païs de Hollande et Zellande, en propos de rencontrer lesdiz Anglois sur l'eau et les combatre ; en faisant lequel voyaige furent rencontréz par noz gens aucuns

24 Arch. dép. Nord, B 29 381 ; Léon Mirot, « Autour de la paix de Chartres (9 mars 1409) », *Annales de Bourgogne*, III (1931), p. 305-342, ici p. 332-341.

25 Une étude attentive de ce type de document a été menée par l'un de mes étudiants : Matthieu Bournonville, *Les Exposés tactiques dans quelques sources bourguignonnes du xiv^e siècle*, mémoire de Master, université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 2011.

26 Brouwershaven, Pays-Bas, prov. Zélande.

27 Walter Fitzwalter.

28 Zierikzee, Pays-Bas, prov. Zélande.

29 Jacqueline de Bavière.

desdiz Anglois et jusques au nombre de III^c combatans ou environ, qui tous ont esté pris et mors, et depuis poursuivirent les autres desdiz Anglois jusques au port de Brauwers Havene en Zelande ou ilz s'estoient retrais et y avoient pris terre, lesquelz nous estans devant ladicte ville et port de Brauwers Havene, envoierent par devers nous Glocestre le herault qui nous dist de par ledit de Filwaster, leur capitaine, que s'il nous plaisoit de les combatre, qu'ilz nous bailleroient lieu et place pour ce faire ; auquel de Filwaster envoiasmes Bourgoingne, nostre herault, lui dire et faire response de par nous que a lui n'appartenoit point de nous offrir place pour combatre, maiz que nous estions assez puissans de prendre place et de les combatre ou et quant bon nous sembleroit ; et depuis, pour la fortune du temps qui estoit moult venteux, demourasmes sur l'eau en leur gardant toutesvoyes les passaiges jusques a dimenche derrenier passé, XIII^e jour de ce present mois, que le temps estoit en assez competent apaisement, et prisms terre audit port de Brauwers Havene nous et noz gens ou nombre de IIII^m combatans ou environ, et combatismes lesdiz Anglois ; en la compagnie desquelz Anglois et avecques eulx estoient le seigneur de Hamstede et Craef de Hamstede, son cousin, acompaignié de III^m combatans du país de Zelande tenant leur parti, et povoient estre en tout, tant Anglois que Zellois tenant leur dit parti, IIII^m combatans et plus qui, par la grace de Dieu, ont esté desconfiz et plusieurs d'eulx se sont mis en fuyte, lesquelz avons chacéz jusques a la mer, et en sont pou eschappéz, non obstant que, au temps de l'assemblee de nous avec lesdiz Anglois, n'estoient encore peu descendre a terre que environ les deux pars de noz gens, pour ce que lesdiz Anglois se avancerent de joindre a nous, et fut commencé la bataille avant que toutes nosdites gens eussent pris terre ; et de nostre part n'y a eu homme de nom mort que messire André de Vallins, auquel Dieu face mercy, combien qu'il y en a eu plusieurs blecéz ; et de la partie desdiz Anglois et Zellois tenant leur parti sont mors les chiefz et capitaines, excepté le seigneur de Hamstede qui est prisonnier, et bien II^c Anglois aussi prisonniers, et le sourplus mors et desconfiz, tant en la place que en la chace ; toutesvoyes, au regard dudit sire de Filwaster, encore n'avons peu savoir au vray s'il est mort ou pris, combien qu'on a trouvé partie de son harnois qu'il avoit sur lui la journee et sa banniere rué jus en la place, et dient plusieurs qu'il s'en est fuy. Tres chiers et bien améz [quant chose vouldrez que puissions, nous le ferons tres volentiers]³⁰, le Saint Esperit vous ait en sa sainte garde. Escript a Middelbourg en Zelande, le XIX^e jour de janvier³¹.

30 La mention entre crochets est rayée dans le texte original.

31 Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 942, n° 48. Au dos est écrit : « A noz améz et feaulx les gens de nostre conseil et de noz comptes a Dijon ». Le texte a été publié dans : Louis Prosper Gachard, *Rapport sur les archives de Dijon*, Bruxelles, 1843, p. 116-117, et donné en traduction anglaise dans R. Vaughan, *Philip the Good, op. cit.*, p. 42-43.

Plus bas a été ajoutée une formule prévoyant la diffusion de l'information et l'organisation de réjouissances et d'actions de grâces dans les pays du duc :

Signiffiez les nouvelles contenues en ces lettres a noz subgé de noz bonnes villes de noz duchié et conté de Bourgoingne et de noz bonnes villes et contéz de Mascon et d'Aucerre pour les resjoïr et afin que de nostre dicte victoire ilz rendent graces et loenges a Nostre Seigneur comme raison est³².

Un bon témoignage de la diffusion de cette lettre est fourni par le récit de la bataille de Brouwershaven fait par Enguerrand de Monstrelet dans sa chronique³³. La comparaison des deux textes fait clairement apparaître que le chroniqueur a utilisé la relation expédiée par le duc Philippe comme source principale, non sans en avoir un peu raccourci le texte et l'avoir modifié en fonction d'informations complémentaires venues à sa connaissance.

44

En ces jours, le duc de Bourgogne estant ou pays de Hollande, menant forte guerre à la duchesse Jaqueline de Baviere, sa cousine, et à ceulx tenant son party, arriverent assez près de Sierixee en Zeelande, cinq cens Anglois³⁴, gens d'eslite, desquelz estoit capitaine le seigneur de Filsvatier, soy disant lieutenant du duc de Glocestre es pays de Hollande et Zeelande. Lesquelz Anglois aloient devers la duchesse Jaqueline pour ly aidier a maintenir sa guerre. Et lors le duc de Bourgogne, qui estoit a Leyde en Hollande, oyant les nouvelles d'yceulx Anglois, se partit de là, à tout quatre mille combatans qu'il avoit de plusieurs ses pays, et ala à Rotredame où il se mist en l'eau, en intencion de trouver yceulx Anglois pour les combatre. Et yceulx attendans, y eut aucuns des gens du duc de Bourgogne qui rencontrèrent partie des dessusdiz Anglois. Si les desconfirent, prirent et occirent. Après, ledit duc de Bourgogne, sachant que ses ennemys, Holandois et Zeelandois et Anglois, estoient de deux a trois mille combatans armés³⁵ au port de Brauwiers, ung havene où estoient lesdiz ennemis, il s'en vint ilecques. Si furent tost et victorieusement par ledit duc de Bourgogne et les siens, assaillis, combatus, et en brief desconfis. Et demourerent mors sur la place, tant Holandois et Zeelandois comme Anglois, environ de huit cens combatans³⁶, et les autres se mirent a fuir en grand desroy, et furent chacés jusques a la mer, ou il s'en

32 *Ibid.* L'acte porte la signature du secrétaire et audancier Thomas Bouesseau. Sur ce personnage, voir P. Cockshaw, *Prosopographie des secrétaires de la cour de Bourgogne*, *op. cit.*, notamment p. 25-27.

33 Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, éd. Louis Douët-d'Arcq, Paris, Société de l'histoire de France, 1858-1862, 6 vol., t. IV, p. 252-254.

34 Philippe le Bon fait état de 1 500 combattants anglais.

35 Le duc cite le chiffre de 4 000 et plus.

36 Le 19 janvier, le duc n'avait pas la possibilité de citer le chiffre des pertes de l'ennemi.

sauva grande partie dedens leurs vaisseaulx³⁷. Entre lesquelz se sauverent ledit seigneur de Filwatier, capitaine desdiz Anglois³⁸, et le seigneur de Hautrede [sic pour Hamstede]. Et de la partie du duc de Bourgogne furent mors sur la place, des gens de nom, messire Andrieu de Valines tant seulement. Et Robert de Brimeu fut rapporté de la place blecié, et en fin moru de ladicte bleceure³⁹ [...].

Deux autres lettres envoyées après des victoires militaires peuvent permettre d'étudier la structure de ce type de document : d'une part la missive adressée par Jean sans Peur à son frère Antoine, duc de Brabant, après la bataille d'Othée (1408) et, d'autre part, celle envoyée par le maréchal de Bourgogne au duc Philippe le Bon, après la bataille de Cravant (1423). Comme celle de janvier 1426, toutes deux ont été rédigées très peu de temps après l'événement puisque la lettre de Jean sans Peur est donnée « en nostre ost sur les champs devant Tongres le vingt cinquieme jour de septembre l'an 1408⁴⁰ », tandis que celle du seigneur de Toulangeon porte la mention : « Escript a Auxerre le premier jour d'aoust [1423] », et contient le récit d'un combat qui a eu lieu la veille⁴¹.

La comparaison de ces deux missives révèle une conception, une composition et une structure communes. Toutes deux, en premier lieu, s'intègrent à une correspondance et sont des réponses aux sollicitations du destinataire. En septembre 1408, Jean sans Peur déclare vouloir exposer le déroulement de la bataille d'Othée à son frère pour lui expliquer pourquoi il n'a pas été en mesure de le prévenir de l'imminence du combat :

Trez cher et trez amé frere. J'ai receu les lettres que envoyéz m'avez par le porteur de cestes, faisans mention que vous avez entendu que, par la grace de Nostre Seigneur, j'avois combattu les Liegeois et que, se je vous eusse signifié le jour de la bataille, vous y eussiez esté moult volentiers, etc. Si vueillez savoir, trez cher et trez amé frere, que cy après verrez la maniere et comment la chose

37 Ce rembarquement anglais, digne de l'opération Dynamo, est passé sous silence par Philippe le Bon qui laisse entendre que la plupart de ses adversaires ont été tués ou pris.

38 Six jours après la bataille, le duc affirme ignorer le sort du capitaine anglais et le donne pour probablement mort.

39 Robert de Brimeu, fils cadet de David de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, est mort de ses blessures le 21 janvier 1426, soit deux jours après l'envoi de la lettre du duc de Bourgogne qui, sinon, l'aurait évidemment mentionné (Werner Paravicini, *Guy de Brimeu. Der burgundische Staat und seine adlige Führungsschicht unter Karl dem Kühnen*, Bonn, L. Röhscheid, 1975, p. 74).

40 Dom Urbain Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, Dijon, A. de Say, 1739, 4 vol., t. III, preuve CCLX. Plancher transcrit de façon fautive *De Montost sur les Champs devant Tongre*. Je rétablis ici la bonne lecture.

41 Arch. dép. Nord, B 1602, fol. 230r.

se adreça et par ce pourrez cognoistre que a temps convenable ne vous eusse peu signifier la journee⁴².

Le seigneur de Toulangeon, pour sa part, compose son récit comme une réponse à une lettre du duc de Bourgogne pour lui montrer de quelle manière il a exécuté ses ordres :

Mon tres redoubté seigneur, je me recommande a vous tres humblement. Et vous plaise savoir, mon tres redoubté seigneur, que j'ay presentement receues vos lettres escriptes a Lille le xxii^e jour de juillet, par lesquelles me mandés que je m'employe diligemment au fait du siege de Cravant [...] ⁴³.

La lettre de Jean sans Peur décrit ensuite les événements, depuis l'entrée en campagne jusqu'au moment où les deux armées se trouvent en présence :

46

Il est vrai, trez cher et trez amé frere, que beau frere de Henau et moy entrasmes oudit pays de Liege en grant et bonne compagnie de chevaliers et d'escuyers, jeudy derrain passé, et sommes venus par deux chemins tenans les champs jusques a une lieue préz d'une ville appelée Tongre en Hestaing, ou nous arrivasmes sabmedy au soir derrainement passé, et illec eusmes nouvelles par aucuns que ycelui jour a nuit, le sire de Perreweys et tous les Liegeois estans en sa compegnie s'estoient partis du siege qu'ils tenoient devant la ville de Treict, pour venir au devant de nous ; pour laquelle chose ledit beau frere de Henau et moy envoyasmes le dimanche au matin aucuns nos coureurs sur le pays pour en savoir la verité, lesquels nous rapporterent pour certain qu'ils avoient veus les Liegeois en bataille et en trez grand nombre qui s'en venoient vers nous⁴⁴.

On trouve le même procédé narratif dans la lettre du maréchal de Bourgogne :

Si vous plaise savoir, mon tres redoubté seigneur que, hier, environ huit heures de matin, arrivasmes devant la ville de Cravant, en la compagnie de monseigneur le conte de Salsebery⁴⁵ et monseigneur de Suffrec⁴⁶, qui avoient avec eulx une assez belle et gente compagnie, et d'autres vos subgéz environ xv^e hommes d'armes, et la trouverent vos ennemis en bataille d'une part de la riviere d'Yonne, qui estoient de vi a vii^m combatans, et nous de l'autre costé de ladite riviere⁴⁷.

42 U. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, op. cit., t. III, preuve CCLX.

43 Arch. dép. Nord, B 1602, fol. 23or.

44 U. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, op. cit., t. III, preuve CCLX.

45 Thomas Montagu, comte de Salisbury (+ 1428).

46 William de La Pole, comte de Suffolk (+ 1450).

47 Arch. dép. Nord, B 1602, fol. 23or.

Dans sa lettre au duc de Brabant, Jean sans Peur décrit en détail la préparation du combat avant de résumer l'action, moment confus, comme le savent les spécialistes, et qui se prête mal à la description.

[...] Et ainsy que, une heure apréz midy marchasmes ou nom de Dieu et de Nostre Dame pour aller a eux en trez belle et trez bonne ordonnance, assemblasmes a eux et les combateismes tellement que, par la grace et ayde de Nostre Seigneur, la journee fut pour nous. Et en verité, trez cher et trez amé frere, ceux qui en eurent cognoissance dirent qu'ils ne virent oncques autres gens mieux combattre ne tant durer qu'ils ont fait, car la bataille dura préz de deux heure et demie et fut bien demie heure que l'on ne cognoissoit qui en avoit du meilleur⁴⁸.

Le combat de Cravant est rapporté par le seigneur de Toulangeon par des termes très proches de ceux employés dans ce passage par le duc Jean, à la différence de l'hommage rendu à la valeur de l'adversaire que l'on n'y retrouve pas :

Et la fu l'escarmouche qui dura bien III heures, et environ midi gaignasmes sur eulx la riviere a piet ou nous entrasmes en l'eau jusques a la seinture et telement que, graces a Nostre Seigneur, la journee fu nostre⁴⁹.

L'évocation du combat est suivie d'un développement concernant la fin de l'action et les pertes de l'ennemi. C'est le cas dans la lettre de 1408 :

Et y ont esté occis le sire de Perreweys, l'Intrus de Liege, son fils, un sien autre fils et bien de vingt quatre a vingt six mille Liegeois, ainsy comme par l'estimation de ceux qui ont veu les noms on le peut savoir ; et estoient tous, ou la plus grande partie, arméz [...]. Et advint que sur la fin de la bataille, ceux de Tongres yssirent hors en armes pour secourir lesdits Liegeois, et vinrent jusques a trois traits d'arc préz, mais quand ils apperceurent comment la chose alloit, ils tournerent en fuite et tantost furent chassiez par ceux de cheval de nostre costé et en y eust moult de morts⁵⁰.

Le seigneur de Toulangeon dresse, lui aussi, le bilan des pertes ennemies, évoquant également la « chasse » et ajoutant une mention concernant les prisonniers.

48 U. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, op. cit., t. III, preuve CCLX.

49 Arch. dép. Nord, B 1602, fol. 230r.

50 U. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, op. cit., t. III, preuve CCLX.

Et y fu prins le connestable d'Escoce⁵¹, le conte de Vantadour⁵², le seigneur de Gamaches⁵³, le nepveu dudit connestable, messire Emery de Sevrac, mareschal du dalphin⁵⁴, et messyre Robert de Loyré⁵⁵, mort en la place, comme dient ceulx qui les ont visitéz, et pluseurs autres jusques au nombre de mil hommes d'armes, et en la chasse qui a duré a Mailli le Chastel⁵⁶, qui s'est rendus presentement, et a Baserne⁵⁷, et aussi sur la place qu'ilz avoient prinse pour combatre, sont mors, par le rapport des heraulx, bien xv^e hommes d'armes⁵⁸.

Si le seigneur de Toulangeon ne mentionne pas les pertes de l'armée anglo-bourguignonne engagée à Cravant, Jean sans Peur, dont j'ai signalé ailleurs combien il était soucieux du salut de gens morts à son service⁵⁹, ne manque pas de signaler que la victoire d'Othée a coûté la vie à plusieurs de ses serviteurs.

Toutteffois a la dite bataille, nous avons bien perdu de soixante a quatre vingt chevaliers et escuyers, dont j'ay tres grand deplaisir, car ce n'estoient pas des pires. Dieu leur pardoine⁶⁰.

Le seigneur de Toulangeon, pour sa part, signale au duc Philippe le Bon, dans ce qui ressemble à une « citation à l'ordre de l'armée », les noms de ceux qui se sont le mieux comportés à son service et ne manque pas de souligner le grand nombre de chevaliers nouveaux armés avant le combat :

Et y estoient de vostre pays les bannerés qui s'ensuivent, c'est assavoir : monseigneur le conte de Joigny⁶¹, messire Guillaume de Vienne, filz de monseigneur de Saint Jeorge⁶², messire Anthoine de Vergy, monseigneur de Couches⁶³, monseigneur de Balançon⁶⁴, monseigneur de La Queulle⁶⁵,

51 John Stuart de Darnley, connétable d'Écosse (+ 1429).

52 Jacques, comte de Ventadour (+ 1424).

53 Gilles de Gamaches (+ 1424).

54 Amaury de Séverac, maréchal de France (+ 1427).

55 Robert de Lairé n'est pas mort sur le champ de bataille de Cravant, d'où il a pris la fuite, mais a été capturé l'année suivante à Verneuil (Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, éd. cit., t. IV, p. 196).

56 Mailly-le-Château, Yonne, arr. Auxerre, cant. Coulanges-sur-Yonne.

57 Bazarnes, Yonne, arr. Auxerre, cant. Vermenton.

58 Arch. dép. Nord, B 1602, fol. 230r.

59 Bertrand Schnerb, *Jean sans Peur. Le prince meurtrier*, Paris, Payot, 2005, p. 433.

60 U. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne, op. cit.*, t. III, preuve CCLX.

61 Guy de La Trémoille, comte de Joigny.

62 Guillaume de Vienne, seigneur de Bussy, fils de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges.

63 Jean de Montagu, seigneur de Couches.

64 Jean de Rye, seigneur de Balançon.

65 Guillaume de Luyrieux, seigneur de La Cueille.

monseigneur de La Roche⁶⁶, monseigneur de Saint Bris, monseigneur de Ty⁶⁷, monseigneur de Ram⁶⁸, messire Jehan de Vienne, monseigneur de Rochefort, messire Jehan de Tinteville⁶⁹, monseigneur de Villerscesse⁷⁰, messire Jehan de Baufremont ; et quant aux chevaliers on en y a fait si largement qu'il ne vous fault esmayer de chambellan⁷¹ ; et ne vous en escrips point les noms, mais par extimacion il en y a bien II⁷².

La lettre du maréchal de Bourgogne contient aussi un développement dans laquelle l'expéditeur insiste sur les mérites de ceux qui lui ont obéi en sa qualité de lieutenant du prince :

Mon tres redoubté seigneur, vous devez loer Dieu de la grace qu'il vous a faite, car la guerre estoit de tous poins en vostre pays de par deça, et devez reconnoistre vos bons et loyaulx subgés et serviteurs qui si vaillamment vous ont servy et obey a moy en vostre absence et a ce que je leur ay voulu dire de par vous ; et par especial monseigneur le conte de Joigny, messire Renier, monseigneur de Commarien⁷³, monseigneur de Norcant, chevaliers, par la grace de Dieu, et messire Jacques de Villers, ont mis tres grant peine et diligence que la chose se soit conduite et mise a execution a vostre honneur⁷⁴.

Les deux lettres, celle du duc Jean sans Peur et celle du maréchal de Toulangeon, s'achèvent sur une ouverture vers les événements à venir dans l'immédiat. Pour le duc Jean, les perspectives sont celles offertes par une soumission totale du pays de Liège après l'écrasante défaite subie par les « Haidroits ».

Et aujourd'huy, la cité de Liege, Huy, Tongre, Dinant et les autres bonnes villes du pays sont venues par devers nous rendre obeissance, suppliant que ledit beau frere de Liege voulsist avoir pitié d'eux et les recevoir a mercy, ainsy qu'il a fait par le moyen dudit beau frere de Henau et de moy, pourveu que tous les coupables, dont il y a encore plusieurs, ils rendront et bailleront ez mains dudit beau frere de Liege pour en faire et ordonner a son bon plaisir ; et au surplus lesdites villes se sont soubmises de tout ce qu'elles peuvent avoir mespris envers ledit beau frere de Liege, de tout en l'ordonnance dudit beau frere de Henau et de moy ; et de tenir nostre ordonnance sur ce baillera chascune bonne ville telle

66 Régnier Pot, seigneur de La Roche.

67 Bernard de Châteauvillain, seigneur de Thil.

68 Le seigneur de Raon.

69 Jean de Dinteville

70 Le seigneur de Villersexel.

71 « ...que vous ne manquerez pas de chambellans ».

72 Arch. dép. Nord, B 1602, fol. 230r.

73 Jacques de Courtiambles, seigneur de Commarin.

74 Arch. dép. Nord, B 1602, fol. 230r.

seurté comme nous voudrons. Trez cher et trez amé frere, le Saint Esprit vous ait en sa sainte garde [...] ⁷⁵.

Pour le seigneur de Toulangeon, l'évocation de la poursuite des opérations militaires et dans l'immédiat le dégagement de la place de La Bussière (une action qui lui sera funeste) sont l'occasion d'engager le duc Philippe le Bon à une action d'envergure pour mettre les pays de Bourgogne en sécurité.

50

Et pendant le temps que j'estoye par deça, Anthoine de Vergy et les deus Prouvenceaux que j'avoie laissiez pour une entreprinse que j'avoie faite pour avoir le chastel de La Buxiere ⁷⁶, l'ont gaaignié et sont entréz dedens par la grace Nostre Seigneur, et incontinant messire Loys de Culent, lui disant admiral de France, et la commune de Beaujolois ont mis le siege devant, ont desja gaaignié la basse court, mais ceulx qui sont dedens me ont mandé qu'ilz attendront bien encores de cy a VIII jours secours, pendant lequel temps, se monseigneur de Salesbery me veult baillier II ou III^e archiers, j'ay esperance, au plaisir de Nostre Seigneur, de les aler combatre et lever leur siege, et lors par raison vostre pays de par deça devra demourer en paix, et se tant est qu'il ne les me vueille baillier, si feray je tousjours le miex que je pourray, au plaisir de Nostre Seigneur qui, mon tres redoubté [seigneur], vous doint bonne vie et longue. Escript a Auxerre, le premier jour d'aoust.

Exceptionnellement, après la date, le propos reprend :

Et quant aux prisonniers, je ne vous sauroye en escrire la certaineté car il en y a sans nombre. Et pleust a Dieu que vous peussiez estre par deça presentement ; a bien petis frais vous meissiez vos paiz et ceulx de madame de Nevers en grand pais et les boutissiez hors de grand orphante.

Vostre tres humble et obeissant serviteur, J. de Thoulonjon,
mareschal de Bourgoingne ⁷⁷.

Dans le cas de ces derniers documents, le texte est à la confluence du style épistolaire, du rapport militaire et du pur récit. Leur importance historique a conduit l'administration ducal à en assurer la copie et l'enregistrement. Il n'est pas indifférent de souligner que la lettre ducal de 1408 a été éditée par les mauristes d'après une copie, aujourd'hui perdue, qui figurait dans les archives de l'ancienne chambre des comptes de Dijon, et que la lettre du maréchal de Bourgogne de 1423, quant à elle, a été conservée sous forme d'une copie contemporaine, dans le septième registre du Trésor des chartes de Flandre. Par

⁷⁵ U. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne, op. cit.*, t. III, preuve CCLX.

⁷⁶ La Bussière, Saône-et-Loire, arr. Mâcon, cant. Tramayes, com. Saint-Léger-sous-la-Bussière.

⁷⁷ Arch. dép. Nord, B 1602, fol. 230r.

ailleurs, il faut encore souligner que ces relations d'événements militaires ont été exploitées en tant que sources par les chroniqueurs : Enguerrand de Monstrelet, en particulier, s'est largement inspiré de la lettre de Jean sans Peur pour bâtir son récit de la bataille d'Othée tout comme il a utilisé la lettre du duc Philippe le Bon rédigée après la bataille de Brouwershaven pour décrire cet événement.

Il est inutile d'insister sur l'importance des lettres missives dans la pratique gouvernementale bourguignonne : cette réalité est bien connue et peut être rangée dans la catégorie des évidences. La lettre est un des moyens essentiels de la communication politique et diplomatique, même si elle n'en est pas un moyen exclusif (le message oral, transmis *de bouche*, tenant bien sa place à côté de l'écrit, souvent en tant que son complément quand ce n'est pas en tant que son substitut). J'insisterai donc davantage sur le rôle qui est celui de la missive lorsqu'elle se transforme en rapport ou en « bulletin d'information ». Le système de gouvernement de l'État bourguignon, qui repose sur d'importantes délégations de pouvoir du prince à des membres de sa famille, comme sa femme ou son fils, rend nécessaire l'utilisation massive de la lettre en tant que véhicule de l'information. Certes, l'identité des expéditeurs et des destinataires explique que les missives conservent les traces d'un caractère privé, mais ce caractère est surtout formel, le propos étant décidément politique.

D'une manière plus générale, il faut enfin souligner que bien des rapports envoyés sous forme de lettres missives ont non seulement été archivés, mais encore copiés, éventuellement sous une forme authentique. Il apparaît donc qu'au-delà de leur fonctionnalité immédiate, de telles lettres avaient vocation à courte échéance, à être diffusées à des fins de propagande politique, et à plus longue échéance, à être enregistrées et à nourrir la mémoire politique de l'État princier.

FORMES DU LANGAGE POLITIQUE
DANS LA CORRESPONDANCE D'ISABELLE DE PORTUGAL,
DUCHESSÉ DE BOURGOGNE (1430-1471)

Monique Sommé

Le 7 janvier 1430, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, épousa en troisièmes nocés¹ Isabelle de Portugal, fille du roi Jean I^{er} d'Avis et d'une princesse anglaise, Philippa de Lancastre. Leur seul fils survivant, Charles le Téméraire, naquit le 11 novembre 1433. Les deux enfants précédents, Antoine et Josse étaient morts en bas âge. La correspondance de la duchesse, maintenant publiée², comprend 255 lettres : 168 qu'elle a envoyées et 87 qu'elle a reçues. Ces chiffres sont évidemment sans rapport avec la réalité si on les compare aux très nombreuses mentions d'expédition ou de réception de lettres, recensées dans les comptes de la recette générale des finances, dans ceux de bailliages ou de châtelainies et dans les comptes urbains. Dans les lettres closes conservées, il est aussi fréquemment fait référence à des lettres déjà envoyées ou reçues sur le même sujet, rarement conservées.

Les lettres envoyées par la duchesse sont des lettres closes, écrites sur du papier par un secrétaire qui appose sa signature à droite de celle de la duchesse, laquelle signe « Isabel ». Elles sont ensuite pliées et fermées au dos par un petit sceau ou signet, dont il ne subsiste souvent que des morceaux ou des traces de couleur rouge. Au dos figure aussi l'adresse. Ces lettres sont donc bien différentes des pièces justificatives de la recette générale des finances – mandements, quittances, certifications – qui, écrites sur du parchemin, sont expédiées ouvertes et n'appellent pas de réponse³.

- 1 Ses deux premières épouses furent Bonne d'Artois, puis Michelle de France (Monique Sommé, *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne. Une femme au pouvoir au xv^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1998, p. 23-25).
- 2 *La Correspondance d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne (1430-1471)*, éd. Monique Sommé, Ostfildern, J. Thorbecke, 2009.
- 3 *Ibid.*, Introduction, p. 11-28. Monique Sommé, « La correspondance d'Isabelle de Portugal, reflet du pouvoir d'une duchesse de Bourgogne au xv^e siècle », dans *Femmes à la Cour de Bourgogne. Présence et influence*, dir. Dagmar Eichberger, Anne-Marie Legaré et Wim Hüsken, Turnhout, Brepols, 2010, p. 27-36.

La suscription qui ouvre les lettres closes est une première manifestation de langage politique, dans la mesure où elle s'allonge au rythme des accroissements territoriaux effectués par le duc. Dans la seule lettre retrouvée de 1430, datée du 3 mai, adressée à la chambre des comptes de Lille, Isabelle de Portugal écrit « De par la duchesse de Bourgoingne, contesse de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne et de Namur⁴ ». L'année suivante, dans une lettre du 11 mai, les duchés de Brabant et de Limbourg ont pris place après « duchesse de Bourgoingne », Philippe le Bon étant devenu duc de Brabant et de Limbourg par héritage. Puis en 1433, ce sont trois nouveaux comtés, le Hainaut, la Hollande et la Zélande qui viennent dans la suscription s'insérer entre les comtés de Bourgogne et de Namur, la comtesse Jacqueline de Bavière ayant renoncé à tous ses titres en faveur de Philippe le Bon, son cousin⁵. Mais dans les lettres closes adressées à des correspondants familiers, la titulature est abrégée : « De par la duchesse de Bourgoingne et de Brabant, etc., contesse de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, etc.⁶ ».

Les mots « De par » sont absents de la suscription dans les lettres aux ecclésiastiques et aux étrangers, puisqu'à cette expression est attachée l'idée de dépendance⁷. Celles-ci commencent par « La duchesse de Bourgogne... » ou « Ysabel, duchesse de Bourgogne...⁸ ».

Quand Philippe le Bon confie le gouvernement à son épouse en son absence, sans aucune limitation⁹, par exemple en 1441 celui du comté de Flandre et des autres États du Nord lorsqu'il part en Bourgogne, Isabelle de Portugal mentionne le plus souvent cette délégation à la fin de la suscription : « De par la duchesse

4 Lille, AD du Nord, B 1604, Neuvième registre des chartes, fol. XVII (20). *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 1, p. 31. Le comté de Namur a été acheté en viager par Philippe le Bon au comte Jean III en 1421. Ce dernier mourut en 1429.

5 Richard Vaughan, *Philip the Good. The Apogee of Burgundy*, London, Longmans, 1970, p. 50.

6 Malines, Archives de la ville, Lettres missives, n° 194. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 187, à la ville de Malines, 22 janvier 1451 ou 1455, p. 264-265.

7 Voir la dernière ligne du protocole de lettres closes du ms. français 18674, f. 8-13, édité dans Françoise Autrand, « L'enfance de l'art diplomatique. La rédaction des documents diplomatiques en France, XIV^e-XV^e siècles », dans *L'Invention de la diplomatie : Moyen Âge, Temps modernes*, dir. Lucien Bély et Isabelle Richefort, Paris, PUF, 1998, p. 224 : « et mande à tous parce qu'il dit *De par* qui signifie subjection ».

8 Lille, AD du Nord, B 17662, Lettres reçues et dépêchées, chemise « Renescure (le seigneur de), souverain bailli de Flandre, chambellan. Terre de Saint-Venant ». *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 104, 20 avril 1442, à Jean Chevrot, évêque de Tournai, p. 161. Paris, BnF, Manuscrits, coll. Picardie, 34, p. 964-965. *Ibid.*, n° 137, 10 mars 1446, au prieur et aux moines de l'abbaye Saint-Pierre de Corbie, p. 197-199 (Archivio Convento dell'Aquila, codici di S. Giovanni da Capestrano, Carteggio A, n 100). *Ibid.*, n° 186, 22 décembre 1454, à Jean de Capistran, p. 263-264 (Barcelone, Archives de la ville, Cartas Reales, LLRO, A-329). *Ibid.*, n° 33, 26 novembre 1436, à la ville de Barcelone, p. 74-75.

9 M. Sommé, *Isabelle de Portugal*, op. cit., p. 419-432.

de Bourgoingne, de Brabant, de Lembourg, contesse de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynnau, de Hollande, de Zellande et de Namur, ayans de par monseigneur en son absence le gouvernement de ses pays, terres et seignouries de par deçà¹⁰ ». Du 10 septembre au 25 octobre 1443, elle jouit des mêmes pouvoirs pendant que le duc est en campagne dans le duché de Luxembourg. Dans une longue lettre adressée de Bruxelles le 26 septembre à la chambre des comptes de Lille au sujet d'un conflit entre l'un de ses maîtres, Gilles Le Veau, et les échevins lillois auxquels il avait refusé de payer une assise sur le vin, jugée trop élevée, Isabelle de Portugal prend une mesure de conciliation en réduisant le montant de cette imposition¹¹. À la fin de cette lettre, la duchesse exprime clairement l'étendue de son pouvoir, déjà affirmé dans la suscription :

Ce que vous signiffions en vous mandant de par mondit seigneur et par vertu du pouvoir que avons de lui, que ceste nostre ordonnance faittes executer et entretenir par la maniere dicte, et au surplus tenez et faittes tenir lesdiz eschevins deschargez en leurs comptes du demourant que le droit d'assis d'icelle ville des vins dudit maistre Gilles puet plus monter que lesdiz cinquante frans, sans y faire faulte. Car ainsi nous plaist il que le faciez. Tres chiers et bien améz, Nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde. Escript a Brouxelles le xxvi^e jour de septembre mil III^e XLIII.

Les mots significatifs sont ici « de par mondit seigneur et par vertu du pouvoir que avons de lui », et la clause dite du plaisir : « car ainsi nous plaist il que le faciez », qui implique le pouvoir absolu de décision¹². Dans une lettre du 18 avril 1432¹³ à Gand, alors que la duchesse bénéficiait d'une première délégation de pouvoir pendant un séjour du duc en Bourgogne, situation qui n'est pas indiquée dans la suscription, à la fin de la lettre la mention « ainsi nous

- 10 Lille, AD du Nord, B 18842, Lettres missives, n° 29391. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 85, à Jean Utenhove, watergrave de Flandre, 20 décembre 1441, p. 137-138. Voir également : Lille, AD du Nord, B 13654, Comptes du domaine du bailliage d'Aire : *ibid.* n° 97, 7 février 1442, à Jacques de la Vieffville, bailli d'Aire, p. 154 ; Lille, AD du Nord, B 17662, chemise « Saint-Omer (office de contrôleur) », n° 100, 8 février 1442, à la chambre des comptes de Lille, p. 157 ; *ibid.*, chemise « Toevin (Guillaume) feu, bailli d'Ypres », n° 101, 28 février 1442, à la chambre des comptes de Lille, p. 157-158.
- 11 Lille, AD du Nord, B 17663, chemise « Ville Lille. Le Veau (Gilles), conseiller et maître des comptes ». *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 113, p. 170-171.
- 12 Jean-Marie Cauchies, *La Législation princière pour le comté de Hainaut. Ducs de Bourgogne et premiers Habsbourg (1427-1506)*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 1982, p. 131-134.
- 13 Lille, AD du Nord, B 17641, chemise « Canu (Jean), cépier du château d'Hesdin ». *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 10, à la chambre des comptes de Lille, p. 49.

plaisit il estre fait », suivie de « et si savons de certain que c'est aussi la volenté de mondit seigneur », impliquait aussi la délégation de pouvoir.

Si la clause du plaisir proprement dite n'est présente que lorsque la duchesse dispose d'une délégation de pouvoir, le mot « plaisir » figure le reste du temps dans de nombreuses lettres : à Josse Hoonin, bailli de l'eau à L'Écluse pour lui demander de payer 200 livres de gros à son maître de la chambre aux deniers : « sur tout le plaisir que nous poez jamais faire¹⁴ ». Dans une lettre adressée au chapitre Saint-Pierre de Lille pour recommander Jean Caudel, chirurgien du duc, pour l'obtention d'une prébende, elle écrit : « Et en ce vous nous ferez ung aussi singulier service et plaisir que en tel cas faire pourriez¹⁵ ». Dans la lettre du 22 mars 1440 à la chambre des comptes¹⁶, concernant l'attribution des clergies de la gouvernance et du bailliage de Lille, Douai et Orchies, elle joint son plaisir à celui du duc : « et son plaisir est que ainsi soit fait et le nostre ». Dans les lettres adressées à la duchesse, les termes « plaisir » ou « plaie » sont d'ailleurs constamment utilisés. La soumission aux « bons plaisirs » ou aux « nobles et bons plaisirs » est régulièrement exprimée : « Ma tres redoubtee dame, plaise vous me toujours mander et commander vos bons plaisirs et commandements¹⁷ ».

56

Après sa première délégation de pouvoir, de février à mai 1432, la duchesse avait explicitement fait connaître au chancelier Nicolas Rolin, qui se trouvait alors en Bourgogne, son intention de participer au gouvernement aux côtés de son époux. Dans une lettre écrite à L'Écluse le 13 octobre de la même année, où elle l'informait qu'elle avait bien reçu son émissaire, Jean Labbé, et qu'elle le renvoyait avec ses instructions, elle achève ainsi sa lettre : « Et au surplus, en tous les affaires de mondit seigneur et ses pays nous vueilliez adez adviser et advertir, car en tout nostre povoir avons desir nous y employer et faire tout le mieulx que pourrons¹⁸ ».

De cette première approche du langage politique dans la correspondance d'Isabelle de Portugal ressort donc l'impression d'une solide entente entre le duc et la duchesse de Bourgogne, confirmée dans de nombreuses lettres. Ainsi

14 Bruxelles, Archives générales du royaume (AGR), Acquits de Lille, 2087. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 54, 8 juillet 1439, p. 105-106.

15 Lille, AD du Nord, 16 G 63, Chapitre Saint-Pierre. Chanoines, n° 546. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 143, 21 janvier 1441 ou 1447, p. 207.

16 Lille, AD du Nord, B 17660, chemise « Clercs des fermiers de bailliages ». *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 64, p. 114.

17 Lille, AD du Nord, B 17660, chemise « Achat du comté de Namur ». *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 69, 10 juin 1440, Fierabras Boids, auditeur à la chambre des comptes de Lille, p. 118-121. Le chancelier Rolin emploie les mêmes termes : Lille, AD du Nord, B 17662, chemise « Roubaix (le seigneur de) créancier du duc ». *Ibid.*, n° 93, 29 janvier 1442, p. 148-150.

18 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B 11906, liasse, Négociations France, n° 26. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 15, p. 54-55.

le 24 avril 1433, Isabelle termine une lettre adressée à Guillaume de Lalaing, grand bailli de Hainaut, au sujet de l'interrogatoire de Gilles de Potelle, un écuyer accusé de complot contre le duc, par ces mots : « tellement que de vous en devons, mondit seigneur et nous, estre contens¹⁹ ». D'autre part, selon Georges Chastellain, nommé indiciaire (chroniqueur officiel) du duc, en 1455, Philippe le Bon méprisait les questions financières. Il observe qu'il était « negligent et nonchallant » de toutes ses affaires : « avoit tresor mais ne le congnoissoit ; de son amas ne voulut oncques rien voir ne argent manier, n'en sçavoir nombre²⁰ ». Ce fut donc Isabelle de Portugal qui prit en main le contrôle des finances. Ceci est clairement exprimé par Jean Marlette, nommé en 1436 receveur d'une aide dans le comté de Hainaut, « par madame la duchesse, ayant regart au fait et gouvernement des finances de mondit seigneur²¹ ». Il ne faut pas s'étonner que, d'après les sources étudiées, la chambre des comptes de Lille soit son principal correspondant, avec 74 lettres écrites par elle et 39 reçues, soit un total de 113. Il faut y ajouter une trentaine de lettres écrites à des officiers comptables régionaux, principalement des receveurs et des baillis. Les lettres échangées entre la duchesse et la chambre des comptes de Lille, ainsi qu'avec des officiers de finances, représentent donc près de 60 % du total des lettres conservées envoyées et reçues.

La chambre des comptes de Lille, fondée en 1386 par Philippe le Hardi, avait des compétences très étendues, comprenant le contrôle et la conservation des comptes généraux de l'État bourguignon, ainsi que des comptes de tous les receveurs de son ressort ; il existait trois autres chambres des comptes, à Dijon, Bruxelles et La Haye. La chambre des comptes de Lille devait aussi assurer la conservation des archives de la principauté, notamment les registres des chartes. D'ailleurs les recherches de documents sont un thème assez fréquent des lettres qui lui sont adressées par le duc et la duchesse.

La chambre est aussi responsable de la gestion du domaine, comme le montre une demande qui lui est adressée du château d'Hesdin par Isabelle de Portugal le 9 mai 1440, où il est question de l'éventualité d'un affermage de trois bailliages de Flandre (Aardenburg, Blankenberge et Ostende), et aussi de la réparation de l'étang du château d'Hesdin :

Avec ce, nous avons intention de faire renparer et mettre a point l'estang qui est ou parc en cest chastel de Hesdin, pour ce qu'il va a destruction et ruine. Si vous requerrons bien adcertes que, par cedit porteur, vous nous veulliés envoyer le double du marchié qui autrefois a esté fait pour reparer ledit estang. Et en ce

19 Mons, Archives de l'État, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, Recueil 15, n° 118. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 18, p. 57.

20 Cité dans Paul Bonenfant, *Philippe le Bon*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1955, p. 28-29.

21 M. Sommé, *Isabelle de Portugal*, op. cit., p. 408-409.

ne faictes faulte. Tres chiers et bien améz, Nostre Seigneur soit garde de vous.
Escript oudit chastel de Hesdin le 1^x jour de may²².

Le 1^{er} octobre suivant, de Bruxelles, elle formule encore une demande de devis, cette fois pour le château de la Salle à Lille, et avec le duc : « Monseigneur et nous avons volenté et entencion de faire reparer et refectionner la maison appelee la Sale a Lille ». Elle demande en particulier « ou l'en pourra prendre l'argent pour ce faire²³ ». C'est dans ce château qu'eut lieu en février 1454 le fameux banquet du Faisan au cours duquel Philippe le Bon et de nombreux nobles prêtèrent le vœu de partir en croisade contre les Turcs²⁴.

La chambre des comptes avait un droit de regard sur les nominations d'officiers locaux par le duc et la duchesse, ce qui était parfois source de conflit. Un exemple intéressant est fourni par un don d'office effectué par Isabelle de Portugal en 1432 à un officier de son hôtel, Colin Wriche, qui était sommelier de son échansonnerie, mais ne pouvait plus exercer son office en raison d'une blessure : « Nous, ayans pitié et compassion de lui..., avons donné de par monseigneur l'office de mesuraige du sel en la ville de Malines » ; celui-ci était vacant par la mort de son détenteur. Mais la chambre des comptes s'y oppose, et la duchesse lui demande le 22 avril la cause de cet empêchement²⁵. La réponse est donnée deux jours après : le duc a interdit les dons d'offices à Malines et a demandé que leurs revenus soient levés à son profit²⁶. La chambre des comptes veille ici au respect du droit du prince.

Quel est le langage utilisé par la duchesse pour exprimer une demande et formuler un ordre quand elle s'adresse à la chambre des comptes de Lille ou à des officiers de justice et de finance, bourgeois ou nobles ? Pour exemple peut être citée une convocation adressée à Guillaume de Lalaing, grand bailli de Hainaut, datée du 2 avril 1433 à Bruxelles, dans laquelle la duchesse se place sur le même plan que le duc :

Tres chier et bien amé, pour aucunes matières desquelles avons a parler a vous touchans tres grandement monseigneur et nous et pour lesquelles est vostre

22 Lille, AD du Nord, B 17660, chemise « Domaine en général. Ferme ». *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 65, p. 115-116.

23 Lille, AD du Nord, B 17660, chemise « Lille-maison de la Salle ». *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 72, p. 122-123.

24 Marie-Thérèse Caron et Denis Clauzel (dir.), *Le Banquet du Faisan (1454). L'Occident face au défi de l'Empire ottoman*, Arras, Artois Presses Université, 1997.

25 Lille, AD du Nord, B 17641, chemise « Warich (Colin), sommelier de l'échansonnerie de la duchesse ». *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 11, 22 avril 1432, p. 50.

26 Lille, AD du Nord, B 89, Registre des minutes de la correspondance expédiée par la chambre des comptes, non folioté. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 12, 24 avril, p. 51-52.

presence devers nous tres necessaire, nous vous prions et requerons si tres acertes que plus povons que, ces presentes veues, sans quelque excusacion seans, voz disposés venir et estre devers nous en ceste nostre ville afin que, avecques vous, puissions besongner en icelles matieres au bien de mondit seigneur et de nous. Et faictes que en ce n'ait faulte. Tres chier et bien amé, Nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escrip a Bruxelles le 11^e d'avril²⁷.

Les termes usuels sont « si vous prions et requerons », souvent renforcés par « tres acertes », et parfois suivis de « sur tout le plaisir que faire nous desirez²⁸ ». S'y ajoutent « sans y aucunement faillir²⁹ » ou bien « sans aucune faulte, delay ou reffus »³⁰, « sans y aucunement dylaier ou dissimuler³¹ », « si n'en faictes le contraire³² ». Ces formules d'autorité tendent à disparaître après son départ de la cour en 1457, lorsqu'Isabelle partit vivre dans son château de la Motte-au-Bois dans la forêt de Nieppe³³.

Plus rarement la duchesse emploie le verbe *mander*, mais, dans ce cas, elle se réfère au duc. Ainsi dans une lettre adressée au maire de Dijon le 8 janvier 1441, elle écrit : « Nous vous mandons de par monseigneur et requerrons de par nous tres acertes³⁴ ». Donc le duc ordonne et elle demande, mais, dans la réalité, l'initiative souvent lui revient. En matière financière, c'est bien elle qui exerce le pouvoir. Lorsqu'elle demande à la chambre des comptes de rechercher des documents et de les lui envoyer, elle écrit : « Et vous nous ferez bien agreable plaisir », et elle ajoute « Tres chiers et bien améz, se chose voulez que faire puissions, nous le ferons volontiers³⁵ ». Il y a donc là échange de bons procédés.

27 Mons, Archives de l'État, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, Recueil 15, n° 116. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 16, p. 55-56.

28 Mons, Archives de l'État, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, n° 1597. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 13, 27 avril, p. 52-53 : lettre à Thierry Le Roy, trésorier de Hainaut, invité à venir assister au baptême de Josse, deuxième fils du couple ducal.

29 Mons, Archives de l'État, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, 15, n° 114. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 38, 24 juin 1438, p. 79 : lettre à Jean Rasoir, receveur général de Hainaut.

30 Bruxelles, AGR, 2087. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 70, 12 juin 1440, p. 121 : lettre à Florent Deschamps, bailli de l'Écluse.

31 Lille, AD du Nord, B 17656, chemise « Chartreux de Gosnay ». *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 27, 30 septembre 1435, p. 66-67 : lettre à la chambre des comptes.

32 Bruxelles, AGR, Acquits de Lille, 2087 *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 61, 16 décembre 1439, p. 111-112 : à Gérard de Ghisteltes, bailli de Courtrai.

33 M. Sommé, *Isabelle de Portugal*, op. cit., p. 456-460.

34 Dijon, Archives de la ville, B 450, n° 7 bis. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 74, à Philippe Machefoing, maire de Dijon, p. 124-125.

35 Lille, AD du Nord, B 17672, chemise « Bois de Nieppe ». *La correspondance*, éd. cit., n° 167, 16 mars 1451, p. 239.

Les maîtres des comptes reconnaissent les compétences de la duchesse en matière financière et il arrive qu'ils la laissent régler elle-même des problèmes difficiles : en décembre 1448, au sujet de paiements qui doivent être effectués à un maître de sa chambre aux deniers, ils lui conseillent de s'entendre avec lui, « car quant a nous nous n'y sçaurions besongnier que a l'aventure³⁶ ».

Avec la chambre des comptes de Lille et les officiers de finances, les villes et certains établissements religieux sont bien présents dans la correspondance d'Isabelle de Portugal, souvent parce qu'ils sont sollicités pour des dons en argent, notamment à l'occasion de mariages de membres de la famille ou de serviteurs des hôtels princiers³⁷. Pour le mariage de sa nièce Béatrice de Coïmbre avec son neveu Adolphe de Clèves, en 1453, la duchesse sollicite la ville de Malines par une lettre³⁸, mais elle fait aussi présenter sa requête par Francequin du Jardin, son valet de chambre :

60

et lui avons chargié sur ce vous remonstrer plus au long nostre entencion et desir... Et pour ce que n'avons que une niepce, laquelle amons comme s'elle estoit nostre fille, mondit seigneur nous a accordé de escrire et practiquer a toutes les bonnes villes de ses pays pour avoir aucune gracieuse somme de deniers telle qu'ilz voudront donner de leur bon gré et consentement, dont desja avons escript a plusieurs villes qui liberalment nous ont accordé chacune selon sa faculté, tellement que en sommes bien contente. Et pour la singuliere confiance que avons en vous et que prenons bien a ceur ceste matiere, nous envoions presentement par devers vous nostre bien amé varlet de chambre Fransquin du Jardin³⁹, porteur de cestes, et lui avons chargié sur ce vous remonstrer plus au long nostre entencion et desir. Si vous requérons que le vueilliez croire de ce qu'il vous exposera ceste foiz de nostre part et tellement vous employer en ce qu'il vous requerra de par nous touchant [c]este matiere tellement que aions cause de vous en mercier et savoir gré, en nous signiffiant par lui sur ce vostre response, ensemble se chose voulez que faire puissions, nous le ferons volentiers.

Les lettres aux villes d'Amiens et de Dijon sont également conservées et s'achèvent par la même promesse de la duchesse : « Ensemble se chose voulez que faire puissions, nous le ferons volentiers » (Malines) ; « Et quant aucune

36 Lille, AD du Nord, B 17668, chemise « Hôtel. Chambre aux deniers ». *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 156, décembre 1448, p. 222-224.

37 Werner Paravicini, *Invitations au mariage. Pratique sociale, abus de pouvoir, intérêt de l'État à la cour des ducs de Bourgogne (1399-1489)*, Stuttgart, J. Thorbecke, 2001.

38 Malines, Archives de la ville, Lettres missives, n° 71. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 178, 22 avril 1453, p. 251-252.

39 Francequin du Jardin est inscrit sur les écrous de l'hôtel de la duchesse de 1447 à 1454 pour des gages journaliers de 7 s. 6 d. (M. Sommé, *Isabelle de Portugal, op. cit.*, 1998, p. 501).

chose vouldrés que faire puissons, nous le ferons vouldentierz » (Amiens) ; « et cy après en aurons souvenance quant d'aucune chose nous requerrés » (Dijon).

Dans ce type d'affaire qui lui tient « a cœur », la duchesse ajoute parfois l'adverbe « affectueusement » à l'expression habituelle « prions et requerons tres acertes ». C'est le cas pour des invitations à des mariages et pour des demandes de prêt. Le 16 octobre 1439, elle adresse quatre lettres identiques à des baillis pour leur demander un prêt sur leurs revenus de l'année suivante⁴⁰ en ces termes : « nous vous requerons et neantmoins mandons de par lui [le duc] et prions de par nous le plus affectueusement que faire povons ». C'est plus souvent encore qu'elle emploie le mot *affectueusement* quand elle intervient pour des recommandations en faveur de personnes : ainsi auprès du chapitre Saint-Pierre de Lille le 3 février 1452⁴¹ pour que son neveu, Jacques de Coïmbre, soit élu prévôt du chapitre, ce qui fut d'ailleurs réalisé. Ces demandes s'accompagnent de la mention que la duchesse en aura « bonne souvenance ». Là encore, c'est l'échange de bons procédés.

À l'exception du duc de Bourgogne qui s'adresse à son épouse par les termes « Tres chiere et tres amee compaigne⁴² », les correspondants de la duchesse commencent leur lettre par la formule « Nostre tres redoubtee dame », y compris son fils Charles le Téméraire et son épouse Marguerite d'York, qui écrivent l'un et l'autre « Ma tres redoubtee dame et mere⁴³ ».

En dehors de la famille étroite, Isabelle de Portugal entretenait une correspondance avec des membres de la famille ducale. En témoignent quatre lettres reçues de Cornille, fils bâtard du duc, qui avait été nommé en février 1444 lieutenant et capitaine général du duché de Luxembourg, et qui devait venir rejoindre la duchesse aux conférences de Châlons en Champagne avec Charles VII en mai 1445. Il en fut empêché par la présence des routiers dans

40 Bruxelles, AGR, Acquits de Lille, 2087. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 57, à Josse Hoonin, bailli de l'eau à L'Écluse, p. 108-109. *Ibid.*, n° 58, à Jean du Gavre, bailli de la Salle d'Ypres, p. 109. *Ibid.*, n° 59, à Jean Le Prévost, bailli de Termonde, p. 110. *Ibid.* n° 60, à Guillaume Toenin, bailli d'Ypres, p. 110-111.

41 Lille, AD du Nord, 16 G 41, Chapitre Saint-Pierre de Lille. Prévôt. Jacques de Coïmbre, n° 337. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 173, p. 245-246.

42 Luxembourg, Archives nationales, A X, liasse n° 8, 201. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 83, 15 décembre 1441, p. 133-136. Lille, AD du Nord, B 17684, Lettres reçues et dépêchées, chemise « Gonard Jean, juge de Besançon ». *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 199, 13 février 1460, p. 279-280.

43 Paris, BnF, ms. fr. 3887 (ms. Fontette), f. 180-181r. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 245, Charles à Middelbourg, 3 juin 1470, p. 336-338. Namur, Archives de l'État, n° 75 (ancien 45), Souverain bailliage de Namur. Reliefs, transports, 1467-1477, f. 72-74. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 248, Marguerite à Gand, avril 1471, p. 341-345.

la région, menés par Robert de Floques, dit Floquet⁴⁴. Il signe « Vostre tres humble et tres obeissant serviteur Cornille b. [bastard] de Bourgoingne ». Ses lettres fournissent à la duchesse une information détaillée sur la situation de la prévôté d'Arlon, des villes du duché de Luxembourg et du comté de Chiny et d'une partie du Hainaut, en proie aux déprédations commises par les routiers, information confirmée par Bernard de Bourscheidt, prévôt et capitaine d'Arlon⁴⁵. En avril précédent, ce sont Thibaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne⁴⁶ et le conseil ducal de Dijon⁴⁷ qui avaient aussi informé la duchesse des dégâts occasionnés par les écorcheurs dans les comté et duché de Bourgogne.

Dans sa lettre du 3 juin 1470, écrite à Middelbourg⁴⁸, Charles le Téméraire tient au courant sa mère, alors retirée à Aire-sur-la-Lys, des attaques anglaises contre la flotte bourguignonne menées avec le soutien de Louis XI, contrairement aux traités. Il appartient ensuite à Marguerite d'York d'envoyer à sa belle-mère en avril 1471⁴⁹ un récit détaillé des événements survenus en Angleterre qui ont marqué le retour au trône de son frère, Édouard IV. La lettre comporte en particulier une liste de morts et de prisonniers à la bataille de Barnet. Ainsi, par la correspondance, Isabelle de Portugal est tenue renseignée jusqu'à ses derniers jours⁵⁰ des divers événements et situations politiques de Bourgogne, de France et d'Angleterre.

Le duc avait chargé son épouse d'ambassades à plusieurs reprises, notamment avec l'Angleterre, sans doute en raison de sa parenté avec la famille royale. En 1439, comme l'écrit le chroniqueur Jean de Wavrin, « s'assemblerent entre Calais et Gravelingues en ung certain lieu esleu pour tenir convention de paix, c'est a sçavoir le cardinal d'Angleterre d'une part et la ducesse de Bourgoingne d'autre, chascun d'eulz grandement adcompaigné de personnes notables⁵¹ ». Tous deux sont de la famille de Lancastre, Henri Beaufort, cardinal d'Angleterre, étant l'oncle de la duchesse. Ces négociations devaient aboutir à un entrecours de marchandises, c'est à dire à un rétablissement des relations commerciales entre

44 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B 11906, (Liasse) Négociations. France, n^{os} 14, 12, 3, 9. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n^o 131, 7 mai, p. 189-191 ; n^o 132, 15 mai, p. 191-193 ; n^o 133, 28 mai, p. 193-194 ; n^o 135, 28 mai, p. 196.

45 Dijon, AD de la Côte-d'Or, B 11906, (Liasse) Négociations, France, n^o 2. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n^o 134, 29 mai 1445.

46 Paris, BnF, Manuscrits, Coll. Moreau, 802, f. 56. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n^o 129, 9 avril 1445, p. 186-188.

47 Paris, BnF, *ibid.*, f. 57. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n^o 130, 11 avril 1445.

48 *ibid.*, n^o 245. Voir note 43.

49 *ibid.*, n^o 248. Voir note 43.

50 Isabelle de Portugal est décédée à Aire-sur-la-Lys le 17 décembre 1471.

51 Jean de Wavrin, *Anchiennes cronicques d'Engleterre. Choix de chapitres inédits*, éd. Émilie Dupont, Paris, Société de l'histoire de France, 1858-1863, 3 vol., t. I, p. 312.

l'Angleterre et la Flandre. La duchesse négocia ensuite en 1443 avec son cousin Richard, duc d'York, qui était alors lieutenant d'Henri VI en France, des trêves sur terre et sur mer, qui furent approuvées par Henri Beaufort dans une lettre à la duchesse le 16 juin 1433, adressée « A haulte et puissante princesse, ma tres chiere et tres amee niece la duchesse de Bourgoingne⁵² » et signée par « Vostre oncle prest a voz bons plaisirs le cardinal d'Angleterre ». On trouve aussi ce mot *princesse* dans une lettre que lui adressent Philippe Machefoing, maire de Dijon, et les échevins, en 1449 ou 1450⁵³, adressée « A tres haulte, tres puissante princesse, nostre tres redoubtee dame, madame la duchesse de Bourgoingne et de Brabant ». Ces termes reviennent à la fin de la lettre : « Ce scet le benoit Filz de Dieu qui, tres haulte, tres puissante princesse, nostre tres redoubtee dame, ait en sa tres benoite garde et protection nostredit tres redoubté seigneur, vous et nostre tres redoubté seigneur, monseigneur de Charroloiz, vostre beaul filz, et vous doit bonne vie et longue telle que noz povres cuers le desirent ».

De son côté, en 1439, au moment des conférences de Gravelines, la duchesse s'adresse à Henri VI, roi d'Angleterre, en ces termes : « A tres haulte et puissant prince, mon tres chier seigneur et cousin le roi d'Angleterre », et elle signe : « Vostre cousine Ysabel, duchesse de Bourgoingne et de Brabant⁵⁴ », tandis que le roi commence ses lettres par « Haulte et puissante princesse, tres chiere et tres amee cousine⁵⁵ ».

Philippe le Bon lui-même, alors qu'il se trouvait à Bar-sur-Aube le 15 décembre 1441, envoya une longue lettre à son épouse où il lui exposait les problèmes posés par l'acquisition du duché de Luxembourg sur lequel Charles, duc d'Orléans, prétendait avoir des droits. Il demande l'avis d'Isabelle de Portugal avant toute nouvelle négociation : « Toutevoyes nous avons differé et differons d'y envoyer jusques ayons nouvelles de vous et que saichons vostre advis sur ce⁵⁶ ». Dans cette lettre, Philippe le Bon exprime clairement l'importance qu'il attachait au rôle de son épouse dans les relations internationales.

52 Lille, AD du Nord, B 306, Traités, n° 15780^{bis}. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 112, à Londres, p. 169-170.

53 Dijon, Archives de la ville, B 449 (ancien 453), n° 101. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 164, février, p. 233-235.

54 Paris, BnF, Nouvelles acquisitions françaises, 6215, f. 95v-96r. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 45, 22 mars, p. 90-92. *Ibid.*, f. 96v-97v, n° 46, 3 avril, p. 92-94.

55 Paris, BnF, *ibid.*, f. 97v-99r. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 47, avant le 8 mai 1439 au château de Kennington, p. 94-97. *Ibid.*, fol. 100v-101r, n° 48, 8 mai 1439, p. 97-99. *Ibid.*, f. 102, n° 49, 8 mai 1439, p. 99. Paris, BnF, coll. Bréquigny 98, Travaux de Bréquigny en Angleterre, f. 44 : « Rymer supplement Henri VI, t. 8, n° 103 : lettre à la duchesse de Bourgogne ». *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 185, 23 juillet 1454 au palais de Westminster, p. 259-263.

56 Luxembourg, Archives nationales, A X, liasse n° 8, 201. *La Correspondance d'Isabelle de Portugal*, éd. cit., n° 83, p. 133-136.

À travers l'étude de la correspondance d'Isabelle de Portugal se dessinent les caractéristiques du langage employé par une princesse qui, tout en se référant au duc, exerce un véritable pouvoir dans les domaines financier et diplomatique. Pour l'ensemble de la période, ces formes du langage sont répétitives, tout en étant variées, et surtout différent selon l'objet de la lettre beaucoup plus que selon le rang ou la fonction du destinataire. Il s'agit bien de la correspondance d'une princesse « souveraine dame », comme la nomme Thibaud de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or, qui lui écrit en 1445⁵⁷, et comme l'atteste son mari Philippe le Bon qui lui a exprimé sa reconnaissance en lui remettant des biens confisqués en Picardie en 1441, « en consideration des grandes et innumerables charges que chacun jour surviennent pour noz affaires et autrement a nostre tres chiere et tres amee compaigne la duchesse⁵⁸ ».

57 Lettre n° 129, voir note 46. Werner Paravicini, « Mon souverain seigneur », dans *Power and Persuasion. Essays on the Art of State Building in Honour of W. P. Blockmans*, dir. Peter Hoppenbrouwers, Antheun Janse et Robert Stein, Turnhout, Brepols, 2010, p. 27-48, ici p. 37-38. Dans la lettre du maréchal de Bourgogne, le mot *souverain* est utilisé de la même façon pour désigner le duc (« nostre redouté et souverain seigneur »).

58 Lille, AD du Nord, B 778, n° 15759. Ce sont les biens de Jean de Luxembourg, comte de Ligny.

RÉGNER EN MODE ÉPISTOLAIRE : L'EXEMPLE DE CHARLES VIII

Jonathan Dumont et Alain Marchandisse

À Franz Bierlaire, nous dédions cette étude
à l'occasion de son accession à la retraite,
en témoignage de notre estime et de notre amitié.

De toute évidence, l'épistolaire politique n'a pas généré de très nombreuses études, tout particulièrement en ce qui concerne la fin de l'époque médiévale et le premier âge moderne. Et, pour riche qu'il soit, le récent collectif intitulé *La Politique par correspondance* n'invalide pas cette constatation¹. Aussi, parmi cette thématique, avons-nous décidé de nous pencher sur l'une des deux grandes collections de lettres royales françaises éditées pour le Moyen Âge finissant, celle de Charles VIII en l'occurrence, qui fait suite aux onze volumes de l'édition SHF Charavay, Vaesen et Mandrot, des lettres de Louis XI², utilement rassemblées de nouveau, pour certaines d'entre elles, dans le volume d'Henri Dubois³, soit respectivement 1 145 occurrences pour Charles VIII et 2 149 items royaux pour Louis XI, au cours de périodes de 15 et 22 années – nous ne tenons pas compte ici des 141 lettres du dauphin Louis : la production épistolaire du père se révèle nettement plus fournie que celle du fils. Les lettres du dernier Valois direct ont été colligées, en cinq volumes, à la fin du XIX^e siècle, par Paul Pélicier et Bernard de Mandrot⁴, des volumes augmentés à plusieurs reprises dans l'*Annuaire-Bulletin*

- 1 *La Politique par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, dir. Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon, Rennes, PUR, 2009.
- 2 Louis XI, *Lettres*, éd. Étienne Charavay, Joseph Vaesen et Bernard de Mandrot, Paris, Société de l'histoire de France, 1883-1909, 11 vol.
- 3 *Id.*, *Lettres choisies*, éd. Henri Dubois, Paris, LGF, coll. « Lettres gothiques », 1996.
- 4 Charles VIII, *Lettres*, éd. Paul Pélicier, Paris, Société de l'histoire de France, 1898-1905, 5 vol., t. IV, p. 159-163. Les lettres de Charles VIII étudiées dans le présent texte appartenant presque toujours au t. 4 de cette édition, les références seront libellées sous une forme abrégée : Charles VIII, n^o, page.

de la Société de l'Histoire de France⁵. Si l'*Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu (1483-1491)* du premier mentionné peut être tenu pour scrupuleux⁶, force est de reconnaître que son édition de la correspondance de Charles VIII ne répond plus aux exigences de la science historique contemporaine. Pour s'en convaincre, il suffira de préciser que tradition et notes diplomatiques sont pour ainsi dire absentes en toute circonstance, de sorte que l'on n'apprend jamais, par exemple, quel est le support de chaque occurrence, et que de très nombreux lieux de conservation apparaissent sous des appellations parfaitement sibyllines, telles que, sans complément aucun : « Archives de Milan ». Nous n'avons pas jugé bon d'envisager ici l'ensemble du corpus que Pélicier a tout de même le grand mérite de nous offrir. Nous avons décidé de porter notre attention sur les documents de la période de l'expédition militaire du roi en Italie, soit ceux écrits entre février 1494 et octobre 1495⁷. Une raison principale à cela : l'on ne se situe plus alors durant la période où les Beaujeu gouvernaient et où les lettres, même signées du roi, n'étaient sans doute pas de lui ; l'on aborde en revanche la fin de la vie du souverain, alors qu'« il commençoit à donner une plus grande opinion de luy que jamais⁸ » et durant des événements dont il fut, à n'en pas douter, le maître d'œuvre. Le présent volume permet d'interroger une collection épistolaire sous deux aspects au moins : la forme et le fond. Nous avons choisi de ne pas choisir et de tenter d'aborder les deux volets de la question. Dans un premier temps, nous tenterons de dégager les principales caractéristiques que présentent les lettres émises par ou pour Charles VIII durant les deux années de son voyage d'Italie, en d'autres termes d'apprécier la diplomatie de sa production épistolaire. Le lecteur ne manquera pas de constater que

5 « Supplément aux lettres de Charles VIII », éd. Bernard de Mandrot, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France (= ABSHF)*, t. XLIII (1906), p. 211-241, t. XLIV (1907), p. 185-249 ; « Supplément aux lettres de Charles VIII », éd. Henri Stein, t. LX (1923), p. 193-253 ; « Lettres de Charles VIII et de Louis XII conservées dans les fonds d'archives berruyers », éd. Daniel Rivaud, 1999, p. 55-128. Les références aux lettres contenues dans les suppléments seront abrégées comme suit : Charles VIII, n°, *Supplément*, année, page.

6 Paul Pélicier, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu (1483-1491)*, Chartres, E. Garnier, 1882.

7 Yvonne Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu (1470-1498). La jeunesse au pouvoir*, Paris, Klincksieck, 1975, p. 265 et 437. Pour les événements dont il est ici question, outre l'ouvrage précédent, on se reportera au volume consacré aux guerres d'Italie – qui reste d'excellente qualité – de l'*Histoire de France* dirigée par Ernest Lavisse, soit le t. IX de sa récente réédition : Henry Lemonnier, *Les Guerres d'Italie. La France sous Charles VIII, Louis XII et François I^{er}* [1903], Sainte-Marguerite-sur-Mer, Éditions des Équateurs, 2010, avec une présentation de Laurent Vissière, p. I-VII.

8 Alphonse Dunoyer, compte rendu de « *Lettres de Charles VIII, roi de France*, éd. P. Pélicier et B. de Mandrot, Paris, 1898-1905, 5 vol. », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXVII (1906), p. 500-503 (ici p. 501).

nous avons usé de la grille d'analyse qu'Henri Dubois a proposée, dans un article récent, à propos des lettres de Louis XI, article d'autant plus précieux qu'il n'est pas loin de constituer un hapax en la matière⁹. Il va sans dire que nous n'offrirons ici que quelques considérations en forme de prolégomènes que nous pourrions prolonger dans le cadre d'une analyse portant sur la totalité de la correspondance de Charles VIII, correspondance appréhendée matériellement sur les textes eux-mêmes, dans leurs nombreux lieux de conservation, français notamment¹⁰. Dans une deuxième partie, nous nous intéresserons à ce que ces lettres révèlent de la politique italienne de Charles VIII. Tout d'abord, nous étudierons les rapports que le roi entretient avec les puissances italiennes en étant particulièrement attentifs aux modifications du formulaire ainsi qu'aux variations du ton en fonction du destinataire. Puis, nous définirons la politique que le roi entend mener dans le royaume de Naples, en Italie, voire dans la chrétienté tout entière, au moment de sa campagne de 1494-1495. Au terme de ce tour d'horizon thématique, on peut penser parvenir à mieux comprendre comment les lettres de Charles VIII deviennent des instruments de pouvoir, fondements d'un art de régner en mode épistolaire.

PROLÉGOMÈNES À LA DIPLOMATIQUE DES LETTRES DE CHARLES VIII

Les textes dont il est ici question sont au nombre de 209, soit un plein volume, le quatrième en l'occurrence, de l'édition Pélicier, textes auxquels viennent s'ajouter quelques items issus de suppléments. Ils s'égrainent tout au long des vingt mois de l'expédition outremer, de façon souvent régulière, mais aussi, parfois, très intermittente, de dix en quinze jours. L'on peut attribuer cette situation, bien sûr, aux lacunes des dépouillements réalisés par Pélicier, mais Charles VIII lui-même est amené à écrire à Pierre de Bourbon (1439-1503),

9 Henri Dubois, « Observations sur la diplomatie des lettres de Louis XI », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1996, p. 332-342. Sur la correspondance de Louis XI, voir aussi : François Foronda, « Les lettres de Louis XI : en quête de la formule », *Mémoire vive. Bulletin de l'Association française pour l'histoire et l'informatique*, t. XII-XIII (1994-1995), p. 57-65.

10 Signalons que quelques études partielles des lettres du monarque et des gentilshommes qui l'accompagnent en Italie ont déjà été entreprises (Alessandro Cutolo, « Nuovi documenti francesi sulla impresa di Carlo VIII », *Archivio storico per le Province napoletane*, t. LXII [1938], p. 183-257 ; Sara Fourcade, « La pratique épistolaire de la noblesse française au temps des guerres d'Italie (1495-1525) », *Cahiers de recherches médiévales*, t. XIII [2006], p. 133-145), certaines manquant parfois d'une assise documentaire suffisamment développée (Marion Pouspin, « Des lettres de nouvelles au temps de la guerre d'Italie de Charles VIII [avril-mai 1495] », *ibid.*, t. XVIII (2009), p. 459-478).

seigneur de Beaujeu¹¹ : « je vous ay souvent escript et fait responce, mais les postes ont esté, comme savez, destroussées et mes lettres retenues¹² ». Pour nous en tenir à de grandes catégories d'actes, sur la définition desquelles, même sur l'essentiel, les diplomatistes d'hier et d'aujourd'hui ne parlent pas d'une parfaite même voix¹³, précisons que ces documents ne relèvent pas des actes officiels – parmi lesquels prennent place les ordonnances, édits, mandements, etc., qui ont une « incidence sur le statut des personnes et des biens », expédiés patents et scellés du grand sceau royal ou de son remplaçant, « appendu, pendant, non plaqué » et apposé en chancellerie –, mais de lettres contenant des « dispositions, ordres, instructions, commentaires ayant le roi pour auteur », « destinées à leur seul destinataire », des lettres « closes », fermées par un cachet ou sceau plaqué et composées hors chancellerie¹⁴.

68

Princes et grands seigneurs de ce Moyen Âge finissant sont les principaux destinataires des lettres de Charles VIII considérées ici. Parmi ceux-ci, l'on retiendra Ludovico Sforza (1452-1508)¹⁵ – Ludovic le More –, duc de Milan, Ercole I^{er} d'Este (1431-1505)¹⁶, duc de Ferrare, ainsi que, tout particulièrement, Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, beau-frère du roi et régent du royaume¹⁷. Viennent ensuite les communautés urbaines françaises et les cités italiennes, Lyon et les Lyonnais pour les premières, Sienna et Florence pour les secondes¹⁸. Subalternes et serviteurs du roi se partagent une troisième catégorie de lettres. Parmi eux, les membres du Parlement de Paris, Ymbert de Batarnay (1438-1523)¹⁹, seigneur du Bouchage, et

11 Sur ce personnage, voir : Y. Labande-Mailefert, *Charles VIII et son milieu*, op. cit. ; André Leguai, « Art. P. II v. Beaujeu », *Lexikon des Mittelalters*, München, t. VI (1999), München, 2003, col. 1932-1933 ; P. Pélicier, *Essai sur le gouvernement...*, op. cit.

12 Charles VIII, n° 879, p. 218. Dans une ligne d'idées proche, signalons la présence, à Milan, d'une copie en italien d'une lettre adressée par Charles VIII, le 4 septembre 1495, de Turin, au roi des Romains, copie où le roi de France présente à son interlocuteur sa version du voyage napolitain, le but étant de faire pièce à une autre lettre, envoyée par Ludovico Sforza à Maximilien, sur le même sujet. L'on peut comprendre tout l'intérêt qu'avait le More à faire traduire une lettre que l'on peut, à bon droit, présumer détournée...

13 Voir H. Dubois, « Observations sur la diplomatie des lettres de Louis XI », art. cit., p. 332-333 ; Arthur Giry, *Manuel de diplomatie* [1894], Paris, Alcan, 1925, 2 vol., t. II, p. 780-782 ; Olivier Guyotjeannin, Jacques Pycke et Benoît-Michel Tock, *Diplomatie médiévale*, Turnhout, Brepols, 1993, p. 104-105, 241 ; Georges Tessier, *Diplomatie royale française*, Paris, Picard, 1962, p. 295-307.

14 Nous suivons ici les définitions claires d'H. Dubois, dans Louis XI, *Lettres choisies*, éd. cit., p. 5-7.

15 30 lettres au total, sur 209, sont adressées à Ludovico Sforza.

16 Le duc de Ferrare reçoit 12 missives.

17 Pierre de Bourbon se voit adresser 39 documents.

18 8 lettres sont envoyées à la ville de Lyon, 10 à Sienna, 2 à Florence.

19 Sur ce personnage, voir avant tout : Bernard de Mandrot, *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François I^{er} (1438-1523)*, Paris, Picard, 1886. Voir aussi Philippe Hamon, « Un bel exemple de longévité : Ymbert de Batarnay (1438-1523) », dans *Les Conseillers de François I^{er}*, dir. Cédric Michon, Rennes, PUR, 2011, p. 89-91.

l'ensemble des chambellans du dauphin Charles-Orland, ou encore Jean Bourré²⁰, chambellan de Charles VIII en 1497 après avoir été l'un des principaux serveurs de Louis XI²¹.

Cette partie de la correspondance du roi Charles est conservée dans des proportions à peu près égales dans les dépôts d'archives italiens et français. Par ordre décroissant, Milan, Modène et Sienne se répartissent l'essentiel des occurrences italiennes²². Pour la France, la dispersion s'avère nettement plus importante, même si la Bibliothèque nationale de France, les Archives nationales et la bibliothèque municipale de Lyon apparaissent beaucoup plus fréquemment²³. Tout naturellement, les lettres sont intégrées aux archives du destinataire, mais quelques présences *a priori* incongrues se dévoilent au sein des dépôts italiens. On peut les expliquer à la fois par les vols que Charles VIII déplorait auprès de son beau-frère, et par l'élaboration de copies et/ou de traductions italiennes d'actes envoyés au-delà des Alpes. Ainsi en va-t-il, par exemple, d'une lettre en italien conservée aux Archives de Modène, par laquelle le roi recommande le cardinal Hyppolite d'Este (+ 1520), fils du duc de Ferrare, à l'évêque de Liège Jean de Hornes (1458-1505)²⁴.

La majeure partie des documents sont conservés sous forme d'originaux, tandis que, pour l'essentiel, les copies sont des traductions italiennes à destination des dynastes locaux. Des minutes apparaissent en quantité négligeable²⁵.

Ces documents sont rédigés pour la plupart en français, même lorsque le destinataire est de nationalité étrangère²⁶. Les lettres qui ne sont pas en français sont fréquemment des traductions destinées à des dynastes étrangers, on vient

20 À son propos, voir : Georges Bricard, *Un serviteur et compère de Louis XI. Jean Bourré, seigneur du Plessis (1424-1506)*, Paris, Picard, 1893 ; André Lapeyre et Rémi Scheurer, *Les Notaires et secrétaires du roi sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII (1461-1515). Notices personnelles et généalogiques*, Paris, CTHS, 1978, 2 vol., t. I, p. 52-54.

21 Ymbert de Batarnay est le destinataire de 4 lettres et Jean Bourré de 5.

22 Sur 78 lettres détenues en Italie, 39 le sont à Milan, 13 à Modène et 10 à Sienne.

23 Sur 100 textes conservés en France, 33 le sont à la Bibliothèque nationale de France (= BnF), 21 aux Archives nationales de France et 9 à la Bibliothèque municipale (= BM) de Lyon.

24 Charles VIII, n° 806, p. 99-101. Selon l'éditeur des lettres, Paul Pélicier, une lettre identique a été envoyée au chapitre cathédral de Liège. Celle-ci serait conservée à l'Archivio di Stato di Modena (*ibid.*, p. 101 n. 2). À notre connaissance, aucune copie ne peut être trouvée à Liège. L'on n'en découvre en tout cas aucune trace là où l'on s'attendrait à rencontrer ces deux documents, à savoir dans le *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, éd. Édouard Poncelet, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1913 et 1933, 6 vol., t. V et VI. Sur Jean de Hornes, prince-évêque de Liège, voir principalement Paul Harsin, *La Principauté de Liège à la fin du règne de Louis de Bourbon et sous celui de Jean de Hornes (1477-1505)*, Liège, Sciences et Lettres, 1957. Synthèse et bibliographie dans Alain Marchandisse, « Hornes (Jean IX de) », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey et Ané, t. XXIV (1993), col. 1140-1141.

25 58 copies et 2 minutes en tout.

26 190 lettres sont en français, 12 en italien, 6 en latin et 1 en allemand.

de le voir²⁷. Les rares items latins sont adressés au pape Alexandre VI et aux Suisses de Lucerne et de Zurich²⁸. Un seul est en allemand : les destinataires en sont les Bernois et le document est une traduction présente dans une chronique bernoise du temps²⁹.

La correspondance de Charles, tout au moins ce qu'il nous en a été possible de consulter *in situ*, est rédigée sur papier. Le mode de scellement est le cachet de cire rouge.

Les lettres comportant la formule « De par le roy », au nombre de 76 sur 209, concernent principalement les villes françaises ou le Parlement de Paris³⁰, ainsi que des personnages de second rang, notamment les trésoriers, à quelques notables exceptions près, tel Pierre de Beaujeu³¹. Lorsque le destinataire est une figure importante – le duc de Ferrare et la cité siennoise, par exemple –, l'expression « De par le roy » est absente³² et d'aucuns accordent alors à ces lettres l'appellation de missives³³. Nous en avons répertorié 133. Compte tenu de ce qui a été dit précédemment quant à la présence, dans la correspondance royale, d'une majorité de missives adressées à de grands personnages, l'on comprendra aisément que les lettres ne contenant pas les mots « De par le roy » sont nettement plus nombreuses que les autres. Il convient d'ajouter qu'à treize reprises, à partir de la fin mars 1495, alors que Charles s'estime pleinement investi de la couronne napolitaine, bien qu'il ne l'ait pas encore officiellement reçue, la formule « De par le roy » se voit transformée en « De par le roy de France, de Sicile et de Jérusalem »³⁴. Il semble bien que l'expression « De par le roy » concerne des documents où le degré d'implication royale est faible et celle-ci n'est pas nécessairement requise. Dans ceux dépourvus de la formule, très clairement en rapport avec les activités que le roi mène en Italie, l'on peut penser qu'il s'implique plus directement dans le processus épistolaire.

L'apostrophe que comptent les lettres de Charles VIII varie en fonction du destinataire de ces dernières et/ou de sa nationalité. Lorsque celui-ci, qu'il s'agisse d'une personne unique ou d'un groupe, est français et de rang inférieur,

70

27 C'est ainsi que 12 documents sont des traductions italiennes à l'attention des ducs de Milan et de Ferrare, ou du marquis de Mantoue.

28 Alexandre VI : Charles VIII, n^{os} 758, p. 28-30, 783, p. 64-66, 822, p. 120-121, 871, p. 202-203. Lucerne : *id.*, n^o 897, p. 242-244. Zurich : *id.*, n^o 890, p. 232-233.

29 *Id.*, n^o 792, p. 76-77.

30 Respectivement 24 pour les villes françaises et 23 pour le Parlement de Paris.

31 12 lettres au total.

32 Voir par exemple : *id.*, n^{os} 753, p. 21-22, 813, p. 108-109.

33 Voir *supra* n. 13.

34 Dans un seul cas, les mots Sicile et Jérusalem sont inversés ; c'est lors de la première apparition de la formule en question (Charles VIII, n^o 862, p. 189).

l'expression habituelle est « Tres cher(s) et bien améz³⁵ », parfois le lien de sujétion entre le roi et lui se trouvant exprimé par l'usage des mots « feal » ou « feaulx³⁶ ». Jacques Raguier (+ 1518), évêque de Troyes³⁷ et donc sujet du roi, n'échappe pas à un « Nostre et feal³⁸ ». L'apostrophe à Jean Bourré est à parts égales « Monsieur du Plessis »³⁹ et « Nostre aiméz et feal⁴⁰ ». Dans le cas des Italiens, celui par exemple de Carlo di Belgiojoso (1458/1459-*ca* 1524), comte de Carlo Barbiano, ambassadeur de Ludovico Sforza auprès de Charles VIII⁴¹, la formule utilisée est « Cher et grand ami », mais elle est en quelque sorte contrebalancée par l'ensemble de la titulature du roi en début de lettre⁴². Il en va de même pour les seigneuries et républiques italiennes, les Siennois apparaissant comme les « Tres chers et grands amis » d'un roi de France dont tous les titres sont également énoncés⁴³. Dans le cas des princes, qu'ils soient français ou italiens, la formule « Tres cher et bien aimé » est parfois employée, mais se voit souvent complétée ou remplacée par des éléments stigmatisant la place du prince dans la hiérarchie des pouvoirs ainsi que les liens affectifs qui les unissent. Les ducs de Milan et de Ferrare, tout comme le marquis de Mantoue, le duc de Lorraine et l'évêque de Liège, proches du roi, mais inférieurs à lui, sont qualifiés de « cousin⁴⁴ ». Pierre de Beaujeu et Louis d'Orléans, proches parents du roi, mais aussi Ferdinand d'Aragon, sont qualifiés de « frère⁴⁵ », appellation amplifiée, pour ce dernier, par les mots « cousin et alyé », suivis par l'entière de la titulature de ce même roi⁴⁶. Bien évidemment, le pape

35 C'est le cas, par exemple, dans une lettre adressée le 22 novembre 1494 à la cité de Lyon (*id.*, n° 820, p. 117-118) ou encore aux habitants de Cahors le 27 juillet 1494 (*id.*, n° 793, p. 78-80).

36 Ainsi pour Pierre Briçonnet, secrétaire royal, dans une lettre du 6 août 1495 (*id.*, n° 899, p. 246-247) et pour les habitants de Dijon le 30 avril 1494 (*id.*, n° 772, p. 48-50).

37 Sur ce personnage, évêque de Troyes de 1483 à 1518, voir : Bernard Guenée, *Entre Église et État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Gallimard, 1987, p. 405-406 ; Joseph Roserot de Melin, *Le Diocèse de Troyes des origines à nos jours (III^e s.-1955)*, Troyes, imp. De La Renaissance, 1957, p. 135, 140 et 142 ; Vincent Tabbagh, *Fasti ecclesiae Gallicanae*, t. II, *Diocèse de Rouen*, Turnhout, Brepols, 1998, p. 229, n° 433.

38 Charles VIII, n° 809, p. 103-105.

39 *Id.*, n° 786, p. 69, 903, p. 251, 934, p. 303-304.

40 *Id.*, n° 796, p. 83-84, 835, p. 139-140.

41 Sur ce personnage, voir essentiellement : Barbiano di Belgiojoso, Carlo, dans *Dizionario biografico degli Italiani*, Roma, t. VI (1964), p. 201-204.

42 Charles VIII, n° 781, p. 62-63.

43 *Id.*, n° 813, p. 108-109, 815, p. 110-111, 821, p. 119-120, 823, p. 122-123, 830, p. 132, 832, p. 134-135, 836, p. 140-142, 838, p. 146-147, 839, p. 147-148, 868, p. 197-199.

44 Duc de Milan : *id.*, n° 779, p. 58-59. Duc de Ferrare : *id.*, n° 826, p. 126-127. Marquis de Mantoue : *id.*, n° 889, p. 232. Duc de Lorraine : *id.*, n° 791, p. 75-76. Évêque de Liège : *id.*, n° 806, p. 99-101.

45 Voir entre autres : *id.*, n° 795, p. 82-83, 800, p. 89-91.

46 *Id.*, n° 760, p. 32-33.

Alexandre VI est appelé « Tres saint Pere⁴⁷ », tout comme Jean de Bilhères-Lagraulas⁴⁸, principal diplomate royal en poste à Rome, mais aussi cardinal-prêtre au titre de Sainte-Sabine et abbé de Saint-Denis, est interpellé par un « Monsieur le cardinal⁴⁹ ».

Venons-en maintenant à la manière dont Charles VIII se dit dans l'acte, notamment, en d'autres termes, à la personne grammaticale qu'il utilise à l'orée du dispositif. Aux communautés urbaines françaises, tout comme aux personnages de second rang, ceux-là mêmes auxquels sont adressées prioritairement les lettres « De part le roy », mais aussi aux cités italiennes, le roi s'exprime à la première personne du pluriel⁵⁰. S'il lui arrive d'opter pour le « je » – ce sera le cas une fois avec Amiens –, c'est qu'il est en quête d'argent⁵¹. Pour les princes italiens, dans une majorité de cas, le roi s'adresse à eux au singulier⁵², dès lors qu'une certaine connivence s'est établie et après avoir usé, brièvement, de la première personne du pluriel⁵³. Avec les dynastes milanais, Charles VIII fait de subtiles distinctions : à Galeazzo Maria Sforza, duc de Milan en titre, mais sous la régence de Ludovic le More, le « nous » est utilisé⁵⁴, tandis que le même Ludovico sera souvent interpellé à la première personne du singulier, avant et après son accession au titre ducal, peu après la mort de son neveu (21 octobre 1494)⁵⁵. Toute relation de proximité est donc soulignée par l'utilisation d'un « je », par exemple dans les cas de Pierre de Bourbon et de Louis d'Orléans, de Bilhères-Lagraulas, de Jean Bourré, d'Ymbert de Batarnay

72

47 Voir par exemple : *id.*, n° 783, p. 64-66.

48 Sur Jean de Bilhères-Lagraulas, voir Charles Samaran, *Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis. Un diplomate français sous Louis XI et Charles VIII*, Paris, Champion, 1921, p. 50-83, 121-156, 217-258.

49 Charles VIII, n° 810, p. 97-99.

50 Voir, par exemple, la lettre adressée par le monarque le 19 août 1495 aux maîtres d'hôtel du dauphin (*id.*, n° 910, p. 263-264) ou cette autre envoyée à la cité de Novare le 28 août 1495 (*id.*, n° 914, p. 274).

51 *Id.*, n° 763, p. 36-38.

52 C'est le cas de Ludovico Sforza (*id.*, n° 787, p. 70), du duc de Ferrare (*id.*, n° 876, p. 53-55) et du marquis de Mantoue (*id.*, n° 889, p. 232).

53 *Id.*, n°s 756, p. 25, 768, p. 42, 775, p. 52, 787, p. 70, 789, p. 72, 799, p. 88, 807, p. 101.

54 *Id.*, n°s 779, p. 58, 780, p. 60. Notons par ailleurs que les lettres envoyées à Galeazzo Maria Sforza sont peu nombreuses, le roi sachant parfaitement qui tient les rênes du pouvoir dans le Milanais.

55 À partir du moment où Ludovico revêt le titre de duc de Milan, on note un accroissement du nombre de lettres rédigées à la première personne du singulier : *id.*, n°s 810, p. 105, 811, p. 106, 812, p. 106, 827, p. 127-128, 831, p. 133, 840, p. 149, 846, p. 156, 849, p. 159, 929, p. 298, 933, p. 301, 935, p. 304, 937, p. 305, 938, p. 306, 941, p. 309-310, 943, p. 311. Le *nous* est utilisé à quelques rares exceptions. Plutôt nombreuses à l'époque où Ludovico n'est que seigneur de Milan (*id.*, n°s 770, p. 46, 776, p. 53, 777, p. 55, 799, p. 80, 802, p. 93, 803, p. 95), elles se raréfient par la suite (*id.*, n° 825, p. 124).

et de Bérault Stuart (1452/1453-1508), seigneur d'Aubigny⁵⁶, commandant de l'armée de Romagne sous Charles VIII, et à la différence d'un duc de Lorraine et d'un évêque de Liège, pourtant qualifiés de « cousin⁵⁷ ».

Il nous faut désormais nous tourner vers quelques-unes des expressions dont la présence est indispensable ou vraisemblable dans ce type de correspondance, en l'occurrence l'injonction – la formule utilisée par le roi pour exprimer l'ordre ou la demande qui motive le document –, l'expression du « bon plaisir », la mise en garde si l'ordre ou la demande sont négligés, les souhaits de politesse, la recommandation à Dieu et l'adieu. Lorsqu'elle se justifie, l'injonction se révèle particulièrement impérative, dès lors qu'elle concerne des personnages inférieurs⁵⁸. Celle utilisée pour les villes italiennes, considérées comme subalternes, mais avec bienveillance, est davantage, voire considérablement plus enrobée⁵⁹. Les seigneurs bénéficient bien évidemment de toute la considération requise, tout particulièrement Ferdinand d'Aragon⁶⁰. Le « bon plaisir » est rarement exprimé, à douze reprises seulement ; il ne concerne jamais que les communautés urbaines françaises, le Parlement de Paris et des personnages de second rang, tout au moins inférieurs⁶¹. Ce sont là encore des subalternes, le plus souvent français, Jean Bourré également, de façon nuancée, mais aussi le duc de Milan, qui sont mis en garde, même si la formule reste assez rare⁶². Les souhaits de politesse sont principalement réservés aux grands seigneurs, tels les ducs de Milan et de Ferrare, le marquis de Mantoue⁶³. Parfois, un souhait atténué une mise en garde⁶⁴, tandis qu'une marque de politesse peut aller aux villes dont

56 Sur Bérault Stuart : Bérault Stuart, seigneur d'Aubigny, *Traité sur l'art de la guerre*, éd. Élie de Comminges, La Haye, Martinus Nijhoff, 1976 ; Philippe Contamine, « Entre France et Écosse : Bérault Stuart, seigneur d'Aubigny (vers 1452-1508), chef de guerre, diplomate, écrivain militaire », dans *The Auld Alliance. France and Scotland over 700 years*, dir. James Laidlaw, Edinburgh, University of Edinburgh, 1999, p. 59-76 ; Elisabeth Cust, *Some Account of the Stuarts of Aubigny in France (1422-1672)*, London, Chiswick Press, 1891, p. 26-46.

57 Charles VIII, nos 791, p. 75-76, 806, p. 99-101.

58 Les habitants de Troyes, par exemple, le 28 août 1494, il les interpelle d'une manière des plus expéditives (*id.*, n° 798, p. 86-87), de même que le Parlement de Paris le 21 novembre 1494 (*id.*, n° 818, p. 114-116) et Louis de Gravelle, amiral de France, le 13 février 1495 (*id.*, n° 854, p. 172-174).

59 Il s'adresse de la sorte à Florence, le 24 juin 1495, par exemple (*id.*, n° 881, p. 221-223), ainsi qu'à Sienne, le 22 novembre 1494 (*id.*, n° 821, p. 119-120).

60 *Id.*, n° 760, p. 33.

61 Mentionnons, par exemple, une lettre royale du 10 avril 1494 aux habitants de l'Agenais (*id.*, n° 765, p. 39-40), une autre du 21 novembre 1494 au Parlement de Paris (*id.*, n° 817, p. 112-114) ainsi que celle du 8 janvier 1495 à Jean Bourré (*id.*, n° 835, p. 139-140).

62 Outre Jean Bourré (*id.*, n° 786, p. 228-229), on trouve les habitants de Lyon (*id.*, n° 750, p. 18-19) et ceux de Châlons-en-Champagne (*id.*, n° 752, p. 20-21).

63 *Id.*, nos 753, p. 21-22, 831, p. 133-134, 907, p. 259-260.

64 Il en va ainsi d'une lettre envoyée aux habitants d'Amiens (*id.*, n° 769, p. 44-46), à Jean Bourré (*id.*, n° 796, p. 83-84) et à la cité de Sienne (*id.*, n° 838, p. 146-147).

Charles espère une contribution financière⁶⁵. La recommandation à Dieu est une preuve de considération réservée aux personnages d'importance et aux villes italiennes. Nous en avons dénombré 105, dont 91 dans des lettres dépourvues de l'expression « De par le roy⁶⁶ », qui, on le rappelle, sont adressées le plus souvent à d'éminents personnages. Pour l'adieu, présent dans 87 occurrences, la constatation est identique : il apparaît prioritairement dans des documents où les mots « De par le roy » ne se trouvent pas. Il est alors très souvent couplé avec la recommandation à Dieu⁶⁷.

Il n'est pas inintéressant de préciser comment se poursuit l'eschatocole de ces lettres, en d'autres termes le lieu et la date. Le terme « donné » est très nettement corrélé avec celles « De par le roy » – 62 des 90 lettres données comportent la mention – et elles sont écrites à la première personne du pluriel, ce qui signifie aussi qu'il concerne prioritairement les documents adressés à des personnages de seconde zone, tout au moins d'importance moindre dans les circonstances que connaît alors le roi de France⁶⁸. Inversement sont déclarées « écrites » les lettres dépourvues de l'expression « De par le roy » – 99 sur 115 missives⁶⁹.

74

Comme dans les lettres de Louis XI, la date ne précise pas le millésime. Enfin, des éléments autographes, en l'occurrence les signatures, l'on retiendra la présence continue du seing royal, sauf, bien évidemment, lorsque l'acte est manifestement une copie. Il peut parfois apparaître seul, sans le contreseing du secrétaire⁷⁰.

L'on terminera cette ébauche d'étude diplomatique en signalant que, dans une petite moitié des 209 documents analysés ici, 91 en l'occurrence, le secrétaire qui contresigne est le célèbre Florimond Robertet (*ca* 1465-1527)⁷¹, secrétaire des finances et général maître des monnaies en 1495, secrétaire de la chambre

65 C'est le cas pour l'évêque de Troyes et les habitants de sa cité (*id.*, n° 809, p. 103-105), ainsi que pour ceux de Lyon (*id.*, n° 820, p. 117-118).

66 Elle est présente pour Florence (*id.*, n° 881, p. 221-223), Sienne (*id.*, n° 821, p. 119-120), le duc de Milan (*id.*, n° 827, p. 127-128), celui de Ferrare (*id.*, n° 826, p. 126-127) et le marquis de Mantoue (*id.*, n° 889, p. 232).

67 En guise d'exemples, voir les trois lettres au duc de Bourbon, au seigneur de Rohan et au duc de Milan (*id.*, nos 420, p. 288, 896, p. 241-242, 929, p. 296-298).

68 Exception notable : il arrive parfois que le roi de France adresse des lettres « De par le Roy » au duc de Bourbon lui-même. Cette situation, étrange à première vue – Bourbon était l'un des personnages les plus éminents du royaume –, s'explique par le fait que ces lettres sont à caractère administratif, donc moins personnelles. Envoyées au duc, elles ne sont pas censées être nécessairement lues par lui, mais par un secrétaire (*id.*, nos 892, p. 234-235, 893, p. 236-237).

69 4 lettres ne comportent pas de mention.

70 Voir : *id.*, nos 885, p. 227, 941, p. 316-317.

71 Bernard Chevalier, « Florimond Robertet (v. 1465-1527) », dans *Les Conseillers de François I^{er}*, *op. cit.*, p. 99-116 ; A. Lapeyre et R. Scheurer, *Les Notaires et secrétaires du roi...*, *op. cit.*, p. 281-283.

en 1495-1496 et clerc ordinaire à la chambre des comptes en 1496, pour nous en tenir aux fonctions exercées durant les années où il accompagna Charles VIII en Italie. Viennent ensuite – 55 lettres – Jean du Bois de Fontaine (1452-1539)⁷², secrétaire des finances en 1494, de la chambre du roi en 1494-1496, maître lai de la chambre des comptes et contrôleur général des finances de Languedoil en 1496, puis son beau-père Thomas Bohier⁷³ – 15 occurrences –, déjà officier de l'hôtel royal en 1482-1483, valet de chambre de Charles VIII dès 1487, secrétaire général des finances en Bretagne en 1491-1494, secrétaire aux finances et général des finances de Normandie dès 1493, et maître lai de la chambre des comptes en 1494.

De ce premier examen d'un corpus limité, mais représentatif de lettres de Charles VIII, il nous semble devoir conclure à l'existence de deux groupes d'actes. Les uns, frappés de l'expression « De par le roy », rédigés à la première personne du pluriel, présentés comme « donnés » et sans grande considération pour autrui, concernent des personnages subalternes et, semble-t-il, des matières administratives, auxquelles le roi n'accorde pas une attention très soutenue, si ce n'est lorsqu'il cherche à se procurer de l'argent, plus largement de l'aide, et donne une tonalité plus conviviale à son propos. Les autres lettres, principalement adressées à des personnages d'envergure, tout particulièrement italiens, ainsi qu'aux cités italiennes, sont, pour leur part, dépourvues des mots « De par le roy » et du nous majestatif, mais qualifiées d'« écrites » et empreintes de la cordialité d'un souverain pleinement investi dans les affaires italiennes qui le concernent au premier chef.

LA CORRESPONDANCE DE CHARLES VIII : UN INSTRUMENT AU SERVICE DU POUVOIR

Les principales caractéristiques diplomatiques des lettres de Charles VIII désormais appréhendées, intéressons-nous à ce qu'elles peuvent nous apprendre des relations entre le roi et les dynastes italiens, dès lors qu'elles sont mises en rapport avec des faits, des événements ; intéressons-nous aussi à ce que ces documents relatent de l'expédition militaire royale et de la conception que Charles VIII s'en fait.

Bien évidemment, le corpus documentaire envisagé demeure inchangé, même si nous nous sommes tout de même autorisés à interroger certaines lettres situées en amont ou en aval de notre créneau chronologique, parce qu'elles permettraient de mieux éclairer les intentions et la pensée du monarque. Afin de démontrer toute l'importance de ce corpus tant pour l'histoire diplomatique

⁷² *Ibid.*, p. 117.

⁷³ *Ibid.*, p. 44-46.

que pour celle de la pensée politique, nous lui avons enfin associé un ensemble de textes – chroniques, mémoires, poésies et pièces de circonstance – écrits à l'époque de l'expédition de Naples.

La correspondance royale : un baromètre des rapports entre le roi de France et les puissances italiennes

76

La conquête du royaume de Naples par les armées françaises au début de l'année 1495 apparaît comme l'aboutissement d'une entreprise diplomatique et militaire considérable. Conscient du fait que, pour triompher de ses adversaires napolitains, le roi Alphonse II (1448-1495), fils de Ferrante I^{er}, et son fils et successeur, Ferrante II, dit Ferrandino (1467-1496), Charles doit se concilier les bonnes grâces des principautés italiennes, il entame un véritable ballet diplomatique. Il cherche ainsi à s'allier au pape en vue d'obtenir l'investiture du royaume de Naples – celui-ci demeure un fief pontifical –, sans grand succès, il est vrai⁷⁴. Les accords établis avec les autres puissances italiennes semblent, quant à eux, plus solides. Milan et son seigneur Ludovico Sforza, bientôt duc (22 octobre 1494), apparaissent comme des alliés de poids⁷⁵. Il en va de même des États du duc de Ferrare, Ercole I^{er} d'Este, dont le lignage est traditionnellement francophile⁷⁶. Persuadée que l'expédition française vers Naples pouvait déboucher sur une croisade contre les Turcs, Venise, progressivement dépossédée de ses comptoirs méditerranéens par les Ottomans, ne voit pas nécessairement d'un mauvais œil la venue de Charles VIII⁷⁷. Sans pour autant se dire son alliée, elle reste neutre et attend le dénouement du conflit. Quant à Florence, même si Piero de' Medici a conclu une alliance avec Naples, un puissant parti français continue à orienter la politique florentine à l'avantage de Charles⁷⁸. La nature de ses relations avec les principautés italiennes va, tout naturellement, conditionner la forme et le contenu de ses lettres. Celles-ci constitueront en fait autant d'occasions de rappeler les liens entre la France et ses alliés. En guise d'exemples, attardons-nous quelques instants sur les cas de Milan et de Florence.

74 Bien qu'à son avènement (1492), le pape Alexandre VI se soit montré favorable aux desseins italiens de Charles VIII, il accordera finalement l'investiture napolitaine à Alphonse de Calabre le 17 avril 1494 (Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu*, op. cit., p. 203-204).

75 Il apparaît même que c'est le More qui, le premier, a suggéré à Charles VIII de passer en Italie (*ibid.*, p. 211-216).

76 *Ibid.*, p. 200 et 253 ; Clizia Magoni, *I gigli d'oro e l'aquila bianca. Gli Estensi e la corte francese tra '400 e '500 : un secolo di rapporti*, Ferrara, Deputazione provinciale ferrarese di storia patria, 2001.

77 Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu*, op. cit., p. 216-217.

78 *Ibid.*, p. 206-208.

Ludovico Sforza, allié du roi⁷⁹ et véritable instigateur de la venue du souverain en Italie, est le plus souvent considéré par le monarque avec une forme de respect intéressé⁸⁰. Parmi les nombreuses lettres adressées au More, une en particulier, datée du 6 février 1495, permet de se faire une bonne idée de la nature des relations existant entre les deux hommes. Le souverain y demande au duc de joindre une partie de sa flotte aux forces navales françaises mouillant à Gênes⁸¹. Ce texte apparaît intéressant à plus d'un titre. Tout d'abord, le roi s'adresse au duc de Milan à la première personne du singulier – phénomène itératif nous l'avons vu –, ce qui a tendance à diminuer le caractère solennel de la lettre⁸². De plus, il appelle le duc de Milan « mon cousin », expression qui honore le rang élevé de Ludovico Sforza dans la hiérarchie nobiliaire tout comme elle rend compte du rapport de proximité que Charles désire entretenir avec le duc. La supplique royale est, de plus, introduite au moyen de formules d'injonction assez révérencieuses – « je vous prie que vueillez donner ordre » ou « vous prie faire »⁸³ –, qui confirment la considération que le roi accorde à son interlocuteur. Enfin, en vertu de l'investiture de la seigneurie de Gênes que Ludovico s'est vu conférer par Charles quelques années plus tôt (25 mai 1491)⁸⁴, ce dernier respecte les droits du duc de Milan sur la cité portuaire en s'adressant à lui et non directement aux autorités génoises. Cette lettre démontre donc que le roi accorde la plus grande considération à la personne de Ludovico Sforza, d'une part à cause du statut éminent que celui-ci occupe, d'autre part parce que le souverain a besoin de la flotte ducale. Le formulaire de la lettre reflète cet état d'esprit. D'ailleurs, lorsque les relations entre les deux hommes se dégradent, Charles, toujours désireux de rétablir la concorde entre le duc de Milan et lui, continue à l'utiliser. Ainsi, au moment de la signature du traité de Verceil (9 octobre 1495)⁸⁵, qui entérine la paix entre le roi de France et le

79 Cette alliance dure à tout le moins jusqu'au 31 mars 1495, moment où est conclue la sainte ligue anti-française, à laquelle se rallie le duc de Milan (*ibid.*, p. 357-359).

80 Charles VIII, n° 849, p. 159-163.

81 *Ibid.*, p. 162.

82 Pour le règne de Louis XI, H. Dubois note également ce fait (« Observations sur la diplomatique des lettres de Louis XI », art. cit., p. 340).

83 Charles VIII, n° 849, p. 162.

84 Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu*, op. cit., p. 211. À propos des liens entre Gênes et la France, voir : Jean Dauvillier, « L'union réelle de Gênes et du Royaume de France aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles », *Annales de la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence*, t. XLIII (1950), p. 81-112 ; George L. Gorse, « A Question of Sovereignty: France and Genoa, 1494-1528 », dans *Italy and the European Powers. The Impact of War, 1500-1530*, dir. Christine Shaw, Leiden/Boston, Brill, 2006, p. 187-203 ; Antoine-Marie Graziani, *Histoire de Gênes*, Paris, Fayard, 2009, p. 240-249 et 286-290 ; Eugène Jarry, *Les Origines de la domination française à Gênes (1392-1402)*, Paris, Picard, 1896.

85 Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu*, op. cit., p. 435-436. Verceil : prov. de Verceil, Piémont.

duc de Milan, quelques mois après la bataille de Fornoue (5-6 juillet 1495)⁸⁶, au cours de laquelle les forces françaises ont vaincu les coalisés italiens parmi lesquels se trouvaient des troupes milanaises, Charles adresse à Ludovico une lettre par laquelle il le convie à une rencontre à Palestro⁸⁷. Celle-ci est toujours écrite à la première personne du singulier et commence par « mon cousin »⁸⁸. La politesse reste ainsi de mise puisque le roi use d'un « je vous prie que vous admeniez » pour convier le duc au lieu-dit tout en achevant l'acte par une recommandation à Dieu particulièrement développée⁸⁹. En réalité, tant pour des motifs politiques – Charles désire conserver l'amitié de Ludovico Sforza, essentielle à ses yeux afin de se maintenir à Naples – qu'en raison de l'idéologie que soutient le roi, celui-ci continue à témoigner son estime tant à sa personne qu'à son titre ducal. L'on peut d'ailleurs constater que, lorsqu'il s'adresse à d'autres princes italiens, tel le marquis de Mantoue ou le duc de Ferrare, Charles respecte un formulaire très similaire⁹⁰.

78

Ledit formulaire et, par là, la considération que le monarque accorde aux républiques italiennes, sont, quant à eux, tout autres. En guise d'exemple, penchons-nous sur le cas de Florence. La cité s'était révoltée contre les Médicis (9 novembre 1494) et avait instauré une république très francophile ; le roi de France l'interpelle souvent avec une réelle chaleur⁹¹. Dans une lettre du 24 juin 1495 envoyée de Lucques, Charles nomme les édiles florentins ses

86 Sur la bataille et le contexte politique qui l'entoure, voir : Lino Lionello Ghirardini, *La battaglia di Fornovo. Un dilemma della storia*, Parma, Edizioni Storiche d'Italia, 1981 ; Michelle Jacoviello, « La lega antifrancese del 31 marzo 1495 nella fonte veneziana del Sanuto », *Archivio storico italiano*, t. CXLIV (1985), p. 39-90 ; Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu*, op. cit., p. 391-411. Fornoue : prov. de Parme, Émilie-Romagne.

87 Prov. de Pavie, Lombardie.

88 Charles VIII, n° 933, p. 301.

89 *Ibid.*, p. 302. D'ailleurs, toutes les lettres écrites à Ludovico Sforza après son entrée dans la sainte ligue et la rupture de son alliance avec la France utilisent ce même formulaire : *id.*, n° 929, p. 298, 935, p. 304, 937, p. 305-306, 938, p. 306-307, 941, p. 309-310, 943, p. 311-312, 946, p. 315-316, 948, p. 316-317, 958, p. 327-329.

90 Ainsi, dans une lettre composée en italien et datée du 17 août 1495 à Turin, Charles VIII, qui écrit à la première personne du singulier, nomme le marquis de Mantoue « *amantissimo mio cosino* » (*id.*, n° 907, p. 259) et lui adresse une demande – il veut récupérer certains biens perdus à Fornoue – en des termes très polis (*ibid.*, p. 260). En ce qui concerne le duc Ercole I^{er} d'Este, l'adresse se veut même encore plus cordiale. Le roi entame toujours ses lettres par un chaleureux « tres cher et tres amé cousin » (alliance franco-ferraraise oblige) ; en témoigne cette lettre datée de septembre 1495 (*id.*, n° 916, p. 295). Le roi ne se montre plus froid que dans des lettres plus officielles, telles les lettres de créances. Voir, en guise d'exemple, celle qu'il adresse au marquis de Mantoue le 30 septembre 1495 en faveur de Rigault d'Oreille, baron de Villeneuve et maître de son hôtel (+ 1517), écrite à la première personne du pluriel et commençant par un « *Carolus Dei gratia Francorum, Sicilie et Hyerusalem rex* » (*id.*, n° 930, p. 299).

91 *Id.*, n° 881, p. 221-223.

« bons amys⁹² » ou ses « chers et grans amys⁹³ » et les assure de tout cet amour qu'il porte à leur seigneurie « singullierement et autant ou plus que potence d'Ytalie⁹⁴ ». Il est vrai que l'emploi de tant de formules de sympathie n'est pas innocent. Dans cette lettre, le roi apprend en fait aux Florentins qu'il ne leur remettra pas Pise, une cité qui était en révolte contre leur pouvoir depuis novembre 1494⁹⁵. Si bienveillant soit-il à l'égard de la cité toscane, le roi ne perd pourtant pas une occasion de rappeler la supériorité de son pouvoir aux Florentins. Ainsi, pour s'adresser à eux, à l'inverse de ce qu'il fait dans sa correspondance avec le duc de Milan ou, avant leur déchéance, avec les princes de la maison des Médicis⁹⁶, Charles utilise systématiquement sa titulature royale – « Charles, par la grace de Dieu roi de France, de Sicile et de Jérusalem » –, ainsi que le nous majestatif⁹⁷. Lorsque la cité ne suit pas ses désirs, il se fait un plaisir de la remettre à sa place. Ainsi, une lettre envoyée deux jours plus tard (26 juin) de Pietrasanta⁹⁸ ordonne aux Florentins d'interrompre leurs attaques contre Pise. Même s'il use encore du « tres chers et grans amys⁹⁹ », Charles se montre beaucoup moins amical. Le *nous* majestatif est bien entendu utilisé, mais à celui-ci s'ajoute une prière sans fioriture, « nous vous prions », laquelle introduit l'interdiction royale de s'en prendre à Pise : qu'« il ne soit fait de vostre cousté aucun exploit de guerre, courses ne surprinses de places sur lesdicts de Pise, et ilz cesseront et feront le semblable du leur¹⁰⁰ ». Lorsqu'il s'adresse à des républiques – Florence, évidemment, mais l'attitude du monarque est identique envers Sienne et Venise –, Charles réaffirme constamment la différence de rang entre son pouvoir, monarchique et donc divin, car concédé par Dieu, et celui des républiques, considéré comme inférieur, voire, dans le cas de Florence,

92 *Ibid.*, p. 222.

93 *Ibid.*, p. 223.

94 *Ibid.*

95 À la faveur de l'arrivée du roi dans la ville, Pise s'insurge contre les Florentins le 9 novembre 1494, au moment où la cité de Florence, elle-même, est en proie à la révolte anti-médicéenne. Charles VIII se fera ensuite le garant des libertés de la cité, ce qui le rendra *de facto* partisan de l'insurrection pisane aux yeux de Florence. Avant de quitter Pise, le roi y laissera même une garnison (Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu*, *op. cit.*, p. 290-292).

96 À ce propos, voir, par exemple, une lettre adressée à Laurent le Magnifique le 5 octobre 1490 (Charles VIII, t. III, n° 577, p. 118-119), ainsi qu'une autre, datée du 3 octobre 1492, envoyée à Piero de' Medici (*id.*, t. III, n° 693, p. 301-302).

97 *Id.*, n° 877, p. 214-215, 881, p. 221-223, 883, p. 225-226, 905, p. 255-257, 950, p. 318-319, 956, p. 323-325.

98 Prov. de Lucques, Toscane.

99 *Id.*, n° 883, p. 225-226.

100 *Ibid.*, p. 225.

comme rebelle puisqu'issu d'une révolte contre les Médicis¹⁰¹. Ajoutons que si le roi de France se montre à ce point impérieux à l'égard de Florence, c'est parce qu'il considère que la politique de la cité le concerne au premier chef. Une lettre adressée au duc de Milan, le 18 octobre 1495, est, à ce titre, très révélatrice. Charles y informe Ludovico Sforza qu'il lui envoie l'un de ses conseillers pour discuter des affaires florentines. Le roi de France déclare alors considérer les problèmes de Florence comme les siens, manifestant par là une véritable volonté d'ingérence¹⁰².

Sa correspondance permet donc à Charles VIII de placer ses interlocuteurs italiens sur une échelle de valeur. En fonction des formules (titulature, adresse, première personne du singulier ou du pluriel, forme de la prière, etc.) qu'il emploie, Charles établit entre lui et les destinataires un certain degré d'éloignement ou de familiarité. Tout en étant bien entendu influencée par les événements, cette pratique est également conditionnée par une conception toute médiévale du politique selon laquelle certains (le pape, l'empereur, les rois)¹⁰³ doivent leur pouvoir à Dieu. Voilà une raison de plus pour le souverain de se montrer proche des princes, comme

101 Comme pour Florence, toutes les lettres adressées à Sienne présentent ces caractéristiques (*id.*, n^{os} 813, p. 108-109, 815, p. 110-111, 821, p. 120, 823, p. 122-123, 830, p. 132, 832, p. 134-135, 836, p. 140-142, 838, p. 146-147, 839, p. 147-148, 868, p. 197-199, 957, p. 325-327), de même que celle, unique, envoyée à Venise (*id.*, n^o 740, p. 1-3). Signalons toutefois que le niveau d'amabilité du monarque à l'égard des républiques et cités italiennes est également dicté par les circonstances politiques. Par exemple, en décembre 1495, alors que la situation dans le royaume de Naples tourne à son désavantage, Charles demande très poliment aux Florentins de soutenir les partisans français (*Popolari et Reformati*) dans la cité de Sienne contre le parti pro-aragonais (*Monte dei Nove*) qui tente de reprendre la ville (*id.*, n^o 956, p. 323-325).

102 *Id.*, n^o 937, p. 307. Le même désir d'ingérence peut être décelé dans sa politique à l'égard de Sienne. Ainsi, lorsqu'en 1495, le parti francophile siennois est expulsé de la cité, Charles VIII exhorte les Siennois à réintégrer ce dernier, et ce, avec la plus grande autorité (*id.*, n^o 957, p. 326).

103 Dans la pensée politique médiévale et conformément aux paroles de saint Paul (« Tout pouvoir vient de Dieu » [Rm, XIII, 2], l'autorité de l'empereur et des rois provient de Dieu. À ce propos, l'on consultera : « *Tout pouvoir vient de Dieu...* » (*St Paul. Rm. XIII, 2. Actes du VII^e colloque Jean Boisset. Actes du XII^e colloque du Centre d'histoire des réformes et du protestantisme de l'Université de Montpellier*, dir. Marie-Madeleine Fragonard et Michel Peronnet, Montpellier, Sauramps, 1993. L'Italie et ses traditions républicaines et communales se démarquent donc assez fortement de ce cadre général, principalement aux yeux des Français, lesquels considèrent les Italiens tantôt comme les défenseurs de la démocratie, régime inférieur à la monarchie, tantôt comme les partisans de l'anarchie pure et simple. Sur l'opinion générale des Français à propos des régimes politiques italiens durant les premières Guerres d'Italie, on nous permettra de renvoyer à : Jonathan Dumont, Lilia Florent : *l'imaginaire politique et social à la cour de France durant les premières guerres d'Italie (1494-1525)*, Paris, Champion, 2013, p. 291-333.

le duc de Milan, et plus distant avec les républiques italiennes – forme de gouvernement non monarchique et donc non conforme à cette vision du politique –, telle la Florence républicaine.

Si les lettres de Charles VIII reflètent la considération que ce dernier accorde aux différents régimes politiques italiens, elles nous instruisent également sur ses projets en ce qui concerne le royaume de Naples, voire l'Italie tout entière.

Un programme politique sous forme épistolaire

Charles VIII, dans sa correspondance avec l'ensemble des puissances italiennes, est amené à faire état de ses choix, de ses décisions, de ses ambitions, pour lui, pour la France, pour l'Italie et pour ceux qui sont les dirigeants de la mosaïque d'États qui la compose. Consciente du profit qu'elle pouvait tirer de tels propos, la propagande royale n'a bien sûr jamais sous-estimé leur importance.

Nombre de lettres royales, essentiellement celles adressées au duc Pierre de Bourbon, seront réutilisées, soit dans leur intégralité, soit de façon partielle, afin de composer des pièces d'actualité, des textes de quelques feuillets permettant d'informer le royaume sur la progression du roi en Italie¹⁰⁴. Les moments clés de l'expédition royale sont ainsi relatés en détail, que ce soit la bataille de Rapallo (8 septembre 1494)¹⁰⁵, victoire navale décisive contre les forces napolitaines sur la *Riviera* génoise, l'entrée du roi à Rome (31 décembre 1494) et son entrevue avec le pape suivie de la signature d'un traité (15 janvier 1495)¹⁰⁶ ou encore

¹⁰⁴ Sur les pièces d'actualité au temps de Charles VIII, voir prioritairement Jean-Pierre Seguin, « L'information à la fin du xv^e siècle en France. Pièces d'actualité imprimées sous le règne de Charles VIII », *Arts et Traditions populaires*, t. IV (1956), p. 309-330 et t. V (1957), p. 46-74. Voir aussi Marion Pouspin, « Les "pièces d'actualité" politiques françaises. Événements, représentations et mémoire », *Images Re-vues* [En ligne], 5 (2008), document 1, mis en ligne le 20 avril 2011. <<http://imagesrevues.revues.org/111>>.

¹⁰⁵ *Les Lettres envoyées du roy nostre sire a nosseigneurs de parlement, des comptes et de l'hostel de la ville de Paris* (Paris, [P. Le Caron (?)], 1494. BnF, Rés. 4-Lh5-1421) retranscrivent une lettre adressée à Pierre de Bourbon dans laquelle le roi relate la bataille (Charles VIII, n° 800, p. 89-91). Rapallo, prov. de Gênes, Ligurie.

¹⁰⁶ *L'entree du roy nostre sire a Romme* ([Paris ou Rouen, B. Bourguet (?)], 1495. BnF, Rés. 4-Lb28-1-4 ; Rouen, [R. Auzoult (?)], 1495. BnF, ms. n.a.f. 7644, f. 137r-140v ; Paris, P. Le Caron, 1495. Nantes, BM, n° 40988) s'inspire d'une lettre adressée par le roi au duc de Bourbon en janvier 1495 (Charles VIII, n° 837, p. 142-146), d'une autre lettre du duc au Parlement de Paris et de passages extraits du traité signé entre le pape et le roi. *L'appointement de Romme avec les lettres du roy envoyées a monsieur de Bourbon* (Rouen, [R. Auzoult (?)], 1495. BnF, Rés. 4-Lb28-1-5 ; Paris, P. Le Caron, 1495. BnF, Rés. 4-Lg6-6. Nantes, BM, n° 40988 (8). [Paris (?)], s. é., 1495 (BnF, ms. n.a.f. 7644, f. 141r-144v. BnF, ms. n.a.f. 2617, f. 9-11r) présente également lesdits extraits, ainsi que le contenu d'une autre lettre au duc de Bourbon datée du 17 janvier (Charles VIII, n° 840, p. 150-151).

son arrivée à Naples (22 février 1495)¹⁰⁷ et son séjour en terre napolitaine. À partir de ce moment, la publication des lettres s'accélère tellement que l'on peut suivre, semaine après semaine, les activités du roi¹⁰⁸. Il en va de même au moment de son retour vers la France et de la bataille qu'il livre à Fornoue contre les coalisés italiens (6 juillet 1495)¹⁰⁹. Il semble d'ailleurs que cette diffusion de l'information soit, sinon orchestrée, à tout le moins désirée par le souverain. D'une part, il ne rechigne pas à écrire directement aux villes françaises pour les

- ¹⁰⁷ *La prinse et reduction de Naples et autres plusieurs fortes places et beaux faitz de guerre avec le contenu de quatre paires de lettres envoyees a monsieur de Bourbon par le roy nostre sire depuis son partement de Romme* (s. l., s. é., 1495. BnF, Rés. 4-Lb28-1(6) ; [Paris ou Rouen], B. Bourguet, 1495. BnF, ms. n.a.f. 7644, f. 151r-154v. Paris, P. Le Caron, 1495. Nantes, BM, n° 40988 (12) – Paris, Arsenal, 8-H-6044) contient à nouveau plusieurs lettres royales adressées au duc de Bourbon (Charles VIII, n° 851, p. 166-167, 852, p. 168-170, 855, p. 174-176).
- ¹⁰⁸ *Les nouvelles lettres datees du iii jour de mars envoyees de par le roy a monseigneur de Bourbon avec les ambassades* (Paris, P. Le Caron, 1495. Nantes, BM, n° 40988-13) contiennent trois lettres datées respectivement du 22 février, du 1^{er} et du 3 mars 1495 (Charles VIII, n° 856, p. 176-178, 858, p. 179-180, 859, p. 180-181). *Les Lettres nouvellement envoyees de Napples datees du xiii jour de mars* (Paris, P. Le Caron, 1495. Nantes, BM, n° 40988-14) comprennent plusieurs lettres adressées à Bourbon entre le 5 et le 13 mars non éditées par Pélicier. *Les Lettres nouvellement envoyees de Napples datees du xi jour de mars* (Paris, P. Le Caron, 1495. Nantes, BM, n° 40988-15) n'ont pas été éditées. *Les Lettres nouvellement envoyees de Napples par le roy nostre sire a monseigneur de Bourbon datees du xxviii jour de mars* (Paris, P. Le Caron, 1495. Nantes, BM, n° 40988-17) comportent, entre autres, une lettre envoyée au duc de Bourbon (*Id.*, n° 861, p. 183-188), de même que *Pluseurs nouvelles envoyees de Napples par le roy nostre sire à monseigneur de Bourbon. Ensemble d'autres nouvelles* (Lyon, J. Du Pré ou M. Huss, 1495. BnF, Rés. 4-Lb28-24) qui comprennent plusieurs lettres évoquée précédemment. Enfin, la lettre annonçant au duc de Bourbon le départ du roi vers la France (*Id.*, n° 873, p. 207-210) est diffusée par deux pièces différentes : *Les Lettres nouvelles envoyees de Napples de par le roy nostre sire a monseigneur de Bourbon et datees du ix jour de may avecques les gendarmes pour retourner en France* (Paris ou Rouen, B. Bourguet, 1495. BnF, Rés. 4°-Lb28-1-8) et *Mon frere j'ay veu la lettre que vous m'avez escripte de Moulins le xxii jour d'avril dernier* (s. l., s. é., 1495. Nantes, BM, n° 40988-21).
- ¹⁰⁹ *Les Lettres du roy datees du vingtiesme jour de juing* (s. l., s. é., 1495. Nantes, BM, n° 40988-24) comportent une lettre adressée par le roi au duc de Bourbon (*Id.*, n° 879, p. 216-220). La pièce *Cy commence la credence de la victoire dicte par monseigneur d'Esault escuier d'escurie du roy nostre sire porteur de lettres envoyees par ledit seigneur en la ville et cité de Lyon et es autres villes et cités contenant ce qui s'ensuyt* (Lyon, N. Abraham, 1495 ; H. et J. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au xvi^e siècle*, t. 3, Genève, Slatkine Reprints, 1999, p. 4-5) comprend un récit de la bataille de Fornoue ainsi qu'une lettre du roi à ce propos (*Id.*, n° 886, p. 228-229). Ladite lettre est aussi reproduite dans *Lettres nouvelles datees du xv jour de juillet escriptes a Ast* (Paris, P. Le Caron ?, 1495. Nantes, BM, n° 40988-26). Enfin, les *Nouvelles du roy depuis son partement de son royaume de Naples envoyees a monsieur l'abbé de Saint Ouen de Rouen, ce jourd'uy xxvi de juillet* (Rouen, E. Auzoult, 1495. BnF, Rés. 4°-Lb28-1-10) complètent le tableau, sans pour autant avoir été publiées par Pélicier.

informer sur l'avancée de son entreprise¹¹⁰. D'autre part, il incite ses proches à véhiculer ces nouvelles. Ainsi, le 24 février 1495, depuis Naples, le monarque appelle vivement Pierre de Bourbon – certainement l'un de ceux qui organisent la publication des lettres – à avertir « les bonnes villes et autres lieux » du royaume « affin qu'ilz saichent la bonne prospérité et victoire qu'il a pleu a Dieu » de lui accorder dans le royaume de Naples¹¹¹.

Tout en demeurant politique et diplomatique, la correspondance de Charles VIII devient ainsi une sorte de médium au service du souverain et du programme politique qu'il entend accomplir en Italie. En rassemblant des éléments épars en son sein et en les mettant en parallèle avec d'autres sources, principalement historiographiques et littéraires, élaborées dans l'entourage royal, il nous est possible de présenter les différents aspects de sa pensée politique.

Le 22 novembre 1494 sort de presse un manifeste latin de Charles VIII à l'attention des villes italiennes, la « *Descriptio apparatus bellici* »¹¹². Sur le point de poursuivre sa marche vers le sud, le roi veut rassurer les habitants de la Péninsule sur ses intentions. D'emblée, Charles avance que, s'il a décidé d'entrer en Italie, c'est uniquement afin de mener une croisade contre les Turcs¹¹³. Il est vrai qu'un tel projet avait été mis sur pied dans l'entourage royal. Après avoir conquis Naples, le roi aurait dû passer en Grèce et, grâce à l'appui de Djem – le frère du sultan Bâyezid II –, soulever les habitants du pays avant d'assiéger Constantinople. Cependant, rien de tout ceci ne se réalisera, essentiellement par manque de réelle volonté politique du souverain, mais aussi à la suite de la mort suspecte de Djem à Naples (25 février 1495)¹¹⁴.

110 L'on pointera tout particulièrement cette lettre adressée au Parlement de Paris dans laquelle Charles l'informe de son avancée en Italie durant l'automne 1494 (*id.*, n° 17, *Supplément*, 1907, p. 206-207) ainsi que cette autre missive envoyée à la ville de Lyon pour rendre compte de la victoire française à Fornoue (*id.*, n° 886, p. 228-229).

111 *Id.*, n° 856, p. 178.

112 *Id.*, « *Descriptio apparatus bellici* : Copia litterarum regis Franciae publicatarum Florentiae, et fere in omnibus civitatibus Italiae, dum exercitum duceret contra Neapolitanum et infestissimos Turcos », dans Ursin Durand, Edmond Martène, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint Maur*, Paris, F. Delaulne, 1717-1724, 2 vol., t. II, p. 381-384. Le texte original (Paris, BnF, Rés. 4-Lb28-47) aurait été imprimé à Bâle (J. de Pfortzheim ?) ou à Nuremberg en 1494 et est le résultat d'un assemblage de plusieurs pièces différentes. Sur ce texte, voir : Léopold Delisle, « Les incunables de la Bibliothèque mazarine », *Journal des Savants*, 1894, p. 46-47 ; J.-P. Seguin, *L'information*, art. cit., p. 59.

113 Charles VIII, « *Descriptio apparatus bellici* », éd. cit., p. 381-382.

114 Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu*, op. cit., p. 346-349 ; Louis Thuasne, *Djem-sultan, fils de Mohammed II, frère de Bayezid II (1459-1495), d'après les documents originaux en grande partie inédits, étude sur la question d'Orient à la fin du x^e siècle*, Paris, Leroux, 1892, p. 347-390 ; Nicolas Vatin, « Macabre trafic : la destinée post-mortem du prince Djem », dans *Mélanges offerts à Louis Bazin par ses disciples, collègues et amis*, dir. Jean-Louis Bacqué-Grammont et Rémy Dor, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 231-239 ; *id.*, *Sultan Djem. Un prince ottoman dans l'Europe du x^e siècle d'après deux sources contemporaines* : Vâkî'ât-i Sulţân Cem, *Œuvres de Guillaume Caoursin*, Ankara, Publications de la société turque d'histoire, 1997.

Il n'en reste pas moins que ce texte, ainsi que maints autres, décrivent le roi comme le futur libérateur de Constantinople et de la Terre sainte dans le but de légitimer ses prétentions sur l'héritage napolitain¹¹⁵. Il n'est donc pas étonnant de retrouver de telles considérations au sein de la correspondance royale. Peu de temps avant son départ pour l'Italie, le 14 mars 1494, Charles rassure le pape Alexandre VI. Son voyage italien aura pour unique but de marcher « *contra Turcos pro servitio Dei, exaltatione fidei, et pro redimendo pauperes christianos qui sunt inter manus eorum in captivitate et miseria*¹¹⁶ ». Il ne cessera par la suite d'affirmer ce désir, au pape bien entendu¹¹⁷, aux princes et cités italiens¹¹⁸, mais également à des Français, tels Jean de Bilhères-Lagraulas¹¹⁹ et l'évêque de Troyes Jacques Raguier¹²⁰, une attitude qui prouve que Charles crut, du moins un temps, à ce projet de croisade¹²¹. Mais, alors qu'il justifie sa présence en Italie par des objectifs croisés assez vagues, le souverain n'en oublie jamais d'utiliser des arguments bien plus légitimes, dont, en premier lieu, celui de l'héritage angevin.

84

Au moment de s'engager dans la péninsule Italienne, Charles soutient en effet que la couronne napolitaine lui revient grâce aux droits hérités de son

115 Parmi les textes représentatifs de cette mouvance, citons la prophétie de Jean Guilloche (+ av. 1501), auteur bordelais (*La prophécie du roy Charles VIII*, éd. Marquis de La Grange, Paris, Académie des bibliophiles, 1869), un poème de l'obscur Jean Michel (*Falx, atque divinum, horrendumque et formidandum brachium Dei victorie ac salutis munus ab omnipotenti atque sanctissima Trinitate in omnium infidelium tyrannorumque et impiorum omnium extirpationem, ac et in ipsius trini et unius uniusque et trini domini Dei gloriam christianissimique ac serenissimi regis Francie exaltationem et totius catholice reipublice nostre amplificationem*, s. l., s. é., s. d. [ca 1494], Paris, BnF, Rés. -Lb28-27) – il s'agirait peut-être d'un mystique franciscain de l'entourage de Charles VIII (Colette Beaune, « Visionnaire ou politique ? Jean Michel, serviteur de Charles VIII », *Journal des savants*, 1987, p. 67, 72-73) – ainsi que la *Louenge de la victoire*, pièce anonyme publiée peu après l'entrée du roi à Naples (*Louenge de la victoire du tres crestien roy de France obtenue en la conqueste de la ville et cyté de Napples avec les regrets et lamentations du roy Alphonse*, s. l., s. é., s. d. [ca 1495], Paris, BnF, Rés. -Ye-1055). Notons également que les Italiens eux-mêmes interprètent la venue de Charles comme le signe de la volonté divine, faisant de lui une sorte de nouveau messie autour duquel se cristallisent leurs aspirations (Anne Denis, *Charles VIII et les Italiens : Histoire et Mythe*, Genève, Droz, 1979, p. 63-66 ; Robert W. Scheller, « Imperial Themes in Art and Litterature of the Early French Renaissance : the Period of Charles VIII », *Simiolus. Netherlands Quarterly for the History of Art*, t. XII (1981-1982), p. 18-26).

116 Charles VIII, n° 758, p. 28-29.

117 *Id.*, n° 822, p. 120.

118 Il en est par exemple question dans une lettre adressée à Ludovico Sforza en février 1494. Le roi y affirme son désir d'accomplir, en compagnie de Ludovico, « quelque grant service à Dieu, à l'Eglise et à l'exaltacion de la foy catholique.... » (*id.*, n° 745, p. 11).

119 *Id.*, n° 805, p. 98-99.

120 *Id.*, n° 828, p. 129.

121 Il semble en effet que, dès le début de février 1495, Charles abandonne progressivement ses rêves de croisade. Il déclare ainsi au duc de Bourbon espérer conquérir Naples rapidement et, cette tâche accomplie, pouvoir s'en retourner en France pour le saluer (*id.*, n° 855, p. 175).

père, Louis XI, à la mort de Charles du Maine (11 décembre 1481), neveu et successeur du roi René (+ 19 juillet 1480)¹²². Dans la « *Descriptio apparatus bellici* », le roi de France évoque le rôle qu'ont joué les Angevins, ses ancêtres, dans la défense du royaume de Naples ainsi que la confiance que les papes leur ont toujours témoignée¹²³. Il évoque ensuite le lignage d'Aragon, lequel, à l'encontre du droit et de la volonté pontificale, s'est emparé de la couronne napolitaine¹²⁴. À l'image de ce texte de propagande, la correspondance du souverain est traversée par des références à l'héritage des Angevins que Charles désire récupérer coûte que coûte. Aux habitants de la ville de Troyes, il déclare par exemple, en février 1494, désirer conquérir le royaume de Naples « tant par droicte succession que par testament de la maison d'Anjou¹²⁵ ». De même, dans une autre lettre datée du 28 mars 1495 et envoyée au duc de Bourbon, Charles, grisé par sa récente victoire, lui rappelle que le royaume de Naples est « son heritaige » et que celui-ci « à tort et contre raison [...] avoit esté usurpé »¹²⁶. Une fois de plus, lettres royales et textes de propagande en arrivent à la même conclusion : le gouvernement des Aragonais à Naples ne peut être légitime ; il n'est qu'infâme tyrannie.

La correspondance poursuit d'ailleurs l'argumentation là où la « *Descriptio apparatus bellici* » s'est arrêtée. Dans une lettre adressée aux Bernois en juillet 1494, Charles insiste sur la nature tyrannique du pouvoir des Aragonais à Naples, raison supplémentaire justifiant l'enrôlement de Suisses dans ses armées. En aidant le roi de France, ces derniers s'opposent à un régime politique ennemi de Dieu¹²⁷. Le roi tente donc de convaincre les Suisses de soutenir son parti en se proclamant le gardien de l'ordre sur terre face au désordre : la tyrannie des Aragonais. D'autres lettres précisent cette idée. En route vers Naples, en novembre 1494, Charles adresse une supplique à la cité de Sienne. Si ses citains lui octroient une partie des vivres nécessaires au ravitaillement de son armée, le roi s'engage à châtier tous ceux qui causeront du tort à la ville et à ses habitants¹²⁸. Charles se présente ici non plus sous les traits d'un roi de France,

122 Sur la succession de René d'Anjou et de Charles du Maine, voir : Jean Favier, *Le roi René*, Paris, Fayard, 2008, p. 639-650 ; Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII, op. cit.*, p. 169-176 ; Albert Lecoy de La Marche, *Le Roi René. Sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie*, Paris, Firmin-Didot, 1875, 2 vol., t. I, p. 422-424 ; *id.*, *Louis XI et la succession de Provence. Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, Paris, V. Palmé, 1888.

123 Charles VIII, « *Descriptio apparatus bellici* », éd. cit., p. 382.

124 *Ibid.*, p. 383.

125 *Id.*, n° 746, p. 12.

126 *Id.*, n° 861, p. 184.

127 *Id.*, n° 1129, p. 256.

128 *Id.*, n° 820, p. 120.

ni même de Naples, mais comme le protecteur des cités italiennes opprimées, celui qui leur apporte la paix. Cependant, l'idée n'est pas évoquée gratuitement. Elle permet bien entendu au roi de réclamer à la cité une aide en nature pour son voyage de Naples¹²⁹. En plus de se décrire comme un souverain pacifique, Charles VIII désire également incarner la figure du roi-justicier. Après son arrivée à Naples, il déclare au duc de Bourbon vouloir réformer la justice de son nouveau royaume, laissée dans un état déplorable par les Aragonais et leur régime tyrannique¹³⁰.

Au final, en mobilisant des thèmes propres à la littérature politique, voire des éléments de propagande, la correspondance de Charles VIII prend elle aussi la forme d'un manifeste en faveur de la présence française dans le royaume de Naples, en Italie, voire en Orient. Celle-ci recèle en fait un véritable imaginaire politique¹³¹ né au moment du voyage de Naples et qui constitue une sorte de fondement idéologique au périple du roi dans la Péninsule.

86

De l'analyse formelle qui constitue la première partie et le fondement de notre propos, l'on retiendra sans revenir pour autant sur son détail que la correspondance de Charles VIII répond à un certain nombre de règles assez bien codifiées et respectées au gré desquelles il est possible de distinguer en son sein deux grands ensembles d'occurrences : lettres « De par le roy », « données » à la première personne du pluriel et d'une relative impersonnalité, d'une part, lettres où « De par le roy » est absent, « écrites » à la première personne du singulier et d'une réelle empathie envers un interlocuteur éminent, d'autre part.

Sur le fond, maintenant, l'on retiendra que la correspondance de Charles VIII se fait l'expression d'un certain nombre d'options politiques. Elle permet au monarque d'établir des rapports de plus ou moins grande proximité entre sa personne et les différentes puissances italiennes, et ce en fonction des circonstances, mais de l'opinion qu'il se fait des différents régimes politiques de la Péninsule. Charles y transcrit également son programme politique pour le royaume de Naples et l'Italie : paix, protection et justice doivent devenir les fondements d'un régime juste, à l'opposé de la tyrannie des Aragonais, puisque fondé sur le droit, autrement dit, l'héritage angevin que Charles estime sien. Un

129 On le constate, par exemple, à propos de la cité de Lucques. Placée sous protection royale, celle-ci est attaquée par les Pisans. Le roi charge alors Pierre Briçonnet, conseiller royal et receveur général des finances en Languedoc, de régler le problème (*id.*, n° 899, p. 246-247).

130 *Id.*, n° 861, p. 186-187.

131 Pour plus de détails sur les idées politiques de Charles VIII et de son entourage sur les Italiens et l'organisation des conquêtes italiennes, voir J. Dumont, *Lilia florent*, *op. cit.*, en particulier p. 259-260, 263-267, 283-288, 298-300, 339-346, 362-363, 365-366, 369-371, 377-379, 384-386, 391-395, 399-400, 409-410, 419-421.

facteur neuf par rapport aux périodes précédentes émerge ici : la médiatisation du pouvoir par le biais d'une publication de certaines missives royales sous la forme de pièces de circonstance à destination d'un public large¹³².

Tant sur la forme que sur le fond, à travers sa correspondance, le roi exprime beaucoup de lui-même, de son pouvoir, de sa politique, italienne en l'occurrence. À n'en pas douter, pour Charles VIII et ceux qui l'entourent, régner en mode épistolaire n'est pas vaine expression, mais manifestation d'un médium du pouvoir pleinement maîtrisé.

132 Ajoutons que la publication des lettres royales prend également la forme d'une justification adressée aux villes et aux puissants qui ont prêté de l'argent au roi pour sa campagne. En montrant le bon déroulement de celle-ci, Charles VIII rassure ainsi ses créanciers. Dans certains cas, les lettres mentionnent très clairement cet objectif (Charles VIII, n^{os} 769, p. 46, 850, p. 92-93).

DEUXIÈME PARTIE

Échanger

SERVICE DE L'EMPIRE ET CULTE DES SAINTS DANS LA CORRESPONDANCE D'ÉGINHARD

Michel Sot

Il n'est pas étonnant que la renaissance carolingienne, fondée dans l'Antiquité classique, biblique et patristique, soit marquée par une reprise des correspondances entre personnalités savantes, tout autant que par la constitution de recueils de ces correspondances, même si l'on considère habituellement que l'âge d'or de la correspondance n'intervient que plus tard, avec la formalisation du genre aux ^{XI}^e et ^{XII}^e siècles. Pour l'époque carolingienne, citons les importants recueils de lettres d'Alcuin¹ d'abord, mais aussi de Loup de Ferrières², de Raban Maur³, d'Hincmar⁴ et de Gerbert⁵, ou encore d'autres recueils plus modestes comme ceux des lettres des évêques Agobard de Lyon⁶ ou Frothaire de Toul⁷.

- 1 *Alcuini sive Albini Epistolae*, MGH, *Epistolae*, éd. Ernst Dümmler, Berolini, Weidmann, 1895, t. IV, p. 1-481. Dümmler propose un classement chronologique des lettres. Nouvelle édition de cette correspondance d'après les manuscrits : Christiane Veyrard-Cosme, *Tacitus nuntius. Recherches sur l'écriture des « Lettres » d'Alcuin (730 ?-804)*, Paris, Institut des études augustiniennes, 2013?.
- 2 *Lupi abbatis Ferrariensis epistolae*, MGH, *Epistolae*, éd. Ernst Dümmler, Berolini, Weidmann, 1925, t. VI, p. 1-126. Voir Loup de Ferrières, *Correspondance*, éd. Léon Levillain, Paris, Les Belles Lettres, 1935-1964, 2 vol.
- 3 *Hrabani (Mauri) abbatis Fuldensis et archiepiscopi Moguntiacensis epistolae*, MGH, *Epistolae*, éd. Ernst Dümmler, Berolini, Weidmann, 1899, t. V, p. 379-516.
- 4 *Hincmari archiepiscopi Remensis epistolarum pars prior*, MGH, *Epistolae*, éd. Ernst Perels, Berolini, Weidmann, 1939, rééd. 1965, t. VIII/1. Le volume 2 de cette correspondance n'a jamais été publié, l'éditeur étant mort pendant la seconde guerre mondiale. Mais la correspondance d'Hincmar est cataloguée et analysée par Flodoard dans le livre III de son *Historia Remensis ecclesiae*. Voir la dernière édition de ce texte par Martina Stratmann, MGH, *Scriptores*, Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 1998, t. XXXVI, p. 247 à 363 et Michel Sot, *Un historien et son Église au ^X^e siècle, Flodoard de Reims*, Paris, Fayard, 1993, p. 537-626.
- 5 *Die Briefsammlung Gerberts von Reims*, MGH, *Die Briefe der deutschen Kaiserzeit*, éd. Fritz Weigle, Berlin/Zürich/Dublin, 1966, t. II. Voir Gerbert, *Correspondance*, éd. et trad. Jean-Pierre Callu et Pierre Riché, Paris, Les Belles Lettres, 1993, 2 vol.
- 6 *Agobardi Lugdunensis archiepiscopi epistolae*, MGH, *Epistolae*, éd. Ernst Dümmler, Berlin, Weidmann, 1899, t. V, p. 150-230.
- 7 *Frotharii episcopi Tullensis epistolae*, éd. Karl Hampe, *ibid.*, p. 275-298. Voir Michel Parisse (dir.), *La Correspondance d'un évêque carolingien : Frothaire de Toul (ca 813-847) [...]*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998 (avec traduction française).

La correspondance d'Éginhard, avec ses 71 lettres retenues par les érudits, fait partie de ces recueils modestes⁸. Le nom d'Éginhard est associé à sa *Vie de Charlemagne*⁹, beaucoup plus qu'à ses autres œuvres : outre sa correspondance, sa *Translation des corps des saints martyrs du Christ, Marcellin et Pierre et leurs miracles*¹⁰. Celui que nous appelons volontiers l'historien Éginhard fut aussi hagiographe et épistolier. Pour une juste approche de chacune de ses œuvres il convient de prendre en compte l'ensemble de sa production. C'est dans cette volonté de saisir l'œuvre d'Éginhard comme un ensemble que j'aborde ici sa correspondance.

LES LETTRES, LEUR AUTEUR ET L'HISTORIOGRAPHIE

92

L'édition de référence reste celle donnée par Karl Hampe dans les *MGH* en 1899. Elle repose sur un manuscrit unique (Paris, BnF, lat. 11379) d'une seule main du IX^e siècle, qui comporte 70 lettres réunies (f. 1-13) et une autre isolée plus loin dans le manuscrit, d'une écriture du X^e siècle (f. 18)¹¹. Il fut très vraisemblablement composé à Saint-Bavon de Gand dont Éginhard a été abbé. En 846, les moines de Saint-Bavon ont fui devant les Normands et se sont réfugiés à Saint-Omer sous la conduite de leur abbé Einkéric, successeur d'Éginhard. Menacés à nouveau en 853, ils se sont mis à l'abri derrière les murs de la cité de Laon où la communauté reste près d'un demi siècle sous les abbés Tasrade, Raoul et Hélie. À la mort de ce dernier en 895, les moines se dispersent, et une communauté n'est finalement réinstallée à Saint-Bavon qu'en 937 par le comte Arnoul de Flandres. Les moines avaient fui avec leur manuscrit des lettres d'Éginhard à Laon où les dernières (n° 66 à 70 de l'édition Hampe) ont été ajoutées : elles ne sont pas d'Éginhard, mais concernent Saint-Bavon de Gand.

8 Karl Hampe, *Einharti epistolae, MGH, Epistolae*, Berolini, Weidmann, 1899, t. V, p. 105-145.

9 L'édition de référence de la *Vita Karoli* reste celle donnée dans les *MGH* en 1911. C'est la sixième et dernière édition depuis celle de Pertz en 1829 : Oswald Holder-Egger, *Einharti Vita Karoli Magni, post G.H. Pertz, recensuit G. Waitz, MGH, Series rerum Germanicarum in usum scholarum*, Hannoverae/Lipsiae, impensis bibliopolii Hahniani, 1947, t. VI. Voir Éginhard, *Vie de Charlemagne*, éd. et trad. Louis Halphen, Paris, Les Belles Lettres, 1923. Le texte latin établi par Halphen ne diffère pas de celui donné par les *MGH*. Nouvelle présentation et traduction sous la dir. de Michel Sot et Christiane Veyrard-Cosme, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

10 C'est le titre donné par Éginhard dans sa préface. Georg Waitz a édité ce texte sous le titre *Translatio et miracula sanctorum Marcellini et Petri auctore Einhardo, MGH, Scriptores*, Hannover, Weideman, 1887, t. XV, p. 238-264.

11 C'est pourquoi les éditions de la correspondance d'Éginhard, depuis celle d'Alexandre Theulet (1840) comportent 71 lettres. Theulet a donné à cette lettre le n° 71 alors que Hampe la classe chronologiquement en n° 10.

Le manuscrit a été retrouvé à Laon au xvii^e siècle par André Duchesne. Il proviendrait donc de Saint-Bavon (avant 846) et aurait été continué à Laon dans la seconde moitié du ix^e siècle. Une première édition en a été donnée par le même André Duchesne¹², reprise par dom Bouquet et par Migne dans la *Patrologie latine* en particulier. Une nouvelle édition fut proposée par Alexandre Teulet en 1840, d'après le manuscrit que l'illustre Georg Heinrich Pertz avait vu à Laon en 1823, et qui était ensuite passé de la bibliothèque de Laon à la Bibliothèque du Roi¹³. Une autre fut donnée par Philipp Jaffé en 1867¹⁴. L'édition de Karl Hampe dans les *MGH* est donc la quatrième et dernière. Elle donne une table de correspondances entre les éditions fort utile parce que, selon le parti pris des éditeurs des *MGH*, Hampe a reclassé la correspondance dans l'ordre chronologique – tel qu'il le reconstitue – sans tenir compte de l'ordre du manuscrit, que Duchesne, Pertz et Teulet avaient respecté.

L'éditeur des *MGH* a classé d'abord les lettres pour lesquelles il pouvait proposer une datation (souvent très prudemment avec des *circa* et des points d'interrogation), soit 41 des 65 qui constituent vraiment la correspondance d'Éginhard, et reporté ensuite les 24 pour lesquelles il ne pouvait donner qu'une fourchette chronologique large.

Quant au classement des lettres dans le manuscrit original¹⁵, on ne saisit guère à quels critères il répond. Il semble que l'on avance par associations thématiques. On trouve d'abord une série de lettres brèves concernant des affaires assez triviales de protection de biens ou de personnes, que Hampe a reclassées quand il pouvait proposer une datation d'après un personnage évoqué, ou renvoyées à la fin si elles lui paraissaient impossibles à dater. Les lettres à contenu politique important, pour lesquelles Hampe propose une datation, commencent au n° 34 dans le manuscrit et dès le n° 11 dans l'édition des *MGH* ; mais leur position relative dans la liste est à peu près la même et le manuscrit semble bien respecter aussi un certain ordre chronologique. Nous ne discuterons pas ici la chronologie proposée et nous l'acceptons comme base de travail.

Avant d'en venir au contenu des lettres, il convient de s'arrêter sur leur auteur, sa place dans l'histoire et dans l'historiographie. Éginhard serait né vers 770

12 *Historiae Francorum Scriptores coetanei...*, éd. André Duchesne, Lutetiae Parisiorum, Sumptibus Sebastiani, 1636-1649, 5 vol., t. II, p. 695-711.

13 *Œuvres complètes d'Éginhard*, réunies pour la première fois et traduites en français par Alexandre Teulet, Paris, 1840, 2 vol. Voir dans son introduction : « Notice sur Éginhard et sur ses ouvrages », p. LXXI-LXXVIII.

14 Philipp Jaffé, *Bibliotheca rerum Germanicarum*, Berolini, Apud Weidmannos, 1867, 6 vol., t. IV.

15 Aisément accessible dans l'édition Alexandre Teulet, citée ci-dessus n. 13, qui respecte l'ordre du manuscrit. C'est pourquoi nous donnons ci-dessous la numérotation Hampe et la numérotation Teulet de chaque lettre citée.

ou 775 dans la vallée du Main. Il est attesté dans les sources à partir de 788 et jusqu'à sa mort le 14 mars 840. Après une première éducation au monastère de Fulda, il entra comme *nutritus* au palais de Charlemagne en 791/792 alors qu'il était âgé de 16 à 22 ans selon la date que l'on retient pour sa naissance. Il y fréquenta la première génération des grands lettrés carolingiens, en particulier Alcuin de 792 à 796, date à laquelle ce dernier reçut l'abbatiate de Saint-Martin de Tours. Il semble avoir été constamment à la cour de Charlemagne jusqu'à la mort de l'empereur en 814, soit plus de vingt ans. Il jouit d'une grande réputation de savant, mais nous avons peu d'informations sur les charges qu'il aurait pu exercer : les *Annales royales* nous apprennent qu'en 806, il est envoyé par Charlemagne auprès du pape Léon III pour lui demander de souscrire au projet de *Divisio regni* entre ses fils et les *Gestes des abbés de Fontenelle* signalent qu'il supervisait les travaux du palais à la fin du règne de Charlemagne. Il n'a jamais été clerc : on lui connaît une épouse, Imma.

94

C'est sous le règne de Louis le Pieux, qui meurt la même année que lui (840) qu'Éginhard apparaît vraiment dans les sources : il a entre 39 et 44 ans en 814, entre 65 et 70 ans en 840. C'est sous ce règne qu'il a rédigé ses deux principales œuvres : la *Vita Karoli* et la *Translatio [...] Marcellini et Petri*, à des dates sur lesquelles nous reviendrons. Toute sa correspondance – la lettre la plus ancienne est datée de 823 et la plus récente de 837 – a aussi été rédigée sous ce règne. On apprend par Ermold le Noir qu'Éginhard était intervenu pour approuver l'association de Louis à l'Empire avant la mort de son père en 814. Diverses attestations montrent le grand nombre d'abbayes et d'églises dont il a successivement été doté : Michaelstadt, Seligenstadt qu'il construit et qui deviendra le sanctuaire des saints Marcellin et Pierre, Fontenelle (Saint-Wandrille), Saint-Pierre au Mont-Blandin et Saint-Bavon de Gand, Saint-Servais de Maastricht, Fritzlar, Saint-Cloud et Saint-Jean-Baptiste de Pavie. Sa correspondance nous le montre en gestionnaire attentif de ses biens et de ses hommes. Il est par ailleurs présent à plusieurs plaids, en 820 et 828 en particulier. Tout cela témoigne d'un rôle important à la cour mais, il faut bien le dire, sans grande précision : il n'exerce pas de fonction aulique particulière, sauf une responsabilité dans les travaux du palais, qu'il exerçait déjà sous Charlemagne et qui lui vaut d'être comparé par Walafriid Strabon à Bésélélel, le maître d'œuvre du premier Temple dans le livre biblique de l'Exode¹⁶.

¹⁶ Toutes les références utiles pour une biographie d'Éginhard se trouvent dans Philippe Depreux, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781-840)*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1997, p. 177-182. De bonnes mises au point sur Éginhard ont été données dans les dictionnaires d'érudition récents et l'on peut encore tirer parti, avec prudence, de Arthur Kleinclausz, *Éginhard*, Paris, Les Belles Lettres, 1942. Voir Hermann Sheffers (dir.), *Einhard. Studien zur Leben und Werk. Dem Gedenken an Helmut Beumann gewidmet*,

Pour l'historiographie traditionnelle, l'activité publique d'Éginhard prend fin en 828/829. Face à la crise qui secoue l'Empire¹⁷, inquiet du tour que prennent les rapports entre l'empereur Louis et ses fils, Éginhard aurait quitté les affaires publiques. Citons Louis Halphen : « Le souci de sa tranquillité et de sa sécurité l'amène soudain à se retirer de la scène politique et à se découvrir un goût prononcé pour la vie de recueillement et de dévotion qui l'attend dans sa chère et calme retraite de Seligenstadt. C'est là que la mort le surprendra le 14 mars 840¹⁸ ». Dans ce contexte de désapprobation de la politique impériale, Éginhard aurait, en 829, donné sa *Vie de Charlemagne*, qui sonnerait comme le bon exemple adressé comme un reproche à un fils qui n'est guère comparable à un tel père¹⁹.

Une relecture attentive de la correspondance va nous amener à modifier sensiblement ce point de vue. Une quinzaine de lettres peuvent être datées de ces années cruciales 829-832 et donner lieu à de nouvelles interprétations. Elles attirent notre attention vers l'autre grande œuvre d'Éginhard : la *Translatio [...] Marcellini et Petri* datée de la seconde moitié de l'année 830²⁰. Ce texte, de nature hagiographique, a été considéré comme mineur par l'historiographie traditionnelle et largement méprisé, à l'instar de la « piété » de l'empereur Louis ou de son caractère « débonnaire » mal compris²¹. C'est ignorer qu'une translation, avant d'être un texte, est un événement et, dans le cas précis, un événement majeur dans la vie d'Éginhard et peut-être dans l'histoire de l'Empire sous Louis le Pieux. Autour de cet événement, connu par la correspondance et la *Translatio*, se révèle l'idée qu'Éginhard se fait du service de l'Empire. En 827,

Darmstadt, Hessische Historische Kommission, 1997. David Ganz prépare un nouveau livre sur Éginhard. Voir en dernier lieu nos présentation et édition déjà citées.

- 17 Présentation aisément accessible dans Louis Halphen, *Charlemagne et l'empire carolingien*, Paris, Albin Michel, 1947, rééd. 1995, p. 227-259.
- 18 *Vie de Charlemagne*, éd. cit., Introduction, p. vi.
- 19 La date de 829 (ou après) a été défendue par Halphen et reprise au terme d'une argumentation serrée par Matthias Tischler, *Einhard's Vita Karoli. Studien zur Entstehung, Überlieferung und Rezeption*, Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 2001, 2 vol., t. I, p. 161-162. La *Vita* serait un appel à la réforme et une critique du règne de Louis le Pieux. Les premiers éditeurs et plus récemment Matthew Innes et Rosamond McKitterick (dans *Carolingian culture: emulation and innovation*, dir. Rosamond McKitterick, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 204 sq.) ont proposé une date haute, autour de 817, dans le contexte de l'affirmation du pouvoir du nouvel empereur Louis. D'autres enfin, dont Heinz Löwe (« Die Entstehungszeit der *Vita Karoli Einhard's* », *Deutsches Archiv*, XXXIX [1963], p. 85-103), ont proposé le milieu des années 820, peut-être en rapport avec la naissance du petit Charles (le Chauve) en 823, avec des reprises successives (David Ganz).
- 20 Martin Heinzlmann, « Einhard's *Translatio Marcellini et Petri*: Eine hagiographische Reformschrift von 830 », dans *Einhard. Studien zu leben und Werk*, op. cit., p. 269-298.
- 21 Voir la mise au point sur les sens médiévaux et modernes des mots *pius* et *débonnaire* par Jean-Marie Moeglin, « La mémoire de Louis le Pieux (ix^e-xxi^e siècle), roi clément ou roi faible ? », présentée au colloque international *La Productivité d'une crise : le règne de Louis le Pieux (814-840) et la transformation de l'Empire carolingien*, Limoges, 17-19 mars 2011 (à paraître).

il a envoyé le notaire Ratleic à Rome, avec le diacre Deusdona, pour qu'il en rapporte des reliques de martyrs pour le service de l'Empire, comme nous allons essayer de le montrer.

Cette recherche sur la correspondance d'Éginhard est éclairée par l'historiographie récente du règne de Louis le Pieux, qui vise à sa réévaluation par une meilleure prise en compte de l'étroite intrication de ce que nous appelons « religieux » et « politique » pour la compréhension de l'histoire du pouvoir à l'époque carolingienne en général, et de l'histoire du règne de Louis le Pieux en particulier. Cette réévaluation, engagée il y a un demi-siècle, a été marquée par le colloque d'Oxford *Charlemagne's Heir* (1986), publié en 1990, avec une contribution décisive de Karl Ferdinand Werner, poursuivie par les travaux de Egon Boshof (1996) et Philippe Depreux (1997), et dernièrement par le livre de Mayke de Jong, *The Penitential State* (2009). Un colloque international réuni à Limoges en mars 2011 sous la direction de Philippe Depreux et Steffen Patzold vient de faire le point²².

96

DES LETTRES POLITIQUES

On peut considérer comme lettres à contenu politique manifeste une douzaine des lettres d'Éginhard. Dans le manuscrit comme dans l'édition Hampe, sept d'entre elles sont présentées les unes à la suite des autres, datées de 830 par Hampe (lettres 12 à 18 de Hampe, 39 à 45 de Teulet). Hampe place juste avant, en n° 11, la lettre 34 de Teulet : huit des douze lettres politiques sont donc datées de 830 et classées tout au long de l'année. Elles tournent autour de la question de la crise de l'Empire et témoignent de l'attitude d'Éginhard. Rappelons la thèse traditionnelle : Éginhard, en face de la crise de l'Empire, s'est retiré de la vie politique en 829.

Or que lisons-nous dans ces lettres ?

La lettre 11, que Hampe date du début 830, est adressée à l'empereur Lothaire pour l'inviter à ne pas s'opposer à son père²³. C'est une très belle lettre, sans doute

22 Peter Godman et Roger Collins (dir.), *Charlemagne's Heir*, Oxford, Clarendon Press, 1990 ; Philippe Depreux, « Louis le Pieux reconsidéré ? À propos des travaux récents consacrés à l'héritier de Charlemagne et à son règne », *Francia* XXI/1 (1994), p. 181-212 ; *id.*, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux...*, *op. cit.* ; Egon Boshof, *Ludwig der Fromme*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1996 ; Mayke de Jong, *The Penitential State, Authority and Atonement in the Age of Louis the Pious (814-840)*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009 ; *La Productivité d'une crise...*, *op. cit.* (à paraître).

23 Dans les notes qui suivent, nous donnons successivement : le n° de la lettre dans l'édition des *MGH* par Karl Hampe (reclassées dans un ordre chronologique) ; le n° dans l'édition de la Société de l'histoire de France par A. Teulet (classées dans l'ordre du manuscrit) ; et la date proposée par Hampe. Pour cette première lettre : Lettre 11 (Hampe), 34 (Teulet), début 830.

la plus soignée du recueil, introduite par une invocation : « *Vivat dominus meus piissimus augustus in perpetuum* ». On y apprend que Charlemagne avait confié à Éginhard, le soin de le guider Lothaire au début de son règne impérial, en 817.

« J'ai toujours également chéri vous et mon très pieux seigneur votre père, et j'ai toujours désiré votre salut à l'un et à l'autre, depuis qu'il vous a admis, avec le consentement de tout le peuple, à partager son titre et son pouvoir et qu'il a ordonné à ma faiblesse de prendre soin de votre personne, de corriger vos mœurs et de former votre cœur à tout ce qui est honnête et utile ». Éginhard développe l'idée que Lothaire n'a peut-être pas trouvé en lui tous les secours qu'il aurait pu attendre, mais proteste de son zèle et de son dévouement qui le poussent maintenant à ne pas garder le silence et même lui impose de lui dire ce qu'il doit faire pour éviter les dangers qui le menacent. « C'est qu'il est des hommes, plus occupés de leurs intérêts que des vôtres [...] qui cherchent à vous persuader de rejeter les avis de votre père, de renoncer à l'obéissance qui lui est due, d'abandonner le pays [*locum*] dont le très pieux empereur vous a confié le gouvernement et la garde, pour vous rendre auprès de sa personne malgré lui, car il ne vous en a ni exprimé le désir ni donné l'ordre, et vous établir auprès de lui, quelque déplaisir qu'il en témoigne ». C'est pervers et inconvenant, poursuit en substance Éginhard. C'est substituer l'esprit de désobéissance à celui d'obéissance, mépriser l'amour et préférer la discorde, etc. « Un fils désobéissant et rebelle à ses parents est abominable devant Dieu, puisque Dieu, comme vous pouvez le lire dans le Deutéronome, ordonna par la voix de Moïse qu'un tel fils fût lapidé par tout le peuple ». On ne peut pas mépriser ce précepte divin parce qu'il est inscrit dans l'ancienne loi (*in veteri lege*) et qu'il est de ceux que « nos maîtres et docteurs, les saints Pères, ont déclaré devoir être observés, autant aujourd'hui qu'autrefois, autant par les chrétiens que par les juifs ». Cette première lettre rappelle, s'il en était besoin, le fort engagement d'Éginhard auprès des deux empereurs, père et fils, et exprime très clairement sa loyauté à l'égard de Louis le Pieux au service duquel il met son autorité et son talent pour maintenir Lothaire dans l'obéissance²⁴.

La lettre suivante²⁵ est un peu à part dans la démonstration, mais témoigne du service d'Éginhard auprès de Louis dans une affaire importante. Elle est

24 Nous sommes dans le contexte de ce qu'Halphen appelle « la révolte de 830 » consécutive à l'assemblée de Worms (août 829) par laquelle Lothaire était renvoyé en Italie et le comte Bernard de Septimanie, appelé à la cour en tant que chambrier. Wala, abbé de Corbie, était peu après renvoyé dans son monastère avec ordre de ne plus le quitter, éloigné du palais comme de nombreux grands favorables à Lothaire, remplacés par des partisans de Bernard et de l'impératrice Judith. Une part de l'Empire, comportant notamment l'Alémanie, la Rhétie et une partie de la Bourgogne, était accordée au jeune Charles le Chauve.

25 Lettre 12 (Hampe), 39 (Teulet), début 830 ?

adressée, au nom de l'empereur, aux grands (*primatibus*) et à tout le peuple de Mérida en Espagne. C'est une lettre de soutien et d'encouragement à la résistance contre l'oppression de l'émir de Cordoue Abderaman II, qui les écrase d'impôts comme l'avait déjà fait son père Abolaz (Al Hakim). Louis le Pieux viendra à leur secours l'été suivant, depuis la marche d'Espagne et, s'ils abandonnent Abderaman, il ne leur imposera pas d'autre loi que celle qu'ils voudront bien.

98

Suit alors un dossier de cinq lettres dont certains passages ont pu être isolés pour montrer qu'Éginhard s'était éloigné d'une cour avec laquelle il n'aurait plus voulu avoir de relations. Or il convient de lire les lettres *in extenso*, et le sens des passages invoqués au service de la thèse du rejet de la cour par Éginhard se modifie sensiblement. La première de ces cinq lettres est écrite de Valenciennes²⁶ au printemps 830. Éginhard écrit à l'impératrice Judith pour s'excuser de ne pouvoir venir à la cour. Il est gravement malade et souffre atrocement, surtout à cheval : il a mis dix jours pour aller de Maastricht à Valenciennes. Il demande donc à Judith la permission d'aller par voie d'eau jusqu'au monastère de Saint-Bavon pour s'y reposer. Et dès qu'il sera de nouveau en état de monter à cheval, « il s'empressera de venir soit auprès d'elle, soit auprès du seigneur empereur, selon ce qu'ils préféreront qu'il fasse ». Il lui demande de l'excuser auprès du souverain et proteste de sa sincérité. Mais il ajoute que, ce qui lui serait le plus agréable, serait qu'elle obtienne pour lui la permission de l'empereur de se rendre « au service des saints martyrs du Christ ». Rien n'indique dans cette lettre que la maladie d'Éginhard soit diplomatique et tout montre qu'il est bien au service de l'impératrice et de l'empereur qu'il rejoindra dès que possible. Mais déjà apparaît aussi le très fort désir, parallèle et simultané, de rejoindre le service des saints martyrs.

La lettre suivante est datée d'avril 830²⁷. Cette fois, Éginhard s'adresse à un grand, peut-être au comte du palais Géboin, pour qu'il intercède en sa faveur auprès de l'empereur pour le même motif. Il a maintenant rejoint Saint-Bavon en bateau et il souffre toujours autant et même plus. La reine lui a demandé de rejoindre la cour à Compiègne, mais la maladie l'en a empêché, comme

²⁶ Lettre 13 (Hampe), 40 (Teulet), mars-avril 830.

²⁷ Lettre 14 (Hampe), 41 (Teulet), avril 830. La révolte contre Louis le Pieux vient d'éclater, l'empereur ayant convoqué l'armée pour aller combattre les Bretons à Rennes au mois de mars. Judith est restée à Aix avec le chambrier Bernard qui s'enfuit à Barcelone. Elle se réfugie dans un couvent de Laon d'où les révoltés la conduisent à Compiègne. L'empereur leur résiste et refuse de renoncer au trône. Lothaire est revenu d'Italie et a rejoint Compiègne. Louis doit s'engager à reprendre ses anciens conseillers et à maintenir les dispositions établies antérieurement à 829 pour le salut de l'Empire. Les proches de l'ex-chambrier Bernard sont écartés et Lothaire est rétabli dans ses attributions d'empereur associé.

on le sait déjà par la lettre précédente. Il demande à son interlocuteur de faire en sorte que l'empereur ne s'irrite pas contre lui : il se rendra à la cour dès qu'il en aura la force et réaffirme que « soit présent, soit absent, il lui restera toujours fidèle ». Mais il fait aussi part à son interlocuteur de sa crainte de mourir « ailleurs que là où il voudrait et faisant autre chose que servir les saints martyrs du Christ ». Et c'est au nom des saints martyrs qu'il supplie son correspondant de redire à l'empereur son désir de se rendre auprès de lui et de lui rester fidèle.

De peu postérieure, une autre lettre rappelle à l'empereur Louis qu'il a donné à Éginhard la permission de « partir pour aller accomplir le service des saints martyrs du Christ²⁸ ». Mais Éginhard rappelle aussi que l'impératrice l'a convoqué à Compiègne et lui, « obéissant à ses ordres », dès qu'il a pu avoir des chevaux, s'est mis en route. Mais il souffre toujours affreusement et il demande à l'empereur de l'autoriser à se rendre auprès des saints martyrs. Il s'adresse à la *pietas* du roi pour qu'il le laisse se rendre « au lieu où reposent les corps de vos saints patrons » (*ad locum in quo piorum patronum vestrorum sacrata corpora requiescunt*). Il peut s'y rendre en quinze jours de navigation, précise-t-il. Et il ajoute : « Je crois que ces martyrs doivent intercéder pour vous auprès de Dieu si vous acceptez de placer leur service avant le vôtre. Car je ne peux vous être plus utile en aucun autre lieu de votre royaume qu'en celui-là, si vous voulez bien me l'ordonner²⁹ ».

Les deux lettres suivantes font allusion au retour d'Italie de Lothaire, empereur associé, en mai 830, et l'attitude d'Éginhard semble moins assurée³⁰. À un évêque qui est revenu d'Italie avec Lothaire – ce pourquoi Éginhard rend grâce à Dieu –, il demande de lui organiser un rendez-vous avec celui-ci. Il souhaite que l'évêque n'ait aucun soupçon à son égard, et il prend à témoin Dieu et les saints martyrs Marcellin et Pierre de son amour et de son dévouement pour son interlocuteur. À un autre évêque (ou au même), il indique dans une autre lettre que, parmi bien des choses qui le préoccupent, il y en a deux qui retiennent particulièrement son attention : où et quand doit avoir lieu le prochain *conventus generalis* (ce sera celui de Nimègue en octobre 830) ? Est-ce que Lothaire doit retourner en Italie ou rester avec son père ? Deux questions précises, éminemment politiques, qui montrent en tous cas qu'Éginhard reste bien engagé dans les affaires.

28 Lettre 15 (Hampe), 42 (Teulet), avril 830.

29 « *Credo quod illi martyres pro vobis apud Deum intercedere debeant, si eorum servitium vestre servitio anteponeere volueritis. Nam ego in nullo alio loco regni vestri majorem profectum vobis facere possum, quam ibi, si me ad hoc juvare volueritis* ».

30 Lettre 16 (Hampe), 43 (Teulet), mai 830 ; et lettre 17 (Hampe) 44 (Teulet), milieu 830.

La dernière lettre de ce dossier de 830 est adressée à Géboin, comte du palais, pour le remercier de lui avoir obtenu l'autorisation d'aller servir les saints martyrs du Christ, Marcellin et Pierre³¹. Il le prie de continuer à être son protecteur auprès de l'empereur et de ses fils, en particulier de Lothaire, le jeune auguste, dans la *pietas* duquel, quoiqu'indigne, il a la plus grande confiance.

Dans les lettres de ce dossier de l'année 830, Éginhard proteste de sa volonté de se rendre auprès des souverains dès que possible : il s'enquiert aussi de la date des assemblées. Il affirme sa fidélité et sa volonté de servir l'empereur et l'Empire, même s'il n'est pas très clair dans son attitude à l'égard de Lothaire, qu'il rappelle à l'ordre et au respect de son père au début de l'année, mais qu'il souhaite rencontrer pour affirmer sa fidélité après son retour d'Italie. On aura noté simultanément la très forte présence des martyrs du Christ (dans cinq des huit lettres), le désir d'aller les servir avec l'autorisation impériale, parce que servir les martyrs c'est servir les saints patrons de l'empereur et l'Empire.

100

Quatre autres lettres à contenu politique, postérieures à 830, doivent encore retenir notre attention. Après juin 833, Éginhard s'adresse à Louis, roi de Bavière, parce qu'il n'a pas pu se présenter à lui à cause de sa maladie et n'a pu se rendre qu'auprès de son frère Lothaire³². Or il a un petit bénéfice qui aurait dû être dans la part de Lothaire et qui finalement se retrouve dans celle de Louis. Éginhard demande à Louis le Germanique de lui permettre de conserver ce bénéfice et d'en jouir en attendant qu'il ait obtenu du seigneur Lothaire l'autorisation de se rendre auprès de lui et de se recommander entre ses mains.

À la fin de la même année, il adresse une lettre à un évêque pour lui recommander un certain Éburon qui est son messager³³. Cette lettre comporte une phrase énigmatique qui a été isolée et utilisée pour affirmer le désarroi d'Éginhard face à l'affirmation des fils, de Lothaire en particulier, contre Louis : « Quant aux affaires sur lesquelles il comptait vous rapporter des informations sûres, je ne peux rien vous faire savoir par lui, parce que la révolution [*mutatio rerum*] qui vient d'avoir lieu dans ce royaume nous a tellement troublé que nous ignorons complètement ce que nous devons faire, sinon, selon les paroles de Josaphat,

31 Lettre 18 (Hampe), 45 (Teulet), milieu 830.

32 Lettre 25 (Hampe), 53 (Teulet), ap. juin 833 : après le « champ du mensonge » (24-29 juin 833), où Louis le Pieux a été abandonné par presque tous ses fidèles au profit de ses trois fils accompagnés par le pape Grégoire IV. Lothaire est proclamé seul empereur mais ses deux frères, Pépin d'Aquitaine et Louis de Bavière, se désolidarisèrent très rapidement de lui et retournèrent dans leurs royaumes.

33 Lettre 29 (Hampe), 31 (Teulet), v. fin 833 (?) : après la pénitence de Louis le Pieux à Saint-Médard de Soissons (octobre 833).

tourner nos yeux vers le Seigneur et, selon les paroles de Philon, implorer l'aide de Dieu quand celle des hommes fait défaut³⁴ ». Mais notre auteur affirme ensuite sa confiance en Dieu et son espérance en des jours meilleurs.

De même, dans une lettre de l'année suivante (automne 834 ?)³⁵ à un certain F. que nous n'identifions pas, on a isolé la phrase suivante : « Je te demande », écrit Éginhard, « de ne rien m'écrire sur la situation au palais parce qu'entendre parler de ce qui s'y passe ne peut en rien me faire plaisir³⁶ ». Mais c'est pour mieux dire ensuite que ce qui l'intéresse, ce sont les nouvelles qu'il pourra lui donner de ses amis ; et indiquer qu'il souhaite vivement le rencontrer pour prendre conseil sur la façon de régler sa vie. Il lui demande enfin de l'aider à faire parvenir une lettre à l'abbé Foulques de Fontenelle (qui est la suivante dans la collection).

Enfin, dans une lettre de 837 à l'empereur Louis, dont l'autorité n'est plus contestée, il explique le sens de l'apparition d'une comète qui est invitation à la pénitence³⁷. Il rappelle que, selon les Anciens (*auctoritas veterum*), l'apparition d'un nouvel astre est un présage de malheur. Seul l'Évangile parle d'une étoile nouvelle, observée par les sages chaldéens, qui comprirent à son éclat exceptionnel que le roi éternel venait de naître. Mais l'étoile récemment apparue est affreuse et son éclat menaçant. Elle est le présage des maux que nous avons mérités : « Ce qui est nécessaire c'est de comprendre que l'apparition d'un nouvel astre n'est pas vaine, mais que c'est un avertissement aux mortels pour que, en faisant pénitence pour obtenir la miséricorde du Seigneur, ils écartent le péril futur³⁸ ». Éginhard cite le prophète Jonas (III, 2), qui avait annoncé la ruine de Ninive mais, les habitants ayant fait pénitence, la miséricorde divine a différé le châtement, ainsi que le prophète Jérémie, pour inviter l'empereur et ses contemporains à la pénitence.

34 « *De his tamen causis unde se certi aliquid ad vos allaturum existimavit, nihil vobis certi significare aut per illum indicare possum, quoniam mutatio rerum, quae nuper in hoc regno facta est, in tantum nos conturbavit, ut penitus ignoremus quid agere debeamus, nisi ut secundum verba Iosaphat oculos nostros ad Dominum dirigamus* » (II Par. xx, 12) « *et iuxta verba Filonis imploretur divinum, quando humanum cessat auxilium* » (citation de Philon non identifiée).

35 Lettre 35 (Hampe), 47 (Teulet), automne 834 ? Après le rétablissement de l'autorité de Louis le Pieux par l'absolution des évêques à Aix, le 1^{er} mars 834, et sa victoire sur Lothaire près de Blois, fin août 834.

36 « *Quidem de statu rerum palatarum nihil mihi scribere peto, quia nihil ex is quae aguntur audire delectat* ».

37 Lettre 40 (Hampe), 61 (Teulet), ap. juin 837.

38 « *Hoc tantum est necessarium ut intelligatur supervacuum non fuisse sideris istius apparitionem, sed admonuisse mortales ut poenitendo et Domini misericordiam flectendo, futurum declinare periculum* ».

En 837, Éginhard adresse donc une lettre argumentée à l'empereur Louis sur l'étoile nouvelle et la pénitence. On peut même penser qu'Éginhard a été interrogé par l'empereur sur cette question grave pour l'avenir de l'Empire. Éginhard reste un conseiller écouté. La lecture des lettres « politiques » d'Éginhard de 830 à 837 nous le montre soucieux de continuer à participer au conseil du souverain, mais désireux surtout de servir l'empereur et l'Empire en servant les martyrs, déjà présents dans plusieurs de ces lettres politiques.

LE SERVICE DES SAINTS MARTYRS DU CHRIST, MARCELLIN ET PIERRE : CORRESPONDANCE ET *TRANSLATIO*

102

Il est question des martyrs Marcellin et Pierre dans douze lettres d'Éginhard, dont cinq ont déjà été analysées plus haut comme lettres politiques. La première est celle qui se trouve dans le manuscrit sur un feuillet séparé des autres³⁹. Éginhard s'adresse à l'empereur Louis pour lui demander de doter les martyrs et de l'affecter, lui Éginhard, à leur service.

Bien que je croie très fermement à l'éternelle reconnaissance de mon très pieux seigneur pour ses patrons les bienheureux martyrs du Christ Marcellin et Pierre qui, par un secret jugement de Dieu, ayant abandonné Rome, pour l'exaltation et la protection de votre royaume, sont venus en Francie et qui, je ne sais pourquoi, ont daigné me choisir, moi pécheur, pour hôte, s'impose à moi cependant l'impérieuse nécessité de vous avertir sans cesse de tout ce qui touche à leur honneur [...]. Et quoiqu'une infinie miséricorde anime ces martyrs qui ont pardonné même à leur bourreau, je craindrais d'offenser leur maître, Notre Seigneur Jésus-Christ [...], s'il ne voyait en moi que de l'indifférence pour assurer à leur culte les honneurs qui lui sont dus.

C'est pourquoi Éginhard demande à l'empereur d'assurer aux saints martyrs la propriété du lieu où repose leur corps.

Je prendrais encore la liberté de rappeler à votre miséricorde les demandes que je lui adressai, lorsque je tremblais à l'approche d'une mort imminente. Je vous priai de bien vouloir conférer à vos doux patrons, pour le soutien de ceux qui se consacreront au service de Dieu près de leurs saintes reliques, une partie des bénéfices que je possédais [...] et [j'espérai] que vous étendriez même votre miséricorde sur ceux que j'avais élevés pour votre service et que vous comptiez les aider également de ces mêmes bénéfices [...]. Veuillez donc réfléchir et considérer quelle récompense vous attend auprès de Dieu, et que sera votre

³⁹ Lettre 10 (Hampe), 71 (Teulet), début 830 ?

gloire auprès des hommes si, par vous et de votre vivant, le lieu où reposent les saints martyrs, si les édifices, si tout ce qui est nécessaire à leur culte, se trouve augmenté, orné et embelli de telle sorte que cette pieuse fondation se rattache à votre nom et que votre mémoire, unie à celle des saints martyrs, soit à jamais célébrée dans la bouche de tous les peuples [...].

Enfin je prie votre mansuétude de daigner jeter un regard de miséricorde et de pitié sur un pauvre pécheur, déjà vieux et accablé d'infirmités ; faites que je puisse être débarrassé et libre pour toujours des affaires de ce monde [*seculares*] et qu'il me soit permis, dans la paix et la tranquillité, près des tombeaux de vos saints patrons, les saints martyrs du Christ, et sous votre protection [*defensio*], de me consacrer entièrement à leur service [*obsequium*] et au service [*servitium*] de Dieu et de Notre seigneur Jésus-Christ [...].

Marcellin et Pierre sont les patrons de Louis et ils sont venus en Francie, par un secret dessein de Dieu, pour l'exaltation et la protection de l'Empire. L'empereur les a dotés : leur culte est associé à son nom. Sa gloire et sa mémoire seront associées à celle des saints martyrs, aux yeux des hommes et aux yeux de Dieu. Éginhard demande à l'empereur de lui confier la charge exclusive du service des saints. C'est lui qui peut la lui donner et il l'exercera sous sa *defensio*.

Cette lettre éclaire pour nous les six lettres « politiques » de la première moitié de cette année 830 (lettres 13 à 18 de Hampe, analysées ci-dessus) où l'on voit Éginhard, éloigné de la cour, protester de son attachement à l'impératrice et à l'empereur en difficulté et de sa volonté de les rejoindre. Mais en même temps, on l'a vu, il affirme son désir d'être au service des saints martyrs. Dans la lettre 14 à un ami, il rappelle que les saints martyrs ont annoncé, il y a deux ans, par la bouche d'un miraculé appelé Aubry⁴⁰, ce qui était en train de se produire. Dans la lettre 15, adressée à l'empereur, on retrouve la mention de Marcellin et Pierre comme « vos pieux patrons » et l'assurance que « ces martyrs doivent intercéder pour vous auprès de Dieu si vous voulez bien placer leur service avant le vôtre »⁴¹. La mission impériale d'Éginhard est auprès de martyrs.

Deux lettres de 834 témoignent de travaux en cours au monastère des martyrs à Seligenstadt⁴². Au début de l'année, Éginhard demande à Louis II de Bavière de réitérer l'ordre, adressé par son père l'empereur Louis à un évêque et à un abbé, sans autre précision, de coopérer à la construction de l'abbaye des saints martyrs, « vos patrons ». Les dits patrons intercèderont alors pour le roi « afin que [son] royaume s'accroisse toujours, qu'il demeure sûr et bien défendu contre les embûches et les attaques des esprits malins et

⁴⁰ *Translatio et miracula sanctorum Marcellini et Petri...*, éd. cit., IV, 39.

⁴¹ Voir *supra* n. 26.

⁴² Lettre 33 (Hampe), 51 (Teulet) et lettre 36 (Hampe), 46 (Teulet).

des hommes malveillants⁴³ ». À l'automne de la même année, il adresse une lettre à un abbé qui est peut-être Foulques, son successeur à Fontenelle, pour lui rappeler que, lors d'une rencontre au palais, ils avaient convenu de la fourniture de plomb pour la couverture de l'église de Seligenstadt moyennant cinquante livres : il lui demande où l'on en est de cette affaire et s'inquiète de la mener à bonne fin.

Signalons encore trois lettres, difficiles à dater entre 828 et 840, qui témoignent de l'extrême attention d'Éginhard pour les saints martyrs. Avec l'une d'elle, il adresse une partie des reliques à l'archevêque Hetti de Trèves (ca 814-847) qui les lui a demandées pour la dédicace d'une basilique⁴⁴. Dans une autre, il répond très vivement au bibliothécaire Gerward qui le presse de retourner au palais et s'étonne qu'il ne comprenne pas ou ne veuille pas comprendre l'importance de ses veilles (*excubiae*) auprès des martyrs, « auprès desquels il a reçu l'ordre d'être présent et d'intervenir sans cesse⁴⁵ ». Enfin, dans une troisième, il s'adresse aux moines de la communauté des bienheureux martyrs de Seligenstadt pour leur demander de ne pas l'oublier dans leurs prières⁴⁶. Il insiste sur la régularité de la vie spirituelle qu'ils doivent mener pour perpétuer le digne service des saints Marcellin et Pierre.

104

Il n'est pas contestable que, dans les années 830, le service des martyrs Marcellin et Pierre au monastère de Seligenstadt est le premier souci d'Éginhard. Mais la façon dont il en parle dans sa correspondance montre que ce service des martyrs est conçu par lui comme service de l'empereur et de l'Empire. Il conviendrait donc de relire dans cette perspective la *Translatio sanctorum Marcellini et Petri* elle-même. Nous voilà loin de l'épistolaire politique, et ce sera un autre travail. Mais notons simplement que le livre I nous montre qu'une partie des reliques de Marcellin et Pierre, dérobées à Rome par un clerc de l'abbé Hilduin de Saint-Denis et de Saint-Médard de Soissons, ont été restituées à Éginhard au palais d'Aix, où Hilduin les place sur l'autel de la chapelle. L'empereur et l'impératrice les vénèrent solennellement dans ladite chapelle et font des dons. Les reliques vont ensuite séjourner quarante jours dans l'oratoire d'Éginhard qui se trouve à proximité : les huit premiers chapitres du livre IV sont consacrés aux miracles

43 « *ut regnum vestrum semper augeatur, et tutum ac defensum maneat ab insidiis atque infestatione malignorum spirituum et malevolorum hominum* ».

44 Lettre 45 (Hampe), 10 (Teulet).

45 Lettre 52 (Hampe), 14 (Teulet). « *Hortaris... ut, omissis martyrum excubiis, quibus indesinenter adesse et interesse jussus sum, palatium petam. Jussus sum* » fait référence à l'ordre donné par les martyrs eux-mêmes (cf. *Translatio et miracula sanctorum Marcellini et Petri...*, éd. cit., III, 33).

46 Lettre 53 (Hampe), 65 (Teulet).

obtenus par l'intercession des saints martyrs au palais avant que les reliques ne soient finalement réunies à Seligenstadt.

Dernière remarque sur l'épistolaire politique et Éginhard : il n'est pas fait la moindre allusion dans la correspondance à sa *Vie de Charlemagne* que, de Halphen à Tischler, l'on voudrait dater de 829.

GOUVERNER AVEC LA BIBLE.
LES LETTRES DE DÉDICACE ADRESSÉES AUX SOUVERAINS
À L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE

Sumi Shimahara et Jens Schneider

La Bible constitue une norme fondamentale dans la société carolingienne, y compris en matière politique. Elle est d'ailleurs régulièrement citée dans les textes normatifs. Pourtant, ses commentaires n'explicitent alors que très rarement le lien avec l'actualité et les remous du siècle. L'exégèse biblique du IX^e siècle s'attache avant tout à ce qui est éternel, à un ordre et à une loi immuables, à une vérité permanente, ou du moins récurrente. Elle déconcerte donc au premier abord l'historien qui, inversement, s'intéresse à ce qui change. Toute piste permettant de saisir l'ancrage de ces textes dans une société donnée est donc précieuse. C'est ce que permettent, en partie, les lettres de dédicace accompagnant les traités exégétiques : elles fournissent des éléments de contexte et livrent des clés d'interprétation des commentaires.

À notre connaissance, il n'existe pas de dédicace de traité exégétique à un souverain avant l'époque carolingienne. Le postulat de départ était que l'étude des ces lettres permettrait de trouver des pistes d'interprétation plus précises pour appréhender les commentaires bibliques eux-mêmes : l'exégète aurait pu y indiquer à son destinataire en quoi telle ou telle explication était susceptible de lui être utile, il aurait pu spécifier l'intérêt de ce miroir du monde dans un contexte donné. En réalité, la part de topique est grande, la reprise de modèles anciens massive, y compris pour les lettres de dédicace, et c'est généralement davantage le geste de dédicace qui nous informe que le contenu de ces lettres. L'étude globale de ces dernières permet cependant de préciser la manière dont l'exégèse biblique alimente la réflexion sur le pouvoir et, surtout, en illustre la pratique.

Le corpus, au moins en latin, est vaste. Nous avons donc décidé, de manière un peu arbitraire, de le restreindre aux lettres adressées à des souverains ou souveraines. S'y adjoignent deux exceptions, les dédicaces envoyées à deux archiepiscopaux de Louis le Pieux, Hilduin et Drogon. À l'exégèse biblique proprement dite, nous avons ajouté la paraphrase biblique, versifiée ou non, accompagnée de commentaires plus ou moins développés : il s'agit de la dédicace

du *Ferculum Salomonis*, rédigée par Hincmar pour Charles le Chauve, en latin, et de celle du *Liber euangeliorum* d'Otfrid de Wissembourg, adressée à Louis le Germanique, en vernaculaire. Cela fait un total de vingt-deux lettres en latin et une en langue théodisque. Nous présenterons le corpus, puis le statut des lettres, avant de montrer que ces dédicaces fournissent des clés pour étudier la dimension biblique des exhortations adressées au souverain.

LE CORPUS

Domaine latin

L'annexe 1 montre que, sur un total de cent dix-huit traités exégétiques carolingiens identifiés, on conserve soixante lettres de dédicace dont vingt sont adressées à des souverains. Nous y ajoutons deux lettres de Lothaire par lesquelles il commande divers ouvrages d'exégèse à Raban Maur. Certains traités étant dédicacés plusieurs fois, moins d'un commentaire biblique identifié sur six est donc accompagné d'une lettre l'adressant à un souverain.

Ces dédicaces « politiques » sont le fait d'un petit nombre d'auteurs. Il s'agit principalement d'Angélome de Luxeuil, pour deux d'entre elles, et surtout de Raban Maur, l'exégète carolingien le plus prolifique et l'auteur de dix-sept lettres accompagnant l'envoi d'un commentaire biblique à un souverain ou à son archichancelier. Quatre savants – Paul Diacre, Wigbod, Claude de Turin et Hincmar de Reims – ont envoyé une lettre chacun. Remarquons qu'Alcuin n'a pas dédicacé à Charlemagne de commentaire biblique ou en tout cas que cela n'est pas attesté. Ce fait est d'autant plus étonnant qu'Alcuin, exégète pour plusieurs livres bibliques, est un conseiller important de Charlemagne en matière culturelle, religieuse, et qu'il est soucieux de l'image du roi. Dans sa dédicace au *De trinitate*, il évoque l'*auctoritas* de Charlemagne¹. Soulignons aussi qu'Otfrid de Wissembourg, élève de Raban Maur, n'a pas dédicacé ses commentaires bibliques latins à des souverains, alors qu'il l'a fait pour le *Livre des Évangiles* rédigé en ancien francique. Est-ce parce que son œuvre latine

1 « [...] direxi sanctissimae auctoritati uestrae de fide sanctae et indiuiduae trinitatis, sub specie manualis libelli, sermonem, ut diuinae laus et fides sapientiae sapientissimi hominum probaretur iudicio [...] non ignaua ut reor, opum pondera in ratione catholicae fidei uestrae excellentissimae auctoritati adtuli, si dominus, qui uoluntatem discendi dederat, spiritu gratiae cor, ut de eius confido misericordia, in agnitione ueritatis inluminauerit [...]. Quid exinde efficerem, uestrae probationis expectat iudicium, si digne meus iste labor in sacerdotales procedere ualeat aures [...] » ; voir Alcuin, *Lettres*, éd. Ernst Dümmler, dans *Epistolae Karolini aevi*, II, MGH EE 4, Berolini, Weidmann, 1895, spéc. lettre n° 257, p. 414-416, et Yves Sassier, *Royauté et idéologie au Moyen Âge. Bas-Empire, monde franc, France (IV^e-XII^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 127-128.

abrégait celle de Raban et qu'il la considérait donc comme plus utilitaire, moins prestigieuse que la paraphrase biblique virtuose composée en langue vernaculaire ? Trancher cette question est impossible, même si l'usage plus scolaire, peut-être plus local de son abréviation latine de l'œuvre de Raban est très probable.

Tous ces auteurs ont fait partie de l'entourage d'un souverain et, à l'exception de Raban, ont séjourné un temps à sa cour. Par le geste de dédicace, tous manifestèrent leur lien avec le roi, l'empereur ou l'impératrice. Un même commentaire a pu être dédié à un souverain avant ou après l'avoir été à quelqu'un d'autre, et ce d'autant plus que dans le cas de Raban par exemple, le projet herméneutique de l'auteur existait de manière relativement indépendante des nombreuses commandes qui lui avaient été faites². Tel est par exemple le cas du commentaire de Raban sur les Maccabées, dédié d'abord à l'archidiacre Gérold, chapelain de Louis le Pieux, avant de l'être à Louis le Germanique³. Ce phénomène de dédicaces multiples, accompagné parfois d'une révision du texte⁴, montre la délimitation d'un groupe de lecteurs d'exégèse : moines et communautés monastiques surtout, évêques parfois, autres clercs plus rarement, rois, empereurs et impératrices, mais jamais l'aristocratie laïque semble-t-il. La fonction de recteurs de l'Église, telle qu'elle est envisagée par les religieux, englobe donc rois, empereurs et reines, ou du moins impératrices⁵.

L'annexe 3 montre que les deux tiers des dédicaces sont rédigées en prose et un tiers en vers. La répartition semble aléatoire : elle n'est pas chronologique et n'isole pas de manière nette certains auteurs, ni certains destinataires, à l'exception des deux seules impératrices du corpus : chacune a reçu une dédicace

- 2 Silvia Cantelli-Berarducci, *Hrabani Mauri opera exegetica. Repertorium fontium*, Turnhout, Brepols, 2006, 3 vol., en particulier t. I : *Rabano Mauro esegeta, le fonti, i commentari*, p. 58.
- 3 Raban Maur, *Lettres*, éd. Ernst Dümmler, dans *Epistolae Karolini aevi*, III, MGH EE 5, Beroloni, Weidmann, 1899, t. XIX, p. 424-425 et n° 35, p. 469-470 ; le premier envoi date de 834-838 selon l'éditeur, le second est postérieur à la perte de l'abbatit de Fulda par Raban, soit à 842. Pour les questions de datation, voir, en plus de l'édition, S. Cantelli-Berarducci, *Hrabani Mauri opera exegetica, op. cit.*, t. I, p. 46-54 et 338-340.
- 4 Il a pu arriver qu'un commentaire soit modifié à l'occasion d'une nouvelle dédicace ; c'est ce qui est arrivé, semble-t-il, au *Commentaire de Judith*, envoyé d'abord à l'impératrice homonyme, puis légèrement corrigé avant son envoi à Ermengarde. Voir Rabano Mauro, *Commentario al libro di Giuditta*, éd. Adele Simonetti, Firenze, Ed. del Galluzzo, 2008, notamment p. xxvii-xxviii.
- 5 Sumi Shimahara, « L'exégèse biblique et les élites : qui sont les recteurs de l'Église à l'époque carolingienne ? », dans *La Culture du haut Moyen Âge. Une question d'élites ?*, dir. François Bougard, Régine Le Jan et Rosamond McKitterick, Turnhout, Brepols, 2009, p. 201-217.

en prose et une autre en vers. La forme littéraire des dédicaces ne distingue pas non plus les empereurs des rois. Plus raffinée, la dédicace en vers pouvait cependant s'apparenter à un don plus prestigieux⁶.

Ces dédicaces sont souvent conservées par plusieurs témoins. Il est possible qu'auteurs et/ou destinataires aient conçu ces dédicaces comme des lettres « publiques ». Cela est avéré dans un cas : peu après la mort de son père en 840, l'empereur Lothaire, en effet, adresse à Raban une lettre pour le remercier de l'envoi de son commentaire sur Josué. Il lui passe également commande d'un traité sur la Genèse selon la lettre, d'un autre sur Jérémie pour compléter celui de Jérôme et enfin d'une explication d'Ézéchiël complétant celle de Grégoire le Grand. Il y déclare lui envoyer deux exemplaires de cette lettre, l'un étant destiné à être lu par Raban, l'autre à être copié en tête des ouvrages exégétiques commandés, une fois achevés⁷. Sans doute s'agissait-il de faire circuler les commentaires de Raban avec cette épître de commande. En ce cas, Lothaire aurait ainsi cherché à se présenter en roi sage, à montrer son érudition et son désir de vie religieuse.

110

Domaine vernaculaire

Dans le domaine vernaculaire, la situation est toute autre. Sans entrer dans le détail du débat sur la polyglossie des élites à l'époque carolingienne⁸, constatons que les premières tentatives, bien modestes, d'une mise par écrit des parlers théodisques voient le jour à la toute fin du VIII^e siècle. Il n'y a donc pas alors de textes pragmatiques comme les lettres. La célèbre correspondance de Loup de Ferrières contient une lettre adressée à l'abbé Marcward de Prüm, monastère située entre Trèves et Aix-la-Chapelle, dans laquelle Loup insiste sur la connaissance de la *lingua uestra*, le théodisque, « dont l'usage si nécessaire à notre époque n'est ignoré que des paresseux⁹ ». Nous connaissons cependant quatre lettres dédicatoires d'Otfrid de Wissembourg qui accompagnent sa paraphrase biblique, achevée dans les années 960.

6 À propos de ces dédicaces, de leurs sources et de leur composition, voir Francesco Stella, *La poesia carolingia latina a tema biblico*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'Alto Medioevo, 1993.

7 « *Duas tibi epistolas misi, quarum una tantum est legenda, haec uero altera et legenda et in libro operis tui anteponenda* » : voir la lettre de Lothaire à Raban Maur dans Raban, *Lettres*, éd. cit., n° 38, p. 475.

8 Michel Banniard, « Language and Communication in Carolingian Europe », dans *The New Cambridge Medieval History*, dir. Rosamond McKitterick, Cambridge, Cambridge University Press, 8 vol., t. II, 1995, p. 695-708 ; en dernier lieu Jens Schneider, *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich. Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*, Wien/Köln/Weimar, Böhlau, 2010, p. 284-291.

9 Loup de Ferrières, *Correspondance*, éd. Léon Levillain, Paris, Les Belles Lettres, 1964, n° 70 a. 847, p. 6-7.

Avant de présenter le *magister* de l'abbaye de Wissembourg, son œuvre et surtout ses lettres, il convient d'apporter très brièvement quelques remarques au sujet de la situation linguistique à l'époque d'Otfrid, le IX^e siècle. La période du VIII^e au X^e siècle voit les premières manifestations des langues vernaculaires en Europe. Dans une perspective française, le rôle du vernaculaire est cependant négligeable avant le X^e siècle¹⁰. Dans la partie germanophone de l'empire franc, on voit, après une mutation consonantique, émerger plusieurs idiomes appelés « vieux-haut-allemands » par Jacob Grimm¹¹.

Les premières manifestations vernaculaires sont des *uocabularii*, des listes de termes latins avec un équivalent vernaculaire, ainsi que des traductions interlinéaires ou en marge de textes bibliques et patristiques. Dans un second temps apparaissent les premières vraies traductions du latin en langue théodisque. Par ce terme, il faut entendre l'ensemble des idiomes alémanique, bavarois, francique, saxon, bien avant qu'on puisse parler de *deutsch*, d'allemand¹². Dans le courant du IX^e siècle, on trouve donc des versions théodisques de prières, telles le *Credo*, le *Notre Père*, de vœux baptismaux et aussi des adaptations des Évangiles. Les principaux centres de production vernaculaire dans le royaume franc étaient, dans l'espace alémanique, les monastères de Saint-Gall, Reichenau et Murbach et dans l'espace francique, Fulda, Lorsch et Wissembourg. C'est au monastère de Fulda, sous l'abbatit de Raban Maur, que fut rédigé un des chefs-d'œuvre parmi les premiers textes vernaculaires : le *Tatien*, paraphrase bilingue des Évangiles, conservé dans un manuscrit de Saint-Gall¹³.

Il est remarquable que ce texte, qui est source de nombreuses transpositions bibliques dans le vernaculaire, ait été repris à l'époque carolingienne. Tout commence avec le Syrien Tatien qui créa au II^e siècle une harmonie des Évangiles, appelée *diatessaron*, c'est-à-dire « son quadruple¹⁴ ». Ce texte, considéré comme hérétique pendant des siècles, semble avoir été apporté

10 Michel Banniard, « Language and Communication... », art. cit.

11 Jacob et Wilhelm Grimm, *Werke*, éd. Ludwig Erich Schmitt, section 1 : *Die Werke Jacob Grimms*, t. IX/1 : *Deutsche Grammatik (1819)*, Hildesheim, Olms, 1985, p. 5-9.

12 Dieter Geuenich, « Soziokulturelle Voraussetzungen, Sprachraum und Diagliederung des Althochdeutschen », dans *Sprachgeschichte. Ein Handbuch zur Geschichte der deutschen Sprache und ihrer Erforschung*, dir. Werner Besch et alii, Berlin/New York, De Gruyter, 2000, 2 vol., t. II, p. 1144-1155.

13 Sankt Gallen, Stiftsbibliothek, 56, éd. Achim Masser, *Die lateinisch-althochdeutsche Tatianbilingue Stiftsbibliothek St. Gallen Cod. 56*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1994. Fac-similé numérisé : <<http://www.e-codices.unifr.ch/fr/list/one/csg/0056>> (consulté le 4 avril 2011). Au sujet de Fulda, voir en dernier lieu Stéphane Lebecq, « Fulda au temps de Raban Maur : une esquisse », dans *Raban Maur et son temps*, dir. Philippe Depreux et alii, Turnhout, Brepols, 2010, p. 19-29.

14 Voir Achim Masser, *Die lateinisch-althochdeutsche Tatianbilingue des Cod. Sang. 56*, Göttingen, Akademie der Wissenschaften, 1991, p. 89-93.

à Fulda au VIII^e siècle par Boniface. Il y a été traduit en ancien francique, répondant peut-être à une commande venue de l'abbaye de Saint-Gall¹⁵. Notons qu'un lien existait entre ces trois monastères par la personne de Grimald, chancelier de Louis le Germanique et abbé de Saint-Gall ainsi que de Wissembourg¹⁶.

Mis à part quelques poésies du IX^e siècle fondées sur l'Ancien Testament¹⁷, c'est surtout cette harmonie des Évangiles qui a inspiré d'autres auteurs. On connaît, à côté du *Tatien* en ancien francique, d'autres entreprises en latin et une paraphrase en vieux-saxon, le *Heliand*, ou « Sauveur »¹⁸. La rédaction de ce dernier « doit être rattachée d'une quelconque façon à Fulda », selon Wolfgang Haubrichs¹⁹. Moins proche du *Tatien*, le *Liber euangeliorum* d'Otfrid de Wissembourg n'est pas une harmonie des Évangiles *stricto sensu* car il privilégie l'Évangile de Jean tout en combinant la paraphrase poétique avec des éléments d'exégèse²⁰. Ce *Livre des Évangiles* a été dédicacé et envoyé à plusieurs destinataires. Comme pour certains ouvrages d'exégèse latine, l'envoi de l'ouvrage est accompagné d'une lettre demandant son approbation et sa diffusion. Les destinataires d'Otfrid sont le roi Louis le Germanique, l'archevêque Liutbert de Mayence, l'évêque Salomon de Constance et deux confrères, sans doute amis d'Otfrid, Hartmuat et Werinbert, du monastère de Saint-Gall²¹. Compte tenu du thème de l'ouvrage, il sera question ici principalement de la lettre au roi. Ce texte n'ayant jamais été, à notre connaissance, traduit en français, nous proposons une traduction en annexe 6.

112

15 *Ibid.*, p. 114.

16 Dieter Geuenich, « Beobachtungen zu Grimald von St. Gallen, Erzkapellan und Oberkanzler Ludwigs des Deutschen », dans *Litterae medii aevi, Mélanges offerts à Johanne Autenrieth*, dir. Michael Borgolte et Herrad Spilling, Sigmaringen, Thorbecke, 1988, p. 55-68 ; Ernst Tremp, « Ludwig der Deutsche und das Kloster Sankt Gallen », dans *Ludwig der Deutsche und seine Zeit*, dir. Wilfried Hartmann, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2004, p. 141-160. Voir *La Lettre d'Ermenrich d'Ellwangen à Grimald abbé de Saint-Gall (vers 850)*, éd. Monique Goullet, Paris, CNRS, 2008.

17 *Genesis, Exodus et Daniel* en vieux-anglais, éd. George Philip Krapp : *The Junius Manuscript*, dans *The Anglo-Saxon Poetic Records*, New York, Columbia University Press, 6 vol., t. I, 1931, p. 1-132 ; *Altsächsische Genesis*, fragment en vieux-saxon, éd. Otto Behaghel et Burkhard Taeger, *Heliand und Genesis*, Tübingen, Niemeyer, 1996.

18 *Heliand und Genesis*, éd. cit.

19 Wolfgang Haubrichs, « Otfrid de Wissembourg, élève de Raban Maur, et l'héritage de l'école de Fulda au monastère de Wissembourg », dans *Raban Maur et son temps, op. cit.*, p. 158.

20 Sur Otfrid et son œuvre voir en dernier lieu Wolfgang Haubrichs, « Otfrid », art. cit., p. 155-158.

21 Otfrid von Weißenburg, *Evangelienbuch*, éd. Wolfgang Kleiber et Ernst Hellgardt, t. I/1 : *Edition nach dem Wiener Codex 2687*, Tübingen, Niemeyer, 2004, f. 1r-3r ; 4r-7v ; 8r-9r ; 191r-194v.

Des lettres préfaces

Dans le domaine latin, beaucoup de lettres de dédicace valent préface, qu'elles soient ou non adressées à des souverains. Elles contiennent des informations qu'on retrouve dans les prologues bibliques ou exégétiques et constituent ainsi une véritable introduction au livre offert. Il s'agit du statut – canonique ou deutérocanonique – de tout ou partie du texte commenté, des sources utilisées, de la méthode employée, du sens général du livre. Raban Maur, par exemple, mentionne souvent le système de sigles d'autorités qu'il utilise en marge de ses commentaires²². L'objectif n'est sans doute pas de conduire son royal destinataire à retenir précisément l'autorité de chaque interprétation²³. En revanche, ces indications ont pu paraître utiles à Raban si la lettre était destinée à figurer en tête du texte « publié », mis en circulation. Rappelant le sens et l'intérêt de ces annotations marginales, la dédicace-préface pouvait inciter les scribes à recopier ces sigles et les lecteurs à en faire bon usage. La fonction de préface des lettres de dédicace relève d'une tradition ancienne, attestée notamment pour certaines lettres de Jérôme, en particulier pour accompagner les livres bibliques qu'il avait traduits. Il serait intéressant de savoir si les dédicaces de commentaires bibliques carolingiens ont parfois été copiées de manière autonome, sans le traité qu'elles étaient censées accompagner²⁴.

On ne trouve pas, en revanche, d'élément de préface dans la dédicace qu'Otfrid adresse à Louis le Germanique, si ce n'est la remarque générale, en fin lettre, que le roi peut, dans ce *Livre des Évangiles*, apprendre ce que Dieu ordonne au peuple des Francs²⁵. La deuxième lettre dédicatoire, adressée à

22 Voir par exemple Raban, *Lettres*, éd. cit., n° 14 pour la dédicace du *Commentaire sur les Rois* adressée à Hilduin, ou n° 39 pour la dédicace à Lothaire du *Commentaire sur Ézéchiël*.

23 Cela ne serait pas propre aux lettres adressées aux souverains de toute façon : tel est aussi le cas de la dédicace accompagnant le *Commentaire sur Matthieu* et adressée à Haistulpe de Mayence ; voir Raban Maur, *Lettres*, éd. cit., n° 5, p. 388-390, spéc. p. 389.

24 Tel est par exemple le cas de la dédicace du traité sur le comput de Raban au moine Macaire, transmise sans le traité en question dans le manuscrit Barcelona Catedral 64, f. 97rb-va. En ce qui concerne la tradition des dédicaces de commentaires bibliques, le travail sera plus aisé à mener une fois que sera paru Raymund Kottje, avec la collaboration de Thomas A. Ziegler, *Verzeichnis der Handschriften und mittelalterlichen Bibliothekskataloge mit den Werken des Hrabanus Maurus, MGH Hilfsmittel*, Hannover, t. XXVII (à paraître). La tradition est en effet abondante : on conserve environ six cents manuscrits des commentaires bibliques de Raban entre le ix^e et le xvi^e siècle. Voir Raymund Kottje, « Die handschriftliche Überlieferung der Bibelkommentare des Hrabanus Maurus », dans *Raban Maur et son temps*, op. cit., p. 259-274, en particulier p. 260.

25 Otfrid, *Evangelienbuch*, éd. cit., *Ad Ludouuicum*, v. 89-90 ; voir annexe 6, p. 135-141.

Liutbert de Mayence²⁶, et le premier chapitre du *Livre des Évangiles*, c'est-à-dire la porte d'entrée de l'ouvrage, laissent cependant suggérer qu'Otfrid était bien conscient du genre et de la fonction d'une préface et qu'il n'a pas manqué à y satisfaire. Le premier chapitre du premier livre du *Liber euangeliorum* est intitulé en latin « Cur scriptor hunc librum theotisce dictauerit ». Il contient un éloge des Francs assez poussé, en langue francique comme le reste des 7106 vers de l'ouvrage (sans compter les lettres dédicatoires). Otfrid n'hésite pas à citer les Grecs ou les Perses en comparaison pour déclarer que les Francs, comme les autres peuples, peuvent chanter les louanges de Dieu *in frenkiska zungun*, en langue francique²⁷.

Dédicace et approbation royale

114

Si l'on définit la dédicace de manière stricte, comme l'a fait Noémi Colin dans sa thèse sur les images de dédicaces, il s'agit du don d'un objet de nature sacrée, offert à une autorité supérieure, qui en valide l'achèvement ; la dédicace représente l'objet donné²⁸. Les objets de nature sacrée sont, à l'origine, les lieux de culte consacrés avant d'être dédicacés. Les images, livres ou textes d'exégèse ne peuvent entrer dans cette catégorie. Même en écartant ce critère, est-ce que les lettres accompagnant les commentaires bibliques destinés aux rois carolingiens peuvent être considérées comme dédicatoires, ou bien sont-elles de simples dons ? La représentation de l'œuvre est toujours présente, évoquée par les mots²⁹. Toutes les lettres manifestent une déférence plus ou moins marquée à l'égard du destinataire, reconnu comme supérieur. En revanche, la demande de validation par l'autorité réceptrice n'est pas systématique.

En latin, la situation est variable : seules dix lettres, soit une petite moitié du corpus, formulent explicitement cette demande, parfois associée à celle de corrections que le destinataire est prié d'indiquer, le cas échéant, à l'auteur. Ces lettres émanent des auteurs qui placent le souverain dans une position haute assez marquée, conformément à l'ecclésiologie de leur temps : Paul Diacre,

²⁶ Otfrid, *Evangelienbuch*, éd. cit., *Ad Liutbertum*, ligne 138-141 = *Epistolae Karolini aevi*, IV, éd. Ernst Dümmler et alii, *MGH EE 6*, Berlin, 1925, p. 166-169 : « Est tamen conveniens ut qualicumque modo siue corrupta seu lingua integræ artis, humanum genus auctorem omnium laudent, qui plectrum eis dederat linguae, verbum in eis suae laudis sonare. »

²⁷ Otfrid, *Evangelienbuch*, éd. cit., ch. I/1, v. 122.

²⁸ Noémi Colin, *Le Pouvoir en images : l'acte de dédicace des livres dans l'iconographie occidentale du VI^e au début du XIII^e siècle*, thèse soutenue le 30 octobre 2007 à l'université de Paris X-Nanterre.

²⁹ Toutes les lettres évoquent l'objet donné, le livre, même si sa matérialité est évoquée de manière plus ou moins rapide.

Wigbod, Claude de Turin et parfois Raban³⁰. Sous la plume de Raban, comme cela avait été le cas sous celle de son maître Alcuin, on trouve des références à l'*auctoritas* royale en matière d'exégèse biblique³¹. Ces demandes de validation et parfois de correction sont, certes, pour partie, topiques. Elles renvoient peut-être aussi à une publication de l'œuvre, assortie d'une sorte d'*imprimatur* – même si le terme est anachronique. Cela signifierait que l'orthodoxie devait être visée par le souverain, chargé ensuite de la diffusion de l'œuvre. Ces demandes sont sans doute formelles, en partie rhétoriques, et ne sont pas indispensables à la diffusion de l'œuvre, qui n'a sans doute pas été « centralisée » par l'entourage du souverain. Elles requéraient plutôt la protection du souverain, sa garantie, et donc une publicité plus qu'une publication.

Quelques indices suggèrent en effet l'existence d'un « contrôle » qui n'a sans doute rien de systématique. Claude de Turin en fit les frais : en 823, Théodémir de Psalmodi, destinataire de son *Commentaire sur les Épîtres aux Corinthiens*, envoya le traité à la cour pour qu'y soit examinée son orthodoxie – laquelle lui semblait douteuse – sans prévenir l'auteur... Claude rapporte que les théologiens du palais approuvèrent son ouvrage et le firent copier. En 825, Claude répondit aux critiques de Théodémir par la rédaction de l'*Apologeticum*. Ce texte, en revanche, fut réprouvé par les *prudētissimi uiri* du palais. Louis le Pieux ordonna que les passages hétérodoxes y soient relevés pour former un livre³². S'agissait-il alors de le faire circuler pour attirer l'attention des lecteurs sur ce qui était officiellement rejeté et mettre en garde, ainsi, face à certains passages d'un texte circulant déjà ? En ce cas, l'empereur et ses experts n'étaient pas nécessairement source de toute publication théologique ou exégétique, mais constituaient une autorité de validation et de rectification reconnue.

30 Les lettres de Raban sont celles accompagnant les commentaires sur les Rois (dédicace à Hilduin), Esther (dédicace à Judith), Paralipomènes, Daniel, Maccabées (dédicaces à Louis le Germanique), Jérémie, Lamentations, Ezéchiel et l'homélaire (dédicaces à Lothaire). Les références des éditions de ces lettres figurent dans l'annexe 2.

31 Pour la référence à Alcuin, voir *supra* note 1. Pour Raban, voir par exemple la dédicace du *Commentaire sur Jérémie et les Lamentations* à Lothaire (Raban, *Lettres*, éd. cit., n° 28) : « [...] Igitur ob hanc causam ceteris omissis uel potius ad aptum tempus reseruatis, si forte dominus per inmensam pietatis suae gratiam uoluerit sanitatem mihi tribuere facultatemque legendi atque scribendi conferre, modo presens opus expositionis uidelicet Hieremiae prophetae, quod bonae memoriae genitore uestro Hludowico augusto adhuc uiuente inchoaueram, et post obitum eius consummaueram, uestrae deuotioni simul et auctoritati committo, ut habeatis illud legatisque et ad bonum studium uestrum exhibendum cum uestris eo utamini. [...] Tibi ergo aequo iudici praesens opus offero, ut tuo examine ad purum probetur, et tua auctoritate contra inuidos aemulorum morsus tueatur [...] ».

32 Sur la reconstitution de ce récit, voir Pascal Boulhol, *Claude de Turin, un évêque iconoclaste dans l'Occident carolingien. Étude suivie de l'édition du Commentaire sur Josué*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 2002, en particulier p. 25.

À trois reprises dans ses lettres accompagnant l'envoi d'un commentaire biblique à un souverain, Raban fait allusion aux lecteurs érudits qui entourent ce dernier et sollicite leur correction³³. Il semble qu'au-delà de l'aspect topique, il réclame ainsi une dernière relecture de son œuvre avant sa validation. Le texte pouvait avoir été lu auparavant. Le *Commentaire sur Daniel* a ainsi été écrit pour la communauté de Fulda avant d'être envoyé à Louis le Germanique, à la fois pour sa lecture personnelle et pour qu'il se charge d'en valider l'orthodoxie, après examen de lecteurs compétents :

[...] j'ai tenté d'intercaler d'autres explications [...] afin de m'occuper de la pauvreté, sinon de tous, au moins des nôtres, qui ne possèdent pas de nombreux livres ni les manuscrits de plusieurs auteurs. [...] Je t'ai envoyé cet opuscle, Louis, roi très noble, [...] après l'avoir achevé, pour que tu le lises et l'approuves, afin que, quand tu auras examiné attentivement que nos sentences concordent avec celles de nos maîtres catholiques, tu en rendes grâce à celui qui nous a fait don de réunir cela. Si cependant tu trouves, par toi-même ou par les lecteurs très habiles que tu as auprès de toi, quelque explication différente, puisses-tu pardonner à mon impéritie et à ma faiblesse, et ordonner de répandre des prières au Seigneur pour ma petitesse, afin qu'il me pardonne, lui à qui rien n'échappe de la faiblesse humaine, et que, purgeant mon esprit de toute erreur par son esprit saint, il l'éclaire de la lumière de sa vérité, afin que, marchant dans sa lumière, j'agisse correctement durant toute ma vie selon ses préceptes, en méditant, en écrivant mais aussi en œuvrant [...] ³⁴.

La reconnaissance de l'autorité palatiale et la demande de validation sont indéniables. Pouvons-nous aller plus loin et risquer l'hypothèse que cette validation précédait une diffusion plus large confiée au souverain et, plus généralement, au destinataire de l'œuvre ? La présence des lettres de dédicace en

33 Il s'agit des dédicaces à Lothaire du *Commentaire sur Ézéchiël*, de l'homélaire et de la dédicace à Louis le Germanique du *Commentaire sur Daniel*. Voir l'annexe 2 pour les références des éditions.

34 « [...] temptavi [...] aliqua interponere [...] ut si non aliorum, tamen nostrorum paupertati consulerem, qui nec multos libros habent nec diversorum auctorum codices. [...] Quod etiam opusculum tibi, rex nobilissime Hludowice, quia ut credo in conspectu serenitatis tuae nostri non sordent labores nec sprete a te abiciuntur, postquam consummaueram, ad legendum et ad probandum direxi, ut, ubi nostra catholicorum magistrorum sententiis concordare perspexeris, illi inde gratias referas, cuius dono hoc nobis conlatum est. Si quid autem aliter per te uel eos, quos tecum habes peritissimos lectores, positum repereris, ignoscas imperitiae meae atque fragilitati, precesque pro paruitate mea domino fundere iubeas, ut ipse mihi ignoscat, quem nihil humanae infirmitatis latet, et mentem meam ab omni errore purgans per spiritum suum sanctum lumine ueritatis inlustret, quatinus in lumine ipsius ambulans, bene placita illi meditando atque scribendo necnon et operando omni tempore uitae meae faciam [...]. » (Raban, *Lettres*, éd. cit., n° 34.)

tête de plusieurs manuscrits de commentaires bibliques de Raban, la demande de Lothaire évoquée plus haut suggèrent que cela a pu être le cas, même si ce procédé n'avait rien de nécessaire ni de systématique.

Auréolé de l'approbation palatiale, le commentaire a peut-être connu une diffusion plus large, éventuellement encouragée par les savants du palais. *A minima*, la validation par le roi et son entourage érudit était invoquée pour protéger le texte et faire taire les critiques possibles. Trois lettres du corpus latin font explicitement cette demande : celle de Wigbod à Charlemagne pour le *Commentaire sur l'Octateuque*, celle de Raban à Lothaire à propos de l'explication de Jérémie et celle de Raban à Louis le Germanique concernant le traité sur les Paralipomènes³⁵. Le roi et ses *peritissimi lectores* sont donc parfois reconnus comme une autorité majeure en matière d'orthodoxie pour l'exégèse latine. Cela correspond à leur responsabilité concernant le salut de leurs sujets et fait de ces lettres de véritables dédicaces. Dans le domaine vernaculaire, on fait le même constat : Otfrid demande l'approbation et la diffusion de son livre au roi (v. 87-90).

Une destination publique

Dans le corpus latin, la plupart des éléments de la lettre de dédicace suggèrent qu'elle était d'emblée conçue comme publique : sa fonction de préface, le fait qu'elle accompagnait une œuvre achevée, destinée parfois à être validée et publiée, la forme soignée, parfois versifiée de la lettre vont dans ce sens. On y trouve rarement des éléments personnels. La lettre par laquelle Raban envoie à Lothaire la première partie de l'homélaire que l'empereur lui avait commandé comporte, certes, des remarques sur sa mauvaise santé et son âge avancé, agrémentées d'une citation de Virgile, mais elles visent à expliquer le retard avec lequel il livrera l'œuvre complète³⁶... Il est possible, enfin, que la

³⁵ Voir l'annexe 2 pour les références aux éditions de ces textes.

³⁶ « *Epistola uestra, quam mihi misistis conuerentes, quod non haberetis idoneam expositionem lectionum diuinarum atque euangelicorum capitulorum, quae per totum annum in missarum celebrationibus in ecclesiis dei leguntur, exhortantes paruitem meam, ut de diuersorum patrum opusculis colligerem ea, que ipsi inde tractando ediderunt, atque in unum uolumen colligerem ; hoc ergo cum trepidarem incipere propter corporis egritudinem et animi debilitatem : qui licet numquam aliquid fuerim, longe tamen propter grandeuam aetatem modo aliud sum quam eram, iuxta illud gentilis poete quo ait : Omnia fert aetas, animum quoque nec lectioni possum assidue operam dare, sicut quondam solebam quantum licebat, quoniam sepius suscipit me lectulus meus cubantem, quam cathedra tenet meditantem aut docentem, sed tamen quia uestrae uoluntati resistere nolui, sed parere elegi in omnibus quantum potui, opus quod postulastis inchoaui, et licet non condigne, tamen breui expositione lectionum illud consummare atque conficere, quantum uires sinebant, studui.* » (Raban, *Lettres*, éd. cit., n° 50, p. 504-505.)

dédicace au souverain, comme peut-être celles aux évêques ou aux abbés, ait été un moyen de formaliser la publication de l'œuvre ; ces destinataires auraient alors été des vecteurs de publicité.

La lettre dédicatoire adressée par Otfrid à Louis le Germanique requiert également un public lettré. Seul un destinataire formé aux finesses de la littérature latine pouvait apprécier la complexité stylistique de cette lettre-poème ; en témoigne par exemple la formule de dédicace explicite (v. 87). L'explication se trouve dans la lettre à Liutbert de Mayence qui accompagnait également un exemplaire du *Livre des Évangiles*. Otfrid, de manière topique, affirme avoir écrit son ouvrage à la demande de quelques-uns de ses frères : ces derniers lui auraient demandé d'élaborer un texte exprimant « la douceur des évangiles dans la langue maternelle » à la place des *cantus obsceni*³⁷.

118

Il faut distinguer ici entre la lettre et l'œuvre dédicacée. Pour ce qui est du *Livre des Évangiles*, en dépit de ce que dit Otfrid, on ne croit plus aujourd'hui à une diffusion large en dehors des monastères, même si trois exemplaires au moins ont été destinés à des membres de la cour royale et du milieu épiscopal³⁸. La lettre de dédicace à Louis, en revanche, a peut-être été lue voire déclamée à la cour. On a dit que tout l'œuvre vernaculaire d'Otfrid était destiné à la lecture, soulignant combien il était loin de l'oralité³⁹. Il est vrai que la forme stylistique, notamment l'emploi de vers acrostiches et téléstiches est accessible seulement par la lecture. Pourtant, les éléments topiques et panégyriques du poème dédicatoire semblent viser un public plus large que le roi et ses proches. C'est pourquoi on peut imaginer qu'il était destiné à être déclamé à la cour, voire à être diffusé à plus grande échelle, peut-être sous forme de chant. L'hypothèse du chant vaut également pour le *Livre des Évangiles* lui-même : le manuscrit de Heidelberg, copié à Wissembourg à l'époque d'Otfrid, comporte quelques neumes⁴⁰. Signalons enfin que certains passages de la lettre *Ad Ludouuicum*

37 Otfrid, *Evangelienbuch*, éd. cit., *Ad Liutbertum*, ligne 10-20. Voir J. Schneider, *Auf der Suche*, op. cit., p. 337.

38 Voir plus haut la présentation du corpus en vernaculaire ainsi que la note 4 pour le domaine latin. En dernier lieu, Beate Kellner, « Wort Gottes – Stimme des Menschen. Textstatus und Profile von Autorschaft in Otfrids von Weißenburg "Evangelienbuch" », dans *Geltung der Literatur. Formen ihrer Autorisierung und Legitimisierung im Mittelalter*, dir. ead. et alii, Berlin, E. Schmidt, 2005, p. 139-162.

39 *Ibid.*

40 Heidelberg, UB, Pal. lat. 52 : Otfrid, *Evangelienbuch*, éd. cit., t. II/1 : *Edition nach der Heidelberger Handschrift P und der Handschrift D*, 2006, fol. 17^v ; commentaire t. II/2, 2008. Voir Dennis H. Green, « Zur primären Rezeption von Otfrids *Evangelienbuch* », dans *Althochdeutsch, Mélanges offerts à Rudolf Schützeichel*, dir. Rolf Bergmann et alii, Heidelberg, Winter, 1987, 2 vol., t. I, p. 737-771 ; Michael Klaper, « Musikhistorische Interpretationen », dans Otfrid, *Evangelienbuch*, éd. cit., t. I/2, p. 148-153.

ainsi que du premier chapitre du *Livre des Évangiles* ressemblent à des laudes liturgiques⁴¹, par exemple à celles du *codex* communément appelé « *uademecum* de Grimald⁴² ». Il s'agit là de Grimald, abbé de Saint-Gall et de Wissembourg, déjà mentionné. Tout indique donc une déclamation pour un public plus ou moins large.

La question d'une déclamation curiale des dédicaces latines versifiées se pose également. Serait-ce le cas de celles de Paul Diacre et de Wigbod⁴³? On sait que la cour de Charlemagne fut un haut lieu d'émulation poétique où la lecture privée alternait avec la déclamation publique⁴⁴. Cela est donc envisageable d'autant que ces dédicaces, surtout celle de Paul Diacre, comportent une louange du souverain. Leur fonction première est cependant d'entretenir un lien avec le roi, de matérialiser la relation entre ce dernier et l'auteur.

LOUER, INVOQUER, AVERTIR, EXHORTER

Renforcer les liens de l'auteur avec le souverain

Toutes ces lettres accompagnent un don, parfois présenté dans les dédicaces latines comme un « service » (*seruitium*), ou une marque d'obéissance, de fidélité (*obsequium*) dus au roi par son conseiller. C'est ce que déclare par exemple Raban Maur quand il envoie à Louis le Germanique son *Commentaire sur les Paralipomènes*, puis celui *sur les Maccabées*. La première dédicace recourt au vocabulaire politique de l'époque : Raban se proclame auxiliaire du roi (*adiutor*) et lui demande sa protection⁴⁵. Dans la deuxième, il dit s'être demandé quel présent essentiel lui offrir en guise d'*obsequium* alors que d'autres lui avaient déjà donné tant et tant de cadeaux, et choisit finalement de lui transmettre le fruit de ses méditations sur l'Écriture : c'est en cela qu'il

41 Gisela Vollmann-Profe, *Kommentar zu Otfrids Evangelienbuch*, t. I: *Widmungen Buch I-1-11*, Bonn, Habelt, t. I, 1976, p. 11-12 ; Chiara Staiti, « Das Evangelienbuch Otfrids von Weissenburg und Ludwig der Deutsche », dans *Ludwig der Deutsche*, op. cit., p. 244.

42 Sankt Gallen, Stiftsbibliothek, 397. Voir Dieter Geuenich, « Beobachtungen », art. cit., p. 62-63.

43 Wigbod, Dédicace à Charlemagne du *Commentaire sur l'Octateuque*, éd. Ernst Dümmler, dans *MGH, Poetae latini aevi Carolini*, I, Berlin, 1881, p. 95-97 et Paul Diacre, *Carmina*, *ibid.*, n° 34, p. 68.

44 Peter Godman, *Poetry of the Carolingian Renaissance*, London, Duckworth, 1985, p. 32-33, et *id.*, *Poets and emperors. Frankish Politics and Carolingian Poetry*, Oxford, Clarendon Press, 1987, notamment p. 44.

45 « [...] cogitavi aliquod seruitium, ut amantissimo decet domino, uobis exhibere [...]. Tu autem, rex nobilissime, contra inuidorum morsus nos defende et fidei scuto atque framea diuini zeli tuos protege, quia qualescumque sumus, uestri devoti famuli sumus et adiutores in gratia Dei ». (Raban, *Lettres*, éd. cit., n° 18, p. 422-424.)

peut être utile au roi⁴⁶. Sous la plume de Raban, le donateur s'inscrit donc, ici, dans sa fonction de conseiller du roi, même si, on l'a vu, il évoque parfois l'*auctoritas* de Lothaire⁴⁷.

Les prières adressées à Dieu pour le salut du souverain, pour la stabilité et la prospérité du règne sont également offertes en don. Ces formules sont topiques, certes, mais cela ne doit pas les vider de toute portée : l'invocation de l'auteur en faveur de son destinataire est une manière d'entretenir le lien entre eux. Pour autant, les prières ne peuvent être globalement considérées comme un moyen, pour l'exégète, de s'affirmer en tant que médiateur privilégié du sacré face au souverain. Il arrive d'ailleurs souvent que le commentateur demande à son destinataire de prier pour lui : l'objectif est surtout de resserrer le lien, de l'entretenir⁴⁸.

La dédicace est aussi offerte en hommage au souverain. Cette déférence s'exprime à dix reprises, soit pour une petite moitié du corpus latin, par l'éloge du roi, comme le montre l'annexe 4. La lettre qu'Hincmar joint au *Ferculum Salomonis* adressé à Charles le Chauve en est dépourvue, mais le traité lui-même peut être lu comme un éloge du souverain⁴⁹. L'hommage peut aussi s'exprimer par la préciosité du don, soit celle de son support matériel, soit la virtuosité de l'exercice littéraire. Tel est le cas du *carmen figuratum* adjoint à la dédicace que Raban Maur, maître d'Otfrid de Wissembourg, a envoyée à l'impératrice Judith en même temps que son commentaire sur le livre consacré à l'héroïne biblique homonyme. Les sens matériels de lecture y sont multipliés, à l'image de l'exégèse qui, en lisant et relisant l'Écriture, fait croître spirituellement ses significations. Le poème du fond est composé de trente-cinq hexamètres héroïques, ce qui est mentionné au bas du feuillet, au moins sur le *codex* du IX^e siècle provenant de Murbach, comme pour souligner l'habileté de l'auteur, comme pour inviter

46 « *Cum sim promptus animo ad parendum atque seruiendum uestrae uoluntati, cotidie cogito, quid honorificentiae uestrae gratum exhibeam, ut mei memoria sedulo apud vos maneant, et deuotio mentis meae erga obsequium uestrum appareat, unde grandis mihi questionis in animo angustia uersatur cogitanti, quid potissimum reuerentiae uestrae offeram, quando alii iuxta id quod sibi concedet et opulentia rerum vires illis ministrat, multiplicia munera uobis deferunt. Ego autem ita per me hoc non effici posse sentio, sed tamen uacuuus a munere penitus non ero, quia iuxta paupertatem uirium mearum et ingenii tenuitatem ea, quae in meditatione sanctarum scripturarum elaborauit, offerre decerno. Quae licet non sint condigna prudentiae uestrae, tamen ut credo non sunt ubique spernenda.* » (*Ibid.*, n° 35, p. 469-470.)

47 À ce sujet, voir par exemple Y. Sassier, *Royauté et idéologie au Moyen Âge*, op. cit., p. 131-152.

48 Les formules sont topiques là aussi ; voir par exemple la dédicace du *Commentaire sur Daniel* à Louis le Germanique : « [...] *Si quid autem aliter per te uel eos, quos tecum habes peritissimos lectores, positum repereris, ignoscas imperitiae meae atque fragilitati, precesque pro paruitate mea domino fundere iubeas* [...] » (Raban, *Lettres*, éd. cit., n° 34).

49 Janet Nelson, « Charles le Chauve et les utilisations du savoir », dans *L'École carolingienne d'Auxerre de Murethach à Remi (830-908). Entretiens d'Auxerre 1989*, dir. Dominique Iogna-Prat, Colette Jeudy et Guy Lobrichon, Paris, Beauchesne, 1991, p. 37-54, en particulier p. 49.

le lecteur à décoder cette virtuosité cryptée. Cette note indique aussi que le poème contenu dans les figures dessinées se compose de deux vers en mètre asclépiade. Le dessin montre la droite du Dieu très haut qui couronne Judith, représentée en buste dans un double cercle. Un dernier sens de lecture a été identifié, puisqu'on y décèle des vers acrostiches⁵⁰.

La nature du lien créé par ces lettres est variable. Il semble parfois très hiérarchique et assez distant, par exemple entre Wigbod et Charlemagne, tandis qu'à d'autres moments, ces traits sont moins marqués, par exemple entre Raban et Lothaire, ou Hincmar et Charles. Il semble que cela recoupe l'évolution de l'ecclésiologie au IX^e siècle et celle du développement de l'exégèse, attestée d'abord à la cour dans l'entourage proche de Charlemagne, puis se développant de manière de plus en plus autonome, en périphérie.

Cette évolution se perçoit aussi dans la manière dont chaque exégète investit la posture du conseiller. Dans les lettres les plus anciennes, celles de Paul Diacre et de Wigbod, l'exégète loue le souverain et son amour de la culture⁵¹. Un peu plus tard, Raban se montre tout en prudence politique. L'exhortation s'y mêle à la louange, l'avertissement est plutôt implicite. Il a peut-être été « officiellement » conseiller, ou directeur spirituel de l'impératrice Judith, à la requête de cette dernière⁵². On retrouve dans ses dédicaces de commentaires bibliques cette posture de conseiller. Raban dédicaca trois ouvrages exégétiques à Louis le Germanique dans les années 842-847, c'est-à-dire celles de sa traversée du désert : l'ancien abbé de Fulda avait soutenu Lothaire et son abbaye se trouvait désormais dans le royaume de Louis. Raban chercha à susciter la faveur de son roi et tenta de le persuader de sa – récente – loyauté ainsi que de son utilité⁵³. C'est, semble-t-il, le sens global de la dédicace de son traité sur Daniel à Louis le Germanique, qui rappelle en outre tous les épisodes du livre suggérant l'utilité de l'autorité religieuse, par le biais du prophète, sur le roi : la captivité de Joachim (Daniel I), la destitution de Nabuchodonosor, pécheur (Daniel IV),

50 À ce sujet, voir l'introduction à la récente édition critique de ce texte : R. Mauro, *Commentario al libro di Giuditte*, éd. cit., p. XVI-XVII, où figure une reproduction d'un manuscrit provenant de Murbach et daté des environs de 830. Ce poème est conservé par quatre manuscrits aujourd'hui, un du IX^e siècle, les trois autres des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles.

51 Pour Wigbod, voir aussi le commentaire de Peter Godman, *Poets and emperors: Frankish politics and Carolingian Poetry*, Oxford, Clarendon Press, 1987, p. 47.

52 André Wilmart, « Lettres de l'époque carolingienne », *Revue bénédictine*, XXIV/3 (1922), p. 234-245, et Martin Gravel, « Judith écrit, Raban Maur répond. Premier échange d'une longue alliance », dans *Ad libros ! Mélanges d'études médiévales offerts à Denise Angers et Joseph-Claude Poulin*, dir. Jean-François Cottier, Martin Gravel et Sébastien Rossignol, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 2010, p. 35-48.

53 Sur les détails de la destitution de Raban, voir par exemple Silvia Cantelli-Berarducci, *Hrabani Mauri opera exegetica*, op. cit., t. I, p. 57.

qui pouvait rappeler celle de 833, la prophétie lors du banquet de Balthasar et de ses grands, précédant leur chute (Daniel v)⁵⁴. De même, la dédicace de l'exposition sur les Maccabées en tant que signe d'*obsequium* manifeste une volonté de se montrer loyal. Ces deux dédicaces demandent d'ailleurs au roi de valider le contenu de l'œuvre, lui reconnaissant donc une autorité en matière d'orthodoxie. Notons le glissement entre la dédicace à Louis le Germanique dans les années 834-838, évoquée plus haut, et celles de ces deux textes environ une décennie plus tard. La première se présentait comme un service (*seruitium*) et implorait la protection du roi pour l'œuvre d'un de ses auxiliaires. Dans les lettres des années 840, Raban offrit un signe de son obéissance (*obsequium*) et reconnut au roi une autorité plus nette, même si, implicitement, il lui rappelait combien un souverain avait besoin d'être éclairé par un religieux. Le discours explicite insiste-t-il plus sur la révérence de l'exégète pour son roi dans les années 840 ? Peut-être, mais il faut se garder de sur-interpréter ces maigres indices, trop peu nombreux pour être significatifs. On ne sait d'ailleurs pas dans quelle mesure ces dons des années 840 et celui, à peu près contemporain, du *Commentaire sur les cantiques bibliques*, permirent à Raban de rentrer en grâce ; constatons simplement que cela fut le cas en 847, quand il obtint la charge prestigieuse d'archevêque de Mayence. Remarquons aussi que Raban continua, durant toute cette période, à dédicacer des ouvrages d'exégèse à l'empereur, Lothaire⁵⁵. On retrouve ces protestations de fidélité dans les dédicaces adressées aux impératrices⁵⁶.

Angélome de Luxeuil et Hincmar de Reims se montrent plus incisifs que Raban : ils délivrent des messages plus précis, se révèlent plus explicites dans leurs exhortations. Ces dernières sont essentiellement morales, mais détiennent une portée politique. En dépit de l'écart hiérarchique important entre Angélome, simple moine, et Lothaire, empereur, écart souligné par l'abondance des superlatifs, Angélome s'affirme en tant que conseiller religieux du souverain et n'attend de lui aucune approbation. Sa dédicace est rythmée par des impératifs, le contenu en est précis. Il s'agit pour Lothaire de délaïsser les armes, ou en tout cas de ne pas les placer au premier plan : le vrai roi est celui

54 Sumi Shimahara, « Le *Commentaire sur Daniel* de Raban Maur », dans *Raban Maur et son temps*, op. cit., p. 275-291, en particulier p. 282-289.

55 Voir annexe 2 ci-dessous.

56 Voir par exemple la dédicace en vers du *Commentaire sur Esther* qu'il adresse à Ermengarde (éd. Ernst Dümmler, *MGH Poetae Latini aevi Carolini*, Berolini, Weidmann, 1884, t. II, p. 167-168) : « *Inclita scepra tenens, commissum deprecor istud, Regina, accipias opus et tibi, maxima, carmen Missum non spernas, laeto sed suscipe corde In quo cognoscis tibi ius seruire ministri Nequaquam infidi, deuoti sed magis arte [...]* ».

qui sauve les âmes avec l'épée de la Bible. Angélome exhorte le souverain à lire et à méditer les Écritures afin de diriger correctement son peuple. Pour atteindre ce but, il doit pratiquer la chasteté, sans quoi il tomberait dans la bestialité et la transgression : Angélome propose à l'empereur un modèle monastique. Il voit dans le récent veuvage de ce dernier une occasion de développer la vertu de chasteté. Le moine de Luxeuil conseille donc à son souverain de ne pas se remarier, et, conformément à la tradition, de ne surtout pas lire le Cantique des Cantiques, dont il lui transmet un commentaire, au sens littéral. Angélome invoque le modèle de Théodose et déclare que, s'il a pu obtenir une « monarchie unique » sur le monde entier⁵⁷ – rappel sans doute douloureux pour Lothaire, dans les années 850, même s'il est le seul à détenir le titre impérial –, c'est parce qu'il était érudit et sage. Hincmar de Reims, quant à lui, déclare que c'est en tant qu'évêque qu'il explique la Bible à Charles le Chauve, son roi. L'Écriture est en effet source d'un bon gouvernement ; le roi doit entendre et appliquer les conseils que lui adresse à ce sujet l'évêque⁵⁸. Cette même attitude se retrouve chez Otfrid (v. 89-90). Ce rapide survol montre qu'on retrouve, dans une forme de « pratique », l'évolution de l'ecclésiologie « théorique » du IX^e siècle.

La question du genre littéraire de la lettre adressée à Louis le Germanique a fait couler beaucoup d'encre parmi les germanistes. Il s'agit d'un poème de quatre-vingt-seize vers rimés : ce sont les derniers mots de chaque hémistiche qui riment, et non les fins de vers. Soulignons qu'Otfrid a déployé tout son savoir-faire pour transposer ses expériences de littérature latine dans le domaine vernaculaire. Ne serait-ce que pour la forme poétique qu'il adopte ici, Otfrid s'affirme comme un pionnier de la littérature théodisque naissante : on ne connaît, avant lui, pas de poésie rimée vernaculaire. À cela s'ajoute une autre technique stylistique transposée de la littérature latine et également introduite par Otfrid dans le vernaculaire : l'emploi de vers acrostiches et téléstiches. Ce sont les secondes parties de l'équivalent d'un distique qui permettent la lecture de ces acrostiches et téléstiches, lecture qui reproduit deux fois le texte

57 Angélome de Luxeuil, Lettre de dédicace du *Commentaire sur le Cantique des Cantiques* à Lothaire, éd. Ernst Dümmler, dans *Epistolae Karolini aevi*, III, Beroloni, Weidmann, MGH EE 5, 1899, n° 7, p. 625-630 : « [...] *ut singularem totius orbis monarchiam obtineret* ». Un peu avant dans cette même lettre, Angélome parle aussi de la « *monarchia* » de Lothaire.

58 « [...] *Supra quaedam nempe de his explanavi largius, Ut transcurrens quippe quaedam computavi strictius, Et si dignum stricta ducis explicari plenius. Adsum uotis forte nobis si donantur otia Prendat rex quae praesul offert, et demonstret moribus Sensu uerbo haec in actu cunctis regno subditis [...]* » (Hincmar de Reims, Dédicace du *Ferculum Salomonis* à Charles le Chauve, éd. *Patrologia Latina*, 125, 833A-834A).

de la *salutatio* du titre : *Ludouuico orientalium regnorum regi sit salus aeterna*. En combinant le jeu sur le début et la fin du vers, Otfrid fait preuve d'une maîtrise stylistique avancée. Il ne résiste d'ailleurs pas à la tentation de s'en vanter⁵⁹ :

Níst si so gisúngan · mit régulu bithúungan.

Elle [la langue francique] n'a jamais été chantée ainsi, jamais ordonnée par une règle.

Cette analyse stylistique sommaire met en évidence que le texte poétique est complexe : il ne s'agit pas d'une simple lettre. On a longtemps insisté sur le fait que le titre latin du poème-lettre vaut la *salutatio*, début topique d'une lettre depuis des siècles. Pourtant, Otfrid ne se nomme ni dans la salutation latine, ni dans les 96 vers théodisques qui suivent. La salutation est donc incomplète. Il n'y a pas non plus de formule du type *uale* à la fin. Le texte se termine par des vœux de salut et des *laudes* reviennent à plusieurs reprises. C'est pourquoi on a dit, il y a quarante ans, qu'il s'agissait d'un panégyrique plutôt que d'une lettre de dédicace ; on a précisé qu'Otfrid ne s'adressait pas au roi, mais en parlait⁶⁰. Cela dit, le genre épistolaire n'était pas rigide à l'époque d'Otfrid ; les entorses à la règle ne sont donc pas significatives⁶¹.

Compte tenu des caractéristiques des deux genres, Dagmar Neuendorff a proposé de qualifier le texte de panégyrique dédicatoire (*Widmungspreis*)⁶², genre hybride créé par Otfrid. De fait, les traits distinctifs de l'éloge sont bien présents : Otfrid chante les vertus du souverain, telles la *sapientia* ou la *fortitudo* (v. 1), dans la tradition de l'antique *genus demonstratiuum*⁶³ : « L'éloge étant l'acte rhétorique par lequel on établit la supériorité de quelqu'un ou de quelque chose, il fait passer l'objet et la personne dans une autre dimension, lui accordant un statut spécial⁶⁴ ». C'est dans la même optique qu'il faut considérer la comparaison

59 Otfrid, *Evangeliensbuch*, éd. cit., ch. 1/1, v. 35.

60 Annette Georgi, *Das lateinische und deutsche Preisgedicht des Mittelalters in der Nachfolge des genus demonstrativum*, Berlin, E. Schmidt, 1969, p. 31, 56-58 ; G. Vollmann-Profe, *Kommentar, op. cit.*, p. 6-7.

61 Bruno Delmas, « Correspondre : esquisse d'une typologie des formes individuelles et collectives de la communication écrite », dans *Correspondre jadis et naguère*, dir. Pierre Albert, Paris, CTHS, 1997, p. 13-29 ; Verena Postel, « *Libertas und litterae*: Leitbegriffe der Selbstdarstellung geistlicher und weltlicher Eliten im frühmittelalterlichen Gallien und Italien », dans *Théories et pratiques des élites au haut Moyen Âge*, dir. François Bougard et alii., Turnhout, Brepols, 2011, p. 169-186.

62 Dagmar Neuendorff, *Studie zur Entwicklung der Herrscherdarstellung in der deutschsprachigen Literatur des 9.-12. Jahrhunderts*, Stockholm, Almqvist och Wiksell, 1982, p. 220-226.

63 A. Georgi, *Das lateinische und deutsche Preisgedicht...*, op. cit., p. 173 ; G. Vollmann-Profe, « Kommentar zu Otfrieds *Evangeliensbuch* », art. cit., p. 9.

64 Anne-Marie Gonidou, « Les Achéens chevelus. Un éloge de la chevelure de Dion Chrysostome », dans *Le Discours de l'éloge entre Antiquité et Moyen Âge*, dir. Lionel Mary et Michel Sot, Paris, Picard, 2001, p. 10.

typologique avec David (v. 37-68). Enfin Otfrid lui-même indique bien au début du poème-lettre son intention de faire l'éloge du roi (v. 9).

On peut déceler dans ce panégyrique-dédicace un double lien entre l'auteur et le destinataire : Otfrid met à la disposition du roi son œuvre, il lui demande son approbation et son aide pour la diffuser. Il en profite pour montrer son habileté dans cet exercice tout à fait novateur qu'est la poésie vernaculaire, s'inspirant des raffinements stylistiques de la tradition gréco-latine. Il inclut la famille du roi dans ses louanges, ses prières (v. 83-84) et son exhortation à lire la Bible, même dans la paraphrase qu'il propose : cela mène aux cieux et à la vie éternelle (*himilrichi*, v. 91).

La pertinence politique du don dans un contexte donné

Parfois affleurent des remarques plus ou moins explicites faisant référence à des circonstances précises : Mayke de Jong a montré que les dédicaces à l'impératrice Judith des commentaires sur Judith et Esther valaient sans doute soutien de Raban à l'impératrice, après qu'elle eut été accusée d'adultère⁶⁵. D'autres indices vont en ce sens : le poème figuré accompagnant la dédicace du *Commentaire sur Judith* choisit de souligner, à tous les sens du terme, la légitimité de la reine Judith, couronnée par la main de Dieu⁶⁶. Raban affirme dans la dédicace en prose qu'il prie tous les jours pour Judith, pour son époux l'empereur Louis et pour leur enfant. Certes, ces prières sont attendues, topiques, mais elles n'en sont pas moins une manière de reconnaître Charles dont la naissance et surtout la reconnaissance en tant qu'héritier d'une partie de l'Empire ont envenimé les relations entre les fils du premier lit et leur père, entraînant des dissensions à géométrie variable. Cela serait tout autant significatif en 830 qu'en 833-834, c'est-à-dire un à trois ans après la déposition de Louis le Pieux, son enfermement dans un monastère, son éloignement de Judith et de Charles, même si la dédicace semble advenir quand la crise est temporairement apaisée, en tout cas pour l'empereur et son dernier né.

65 Cela me paraît possible quelle que soit la date adoptée, 830 ou 834-836 ; pour cette dernière date, le soutien pourrait aussi concerner les événements relatifs à la déposition de 833, tout en faisant encore allusion au scandale de l'adultère, même s'il n'était plus exactement d'actualité. Voir Mayke de Jong, « Exegesis for an Empress », dans *Medieval Transformations. Texts, Power and Gifts in Context*, dir. Esther Cohen et Mayke de Jong, Leiden/Boston/Köln, Brill, 2001, p. 69-100, et Mayke de Jong, *The Penitential State. Authority and Atonement in the Age of Louis the Pious, 814-840*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 205, ainsi que les remarques d'Adele Simonetti, qui n'adhère pas à cette interprétation (R. Mauro, *Commentario al libro di Giuditta*, éd. cit., introduction p. XIV-XV).

66 Voir par exemple R. Mauro, *Commentario al libro di Giuditta*, éd. cit., illustration reproduite entre les p. XVI et XVII.

Au premier regard, on pourrait penser que Raban soutient allégrement des acteurs opposés, affrontés dans ces luttes dynastiques, même si ces marques de fidélité ne sont pas toujours strictement simultanées. Toutes les dédicaces qu'il adresse aux rois suggèrent en effet une posture de conseiller associée à beaucoup de déférence, au-delà de la topique du genre, et ce surtout quand on les compare à celles d'Angélome de Luxeuil ou d'Hincmar de Reims. Toutes indiquent donc davantage un soutien, une reconnaissance de l'autorité plutôt qu'une volonté de corriger le souverain : Raban se veut humble guide du roi, non son juge. Ici, au début des années 830, il est aux côtés de Judith, Charles et Louis le Pieux. Dans la suite de cette même décennie, il envoie à Louis, roi de Germanie, un commentaire biblique sur les Paralipomènes, dont la dédicace exprime à la fois une admonition de conseiller et beaucoup de révérence. On sait qu'il devient ensuite partisan de Lothaire, auquel il dédicace trois commentaires et un homélaire dans les années 840-855, et qu'il envoie entre 841 et 851 son traité sur Esther à Ermengarde, épouse de Lothaire. Durant les années 842-847, il offre également à Louis le Germanique trois autres traités exégétiques qui, pour certains, constituaient peut-être autant de tentatives de rentrer en grâce et de protester de sa fidélité nouvelle. Raban serait-il opportuniste ? Peut-être. Ses prières sont d'ailleurs prudentes : il demande salut et victoire pour ses dédicataires sur des ennemis qui ne sont pas précisés. Cela dit, il est aussi possible de voir dans son attitude une tentative d'accompagner le pouvoir en place, de jouer son rôle de conseiller quoi qu'il arrive. Ses dédicaces, à peu près contemporaines, à Louis le Germanique et à Lothaire seraient adressées d'une part à son roi, d'autre part à celui qui demeure le seul empereur, garant par excellence de l'orthodoxie dans l'Empire et commanditaire de plusieurs commentaires bibliques.

À Wissembourg, Otfried dédicace son ouvrage remarquable au roi de la Francie orientale. Répondait-il ainsi à une commande et quelle pouvait être la motivation du commanditaire ? Ces questions, largement discutées, appellent deux remarques. D'un point de vue historique, on a voulu y voir une véritable « politique culturelle » menée par Louis le Germanique. Dans son poème dédicatoire et plus encore dans le premier chapitre évoqué plus haut, il aurait exprimé la volonté du roi de forger une identité propre à ce royaume franc de l'Est⁶⁷. Le parallèle entre les vers 69-74 et 79-81 et le psaume 88, 36-38 fait de Louis un *augustus*, c'est-à-dire celui qui protège et fortifie son royaume pour en assurer l'existence éternelle.

67 D. Neuendorff, *Studien zur Entwicklung der Herrscherdarstellung...*, op. cit., p. 251 ; Horst Dieter Schlosser, « Zur Datierung von Otfrieds *Evangelienbuch* », *Zeitschrift für deutsches Altertum*, CXXV (1996), p. 386-391 ; G. Vollmann-Profe, « Kommentar zu Otfrieds *Evangelienbuch* », art. cit., p. 5-8.

Quel était le rôle du roi dans cette représentation ? Louis le Germanique a sans doute eu connaissance du projet d'Otfrid de rédiger une paraphrase biblique en langue francique. A-t-il soutenu, voire encouragé l'entreprise, peut-être par le biais de Grimald ? On ne saurait trancher la question ici⁶⁸. En ce qui concerne l'activité d'Otfrid cependant, on peut s'interroger sur ses intentions et sur la fonction qu'il a attribuée à son ouvrage. Pour lui, on l'a vu, la première motivation était la diffusion de l'Évangile au sens propre. Il a paraphrasé le texte biblique en langue francique pour le rendre plus accessible : c'est la justification du projet. Copier, comme l'a formulé Walter Ong, ne servait pas forcément à fixer mais à diffuser⁶⁹. Les quatre dédicaces rédigées par Otfrid témoignent en effet d'une véritable stratégie de diffusion⁷⁰. Au milieu du IX^e siècle, on ne parle plus de mission mais d'approfondissement de la foi (*conuersio morum*). Une paraphrase théodisque des Évangiles, prête à être chantée, était peut-être bienvenue dans les monastères ou même à la cour.

Le don, spontané ou consécutif à une commande, établit un lien entre les deux partis. En comparant le cas d'Otfrid aux exemples latins, on peut se demander s'il n'y avait pas une autre motivation dans la relation ainsi établie entre l'auteur et le destinataire. Poème-lettre ou éloge dédicatoire : y a-t-il l'indice d'une admonition, d'un élément parénétiq ue ? De façon générale, le texte s'inscrit dans l'optique panégyrique. Seul le vers 25 invite à la réflexion : « *thes scal er gote thankon* », soit « qu'il en rende grâce à Dieu ». C'est grâce à Dieu que Louis le Germanique a pu agrandir son royaume par rapport à son *regnum* bavarois d'avant 831 et qu'il a pu maintenir et consolider son pouvoir. C'est le seul indice que le texte fournit à ce sujet, et il est faible. L'observation que le roi doit tout ce qu'il est à Dieu est bien trop topique dans un poème panégyrique pour être interprétée comme une *exhortatio*.

Pour résumer les éventuelles implications politiques de l'œuvre d'Otfrid, citons Jean Bouffartigue : « chaque discours d'éloge est une contribution active au maintien de l'ordre des choses⁷¹ ». Le texte du *magister* de Wissembourg, proche des réseaux politiques de Mayence, Saint-Gall et de la cour royale, n'appelle pas

68 Voir Jens Schneider, « Historische Anmerkungen zu Otfrid », dans *De consolatione philologiae. Mélanges offerts à Evelyn S. Firchow*, dir. Heinrich Beck et alii, Göppingen, Kümmerle, 2000, 2 vol., t. I, p. 342-358 ; Dieter Geuenich, « Karl der Große, Ludwig „der Deutsche“ und die Entstehung eines „deutschen“ Gemeinschaftsbewußtseins », dans *Zur Geschichte der Gleichung „germanisch-deutsch“. Sprache und Namen, Geschichte und Institutionen*, dir. id. et alii, Berlin/New York, De Gruyter, 2004, p. 185-197.

69 Walter J. Ong, « Breakthrough in Communications », dans *In the Human Grain*, New York/London, MacMillan, 1967, p. 1-16.

70 Michael Giesecke, *Die Entdeckung der kommunikativen Welt. Studien zur kulturvergleichenden Mediengeschichte*, Frankfurt am Main, Suhrkamp 2007, p. 53-54.

71 Jean Bouffartigue, « Avant-propos », dans *Le Discours de l'éloge...*, op. cit., p. 7.

à changer le monde. Otfrid ne diffuse pas les hypothétiques volontés de son roi visant à l'isolement de son royaume oriental hors du métacontexte de l'empire franc partagé entre les descendants de Louis le Pieux.

L'exhortation à l'imitation des héros bibliques

Bien des dédicaces latines évoquent les héros des livres bibliques commentés et adressés au roi. Ces héros sont souvent présentés comme des modèles que doit suivre le souverain : l'exhortation à l'imitation est donc récurrente dans le corpus latin. Dans les années 860, Otfrid, disciple de Raban, compare Louis le Germanique à David conquérant et maître de son royaume (v. 37-68). La plupart des commentaires détiennent une dimension allégorique appuyée et la dédicace indique que c'est surtout ce sens qui doit intéresser le roi⁷². C'est une manière de souligner que la Bible annonce le Christ, roi des rois, et que c'est en l'imitant et en se souvenant de son propre statut que le souverain gouverne correctement : sa royauté n'est qu'un pâle reflet de celle du maître de l'univers. À l'appui de cette conception, Raban cite abondamment des versets suggérant que la royauté humaine dérive de celle de Dieu – en plus d'être octroyée par Dieu⁷³. Le christomimétisme prend alors tout son sens et s'inscrit pleinement dans l'« idéologie » ministérielle que Raban illustre tant par son discours que par la pratique d'envoi des commentaires⁷⁴. Cette attitude n'est pas aussi banale qu'elle pourrait le paraître : à la même époque, Angélome de Luxeuil, par exemple, affirme dans la dédicace de son *Commentaire sur le Cantique des Cantiques* à Lothaire que les vrais rois sont ceux qui dominent leur chair et savent aller à

128

72 Voir par exemple la dédicace à Louis le Germanique du commentaire de Raban Maur sur les Maccabées ; voir aussi Mayke de Jong, « The Empire as *Ecclesia*. Hrabanus Maurus and Biblical *Historia* for Rulers », dans *The Uses of the Past in the Early Middle Ages*, dir. Yitzhak Hen et Matthew Innes, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 191-226.

73 Voir notamment la dédicace du *Commentaire sur les Rois* de Raban à Louis le Pieux (Raban, *Poèmes*, éd. E. Dümmler, *MGH Poetae latini*, II, éd. cit., n° 3, p. 164) :

« [...] *In qua principium retinet hystoria regum
Nempe locum et sacro dogmate plena micat.
Hic quoque uenturi signatur functio regis,
Qui ex patribus natus missus in arua ruit,
Qui rex per reges, iudex per scepra potentum
Notatur Christus, uerus ubique deus.
Huius tu membrum polles, sacer induperator,
Qui regnum in terris dat tibi, qui in superis.
Cuius amore tibi monitus donum offero pactum
In libros regum, suscipe mente pia. [...] ».*

74 Sur le christomimétisme dans l'exégèse carolingienne, voir Eric P. Miller, « The political Significance of Christ's Kingship in the biblical Exegesis of Hrabanus Maurus and Angelomus of Luxeuil », dans *Biblical Studies in the Early Middle Ages. Proceedings of the Conference on Biblical Studies in the Early Middle Ages*, dir. Claudio Leonardi et Giovanni Orlandi, Firenze, SISMEL, 2005, p. 193-213.

la rencontre de Dieu par le biais des Écritures⁷⁵. Cela revient à les identifier à des moines qui commentent la Bible... Entre 840 et 860 également, Haymon d'Auxerre ne dédicace aucun de ses commentaires bibliques, ni à des rois, ni, d'après les nombreux témoins manuscrits conservés, à quiconque. En revanche, il commente Osée et déclare très explicitement à propos de ce prophète que la royauté est une invention humaine, une forme de rébellion à l'égard du vrai roi : Dieu ne l'a pas voulue, il l'a acceptée ; elle est liée au péché originel⁷⁶.

La représentation du roi sage

Les lettres de dédicaces font l'éloge du roi, aussi bien dans le corpus latin que dans le texte vernaculaire d'Otfrid de Wissembourg. La vertu la plus souvent louée est sans conteste la sagesse du roi (*sapientia*), connaissance de Dieu, proche de l'érudition et de la méditation des Écritures, aux côtés de la *prudentia*, capacité à distinguer le bien du mal. Chez Otfrid, cette vertu (*wisduam*) est citée juste après la *fortitudo* (*snelli*), à connotation plus militaire – voire virile – et la *temperantia*, paraphrasée par *thulti* (v. 48-50). Le roi sage pourra ainsi connaître, selon Otfrid, « *uuaz krist in then gibiete . frankono thiete* » (v. 90), les commandements de Dieu pour le peuple des Francs. Dans les dédicaces latines adressées aux femmes, il est davantage question de la prudence⁷⁷, même si leur

75 « [...] *Qui enim non solummodo regna terrarum, sed corpora sua uel motus carnis regere et inuestigare nouerunt, reges sunt [...]* » (Angélome de Luxeuil, Dédicace à Lothaire du *Commentaire sur le Cantique des Cantiques*, éd. E. Dümmler, dans *Epistolae Karolini aevi*, III, éd. cit., n° 7, p. 625-630). Angélome se fait ici l'écho d'une tradition, il n'innove pas (cf. par exemple Isidore, *Sententiae*, 3, 48, éd. PL 83, col. 719, ou encore Jonas d'Orléans, *Le Métier de roi*, éd. Alain Dubreucq, Paris, Éditions du Cerf, 1995, 4 vol, t. III). Le contraste avec Raban, dans le même contexte, celui de lettres de dédicace adressées à des souverains, nous paraît cependant significatif.

76 Voir par exemple Haymon d'Auxerre, *Commentaire sur Osée ix*, 9 : « *Potius enim isti peccauerunt, quoniam illi tantummodo Deum reliquerunt eligendo sibi regem homine qui eis dominaretur : isti autem et regem sibi elegerunt ieroboam uidelicet filium Nabath contra Dei uoluntatem* » (éd. PL 117, 68CD).

77 Voir la dédicace en prose du *Commentaire sur Judith* à Judith (« [...] *Sic et uestra nunc laudabilis prudentia, quae iam hostes suos non parua ex parte uicit, si in bono cepto perseuerare atque semetipsam semper meliorare contenderit, cunctos aduersarios suos feliciter superabit [...]* ») ou encore celle du *Commentaire sur Esther* de Raban à Ermengarde (« [...] *Idcirco primum uestrae dignitati expositionem libri Hester reginae transmisi, cuius prudentia et constantia mentis uictoriaque de hostibus nobilissimum quibusque fidelibus praebet exemplum, ut diuinam legem seruantes et spem firmam in dei bonitate habentes confidant se de uniuersis inimicis liberandos [...]* ») (respectivement Raban, *Lettres*, éd. cit., n° 17a, p. 420-422 et n° 46, p. 500-501).

érudition est valorisée ; la chasteté est également louée⁷⁸. Elles sont, enfin, évoquées avec leur famille, à la différence de la plupart des rois⁷⁹.

La commande du souverain, autour duquel gravite un entourage lettré, constitue également un moyen pour lui d'entretenir une image de roi sage et très chrétien, à une époque où la valeur morale de celui qui gouverne est surveillée de manière de plus en plus étroite par les religieux. L'annexe 5 montre que Lothaire, surtout, et Charlemagne, dans une moindre mesure, sont les principaux commanditaires d'exégèse biblique, alors que ce ne sont sans doute pas les plus lettrés des rois : Charles le Chauve est probablement bien plus savant que Charlemagne. Pour Lothaire comme pour Charlemagne cependant, l'élaboration de l'image du roi sage – voire de l'empereur – passe par la commande d'exégèse. Cela est connu pour Charlemagne, dont plusieurs mesures législatives veillent à développer l'étude de la Bible. Lothaire, quant à lui, met en scène son érudition et son « désir de Dieu » par la précision remarquable de sa commande exégétique, et ce d'autant plus qu'il souhaite que cette dernière soit reproduite en tête du traité demandé. Il mentionne dans sa lettre le type de sens selon lequel il souhaite voir expliqué tel passage biblique ou encore les parties de tel livre dont il voudrait connaître l'explication afin de compléter les commentaires patristiques⁸⁰. Il fait part des impressions que lui a laissées la lecture d'une exposition de Raban précédemment envoyée, celle sur Josué, et précise l'usage qu'il compte faire de l'homélie qu'il réclame à Raban⁸¹. Certes, ce n'est pas Lothaire lui-même qui écrit, mais les deux lettres

78 Dédicace du *Commentaire sur Judith* de Raban à Judith : « [...] *Accipite ergo Iudith omonimam uestram, castitatis exemplar [...]* ». (Raban, *Lettres*, éd. cit., n° 17a). Judith est un modèle de chasteté attesté dès avant l'époque carolingienne : voir F. Stella, *La poesia carolingia...*, op. cit., p. 33-39.

79 Voir par exemple la dédicace du *Commentaire sur Esther* à Ermengarde : « [...] *Saluans cognatos precibus contriuit et hostes [...]* » ; (Raban, *Poèmes*, éd. cit., p. 168). Pour la prière de Raban adressée à toute la famille de Judith, voir *supra* « La pertinence politique du don dans un contexte donné ».

80 Lothaire, lettre de commande à Raban (Raban, *Lettres*, éd. cit., n° 38, p. 475) : « [...] *Beatitudinis tuae promissio et de diuinis aliis libris expositio, ut portitor nobis retulit, quaerenda nobis uia est, et sic quaeramus, ut siti nostrae non differas Genesis initium libri usque uiam ligni uitae secundum litterae sensum iungas opes, socies uoluntates tuas cum Bedae, dum quod alter desiderauit, uterque perficiat. Hieremiae sermones, in quibus magni interpretis Hieronimi expositio non inuenitur, ad locum usque Trenos finitos, cum oratione, rogo ut spiritali sensu exponas. Hizechiel uero in ultima uisione, ab eo loco, in quo papae beatissimi Gregorii homiliae terminantur, usque ad finem prophetiae, in qua nostri interpretis sensus iuxta anagogen rimatur etiam ethicam, quam quaerimus tua largitio aperiat [...]* ».

81 *Ibid.* : « [...] *Alii conferunt ex deuotione fidei suae parua uel magna, tu contulisti muneribus tuis nobis maximum librum ducis nobilissimi Iesu Naue, qui tipum ueri regis aeterni Iesu Christi preferebat, ut lesum comitemur armati, nec aliter ad capessendam uictoriam ualemus accedere, nisi domino uirtutum adhereamus [...]* ». Les détails de la commande de Lothaire à

rédigées en son nom et conservées témoignent du souci, dans son entourage, de donner cette image. Par ce biais Lothaire cherche-t-il à affirmer l'autorité supérieure que lui confère le titre impérial qui le distingue de ses cadets ? Peut-être, mais on en est réduit à faire des hypothèses. Remarquons simplement que Charles le Chauve, espérant obtenir un jour le titre impérial, orchestre la commande théologique plutôt qu'exégétique. Louis le Germanique est quant à lui destinataire, mais ne semble pas avoir été commanditaire d'exégèse, ni en latin, ni en vernaculaire, d'après les textes qui nous sont conservés.

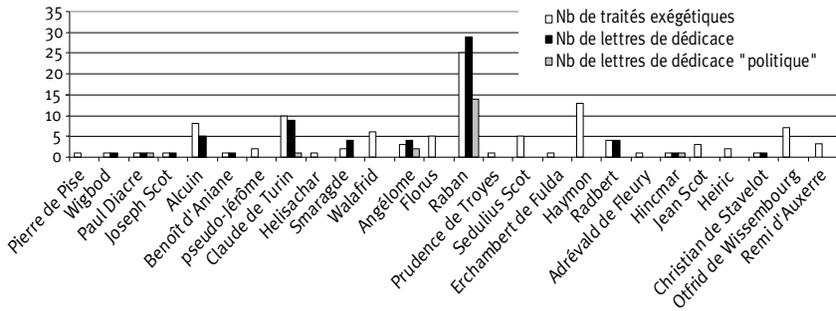
Les dédicaces de traités exégétiques latins et celle de la paraphrase glosée d'Otfrid en vernaculaire constituent un exemple d'instrumentalisation politique de la culture. Ces lettres servent à la fois l'œuvre exégétique ou la paraphrase biblique, en lui donnant une publicité, et l'image du roi, qui apparaît comme savant et sage. Au-delà de la part de topique, ces dédicaces révèlent les variations de la posture du conseiller vis-à-vis du souverain. Soulignons l'originalité d'Otfrid, qui est pourtant un auteur en fin de carrière et ne recherche plus les faveurs du roi – si ce n'est la reconnaissance de son talent.

Évoquons par contraste la démarche de Williram d'Ebersberg, au début des années 1060 : abbé en Franconie, il traduit le commentaire d'Haymon sur le Cantique des Cantiques en vernaculaire et le dédicaca au jeune empereur Henri IV⁸². Il trahit ainsi l'esprit d'Haymon, qui serait plutôt à ranger parmi les pré-grégoriens, en partisan de l'invention humaine de la royauté et en contempteur des rois... Williram cherchait à obtenir une charge plus prestigieuse que l'abbatit d'Ebersberg, comme il le déclare dans sa lettre de dédicace composée de onze distiques latins. Son œuvre connut un grand succès, puisqu'elle fut dix fois plus copiée que celle d'Otfrid de Wissembourg. Jamais, pourtant, Williram ne put quitter Ebersberg. Son geste ne semble pas avoir touché Henri IV. Autres temps, autres mœurs : l'exégèse biblique n'avait peut-être plus, aux yeux de cet empereur, l'aura qu'elle avait détenue auprès des souverains carolingiens.

Raban d'un homéiliaire pour différents usages sont trop longs à citer ici ; voir Raban, *Lettres*, éd. cit., n° 49, p. 503-504.

82 Williram von Ebersberg, *Expositio in Cantica Cantorum und das « Commentarium in Cantica Cantorum » Haimos von Auxerre*, éd. Henrike Lähnemann et Michael Rupp, Berlin/New York, De Gruyter, 2004, poème dédicatoire en vingt-deux vers, p. 2.

ANNEXE 1. DÉDICACES LATINES DE COMMENTAIRES BIBLIQUES



ANNEXE 2. CORPUS DES LETTRES DE DÉDICACE LATINE

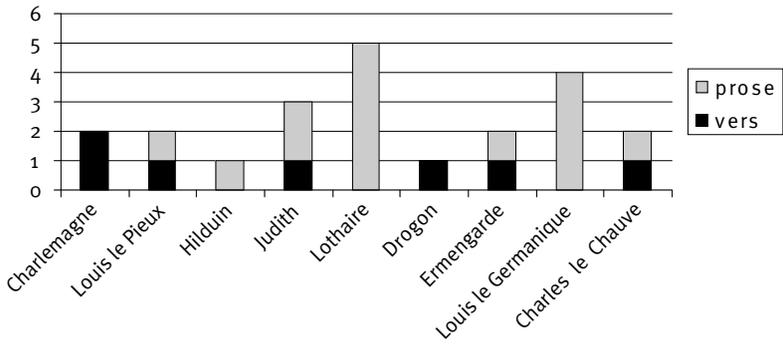
132

Les datations sont approximatives et incertaines. Ce sont celles des éditeurs en règle générale. Pour Raban, nous avons recouru aux remarques de Silvia Cantelli-Berarducci (*Hrabani Mauri opera exegetica, op. cit.*, p. 46-58), et à la bibliographie citée note 24 ; pour Hincmar, à celle de Jean Devisse, *Hincmar, archevêque de Reims. 845-882*, Genève, Droz, 1975-1976, 3 vol., t. I, p. 57.

Auteur	Destinataire	Commentaire sur :	Date	Édition de la lettre ou du poème
Paul Diacre	Charlemagne	Homélaire	viii ^e 4/4 s.	éd. Ernst Dümmler, <i>Poetae Latini aevi Carolini</i> , I, Berlin, MGH, 1881, carmen 34, p. 68-69
Wigbod	Charlemagne	Gn	fin viii ^e s.	<i>ibid.</i> , carmen VIII, p. 96-97
Claude de Turin	Louis le Pieux	Eph et Phil	816	éd. Ernst Dümmler, <i>Epistolae Karolini aevi</i> , II, Berlin, MGH EE 4, 1895, n° 4, p. 597-599
Raban Maur	Hilduin	Rg	Peu après 829	éd. Ernst Dümmler, <i>Epistolae Karolini aevi</i> , III, Berlin, MGH EE 5, 1899, n° 14, p. 401-403
Raban Maur	Judith	Idt et Est (dédicace en prose)	830 ou 834	<i>ibid.</i> , n° 17a, p. 420-422
Raban Maur	Judith	Idt (dédicace en vers)	830 ou 834	éd. Ernst Dümmler, <i>Poetae Latini aevi Carolini</i> , II, Berlin, MGH, 1884, n° 4.1, p. 165-166
Raban Maur	Judith	Est (dédicace en prose)	830 ou 834	éd. Ernst Dümmler, <i>Epistolae Karolini aevi</i> , III, Berlin, MGH EE 5, 1899, n° 17b, p. 420-422

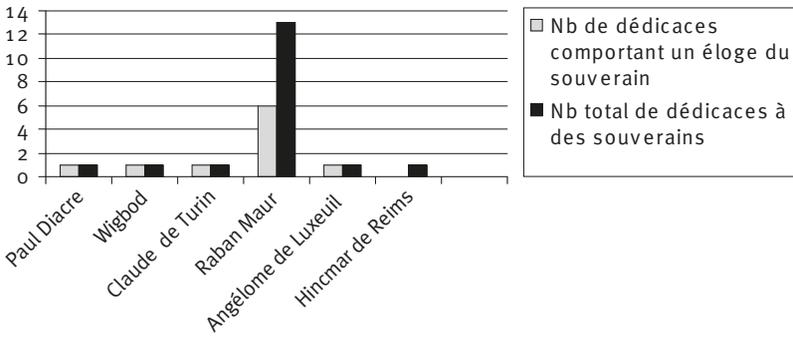
Auteur	Destinataire	Commentaire sur :	Date	Édition de la lettre ou du poème
Raban Maur	Louis le Pieux	Rg	832 ou 834-835	éd. Ernst Dümmler, <i>Poetae Latini aevi Carolini</i> , II, Berlin, MGH, 1884, n° 3, p. 164
Raban Maur	Louis le Germanique	I et II Par	834-838	éd. Ernst Dümmler, <i>Epistolae Carolini aevi</i> , III, Berlin, MGH EE 5, 1899, n° 18, p. 422-424
Raban Maur	Lothaire	Ier et Lam	840-842	<i>ibid.</i> , n° 28, p. 442-444
Lothaire	Raban	Ios, Gn, Ier et Ez	842-846	<i>ibid.</i> , n° 38, p. 475
Raban Maur	Lothaire	Ez, Gn et Ier	842-846	<i>ibid.</i> , n° 39, p. 475-476
Raban Maur	Louis le Germanique	Dn	842-846	<i>ibid.</i> , n° 34, p. 467-469
Raban Maur	Louis le Germanique	Mcc	842-846	<i>ibid.</i> , n° 35, p. 469-470
Raban Maur	Louis le Germanique	Cantiques bibliques	844	<i>ibid.</i> , n° 33, p. 465-467
Raban Maur	Ermengarde	Est (dédicace en prose)	841-851	éd. Ernst Dümmler, <i>Epistolae Carolini aevi</i> , III, Berlin, MGH EE 5, 1899, n° 46, p. 500-501
Raban Maur	Ermengarde	Est (dédicace en vers)	841-851	éd. Ernst Dümmler, <i>Poetae Latini aevi Carolini</i> , II, Berlin, MGH, 1884, n° 3, p. 167-168
Angélome de Luxeuil	Lothaire	Ct	851-852	éd. Ernst Dümmler, <i>Epistolae Carolini aevi</i> , III, Berlin, MGH EE 5, 1899, n° 7, p. 625-630
Lothaire	Raban, archevêque	Homélaire	854-855	<i>ibid.</i> , n° 49, p. 503-504.
Raban Maur	Lothaire	Homélaire	854-855	<i>ibid.</i> , n° 50-51, p. 504-506
Angélome de Luxeuil	Drogon de Metz	Rg	Avant 855	éd. Ernst Dümmler, <i>Poetae Latini aevi Carolini</i> , II, Berlin, MGH, 1884, <i>Carmina uaria</i> XXVII.2, p. 676-677
Hincmar	Charles le Chauve	Ct (<i>Ferculum Salomonis</i>)	854-855	<i>Patrologia latina</i> , éd. Jacques-Paul Migne, t. 125, col. 828D-834A

ANNEXE 3. LA FORME DES DÉDICACES LATINES

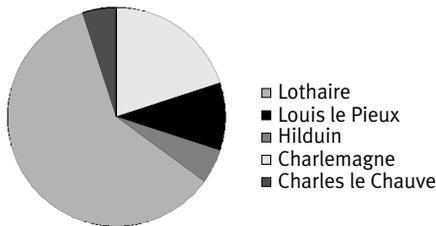


ANNEXE 4. L'ÉLOGE DANS LES DÉDICACES LATINES AU SOUVERAIN

134



ANNEXE 5. SOUVERAINS ET ARCHICANCELIER QUI ONT DEMANDÉ UN TRAITÉ D'EXÉGÈSE LATINE



ANNEXE 6. LETTRE DE DÉDICACE DU *LIBER EVANGELIORUM* D'OTFRID DE WISSENBURG
À LOUIS LE GERMANIQUE

Manuscrits : Wien, ÖNB, 2687, fol. 1^r-3^r ; Heidelberg, UB, pal. lat. 52, fol. 1^r (v. 76-96).

Édition : Otfrid von Weissenburg, *Evangelienbuch*, éd. Wolfgang Kleiber et Ernst Hellgardt, t. I/1 : *Edition nach dem Wiener Codex 2687*, Tübingen, Niemeyer, 2004, 1^r-3^r.

Fac-similé : Otfrid von Weissenburg, *Evangelienharmonie. Vollständige Faksimile-Ausgabe des Codex Vindobonensis 2687 der Österreichischen Nationalbibliothek*, éd. Hans Butzmann, Graz, Akademische Druck- und Verlagsanstalt, 1972.

Le texte ici présenté suit l'édition établie d'après le manuscrit de Vienne par Wolfgang Kleiber et Ernst Hellgardt. Nous ne reproduisons pas les accents ni les nuances de graphie. Sont maintenus le *punctus elevatus* et les majuscules permettant la lecture des acrostiches et téléstiches qui reprennent deux fois la *salutatio* latine. Les rares abréviations sont développées.

Bien que notre traduction soit fondée sur le texte original, nous mentionnons ici pour rappel l'existence de deux traductions allemandes – parmi d'autres – du texte : Otfrid von Weissenburg, *Evangelienbuch. Auswahl*, trad. Gisela Vollmann-Profe, Stuttgart, Reclam, 1987, rééd. 2001 ; Otfrid von Weissenburg, *Evangelienbuch*, trad. Heiko Hartmann, t. 1 : *Widmungsbriefe, Liber primus*, Herne, Verlag für Wiss. und Kunst, 2005.

- Ludouuig ther snello · thes uuisduames follo ·
 er ostarrichi rihtit al · so frankono kuning scaL
 Vbar frankono lant · so gengit ellu sin giuualt
 thaz rihtit so ih thir zellu · thiu sin giuualt ellV
- 5 Themo si iamer heili · ioh salida gimeini
 druhtin hohe mo thaz guat · ioh freue mo emmizen thaz muaT
 Hohe mo gimuato · io allo ziti guato
 er allo stunta freue sih · thes thigge io mannogiliH
 Oba ih thaz iruuellu · theih sinaz lob zellu
- 10 zi thiu due stunta mino · theih scribe dati sinO ·
 Vbar mino mahti · so ist al thaz gidrahti
 hoh sint so ih thir zellu · thiu sinu thing ellV
 Vuanta er ist edil franko · uuisero githanko
 uuisera redinu · thaz duit er al mit ebinV
- 15 In sines selbes brusti · ist herza filu festi
 managfalto guati · bi thiu ist sinen er gimuatI
 Cleinero githanko · so ist ther selbo franko
 so ist ther selbo edilinc · ther heizit auur ludouuiC
 Ofto in noti er uuas in uuar · thaz biuuankota er sar
- 20 mit gotes scirmu scioro · ioh harto filu ziorO
 Oba iz uuard iouuanne · in not zi fehtanne
 so uuas er io thero redino · mit gotes kreftin oborO
 Riat got imo ofto in notin · in suaren arabeitin
 gigiang er in zala uuergin thar · druhtin half imo saR
- 25 In notlichen uuerkon · thes scal er gote thankon
 thes thanke ouh sin gidigini · ioh unsu smahu nidirI
 Er uns ginadon sinen riat · thaz sulichan kuning uns gihialt
 then spar er nu zi libe · *uns allen* io zi liabE
 Nu niazen uuir thio guati · ioh fridosamo ziti
- 30 sines selbes uuerkon · thes sculun uuir gote thankoN
 Thes mannilih nu gerno · ginada sina fergo
 fon got er muazi haben munt · ioh uuesan lango gisunT
 Allo ziti guato · so leb er io gimuato
 ioh bimide io zala · thero fianto farA
- 35 Lango liobo druhtin min · laz imo thie daga sin
 suaz imo sin lib al · so man guetemo scaL
 In imo irhugg ih thrato · dauides selbes dato
 er selbo thulta ouh noti · iu manago arabeitI
 Vuant er uuolta man sin · thaz uuard sid filu scin

- Louis, hardi, plein de sagesse,
 règne sur l'ensemble du royaume oriental, en digne roi des Francs.
 Son pouvoir s'étend sur toutes les terres des Francs,
 terres entièrement soumises, je te le dis, à son plein pouvoir.
- 5 Puisse-t-il toujours bénéficier du salut et être toujours béni,
 puisse le Seigneur accroître ses biens et réjouir son cœur à jamais,
 Puisse-t-il élever son âme, lui conférer à tout moment bonheur,
 à toute heure joie, et puissent tous prier pour cela.
 Je me propose de faire ici son éloge
- 10 et, à cette fin, de consacrer du temps pour mettre par écrit ses actions,
 alors même que ce dessein surpasse mes capacités.
 Élevés et sans faute, je te le dis, sont tous ses actes ;
 parce qu'il est un Franc noble, sage est sa pensée,
 sage est son discours, et c'est ainsi que toujours il agit.
- 15 Dans sa poitrine, son cœur demeure égal et puissant,
 ses qualités, nombreuses ; c'est ainsi qu'il aime les siens.
 D'une pensée percutante, tel est ce Franc,
 tel est ce noble qui s'appelle Louis.
 Bien souvent, il est vrai, confronté à la détresse, il en triompha,
- 20 grâce à la protection de Dieu, instantanément et avec panache.
 Si, en l'absence d'autre issue, il était contraint au combat,
 toujours il prenait l'ascendant, Dieu lui conférant la force ;
 Dieu le conseillait souvent dans la détresse comme dans les épreuves.
 Quand il dut affronter les périls, le Seigneur lui offrit aussitôt son secours,
- 25 À chaque épreuve imposée : qu'il en rende grâce à Dieu,
 Que son entourage fasse de même, tout comme notre humble personne !
 Il nous a prodigué sa grâce en nous conservant un tel roi,
 qu'il épargne donc sa vie pour notre plus grand bonheur.
 Nous jouissons désormais d'une époque de bonheur et de paix
- 30 qui résulte de ses actes : rendons-en grâce à Dieu !
 Que chacun, donc, prie de tout cœur pour que grâce lui soit accordée,
 puisque c'est Dieu qui lui accorde protection et lui octroie longue vie.
 Puisse-t-il vivre avec bonheur des temps favorables,
 et puisse-t-il échapper à la détresse et à la menace de ennemis !
- 35 Fais, ô cher Seigneur, qu'il ait longue vie,
 adoucis tous ses jours puisque c'est un homme juste.
 Sa manière d'agir me rappelle avec évidence celle de David :
 lui aussi a enduré la détresse et maintes épreuves.
 En effet il se montra viril, et maintes fois cela apparut aux yeux de tous :

- 40 thegan sin in uuaru · in manegeru zaV
 Manag leid er thulta · unz thaz tho got gihangta
 ubaruuant er sid thaz fram · so gotes thegane gizaM
 Riat imo io gimuato · selbo druhtin guato
 thaz sagen ih thir in alauuar · selbo maht iz lesan thaR
- 45 Eigun uuir thia guati · gilicha theganheiti
 in thesses selben muate · zi managemo guatE
 Giuuisso thaz ni hiluh thih · thulta therer samilih
 arabeito ginuag · mit thulti samaiz ouh firdruaG
 Ni liaz er imo thuruh thaz · in themo muate then haz
- 50 er mit thulti so er bigan · al thie fianta ubaruuaN
 Oba es iaman bigan · thaz er uuidar imo uuan .
 scirmta imo iogilicho · druhtin lioblichO
 Riat imo io in notin · in suuaren arabeitin
 gilihta imo ellu sinu iar · thiu nan thuhtun filu suaR
- 55 Vnz er nan gileitta · sin richi mo gibreitta
 bi thiu mag er sin in ahtu · thera dauides slahtV
 Mit so sameliche · so quam er ouh zi riche
 uuas gotes drut er filu fram · so uuard ouh therer so gizaM
 Rihta gener scono · thie gotes liuti in frono
- 60 so duit ouh therer ubar iar · so iz gote zimit thaz ist uuaR
 Emmizen zi guate · io heilemo muate
 fon iare zi iare · thaz sagen ih thir zi uuarE
 Gihialt dauid thuruh not · thaz imo druhtin gibot
 ioh gifasta sinu thing · ouh selb thaz rihi al umbirinG
- 65 In thesemo ist ouh scinhaf · so fram so man lazit thiu *craft*
 thaz er ist io in noti · gote thionontI
 Selbaz richi sinaz al · rihtit scono soso er scal
 ist ellenes guates · ioh uuola quekes muateS
 Ia farent uuankonti · in anderen bi noti
- 70 thisu kuningrichi · ioh iro guallichI
 Toh habet therer thuruh not · so druhtin selbo gibot
 thaz fiant uns ni gaginit · thiz fasto binagiliT
 Simbolon bisperrit · uns uuidaruuert ni merrit
 sichor mugun sin uuir thes · lango niaz er libeS
- 75 Allo ziti thio the sin · krist loko mo thaz muat sin
 bimide ouh allo pina · got freuue sela sinA
 Lang sin daga sine · zi themo euuinigen libe
 bimide ouh zalono fal · thaz uuir sin sichor ubaraL
 Vuanta thaz ist funtan · unz uuir haben nan gisuntan .

40 c'est en vrai guerrier qu'il agit, face aux nombreux périls qui le menacèrent.
 Il endura de multiples maux, aussi longtemps que Dieu le voulut,
 il en triompha finalement, en vaillant soldat de Dieu.
 Dans sa bonté infinie, le Seigneur lui prodigua sans cesse ses conseils ;
 telle est la vérité, je te le dis, et tu peux toi-même le constater en lisant l'Écriture.

45 Nous retrouvons cette noblesse, cette même bravoure
 dans sa volonté de faire le bien.
 Il est vrai, je ne le cache pas, qu'il endura
 bien des épreuves et qu'il les supporta avec humilité.
 Pour autant, il ne laissa jamais la haine gagner son cœur.

50 Persévérant, il finit par l'emporter sur tous les ennemis.
 Toutes les fois qu'on entreprit de se tourner contre lui
 le Seigneur plein de grâce le protégea aussitôt ;
 Il le conseilla dans sa détresse et dans les épreuves difficiles,
 rendant plus faciles les années qui, sinon, lui auraient paru si pesantes,

55 Il le guida, jusqu'à présent, et étendit son royaume.
 C'est pourquoi il peut s'insérer dans la lignée qui descend de David.
 C'est de la même manière en effet que David obtint la royauté :
 il fut aimé de Dieu, comme Louis l'est.
 Le premier dirigea avec excellence le peuple de Dieu,

60 tout comme le second s'y employa au fil des ans, respectant les préceptes de Dieu,
 pour notre bien, toujours, et d'un cœur sincère,
 au fil des ans, je te le dis en vérité.
 David accomplit avec zèle ce que le Seigneur lui ordonnait,
 il établit son pouvoir et fortifia tout son royaume.

65 La figure de Louis révèle clairement qu'autant que cela est possible pour un homme,
 il sert Dieu avec zèle.
 C'est en bon roi qu'il dirige son royaume,
 il associe force, vaillance et sagacité.
 Tandis que les autres royaumes vacillent sous les coups des malheurs,

70 – ces royaumes et leur éclat –,
 Louis, obéissant avec zèle à l'ordre du Seigneur,
 afin que jamais l'ennemi ne nous atteigne, a fermé notre royaume, comme avec des clous,
 l'a verrouillé, pour qu'aucun adversaire ne nous nuise,
 soyons-en certains. Puisse-t-il avoir longue vie !

75 Puisse le Christ lui réjouir le cœur au fil de sa vie,
 puisse-t-il lui éviter de souffrir, puisse Dieu faire exulter son âme !
 Qu'il ait longue vie jusque dans l'éternité
 et qu'il soit épargné de tout péril afin que nous soyons tout à fait en sécurité.
 Tant qu'il est sain et sauf parmi nous, soyons-en certains,

- 80 thaz leben uuir so ih meuu · mit freuui ioh mit heilV
Simbolon gimuato · ioh eigun ziti guato
niaz er ouh mamuntes · ni breste in euuon imo theS
Allen sinen kindon · si richiduam mit minnon
si zi gote ouh minna · thera selbun kuninginna
- 85 Euuiniga drutscaf · niazen se iamer soso ih quad
in himile zi uuare · mit ludouuige tharE
Themo dihton ih thiz buah · oba er habet iro ruah .
odo er thaz giuueizit · thaz er sa lesan heiziT
Er hiar in thesen redion · mag horen euangelion
- 90 uuaz krist in then gibiete · frankono thietE
Regula therero buachi · uns zeigot himilrichi
thaz nieze ludouuig io thar · thiu euuinigun gotes iaR
Niazan muazi thaz sin muat · io thaz euuiniga guat
thar ouh iamer druhtin min · laz mih mit imo siN
- 95 Allo ziti guato · leb er thar gimuato
inliuhte imo *io* thar uuunna · thiu euuiniga sunnA

- 80 nous pouvons vivre, je le pense, dans la joie et la paix,
Heureux toujours, profitant de temps favorables.
Qu'il jouisse de la paix et du bonheur qui jamais ne lui feront défaut !
Puissent tous ses enfants exercer le pouvoir en bonne entente,
puisse la reine elle aussi être emplie d'amour pour Dieu ;
- 85 Qu'ils jouissent de l'amour éternel, comme je l'ai déjà dit,
avec Louis, une fois aux cieux !
C'est pour lui que je compose ce livre : s'il lui prête attention
et entreprend de le faire lire,
il entendra résonner dans ces paroles l'Évangile,
- 90 ce que le Christ enjoint au peuple des Francs.
L'harmonie de ces livres nous fait entrevoir le royaume des cieux,
puisse Louis s'en réjouir éternellement auprès de Dieu !
Puisse son âme jouir du salut éternel !
Seigneur, laisse-moi également demeurer aux cieux avec lui.
- 95 Puisse-t-il y vivre joyeux durant l'éternité heureuse !
Pour toujours, quelle joie ! Puisse le soleil éternel l'y éclairer !

« ESCRIPTE DE LA MAIN DE VOSTRE BON ET LEAL PERE » :
LA CORRESPONDANCE POLITIQUE ÉCHANGÉE ENTRE
MAXIMILIEN ET MARGUERITE D'AUTRICHE (1507-1519) 1

Gilles Docquier

Ma bonne fylle. J'ay resceu vos lettres escriptes de vostre main touchant l'affere de Geldres, sur quoy nous vous faesons presentement respons par une nostre lestre, comme entenderés. Et pour ce que en toutes nos affaires nous avons une entiere fiance a vous comme a nostre fylle unique et celle a qui la chose touche, nous vous envoyons le povoir que desirés aveoir pour besungnier audit affere de Geldres, et vous requerons chierement que y vuellés entendre selon nosdittes lestres et le plus a l'honneur et profyt de nous et de noz enfans et païs de par dela qu'il sera possible, car ceste matere nous touche grandement et est de grand consequence. [Escript] de la main de vostre bon [et leal] pere Maxi².

Ce document entièrement autographe condense, en une dizaine de lignes seulement, les relations qu'entretiennent régulièrement Maximilien (1459-1519) et Marguerite d'Autriche (1470-1530) au fil de l'énorme correspondance politique que, pendant douze ans, ils vont s'échanger³.

- 1 Avec sa générosité habituelle, Jean-Marie Cauchies (Université Saint-Louis, Bruxelles et Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve) a eu la grande cordialité de relire ces pages et de nous faire part de ses précieux conseils.
Abréviations : BCRH = *Bulletin* (auparavant : *Compte rendu des séances*) de la Commission royale d'Histoire.
- 2 *Correspondance de l'empereur Maximilien I^{er} et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas, de 1507 à 1519*, éd. André Le Glay, Paris, 1839, 2 vol., t. I, p. 295-296. Par commodité, nous abrègerons cette publication sous la forme « Le Glay », dans les notes suivantes. Sur les lettres autographes écrites en français par Maximilien (étudiées pour leur intérêt philologique), on se reportera à l'article d'Hans Goebel, « Die autographen französischen Briefe Kaiser Maximilians an seine Tochter Margarete. Eine kurzgefasste linguistische Analyse », dans *Pays bourguignons et autrichiens (xiv^e-xvi^e siècles) : une confrontation institutionnelle et culturelle*, Bruxelles, Publication du Centre européen d'études bourguignonnes, 2006, n° 46, p. 259-272.
- 3 La meilleure étude sur Maximilien I^{er} demeure celle d'Hermann Wiesflecker, *Kaiser Maximilian I. Das Reich, Österreich und Europa an der Wende zur Neuzeit*, München, Oldenbourg, 1971-1986, 5 vol. Pour Marguerite, la dernière biographie scientifique en date est due à Ursula Tamussino, *Margarete von Österreich. Diplomatin der Renaissance*, Graz/Wien/Köln, Styria

Les Archives départementales du Nord sont le dépositaire de ce véritable trésor. Ces documents constituent l'inépuisable fonds des *Lettres missives* (Série B), soit l'ensemble des pièces conservées émanant ou arrivant à la chancellerie de Marguerite d'Autriche. Lettres originales provenant de Maximilien et minutes de Marguerite ont été rassemblées dans de volumineux recueils, tandis que les originaux reçus par l'empereur sont conservés au *Haus-, Hof- und Staatsarchiv* de Vienne. Dès 1839, André Le Glay, alors archiviste du dépôt lillois, publie un recueil de plus de 600 lettres échangées ; il constitue la base de notre présente étude. Quelques années plus tard, Laurent-Philippe-Charles Van den Bergh fait paraître deux volumes de correspondance échangée par la régente avec ses « amis ». Sa caractéristique est d'avoir été principalement centrée sur le conflit entre les Habsbourg et la Gueldre. Cependant, la plupart des lettres échangées entre Maximilien et Marguerite qui s'y trouvent a déjà été publiée auparavant par Le Glay⁴. En 1907, Hubert Kreiten édite une nouvelle série de documents – certes aux dimensions plus modestes – et corrige plusieurs erreurs de datation commises par Le Glay⁵. Pour le chercheur actuel, cette masse documentaire fourmille de précieux renseignements sur l'action politique des Habsbourg à l'aube du xvi^e siècle.

Entre le « chef de file » autrichien et sa représentante dans les Pays-Bas, le recours à l'épistolaire demeure, sans conteste, le meilleur moyen de « garder le contact »⁶. Chez leurs deux auteurs respectifs, on y donne de ses nouvelles

Premium, 1995. On aura également recours à l'excellent article de synthèse de Jean-Marie Cauchies, « Marguerite d'Autriche, gouvernante et diplomate », *Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, n° 34, « L'itinérance des seigneurs (xiv^e-xvi^e siècle) », dir. Agostino Paravicini Bagliani, Eva Pibiri et Denis Reynard, p. 353-376.

4 *Correspondance de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas avec ses amis, sur les affaires des Pays-Bas, de 1506-1528*, éd. Laurent-Philippe-Charles Van den Bergh, Leyde, S. et J. Luchtmans, 1845-1847, 2 vol. On peut sourire en songeant à cette appellation d'« amis » de la régente, car ce recueil – fort de ses 292 entrées – contient des missives adressées à Maximilien, à divers grands commis des Pays-Bas, à des ambassadeurs, mais encore au roi de France et à certains de ses « ministres ». Lorsque le document a déjà été édité par Le Glay, nous l'avons privilégié à la version livrée par Van den Bergh.

5 *Der Briefwechsel Kaiser Maximilians I. mit seiner Tochter Margareta*, éd. Hubert Kreiten, *Archiv für österreichische Geschichte*, t. XCVI (1907), p. 191-318.

6 « Ce contact épistolaire est le moyen le plus adéquat pour le souverain de participer directement à la gestion des affaires, pour le gouverneur général de faire avaliser par la Cour les décisions qu'il a prises, ou obtenir son assentiment à celles qu'il médite. C'est le véritable *modus* de ce gouvernement exercé par délégation » (Joseph Lefèvre, « La correspondance des gouverneurs généraux de l'époque espagnole », *Archives, bibliothèques et musées de Belgique*, n° XXI [1950], p. 28-55, ici p. 30). Sur la fonction de gouverneur général dans les anciens Pays-Bas, voir Hugo De Schepper et René Vermeir, « Gouverneur général », dans *Les Institutions du gouvernement central des Pays-Bas habsbourgeois (1482-1795)*, dir. Erik Aerts et alii, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1995, 2 vol., t. I, p. 187-208.

autant que l'on en prend de l'autre, on s'informe de la situation politique, on émet un avis ou on demande conseil, on consent ou on s'oppose aux décisions... En bref, on met en place un réel « gouvernement à distance » destiné à préserver les intérêts dynastiques et territoriaux de la famille. Cette correspondance n'est donc pas seulement un vecteur de pouvoir entre l'empereur et la gouvernante, c'est aussi – et peut-être avant tout – le canal privilégié par un père et sa fille afin de conserver un maximum d'assurance dans leur confiance réciproque indispensable. Rien d'étonnant donc que de nombreuses missives soient autographes en tout ou en partie. Il serait donc vain de chercher une démarcation clairement établie entre correspondances politique et privée dans ce corpus.

Tout au long de la période envisagée – c'est-à-dire celle qui couvre l'arrivée de Marguerite comme *représentante* de son père en 1507 jusqu'à la disparition de ce dernier en 1519 –, notre « fil rouge » sera celui de l'« affaire de Geldres », évoquée dans l'épître liminaire à cette étude. Occupant une place stratégique dans le réseau fluvial rhéno-mosan, cette principauté septentrionale, partie intégrante de l'Empire germanique, est (re)tenue par Charles d'Égmond (1467-1538), un grand féodal rebelle aux desseins des Habsbourg⁷. Ce dernier est l'héritier d'une querelle familiale qui a dégénéré au profit du duc de Bourgogne Charles le Hardi (ou le Téméraire) qui en fit la conquête. Son gendre Maximilien va maintenir les droits acquis en se faisant investir du titre convoité (19 avril 1478). Entre conflits ouverts et trêves plus ou moins respectées, la « question » de Gueldre ne sera définitivement résolue qu'après sa conquête militaire opérée par Charles Quint, petit-fils de Maximilien, ... en 1543⁸ ! Entre-temps, l'épineux

- 7 Couvrant un large territoire – *grosso modo* l'actuelle province néerlandaise de Gueldre, ainsi qu'une partie du Limbourg septentrional et la région de Geldern (act. Land Rhénanie du Nord-Westphalie, arr. Clèves) –, le duché de Gueldre (depuis 1339) se trouve à cheval sur quatre fleuves importants : la Meuse, le Rhin, le Waal et l'Yssel. La principauté se compose de quatre « quartiers » que sont la Gueldre supérieure (Ruremonde et Venlo), la Veluwe (Arnhem) et les quartiers homonymes de Nimègue et Zutphen (comté à part entière). La Gueldre occupe une place stratégique de premier plan, entre territoires bourguignons et principautés de Clèves et Juliers. Le duc de Gueldre pouvait faire peser une menace sur ses voisins, comté de Hollande et duché de Brabant (possessions bourguignonnes) et principauté épiscopale d'Utrecht (sur laquelle les Habsbourg tentent – à l'image de leurs prédécesseurs – d'installer leur influence). On notera aussi, aux confins méridionaux de la Gueldre supérieure, la contiguïté avec la principauté épiscopale de Liège, également alliée aux souverains français (jusqu'en 1518). Comme on le verra plus loin, c'est par là que les ravitaillements de troupes et les messagers pouvaient assurer une liaison régulière entre le royaume des Lys et le lointain duché.
- 8 Au sujet du conflit entre les Pays-Bas et le duché de Gueldre, on aura principalement recours à la littérature suivante : Geraud Kalsbeek, *De betrekkingen tusschen Frankrijk en Gelre tijdens Karel van Egmond*, Wageningen, Veenman, 1932 ; Jules Edouard Anne Louis Struick, *Gelre en Habsburg 1492-1528*, Arnhem, S. Gouda-Quint-D. Brouwer en zoon, 1960 ; Petrus Johannes Meij (dir.), *Geschiedenis van Gelderland, 1492-1795*, Zutphen, De Walburg, 1975 ; Aafje H. Groustra-Werdeker, « Gelre ten tijde van Karel van Egmond, hertog van Gelre,

dossier gueldrois aura causé à Maximilien et Marguerite d'Autriche les plus vives préoccupations. Reflet fidèle de celles-ci, leur correspondance nous permet d'apprécier, sur le long terme et au regard des événements, la perception que l'un et l'autre se font de la Gueldre et, parallèlement, du soutien français qui lui est apporté. Cette aide se traduit par des appoints non négligeables en troupes et deniers, comme en témoigne la correspondance échangée entre Louis XII et Egmond, son allié nommément désigné⁹. Ce dernier, usant de coups de force ponctuels et ciblés, de raids ou de campagnes éclairs, fera continuellement peser une véritable menace « terroriste » sur les Pays-Bas. Vraiment, pendant près d'un demi-siècle (!), le « dyable de Gheldres » aura été un phlegmon incurable sur le corps bourguignon¹⁰.

LES HABSBOURG, LA FRANCE ET LA GUELDRE (FIN XV^e SIÈCLE-1506)

146

Depuis l'épisode du meurtre de Jean sans Peur à Montereau en 1419, l'historiographie des ducs de Bourgogne et de leurs successeurs habsbourgeois n'a guère flatté la figure des monarques français¹¹. Simple orientation bornée ?

Gulik en graaf van Zutphen 1492-1538 », *Arnhem de Genoeglijkste*, t. XVI (1996), p. 6-27 ; Hans L. Janssen, Tarquinius J. Hoekstra et Ben Olde Meierink, « Fortification of castles in the Northern Netherlands during the Gelre-Habsburg conflict (1492-1543) », dans *Château Gaillard XIX. Études de castellologie médiévale. Actes du colloque international de Graz (Autriche), 22-29 août 1998*, Caen, CRAM, 2000, p. 123-148 ; Jean-Marie Cauchies, « Principauté d'Empire, allié de la France. Le duché de Gueldre, épine des Valois dans la chair des Habsbourg, et son duc "spoliateur" (1494-1506) », dans *Entre Royaume et Empire : frontières, rivalités, modèles*, Bruxelles, Publication du Centre européen d'études bourguignonnes, 2002, n° 42, p. 23-34 ; *id.*, *Philippe le Beau. Le dernier duc de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2003, p. 97-104 et 171-176 ; Meindert Evers et alii (dir.), *Het hertogdom Gelre : geschiedenis, kunst en cultuur tussen Maas, Rijn en IJssel*, Utrecht, Matrijs, 2003 ; Jonathan Dumont, « Subterfuges politiques et manipulations de l'événement : l'opposition entre Louis XII et Maximilien I^{er} sur la question de Gueldre dans les *Chroniques de Louis XII* de Jean d'Auton », dans *L'Envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignons et liégeois*, Publication du centre d'études bourguignonnes, Bruxelles, 2008, n° 42, p. 249-264 ; Aart Noordzij, *Gelre. Dynastie, land en identiteit in de late Middeleeuwen*, Hilversum, Verloren, 2009.

9 Voir *Lettres de Louis XII et du cardinal George [sic] d'Amboise, avec plusieurs autres lettres, mémoires et instructions écrites depuis 1504 et compris 1514*, éd. Jean Godefroy, Bruxelles, François Foppens, 1712, 4 vol.

10 Les métaphores hautes en couleurs ne manquent pas à ce sujet dans l'historiographie consacrée aux Habsbourg, comme le rapporte J.-M. Cauchies, « Principauté d'Empire, allié de la France », art. cit., p. 24.

11 Comme on le sait, le souvenir du meurtre de Montereau allait lourdement peser sur les rapports entre les Valois de France et les ducs de Bourgogne. Philippe le Bon, fils et héritier de la victime, entendait que justice soit rendue, notamment par le biais de clauses bien spécifiques dans le traité d'Arras (1435) – articles 1, 2, 3 et 4 e. a. –, concluant la paix entre le duc et Charles VII, artisan de la mort de Jean sans Peur qui ne respecta cependant pas ces points. Mais c'est surtout après la disparition de Charles le Hardi (1477) que

Il ne faut pas oublier que se profilent derrière cette « ligne de conduite » indéfectible de réels enjeux politiques. L'expérience personnelle de Maximilien et de Marguerite renforce chez eux cet état d'esprit. Pour le premier, les mauvais souvenirs s'amoncellent depuis son hymen avec Marie, fille de Charles le Hardi : perte du duché de Bourgogne, campagnes militaires en Artois et Hainaut, troubles attisés en Flandre, union de Charles VIII avec la très convoitée Anne de Bretagne, invasion de la péninsule Italienne où se trouvent de nombreux intérêts impériaux... Marguerite, elle aussi, manifeste une rancœur tenace vis-à-vis de la France. Promise au futur Charles VIII par le traité d'Arras (23 décembre 1482) alors qu'elle n'a pas encore trois ans, la jeune dauphine sera répudiée au profit de la duchesse bretonne. À l'écart de la cour, elle devra encore attendre plusieurs mois avant d'être restituée à son père par le traité de Senlis (23 mai 1493). Jean Molinet, alors indiciaire bourguignon, rapporte que, lorsque les habitants de Cambrai crièrent « Noël ! Noël ! », selon l'usage français, pour manifester leur joie au retour de leur princesse naturelle, celle-ci leur aurait rétorqué : « Ne criez pas Noël ! Mais vive Bourgoigne¹² ! » Anecdote avérée ou non, elle demeure, quoi qu'il en soit, révélatrice des idées anti-françaises véhiculées par une prose officielle.

Cette idée fixe revient régulièrement dans la correspondance de Maximilien et Marguerite, tous deux partageant là-dessus le même avis : la duplicité anime les Français parce qu'ils ne désirent que la ruine de la maison de Bourgogne-Habsbourg. Au crépuscule de sa vie, l'empereur écrira d'ailleurs : « Les Francois n'y fassent ou procedent aultrement que d'abuzions, dissimulacions et fictions,

l'« abhominable crysme » fut repris à des fins anti-françaises. Maximilien sera, dès sa venue dans les Pays-Bas, le « fer de lance » de cette hostilité affichée. On en prendra notamment la mesure dans un document datant de 1496, mentionné par J.-M. Cauchies (*Philippe le Beau, op. cit.*, p. 91). Parallèlement au poids de la « mémoire » du meurtre, se profile la question d'un « sentiment bourguignon », d'un « État (ou des États) bourguignon(s) », voire d'une « nationalité bourguignonne » – par opposition (ou serait-ce plutôt par comparaison ?) à des équivalents côté français. Des générations d'historiens vont s'interroger à ce sujet : Joseph Calmette, Henri Pirenne, Johan Huizinga, Paul Bonenfant, Jean Stengers, Wim Blockmans et Walter Prevenier ou, plus récemment, Bertrand Schnerb en sont les principales « chevilles ouvrières ». Pour une réflexion et une appréciation récentes sur le sujet – avec bibliographie choisie –, voir Jean-Marie Cauchies, « 'Bourgogne' et 'Pays-Bas' : de la référence dynastique à la construction politique », dans *Fondation et rayonnement de l'Ordre de la Toison d'or. Colloque organisé à l'occasion du Chapitre de la Toison d'or* (Dijon, 30 novembre-1^{er} décembre 2007), dir. Martine Chauney-Bouillot, Dijon, Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 2007, p. 81-88, et *id.*, « État bourguignon ou états bourguignons ? De la singularité d'un pluriel », dans *Power and Persuasion. Essays on the Art of State Building in Honour of W. P. Blockmans*, dir. Peter Hoppenbrouwers, Antheun Janse et Robert Stein, Turnhout, Brepols, 2010, p. 49-58.

¹² Jean Molinet, *Chroniques (1474-1506)*, éd. Georges Doutrepoint et Omer Jodogne, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1935-1937, 3 vol., t. II, p. 372.

ainsi qu'ils ont jusques oires et passé cent ans assez fait, et d'ici a cent ans en derriere encoires feront. [...] Je chercherai tous moyens pour ne point laisser debouter hors du mien par *les anciens et naturels ennemis de ma maison*¹³ ». Toutefois, ce n'est pas parce que le père et sa fille éprouvent des ressentiments profonds envers la monarchie française qu'ils ne savent pas pertinemment mesurer leurs actions politiques et diplomatiques. S'ils acceptent de traiter avec le roi de France quand la situation le requiert, ils se montrent nettement plus intransigeants envers Charles d'Égmond, à qui ils ne reconnaissent ni son titre ducal, ni la légitimité de son investiture en tant que duc de Gueldre et comte de Zutphen. « Messire Charles de Gheldres », comme on le dénomme dans le camp bourguignon, n'est purement et simplement qu'un sujet rebelle pour les Habsbourg.

148

Un « subject rebelle », un « spoliateur », un « usurpateur ». Voilà comment était déjà présenté Charles d'Égmond par Maximilien à son fils Philippe le Beau, alors prince naturel des territoires bourguignons. La politique profrançaise menée par l'archiduc – et ses conseillers – durant les premières années de sa majorité va à l'encontre des volontés paternelles. Quelques années seront nécessaires pour que Philippe, conscient désormais du rôle international qui est le sien, endosse la cuirasse du combattant. Pressé par un autre « dossier urgent » – le royaume de Castille qui vient de lui échoir –, Philippe accepte les offres de paix de son adversaire (traité de Tiel, 27 juillet 1505). Au grand dam de Maximilien qui escomptait achever la conquête ! À la cour d'Innsbruck, nombreux sont ceux qui penseront, à l'instar de leur maître, que Philippe et son entourage francophile desservent la cause impériale dans ses justes revendications. Mais le destin de Philippe le Beau était déjà en marche : dupé par son homologue français qui l'avait, en apparence, assuré de sa neutralité¹⁴,

13 Le Glay, t. II, p. 339-342 (18 janvier 1517). Autre exemple adressé au jeune archiduc Charles de Habsbourg en 1513, dans Andreas Walther, *Die Anfänge Karls V.*, Leipzig, Duncker und Humblot, 1911, p. 218-219.

14 Ayant appris que Charles d'Égmond reçoit le secours du roi de France, Philippe s'en plaint auprès de ce dernier par la voix de son ambassadeur Jean de Courteville. Il lui sera répondu que « ledit messire Charles de Gheldres avoit tout ce fait et dit de son auctorité et sans son sceu, et que il [Louis XII] ne avoit jamais pensé de lui donner de l'assistance, que dessus ne avoit voulenté de ce faire, et que de ce vous poviez tenir pour asseuré sur sa foy et la dampnacion de son ame » (*Correspondance de Marguerite d'Autriche*, éd. cit., t. I, p. 3 : Tours, 16 mai 1506). Dans les semaines suivantes, Courteville confirmera les soupçons de son maître : des troupes françaises allaient en effet prêter main-forte aux Gueldrois. Ces menaces entraînent un important échange de missives entre le prince et son agent à la cour de France. Parallèlement, Philippe le Beau se plaindra ouvertement auprès du puissant conseiller Georges d'Amboise en brandissant la menace d'un conflit franco-bourguignon : « Et proteste icy et devant Dieu que ce sera malgré moy et contre mon vouloir s'il faut que j'aye guerre contre le roy de France » (*ibid.*, p. 28 [Valladolid, 24 juillet 1506]). Jusque dans ses derniers instants, la question de Gueldre restera une préoccupation majeure

leurré par le Gueldrois qui lui avait pourtant apporté sa soumission, éloigné physiquement du théâtre des opérations, l'archiduc Philippe s'éteint à Burgos le 25 septembre 1506¹⁵.

L'annonce de la mort de l'archiduc Philippe suscite l'effervescence dans les Pays-Bas. À l'issue des négociations entre représentants des États généraux, une délégation quitte Malines, le 16 novembre 1506, pour offrir la régence à Maximilien d'Autriche. Mais celui-ci, continuellement impliqué dans ses affaires d'Italie où les Français se bousculent, n'a ni la possibilité ni l'envie d'occuper cette charge. Avant son départ pour la péninsule Ibérique, Philippe le Beau avait nommé (26 décembre 1505) l'un de ses proches conseillers comme gouverneur général : Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres, francophile notoire¹⁶. Maximilien ne prolongera pas sa mission après la disparition de son fils ; il ne souhaite pas que son petit-fils, le tout jeune archiduc Charles, soit sous l'influence de serviteurs francophiles. Aussi autorise-t-il sa fille Marguerite à le représenter dans les Pays-Bas : le 18 mars suivant, des lettres patentes lui sont adressées à cette fin. Sa fonction y est clairement définie : la princesse doit prêter serment face aux États, en qualité de « procureur general, especial et irrevocable » au nom de son père qui devient, pour sa part, « tuteur, mambour, gouverneur et administrateur » des orphelins de Philippe, à commencer par le jeune archiduc Charles, futur Charles Quint¹⁷.

LA RECHERCHE D'UNE PAIX ? (1507-1509)

À peine arrivée dans les Pays-Bas, l'archiduchesse doit déjà faire face au danger. Au mois de juillet, les autorités d'Arras signalent qu'ils ont reçu une lettre de Louis XII les incitant à ne pas reconnaître Maximilien comme « mambour » des

de Philippe le Beau. Voir André Le Glay, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du xv^e siècle*, Paris, Imprimerie royale, 1845, ainsi que l'article de Jean-Marie Cauchies dans ce présent volume.

- 15 Sur les rapports entre Philippe le Beau et la France, voir principalement J.-M. Cauchies, *Philippe le Beau*, op. cit. ; *id.*, « Des relations de bon voisinage : Philippe le Beau, Maximilien I^{er} et la France », dans *Keizer Karel en Eeklo. Verslag colloquium over Keizer Karel* (Eeklo, 24 septembre 2005), Eeklo, Stadsbestuur, 2006, p. 22-27.
- 16 Voir Jean-Marie Cauchies, « Les premières lieutenances générales dans les Pays-Bas (fin xv^e -début xv^e siècle) », dans *Marie de Hongrie. Politique et culture sous la Renaissance aux Pays-Bas. Actes du colloque tenu au Musée royal de Mariemont les 11 et 12 novembre 2005*, dir. Bertrand Federinov et Gilles Docquier, Morlanwelz, Musée royal de Mariemont, 2008, p. 33-38.
- 17 *Recueil des ordonnances des Pays-Bas. Série II : 1506-1700. I. 1506-1519*, éd. Charles Laurent, Bruxelles, J. Goemaere, 1893, p. 8-9. Il ne s'agit pas encore – comme plusieurs auteurs l'ont affirmé à tort – de « pleins pouvoirs ». Les titres de « régente et gouvernante » seront octroyés par Maximilien en mars 1508, et ce n'est qu'un an plus tard que Marguerite finira par obtenir l'autorité qu'elle désire.

jeunes princes¹⁸. Averti par sa fille, son véritable agent de liaison et d'exécution, le monarque souligne que « le roy de France n'a pas intention de chaingier son mauvais vouloir envers nous, ains de perseverer a nous faire le pis qu'il pourra, comme de ce sommes bien advertis¹⁹ ». Entendez : « comme nous en avons l'habitude »...

De son côté, Charles d'Egmond n'avait pas attendu longtemps pour lancer une série de raids dévastateurs afin de récupérer son duché. De nouveaux renforts frisons et français sont venus rejoindre ses troupes. Parallèlement, le Hainaut et le Luxembourg sont en alerte : une colonne française prend la direction de la Gueldre, non sans causer de nombreux dégâts sur son parcours. Marguerite, par le biais de ses serviteurs²⁰, devra prendre diverses mesures d'urgence alors que l'ennemi frappe aux portes de Louvain, pille Tirlemont en Brabant, s'infiltré en Famenne... La résistance bourguignonne, aussi balbutiante qu'elle ait pu être, force les mercenaires français à plier bagage²¹. À sa fille qui se plaint de l'absence de soldats allemands promis dans les rangs bourguignons, Maximilien répond que les Pays-Bas sont capables, comme ils l'ont démontré, de pouvoir se défendre seuls et d'assurer que « incontinant que nostre grant armee sera assemblee, nous donrons, par l'aide de Diu, tant affayre et suffryr aux Francoes que il serunt contraint de abandonner lesdits Geldroes²² ». C'était vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Une fois la menace française évacuée, les efforts peuvent être concentrés vers la Gueldre. Pendant des mois, les opérations militaires, dans un camp comme dans l'autre, restent indécises, aucun ne parvenant à mettre son adversaire à genoux.

18 Le 5 juillet 1499, Philippe le Beau avait – contre la volonté paternelle – prêté hommage au roi de France, son suzerain pour la Flandre et l'Artois. Après la disparition du prince, Louis XII voulait faire valoir ses droits contre ceux du Habsbourg. C'est effectivement ce que le souverain français met en évidence dans sa lettre à l'adresse des Arrageois en les menaçant, s'ils n'obtempéraient : « Selon et quant a vous qui estes subjects de nous et de la couronne de Franche en tout ressort et souveraineté, nous ne procederons pas seulement contre vous nos ennemis, mais comme ceulx de leze majesté, rebelles et desobeissans subjects » (*Lettres de Louis XII*, éd. cit., t. I, p. 105-107). En l'absence de résultats probants, il avait sans doute eu recours à d'autres procédés. Dès le mois de mai 1507, des traîtres avaient l'intention de livrer la ville d'Arras aux troupes françaises à l'instigation de Renier d'Egmond, demi-frère du duc de Gueldre. Jean Lemaire de Belges, *Chronique de 1507*, éd. Anne Schoysman, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2001, p. 63-67.

19 Le Glay, t. I, p. 7-8 (29 août 1507).

20 Nous avons pu mettre récemment en lumière le rôle d'un maître d'hôtel de la princesse dans ces événements (Gilles Docquier, « Du zéphyr de Naples aux bourrasques de Gueldre : Jérôme Vent, diplomate au service des Habsbourg (+ 1513) », dans *Bourguignons en Italie, Italiens dans les pays bourguignons*, Bruxelles, Publication du Centre européen d'études bourguignonnes, 2009, n° 49, p. 69-85).

21 Sur ces événements, voir Jean Lemaire de Belges, *Le Carnet de notes d'un chroniqueur (août 1507-février 1509)*, éd. Jean-Marie Cauchies, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2008.

22 Le Glay, t. I, p. 15 (lettre autographe du 27 octobre 1507).

Les ravages se poursuivent en Brabant et en Hollande, mais les États-Généraux ne sont guère enclins à accorder les pressantes demandes d'aides formulées par l'archiduchesse. Malgré la mauvaise presse des mesures décidées de concert par Maximilien et Marguerite, le *Kaiser* – il se proclame « empereur élu » en 1508 – entend bien poursuivre le combat, fût-il contraint d'y laisser « nostre propre sang », plutôt que « de habandonner la conquête dudit Gheldres qui a nous et a feu nostre filz Philippe a tant cousté de pennes et de despenses »²³. L'accent est mis sur l'unité dynastique qui doit régner autour de cette question ; Maximilien, rappelant l'énergie totale qu'il y a investie, joue la corde sensible en y adjoignant la figure du fils/frère disparu qui a combattu pour le même « idéal ». Reculer face à la Gueldre équivaldrait, sous la plume du souverain, à renier la mémoire de Philippe, ni plus ni moins ! Comme il l'indique dans une autre lettre autographe, il faut soumettre la Gueldre et corriger les Français « pour rumpre leurs maneres et traytozement intentés contre nous deux²⁴ ». Marguerite, estime-t-il, est tout comme lui la victime des manigances de l'ennemi.

Sans argent pour mener la guerre, Marguerite sait qu'elle doit trouver une solution intermédiaire : faire la paix, mais à certaines conditions. Le contexte des guerres d'Italie va servir ses projets. À la fin du printemps 1508, une trêve se dessine entre Maximilien et Marguerite d'une part, Louis XII et la République de Venise de l'autre. Le Habsbourg refuse catégoriquement que « Charles de Gheldres » y soit inclus. L'offensive contre l'ennemi doit être poursuivie, comme il l'annonce à sa représentante : « Sy vous requérons que cependant vous tenez la main de tout vostre pouvoir que le fait de la guerre soit bien et vigoureusement executé, car a ceste fois nous avons ferme fiance d'en avoir une fin finale²⁵ ».

²³ *Ibid.*, p. 62 (lettre adressée à Marguerite et au Conseil des finances, 10 juin 1508).

²⁴ *Ibid.*, p. 74 (27 juillet 1508). Le discours du Habsbourg n'est guère différent auprès des États de Hainaut qu'il sollicite pour le financement des opérations militaires, le 18 juillet précédent : les rois de France qui y sont qualifiés d'« anciens et naturelz ennemis de nous, nosdis enffans et de ceulx de noz maisons d'Austriche et de Bourgoingne » apportent secours à Egmond « contre tous droiz divins, civilz et canon ». Face à leur refus, Maximilien exprime son mécontentement au grand bailli de Hainaut, car les Français, « anchiens ennemis », s'avancent en plus d'empêcher par tous les moyens « la conquête et reduction en nostre obeissance de nostre pays de Gheldres, vray heritaige et patrimoisme de ladite maison [de Bourgogne], en faisant et baillant [aide] a messire Charles d'Egmonde, nostre ennemy cappital » (Louis-Prospér Gachard, « Analectes historiques », *BCRH*, 2^e série, t. III, p. 309 et 313-314).

²⁵ Le Glay, t. I, p. 63-64 (13 juin 1508). Quelques jours plus tard, Maximilien plaide à nouveau pour la solution militaire « a celle fin que a ceste fois nous en puissions avoir nostre raison et fin finale a la sceurté de tous noz pays ». Sa volonté d'y prendre part personnellement est bien marquée : « Et de nostre part, nous faisons amas d'argent pour nous trouver en parsonne oudit pays de Gheldres et y mener avec nous aucuns gens de guerre affin d'y executer nous mesmes ladite guerre » (*Correspondance de Marguerite d'Autriche*, op. cit., t. I, p. 111 : 22 juin 1508).

Le coup de maître de la princesse consiste à détourner Louis XII de son appui à Charles d'Égmond et de le diriger vers une alliance offensive avec son père dans la péninsule Italienne, loin des Pays-Bas. Le second semestre de 1508 voit un foisonnant échange de courriers entre Marguerite et l'empereur.

Maximilien hésite longuement, rappelle à sa fille qu'il ne faut rien attendre de bon du camp français : « Et congnoissons mieulx et avons plus d'expérience des François que vous, car nous en attendons tout autant, combien que nous aymons mieulx que ayez esté deceue en leurs belles parolles que nous, afin que cy après y prenez meilleure garde²⁶ ». À trois reprises dans ce même courrier, Maximilien met en garde sa fille contre « les belles paroles sans effect » des Français, notamment celles du messenger envoyé par Louis XII : « Car tout ce que vous [Marguerite] luy avez dit est verité, et ce qu'il vous a dit est tromperie et abus ». Le message est clair : Maximilien oppose la bonne foi des Habsbourg aux mensonges du Valois. De son côté, l'archiduchesse insiste : si une trêve n'est pas signée, cela donnera à nouveau l'occasion aux Français de revenir à la charge car « ilz sont deliberéz a faulte de cesteditte treve faire le pys qu'ilz pourront contre ceste maison, et aydier et assister ledit messire Charles de Gheldres de leur povoir contre nous par mer et par terre²⁷ ». Finalement, le souverain doit admettre qu'il n'y a pas vraiment d'autre choix que d'accepter un accord. Une trêve de six semaines est conclue le 18 octobre, comprenant la France et la Gueldre. Les clauses contenues rassurent Maximilien qui s'en montre satisfait²⁸.

152

Marguerite peut passer à l'étape suivante : négocier à Cambrai une alliance offensive contre Venise. Maximilien se montre très prudent en lui délivrant plusieurs instructions extrêmement détaillées, « se les Francois voudroient jouer des trainneries selon leur coustume ». La princesse sera accompagnée par divers conseillers – à commencer par Matthäus Lang von Wellenburg, évêque de Gurk, véritable homme de confiance de Maximilien –, tous seront escortés par les archers du jeune archiduc Charles d'Autriche, ainsi que par cent cavaliers menés par un grand capitaine. Maximilien exige également que les ambassadeurs du roi d'Angleterre qui sont arrivés dernièrement à Anvers assistent « a toutes comunicacions et choses qui s'y traictront²⁹ ». Méfiant à l'extrême, le Habsbourg estime qu'il vaut mieux associer les émissaires d'Albion : ils pourront attester, le cas échéant, que les ambassadeurs

²⁶ Le Glay, t. I, p. 87 (1^{er} octobre 1508).

²⁷ *Der Briefwechsel*, op. cit., p. 255 (4 octobre 1508). Document également édité dans Leo Maurits Gerard Kooperberg, *Margaretha van Oostenrijk, landvoogdes der Nederlanden (tot den Vrede van Kamerijk)*, Amsterdam, Van Holkema & Warendorf, 1908, p. 471.

²⁸ Le Glay, t. I, p. 97 (27 octobre 1508).

²⁹ *Ibid.*, t. I, p. 92-93 (10 octobre) et p. 99-102 (27 octobre 1508).

austro-bourguignons ont joué « franc-jeu »³⁰. Au plus fort des pourparlers, Marguerite assurera toujours qu'elle se conforme strictement aux volontés paternelles : « Monseigneur, vous entendez la matiere mieux que moy, et ce qui en depend. Parquoy vous supplie a diligence m'avertir comment l'on se doit conduire. Et quant au surplus des affaires, j'espere, a l'ayde de Dieu, cecy vuydié, les conduire au plus prés de vostre desir³¹ ».

Lorsque le traité est conclu le 10 décembre 1508, Marguerite sera parvenue à instaurer une ligue conduite par les principaux acteurs européens contre la Sérénissime. Les négociations qu'elle aura menées lui vaudront quelque temps plus tard des lettres de nomination de la part de l'empereur. Dans ce document officiel, celui-ci insiste sur les qualités personnelles de sa fille (« ses sens, vertuz, prudence et bonne experience, dont avons eu vraye congnoissance ») et sur l'entière confiance qu'il lui porte (« la vraye, entiere et parfaicte confiance », « la grande confidence que meritement avons en elle »). Le 18 mars 1509, Marguerite devient « Madame la regente ». Dès lors, l'empereur ne se contentera plus seulement de lui donner ses directives, mais il lui demandera son avis personnel sur telle ou telle question.

LES DÉSILLUSIONS DE LA PAIX (1509-1510)

Trois jours seulement après avoir octroyé une nouvelle « marge de manœuvre » à sa fille, Maximilien lui fait part que des bruits circulent au sujet des véritables intentions de Louis XII. L'empereur est assuré que le monarque des Lys « n'abandonneroit pour riens messire Charles de Gheldres. Et sy avons en oultre assez entendu que tout ce que icelluy messire Charles a fait a l'encontre dudit traicté de paix a esté a l'instigation du roy de France et non aultrement³² ». Aux yeux de Maximilien, le Gueldrois « nous a sy vilainement rompu la paes et se moke de nous ». Mais si Marguerite et le Conseil privé ont privilégié cette solution pacifique, « sela fut cause que nous [Maximilien] fimus riens au pays de Geldres de nostre person et pussance, aultrement sans fault nous l'ussions, ledit monseigneur de Gueldres, [mis] dehors de pays ou la plupart mis en ruyne ». Dans cette lettre autographe, le Habsbourg, « corrussé » et prêt à payer « tout sela que yl ma [*sic*] coustera jusques a ma vie », maintient son cap : il faut « nous revenger » du duc rebelle³³.

30 Bon gré mal gré, Henri VIII finira par autoriser ses ambassadeurs à accompagner la princesse, parce que Maximilien « les a très fort instantéz de vous [Marguerite] accompaignier » (*Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche...*, *op. cit.*, p. 219-221 : 7 novembre 1508).

31 Le Glay, t. I, p. 107-108 (lettre du 30 novembre 1508, relative aux prétentions françaises sur le château franc-comtois de Joux durant les négociations de Cambrai).

32 *Ibid.*, t. I, p. 113-114 (22 mars 1509 n. st.).

33 *Ibid.*, t. I, p. 130-133 (29 avril 1509).

Il est vrai que Charles d'Égmond a repris les armes et ne semble pas prêt à renoncer – loin s'en faut – à ses prétentions. Louis XII, malgré les apparences diplomatiques, ne « lâchera » pas un « agent perturbateur » aussi efficace : Charles d'Égmond, sorte de « valet noir », sera une carte qu'il pourra toujours utiliser. Le Habsbourg s'estime abusé et trahi par Charles d'Égmond, ce « mauvais, pervers, inique et desleal coraige, qui jamais n'a tenue foy, leaulté, serment ne promesse qu'il a fait et a tousiours esté et se demonstre estre encoires ennemy et persecuteur d'honneur, de paix et de repos et amy de toute adversité, guerre et tribulacion, querant le mal et repudiant le bien³⁴ ». Les termes employés par Maximilien sont investis d'une lourde charge manichéenne : Charles d'Égmond personnifie l'essence du mal dont il faut se prémunir et qu'il faut combattre. À ses yeux, Égmond a renié toutes les valeurs du code féodal (foi, loyauté, honneur) qui repose sur la parole donnée, le serment. Fort de son jugement que les derniers événements viennent conforter, l'empereur s'est, en quelque sorte, « auto-érigé » en défenseur des valeurs chevaleresques. Nous ne sommes pas très éloignés de la figure mythique de saint Georges combattant le dragon...

Alors qu'il mène la guerre contre Venise, avec le plein soutien des Français, Maximilien met en garde sa fille contre les futures actions du Gueldrois, « de sorte que, par ses moyens acoustuméz, il ne nous face quelque tromperie » et l'encourage à lui tenir tête, « car nous esperons brief y pourveoir, soit par le moyen de nostre frere le roy de France ou autrement³⁵ ». Douces illusions ! Louis XII a beau combattre aux côtés de l'empereur, il n'en abandonne pas pour autant son indomptable allié (ou lointain vassal...). Mais tant que l'offensive contre la République de Venise sera poursuivie de concert par les monarques français et germanique, Maximilien cherchera toujours à ménager la paix entre eux. S'il sait pertinemment que Louis XII continue à alimenter les troupes et les caisses de son ennemi, le Habsbourg tiendra un discours positif à son égard.

Parallèlement, on cherche à conclure un nouveau traité dans lequel un projet de mariage est échafaudé entre Charles d'Égmond et une des nièces de Marguerite, Isabelle, de 34 ans la cadette de son promis ! Maximilien n'y croit pas, « veu et consideré mesmement que, en temps passé, il a peu et mal entrevenu les traittiéz faiz avec luy », mais « puisque vous, par l'adviz de nostre privé conseil de par dela, nous conseilliez a faire appointment, sommes bien contens et desirans d'y entendre »³⁶. La princesse sent la nécessité de faire appel à un proche conseiller de son père. Elle demande donc au trésorier Jakob Villinger, trésorier impérial et homme de confiance de Maximilien, de valoriser

34 J. Struick, *Gelre en Habsburg*, op. cit., p. 142.

35 Le Glay, t. I, p. 192-193 (7 octobre 1509).

36 *Ibid.*, t. I, p. 245-248 (16 mars 1510, n. st.).

la solution des négociations car l'empereur, « par l'emportement comme peult estre d'aucuns *desirans plus la guerre que la paix*, a mal prins et entendu les deux ouvertures que desirions ». Cependant, si son père persévère dans ses visées belliqueuses, Marguerite avertit son correspondant : « Il nous semble que devant Dieu et le monde en summez assez deschargee et qu'on ne nous en scaura riens imputer, ayns sera le tout imputé a mondit seigneur et pere, dont aurions merueilleux regret³⁷ ». Au cours de l'été, le *Kaiser* n'est toujours pas convaincu de la pertinence du projet concocté par la régente et le Conseil privé, même s'il reconnaît à sa fille son « bon et leal devoer » et lui accorde son « entiere fiance a vous comme a nostre fyllle unique et celle a qui la chose touche »³⁸. Mais Marguerite persiste à encourager une paix : « Ay tousjours desiré que le traicté de Gheldres feust fait, pour vostre seureté et celle des pays de par deça³⁹ ». Elle argumente, dans un autre courrier qui doit emporter l'adhésion impériale, que ce mariage est « ung vray et seur moien de resourdre nostre maison et de vous eslever le plus grant prince qui soit au monde⁴⁰ ». L'empereur finira par plier – Jakob Villingier y a d'ailleurs particulièrement contribué – et laissera sa fille et le Conseil privé manœuvrer. Dans les coulisses des négociations, la princesse aura beau faire : elle ne parviendra pas à renouveler son coup d'éclat de Cambrai. Le 23 décembre 1510, la gouvernante annonce que les délégués de Charles d'Egmond ont rompu les négociations et qu'il faudra protéger les frontières « puisque ne povons avoir paix a luy ». Remettant la direction des opérations militaires à l'empereur vu que « ce n'est point bien mon cas de moy mesler de la guerre », elle l'implore de « y tellement pourveoir que les pays de ce jeusne prince [l'archiduc Charles] ne soyent pigléz et adommaigéz durant sa minorité, car ce vous seroit honte et a moy regret merueilleux »⁴¹. Dépitée et penaude envers ce père qui l'avait pourtant mise en garde contre ce projet irréaliste,

37 *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, éd. cit., t. I, p. 195-199 (sans doute 12 mai 1510).

38 Le Glay, t. I, p. 279-281 (10 juin 1510). Ce projet prévoyait notamment : 1) la reconnaissance d'Isabelle comme dame héritière de Gueldre lors des fiançailles, mais elle restera aux Pays-Bas jusqu'à ses seize ans accomplis. 2) Charles et Isabelle seront investis des duché de Gueldre et comté de Zutphen. Ces territoires retourneront dans l'héritage de l'archiduc Charles s'ils n'ont pas de descendants mâles, si Charles d'Egmond vient à décéder avant le mariage ou si ce dernier refuse l'union alors qu'Isabelle est nubile. 3) Plusieurs villes seront restituées à Egmond après les fiançailles, tandis que d'autres resteront propriété des Habsbourg. 4) Les duché de Gueldre et comté de Zutphen formeront un arrière-fief du duché de Brabant. 5) Charles d'Egmond recevra une pension annuelle de 16 000 florins philippus. On notera qu'une première proposition d'union avait été mise sur le tapis en août 1508, mais il s'agissait alors de la princesse Marie, âgée de trois ans ! (J. Struick, *Gelre en Habsburg*, op. cit., p. 125-128).

39 Le Glay, t. I, p. 308-310 (après le 10 juillet 1510).

40 *Ibid.*, t. I, p. 400 (après le 1^{er} juillet 1510).

41 *Ibid.*, t. I, p. 357-359 (23 décembre 1510).

Marguerite tente de « garder la face » en évoquant le sens du devoir familial⁴². Finalement, tous trois avaient à perdre dans cette affaire et il fallait absolument éviter le déshonneur d'une défaite...

LE « JUSQU'AUBOUTISME » CONTRE LA GUELDRÉ (1511-1515)

156

Dans les années qui vont suivre, Marguerite continuera d'être en butte aux refus des États généraux pour obtenir un soutien efficace contre l'ennemi ; seules les principautés voisines (Hollande, Zélande, Brabant) accordent – parfois après bien des tergiversations – les crédits souhaités. La princesse est d'ailleurs contrainte d'y engager ses propres deniers et certains de ses plus beaux bijoux : « Et de ma part, monseigneur, ne suys deliberee y riens espargnier et vous assure que je y ay desja employé plus de x^m frans du mien, et suis preste a y mettre le tout pour le tout, cuydant faire a vous et a monseigneur mon nepveur bien grant honneur et service⁴³ ». À nouveau, le « devoir familial » est mis en exergue, mais l'implication *personnelle* de l'archiduchesse dans le conflit est de plus en plus palpable. La guerre contre Egmond est « *nostre* bonne et juste querelle⁴⁴ », l'armée s'avance « pour remettre et reduyre en vostre obeissance les pays et subgectz de Gheldres qu'est la chose, comme croy et a bonne cause *que plus desirons en ce monde*⁴⁵ » et, s'il fallait licencier les troupes, ce serait à « *nostre* grant deshonneur, dommaige et confusion », mais aussi à « *mon* tres grant regret et desplesir⁴⁶ ». Plus encore, elle aurait donné l'ordre « que l'on brusle tout [...] et que l'on mist tout au feu et a l'espee, sans riens espargner⁴⁷ ».

L'attitude de Marguerite va aussi se durcir : désormais, la régente prend des initiatives personnelles en matière de tactique militaire. Ce qui suscite le

42 On notera cependant que Marguerite inverse les rôles au sujet des négociations dans une lettre adressée en février 1511 à Henri VIII d'Angleterre : « Et pour ce, monseigneur, que je trouvoie l'anpereur mon pere fort enclin a ce mariage, me mis a mon devoir, non de trop bon ceur, pour ce qui me sambloit que les affaire [*sic*] de ceste maison n'estoient sy bas que ne puissions fere milleur party » (*Correspondance de Marguerite d'Autriche*, éd. cit., t. I, p. 247-250). La mauvaise foi de Marguerite trouve sa justification dans la politique anglophile qu'elle entend mener dans les Pays-Bas. À ce sujet, voir notamment Gilles Docquier, « Une dame de “picques” parmi les valets ? Une gouvernante générale parmi les grands officiers des Pays-Bas burgondo-habsbourgeois : le cas de Marguerite d'Autriche », dans *Marie de Hongrie, op. cit.*, p. 39-51.

43 Le Glay, t. I, p. 430 (septembre 1511 ?).

44 *Ibid.*, t. I, p. 426 (septembre 1511 ?).

45 *Ibid.*, t. I, p. 430 (septembre 1511 ?).

46 *Ibid.*, t. I, p. 441 (octobre 1511 ?).

47 *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, éd. cit., t. II, p. 20 (lettre de Jean de Tenremonde, maître de l'artillerie, à Marguerite, 6 mars 1512).

mécontentement de son père⁴⁸... Elle poursuit tout de même en parallèle de nouvelles négociations afin d'obtenir une trêve. Là encore, Maximilien ne se montre pas enjoué : « Et combien que nous n'eussions jamais esté dudit advis, car ce n'est que toute abusion et tromperie que ledit messire Charles serche et practique pour nous empescher en noz affaires et donner occasion a ceulx des Estaz de noz pays de par dela de riens accorder⁴⁹ ».

Le double jeu de la France et de la Gueldre⁵⁰, le manque de soutien paternel, le désintérêt total des États généraux, l'absence de consensus au sein du Conseil privé, l'opinion publique défavorable et les propres doutes de Marguerite vont l'amener à devenir de plus en plus sceptique sur la situation des Pays-Bas. Dans les derniers mois de 1512, la correspondance adressée à Maximilien devient franchement amère, preuve du découragement de la gouvernante. Celle-ci avoue : « ses affaires me rendent si perplexe que ne scay bonnement que y dois faire⁵¹ ». Pire encore, des billets contre la régente ont été affichés aux portes des églises de Malines « pour ce que le peuple m'a trouvé *tousjours conforme a vostre desir et preste a vous obeir de mon pouvoir*, tant en cest affaire de Gheldres que aultres choses, il commence [...] a murmurer sur moy, disant *que je ne demande que la guerre* et les destruyre⁵² ».

Les demandes pressantes de Marguerite pour la venue de son père dans les Pays-Bas ne rencontreront pas d'écho avant l'été 1513, lorsque les relations avec la France auront tourné à l'affrontement. Marguerite aura tissé entre-temps la ligue de Malines (5 avril 1513) qui rassemble l'empereur, le pape, les rois d'Angleterre et d'Aragon contre Louis XII. Maximilien retourne à l'ancien discours qu'il tenait contre celui-ci : « Nostredit frere et cousin, le roy de France, du vivant de feu nostre tres chier et tres amé filz, le roy dom Philippe, que Dieu absoille, et aussi depuis, a envoyé ses deniers et grant nombre de ses gens payéz a noz ennemys en Gheldres a leur secours et ayde, dont nosdits subjectz et pays ont souffert des dommaiges infiniz, et neantmeng nostredit frere a tousjours pretendu non avoir enfrainit ou point estre contrevenu ausdits traictié de paix⁵³ ». Après la campagne

48 Par exemple, Marguerite suit l'avis des capitaines qui proposaient un dernier assaut contre la ville de Venlo tenue par les Gueldrois. C'est un nouvel échec, qui ne plait guère à l'empereur : « Et estoit bien tousjours nostre advis que nosdits gens ne prouffiteroient gueres devant ledit Vennelo, car nous nous congnoissons quelque peu en telz affaires » (Le Glay, t. I, p. 452 : 29 novembre 1511).

49 *Ibid.*, t. I, p. 499-500 (13 mars 1512 n. st.).

50 Bien que Louis XII s'en défende ouvertement auprès des ambassadeurs bourguignons, des secours – quand bien même ils furent ponctuels – continuent d'être apportés à Egmond depuis la signature du traité de Cambrai.

51 Le Glay, t. II, p. 45 (septembre 1512 ?).

52 *Ibid.*, t. I, p. 506 (après le 16 mars 1513, n. st. ; erreur de datation chez Le Glay et Van den Bergh).

53 *Ibid.*, t. II, p. 136-137 (29 avril 1513).

en Artois et Tournais qu'il dirige avec Henri VIII, Maximilien écrira à son petit-fils pour l'encourager « allencontre des François, anciens et anciens naturels ennemis de nostre maison de Bourgogne [...]. Et pour ce que estes maintenant avec tous vos pays neutres, neantmoins j'espere bien avec nostredit bon frere [le roi d'Angleterre] proceder outre, et tellement abaisser au moins pour x ans l'orgueil desdits François, et aussi les entreprises que journallement font sur nous comme en Gheldres, Luxembourg et ailleurs, et par aventure conquerer les pays que de droit appartient a nostredite maison [la Gueldre et Zutphen], et apréz vous avoir ainsi monsré le chemin, remetters a vous, pour vaillaument vous deffendre comme ont fait passé c ans noz predecesseurs⁵⁴ ». Comme il l'avait déjà fait pour sa fille, le *pater familias* espérait transmettre le flambeau de la lutte anti-française et anti-gueldroise à son héritier.

158

La cérémonie d'émancipation du jeune prince qui se déroule à Bruxelles le 5 janvier 1515 coïncide de peu avec la mort de Louis XII et l'avènement de François I^{er} au trône de France. Pendant quelques années, l'entente entre les nouveaux souverains restera cordiale, ce qui motivera les détracteurs des Habsbourg, père et fille, à pointer tous les bienfaits d'une entente franco-bourguignonne. Marguerite, devenue superflue, est poussée sans ménagement vers la sortie et tenue à l'écart de toute décision politique. Piquée au vif dans son honneur, l'ancienne régente fera lire un mémoire justifiant sa conduite durant la minorité de Charles en pleine séance du Conseil privé. On l'accuse, estime-t-elle, à tort, car elle n'agissait que sous « le vouloir et ordonnance de l'empereur ». S'il fallait trouver des coupables, ce seraient « le roy de France qui n'a jamés guieres désiré la prosperité ny augmentation de vostre maison » et son acolyte Charles d'Égmond « qui ne cherchoit que guerre ». Aussi, elle est restée, bien malgré elle, totalement impuissante : « Il y eust tant de faultes esquelles comme femme ne povoie remedier, que nul fruyct ne s'en ensuyt, qu'est la fortune de la guerre⁵⁵ ». ... Sous l'influence de ses proches conseillers francophiles, Charles d'Autriche ne fera pas grand cas des protestations de sa tante et de son grand-père, tous deux n'ayant plus voix au chapitre. Du moins jusqu'à son accession sur le trône d'Otton après la mort de Maximilien, survenue le 12 janvier 1519.

Satellite utilement orienté par la France, la Gueldre constitue un enjeu majeur dans la volonté des rois français de contrebalancer l'autorité grandissante des Habsbourg sur le continent. Tout au long de la période envisagée, on a pu

54 A. Walther, *Die Anfänge Karls V.*, op. cit., p. 218-219.

55 Mémoire présenté à Bruxelles, le 20 août 1515 (*Correspondance de Marguerite d'Autriche*, éd. cit., t. II, p. 117-130).

percevoir combien cette question avait été un souci permanent pour Maximilien et sa fille. Par le biais d'un secrétaire ou, plus directement, en prenant eux-mêmes la plume, les deux correspondants ont couché sur le papier leur vision, à un moment donné, sur les actions de la Gueldre et de la France. Le discours est cependant intransigeant vis-à-vis de Charles d'Egmond, parce que celui-ci, contrairement à son allié, n'est pas considéré comme un dynaste étranger. Bien au contraire, pour les Habsbourg, Egmond est un sujet rebelle, lié aussi bien à l'Empire qu'à la constellation bourguignonne.

Pour Maximilien, la « question » gueldroise est avant tout une affaire dynastique et même personnelle qui lui tient particulièrement à cœur, non seulement comme première autorité du Saint-Empire, mais aussi comme « garant » des intérêts de l'héritage bourguignon. Récupérer la Gueldre est autant chez lui une question d'honneur qu'une priorité pour asseoir son influence directe et celle de ses descendants sur un territoire clé de sa zone d'influence. Pour Marguerite, le problème tient avant tout à la sécurité des Pays-Bas dont elle a la charge. Dépourvue de moyens efficaces, elle doit aussi bien envisager la voie de la guerre que celle de la paix. Sans aucun doute, par ses instructions, par sa correspondance et par la voix des messagers adressés à la princesse, l'empereur va influencer sa vision en la confortant dans l'idée qu'il n'y a pas d'autre solution que militaire. Jamais Maximilien ne va proposer de son propre chef une trêve aux Gueldrois, contrairement à la régente dont les tentatives, bien que vaines, portaient d'une intention louable : protéger les Pays-Bas.

Cette différence tient simplement dans la « réalité du terrain » à laquelle est confrontée Marguerite : peu d'aides à espérer de la part des États, opposition manifeste d'une partie non négligeable des conseillers qui l'assistent, faiblesse des moyens de défense et d'attaque, piètre estime dans laquelle une bonne part de la population tient la régente. Cette dernière va devoir s'appuyer sur une équipe restreinte et opter pour un compromis, lorsque la situation s'enlise. Parfois malgré l'avis paternel. Le traité de Cambrai qu'elle met en musique est certes une manière de renvoyer Louis XII à ses seuls rêves d'Italie, mais également un moyen de détourner l'ire de son père contre un autre ennemi qui n'influe pas directement sur le sort des Pays-Bas. Elle espère ainsi couper les vivres à « Charles de Gheldres » qui sera contraint de stopper toute offensive. C'est un échec, dû principalement au tempérament belliqueux d'Egmond qui entend récupérer ses territoires et parasiter l'influence habsbourgeoise dans les régions limitrophes autant que possible.

Finalement, Marguerite a-t-elle été bel et bien obligée de « suivre le sentier de la guerre » que lui indiquait son père ? Malgré la relative précarité de sa fonction, décidée et contrôlée « d'en haut », l'archiduchesse cherche, autant qu'elle le peut, à ménager intérêts impériaux et nécessités impérieuses. Mais, au fil du temps et

face au mauvais vouloir de Charles d'Égmond, cette querelle va aussi devenir la sienne. La lassitude, compréhensible au regard d'opérations militaires toujours à recommencer et aux refus qu'elle essuie régulièrement auprès des États, va l'inciter à reprendre à son compte le discours anti-français et anti-gueldrois de son père. La voilà, quelques mois avant sa mise à l'écart, s'inquiéter d'un rapprochement entre son père et le monarque français. À son tour désormais de mettre en garde l'empereur contre les paroles mielleuses distillées depuis les bords de Loire : « Monseigneur, entre le roy catolique [Ferdinand d'Aragon] et France, il y a de grandes montaignes. Entre France et Angleterre, est la mer. Mais entre ces pays et France, n'y a point de seperacion [*sic*]. *Et vous scavés la grande et inveteree ynimitié que les Francois portent a ceste maison*⁵⁶ ». Passant avant tout par le biais de la correspondance, ce « jusqu'au-boutisme » de l'empereur deviendra aussi le credo de sa fille. Un credo qu'elle cultivera à son tour jusqu'à sa mort survenue le 1^{er} décembre 1530.

160

« Escript de la main de vostre bon et leal pere ». Les idées ont pris le pas sur les mots auprès de Marguerite d'Autriche *par la main* de Maximilien, cette main « politique » qui, continuellement, faisait passer les décisions de son auteur, une main qui écrit, mais aussi un doigt qui a toujours indiqué la direction à prendre.

56 Le Glay, t. II, p. 570 (24 février 1514, n. st.).

DES PRINCES CORRESPONDANTS :
CHARLES QUINT, MARGUERITE D'AUTRICHE,
MARIE DE HONGRIE
ET LA RÉGENCE DES PAYS-BAS (CA 1520-1535)

Jean-Paul Hoyois

« Nous vous requerons avoir de voz nouvelles, et que nous escripvez de noz affaires de noz pays de par dela le plus au long et souvent que pourrez. Nous ne voulons faire redictes de vous prier les avoir pour recommandéz, car nous scavons et sommes certain, que les avez a ceur comme nous mesmes, et plus que les vostres propres », écrit Charles Quint à Marguerite d'Autriche, le 15 août 1522, soit au début de sa seconde régence¹.

Les nombreuses couronnes qui s'abattent sur la tête du jeune Charles de Habsbourg, entre 1515 et 1520, nécessitent la redéfinition d'un système gouvernemental au sein des possessions habsbourgeoises : c'est là une exigence pour un monarque appelé à des déplacements incessants à travers une mosaïque territoriale aussi vaste. Toutefois, la cohésion d'un empire aussi éparpillé et de la politique à y mener doit se manifester dans la personne de l'empereur. Alors que faire ? Face au projet de gouvernement supranational, cher au chancelier Gattinara, c'est finalement celui des régences permanentes, des gouvernements généraux, qui l'emporte. C'est aux membres les plus proches de sa famille que Charles va s'adresser : son frère cadet Ferdinand obtient le Saint-Empire germanique ; son épouse Isabelle de Portugal, les royaumes espagnols ; sa tante Marguerite, puis sa sœur Marie, les Pays-Bas².

- 1 *Correspondenz des Kaisers Karl V. Aus dem königlichen Archiv und der Bibliothek de Bourgogne zu Brüssel*, éd. Karl Lanz, Leipzig, Brockhaus, 1844-1846, 3 vol., t. I : 1513-1532, p. 65. En 1519, Marguerite avait récupéré son titre de régente perdu en 1515 lors de la déclaration de majorité de son jeune neveu Charles. Toutefois, ce n'est qu'en 1522 qu'elle verra ses pouvoirs clairement définis : Laetitia V. G. Gorter-Van Royen, *De regentessen van Karel V in de Nederlanden. Beeld en Werkelijkheid*, dans *Tijdschrift voor Geschiedenis*, t. CX (1997), p. 174-176.
- 2 Sur la première partie du règne de Charles Quint et la nouvelle organisation de l'Empire, voir notamment Carl Brandt, *Charles Quint (1500-1558)*, trad. fr., Paris, Payot, 1939, p. 67-327 ; Geoffrey Parke, « Le monde politique de Charles Quint », dans *Charles Quint (1500-1558). L'empereur et son temps*, dir. Hugo Soly, Arles, Actes Sud, 2000, p. 116-150 ; Pierre Chaunu et Michèle Escamilla, *Charles Quint*, Paris, Fayard, 2000, p. 97-235. Sur les liens entre l'empereur et sa famille, voir Maria José Rodríguez-Salgado, « Charles Quint et la dynastie », dans *Charles Quint. L'empereur et son temps*, op. cit., p. 27-111.

À partir de cette époque, les liens politiques, mais aussi affectifs, de l'empereur avec ses représentants, peuvent être jaugés à l'aune d'une correspondance à caractère contraignant, véritable clé de voûte d'un édifice politique fort complexe en raison de ses disparités³. Ce sont ces échanges de lettres qui serviront à formuler les objectifs politiques, à définir les priorités, à coordonner les actions⁴. Outre donc une prise de la température des liens entre les correspondants, c'est aussi à une meilleure compréhension du lent

- 3 En ce qui concerne plus particulièrement les Pays-Bas et la période envisagée ici, la majeure partie de ces correspondances est conservée au Haus-, Hof-, und StaatsArchiv (HHStA), à Vienne. Voir à ce sujet Laetitia V. G. Gorter-Van Royen, « Die Familienkorrespondenz im Haus-, Hof-, und Staastarchiv aus der Epoche Karls V. und die Niederlande », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes*, n° 36, 1996, p. 139-147. Une entreprise d'édition systématique de la correspondance échangée entre Charles Quint et Marie de Hongrie a débuté voici peu : *Correspondance de Marie de Hongrie avec Charles Quint et Nicolas de Granvelle*, éd. Laetitia V. G. Gorter-Van Royen et Jean-Paul Hoyois, t. I : 1532 et années antérieures, Turnhout, Brepols, 2009. Le deuxième tome, couvrant les années 1533-1534, est en préparation. Pour la correspondance entre Charles et Marguerite d'Autriche au cours de sa seconde régence (1519-1530), une telle publication n'a pas encore vu le jour, contrairement à ce qui existe pour sa première régence (1507-1515) : *Correspondance de l'empereur Maximilien I^{er} et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas, de 1507 à 1519*, éd. André Le Glay, Paris, Société de l'Histoire de France, 1839, 2 vol. (voir aussi la contribution de Gilles Docquier dans le présent volume). On se reportera donc essentiellement pour la deuxième régence de Marguerite à *Correspondenz des Kaisers V.*, éd. cit., t. I, qui regroupe une trentaine des lettres échangées entre Charles et sa tante. Parallèlement, la correspondance, également très fournie, entretenue bilatéralement par Ferdinand d'Autriche avec ses frère et sœur Charles et Marie – quatre tomes ont déjà été publiés – complètera notre compréhension des liens unissant Charles et Marie : *Die Korrespondenz Ferdinands I.*, t. I : *Familienkorrespondenz bis 1526*, éd. Wilhelm Bauer, Wien, Böhlau, 1912 ; *Die Korrespondenz Ferdinands I.*, t. II/1-2 : *Familienkorrespondenz 1527-1530*, éd. Wilhelm Bauer et Robert Lacroix, Wien, Böhlau, 1937-1938 ; *Die Korrespondenz Ferdinands I.*, t. III : *Familienkorrespondenz 1531-1532*, éd. Herwig Wolfram et Christiane Thomas, Wien, Böhlau, 1973-1984, 4 vol. ; *Die Korrespondenz Ferdinands I.*, t. IV : *Familienkorrespondenz 1533-1534*, éd. Christopher Laferl et Christina Lutter, Wien, Böhlau, 2000. Conséquence du double mariage austro-hongrois voulu par l'empereur Maximilien, la correspondance entre Marie et son frère Ferdinand, débute antérieurement à celle entretenue avec Charles.
- 4 Charles, Ferdinand et Marie ont échangé une correspondance d'un professionnalisme inédit au XVI^e siècle. Sur le plan quantitatif, son importance se dessine dans le volume qui nous en est resté : près de 100 000 lettres dans les dépôts de Vienne, Simancas et Bruxelles, pour ne citer que les plus importants. Sur le plan qualitatif, ces princes ont expérimenté un instrument politique puissant ayant servi tout autant la politique intérieure de chacun des territoires habsbourgeois que celle menée dans l'ensemble de l'Empire. Voir à ce sujet, Heide Stratenwerth, « Aktenkundliche Aspekte der politischen Kommunikation im Regierungssystem Karls V. », dans *Karl V. Politik und politisches System. Berichte und Studien aus der Arbeit an der Politischen Korrespondenz des Kaisers*, dir. Horst Rabe, Konstanz, UVK-Universitätsverl. Konstanz, 1996, p. 41-70, et Horst Rabe, *Elemente neuzeitlicher Politik und Staatlichkeit im politischen System Karls V. Bemerkungen zur spanischen Zentralverwaltung und zur Politischen Korrespondenz des Kaisers*, dans *Das Römisch-deutsche Reich im politischen System Karls V.*, dir. Heinrich Lutz, München, Oldenbourg, 1982, p. 161-187.

processus de macération de nombreux textes normatifs que l'analyse des sources épistolaires nous invite⁵.

Si le régent veut défendre les intérêts du territoire qui lui est confié, il doit savoir trouver l'oreille de l'empereur avec des missives de qualité. Mais la qualité des lettres du régent dépendra de sa capacité à obtenir les informations nécessaires et à formuler ses questions et réponses avec clarté, intelligence et concision. De plus, le degré d'influence que le régent peut avoir sur les décisions impériales sera déterminé par la fréquence de ses lettres. Plus il écrira, moins il sera facile d'ignorer ses plaintes, ses questions, ses avis⁶.

Qu'en-est-il donc de la rédaction et de la transmission des lettres échangées entre Charles Quint et ses deux régentes aux Pays-Bas, Marguerite d'Autriche (des environs de 1520 à 1530) et Marie de Hongrie (durant les premières années de son gouvernement, soit à partir de 1531) ?

Les nappes de brouillard qui enveloppent encore maints aspects de ce vaste sujet ne m'autoriseront pas à tout envisager au fil de ces quelques pages. Ainsi, je privilégierai tout particulièrement un pan de ces correspondances, à savoir la correspondance autographe et/ou secrète, c'est-à-dire celle qui passe directement des mains de l'empereur dans celles de la régente, et vice-versa, voire aussi, dans certains cas, dans quelques rares mains autorisées⁷. Ces missives nous permettent de disposer d'un bon laboratoire pour une analyse des relations interpersonnelles, ceci en opposition avec les lettres stéréotypées écrites par les secrétaires, et qui, hormis quelques nuances, ne laissent pas apparaître de réelles différences entre l'époque de Marguerite d'Autriche et celle de Marie de Hongrie. Toutefois, quantitativement et pour les lettres autographes, le rapport est largement favorable à Marie, leur nombre étant très réduit pour Marguerite.

Dans l'instruction délivrée à Marguerite d'Autriche, le 1^{er} juillet 1519, marquant ainsi le début de sa deuxième régence, il est stipulé que l'« empereur veult diligemment estre adverty [...] des matieres d'importance [...] et en attendre sa responce [...] », et qu'elle prenne « le principal soing et charge

5 Jean-Paul Hoyois, « La correspondance entre Marie de Hongrie et Charles Quint avant et au début de la régence : une édition sur le métier », dans *Marie de Hongrie. Politique et culture sous la Renaissance aux Pays-Bas. Actes du colloque tenu au Musée royal de Mariemont les 11 et 12 novembre 2005*, dir. Bertrand Federinov et Gilles Docquier, Morlanwelz, Musée royal de Mariemont, 2008, p. 52-60.

6 *Correspondance de Marie de Hongrie...*, éd. cit., t. 1, p. vii.

7 *Ibid.*, n° 280/2, p. 514, Nicolas de Granvelle, premier secrétaire de l'empereur pour les Pays-Bas, à Marie de Hongrie, 8 octobre 1532, orig. autog. : « [...] par autres lectres appart, dont la superscription fait mention de les mectre és mains de vostre magesté ».

de ses affaires secrets qui se traicteront par chiffre et aultrement [...] »⁸. En février 1533, Charles précise à sa sœur Marie de Hongrie que, « quand il y aura chose qu'il veult estre tenue secrete, [l'empereur] l'escrira seulement de sa main [...]. Et que la royne face le semblable⁹ ». Ces deux citations, distantes d'une petite quinzaine d'années, outre qu'elles tracent une frontière entre divers types d'informations à fournir – les unes à ne pas divulguer¹⁰, les autres que nous pouvons qualifier de plus ordinaires, et qui se traiteront *via* les chancelleries –, mettent en scène une des principales caractéristiques qui distinguent les relations épistolaires entre Charles et sa tante Marguerite d'une part, entre Charles et sa sœur Marie, d'autre part. Moyen de correspondance fort peu utilisé entre l'empereur et Marguerite, la lettre autographe s'octroie une place de choix dès le début de la régence de Marie¹¹.

- 8 Andreas Walther, *Die burgundischen Zentralbehörden unter Maximilian I. und Karl V.*, Leipzig, Duncker und Humblot, 1909, p. 92. Le recours à la correspondance chiffrée, plutôt qu'à une lettre autographe, peut se justifier pour plusieurs raisons. Par exemple : « Monseigneur [...] je vous respondroye sur chascun point par lectres de ma main, n'estoit le dangier des chemins qui me contraint user de ziffre, et par ceste et autre suppleer, ce que scay ne vous seroit agreable n'estre escript d'autre maniere » (Marguerite à Charles, 26 mai 1529, dans *Correspondenz*, éd. Karl Lanz, n° 117, p. 300).
- 9 Vienne, HHStA, Belgique PA 25/1, fol. 146r. Sommaire de la lettre autographe de Charles à Marie du 1^{er} février 1533. Notre doute est grand sur la perception que Maria José Rodriguez-Salgado, « The Art of Persuasion: Charles V and his Governors », dans *Power and Persuasion. Essays on the Art of State Building in Honour of W. P. Blockmans*, dir. Peter Hoppenbrouwers, Antheun Janse et Robert Stein, Turnhout, Brepols, 2010, p. 59-82 (p. 67), a du terme *secret* : quelque chose qui ne soit pas négociable au sein des conseils. Personnellement, l'analyse de plusieurs centaines de lettres autographes nous fait plutôt pencher pour quelque chose qui ne soit pas à divulguer à n'importe qui et à n'importe quel moment, sans en avoir pesé le pour et le contre au plus haut sommet.
- 10 Même le premier secrétaire de Charles Quint, Nicolas de Granvelle, pourtant en parfaite symbiose avec son maître, ne peut les lire ni les ouvrir, du moins et à notre connaissance, de sa propre initiative. *Correspondance de Marie de Hongrie...*, éd. cit., t. I, n° 244/1, p. 441, Granvelle à Marie, 2 septembre 1532, orig. autog. : « Madame, ou mesme instant que je receu vendredi dernier le paquet de vostre magesté, je baillis a l'empereur les lectres que luy escripvies de vostre main, et luy leu celles de secretaire ».
- 11 À plusieurs reprises, il fait état de la supériorité hiérarchique, de la priorité à accorder aux missives autographes : *ibid.*, n° 237/7, p. 421, Granvelle à Marie, 21 août 1532, orig. autog. : « Je feray faire une lectre de secretaire de par sa magesté a vous madame, touchant la provision que sadite magesté fait desdits offices [...]. Mais je l'ay esciemment differé affin que les premieres nouvelles vous en vinsent de la main de sadite magesté [...] ». Voir également Laetitia V. G. Gorter-Van Royen, « Maria von Ungarn als Korrespondentin », dans *Maria von Ungarn (1505-1558). Eine Renaissancefürstin*, dir. Martina Fuchs et Orsolya Réthelyi, Münster, Aschendorff, 2007, p. 47-58. Sans autre précision, Jane de Jongh, *Marguerite d'Autriche*, Bruxelles, s.n., 1944, p. 169, dit qu'un des secrétaires de la tante de l'empereur, jouissant de la confiance pleine et entière de la régente, s'occupait des affaires urgentes et de la correspondance secrète. Dans les cas spéciaux, lorsqu'elle ne voulait pas initier à ses projets ses collaborateurs même les plus dévoués, Marguerite écrivait elle-même ses lettres.

Tentons d'en comprendre les tenants et les aboutissants.

Bien qu'il soit prouvé que le recours à la correspondance autographe se développe au fil du *xvi^e* siècle dans les milieux princiers – volonté de mieux personnaliser l'échange, compensation à une séparation parfois fort longue¹² –, cela ne suffit pas, loin de là, à expliquer le cas qui nous occupe ici. Surtout quand on connaît le désamour qui existait entre Charles et les besognes d'écriture¹³. Toutefois, et à nos yeux, cette constatation générale doit obligatoirement s'accompagner de fortes nuances. En effet, il serait bien hasardeux d'en faire une caractéristique omniprésente dans l'attitude du monarque, sinon comment expliquer le traitement de faveur réservé à Marie ? En 1532, il s'excuse auprès de sa sœur de la brièveté de sa lettre, « car aultrement elle seroyt mal escrite pour ce qu'il y deux heures que je ne fay autre chose, més c'est a ma fame. Et pour ce, la peyne m'en est plus grande¹⁴ », ou lui confesse : « Je disoys bien que sy je alongoys ma lectre, qu'elle seroyt pis escripte en la fin que au commencement, davantage que je me suis fort hasté a l'escrivre. Et pour ce, pardonnés les fautes¹⁵ ». Nicolas de Granvelle, son premier secrétaire pour les affaires des Pays-Bas et de l'Empire depuis 1530, personnage qualifié de « bon licet de l'empereur¹⁶ », n'hésitait pas à lui tirer l'oreille à ce sujet, le pressant continuellement

12 *Correspondance de Marie de Hongrie...*, éd. cit., t. I, n° 101/1, p. 181, Marie à Charles, 21 avril 1532, minute autog. : « Puisque ne puis euser de mon office de bouche, le faitz par lectre [...] » ; Vienne, HHStA, Belgien PA 25/4, Marie à Charles, 20 janvier 1533, minute autog., fol. 35r : « Vous estes monseigneur asteure pour vous eslonger de sorte que ne say sy poray sy souvent avoir de voz nouvelles [...] » ; Vienne, HHStA, Belgien PA 25/4, Marie à Charles, 14 février 1533, minute autog., fol. 43r : « Monseigneur, voiant que chaque bon et leal serviteur ou servante est tenue d'avertir son seigneur et mestre pour son aquit, le bien et le mal de ses affaires [...] n'ay peu lesser pour mon aquit vous avertir la perplexité en quoy je me trouve [...] Et j'eust bien desiré le pooir faire moy mesmes de bouche [...] ». Dans cette optique, la lettre, même autographe, semble ne pas toujours suffire. Le porteur de la lettre, généralement une personne de confiance, est alors chargé d'en faire un commentaire oral et plus détaillé. Si ce procédé permet d'atténuer le sentiment de distance entre l'expéditeur et le destinataire, il évite aussi dans certains cas, que la lettre ne soit trop longue. Voir par exemple, Vienne, HHStA, Belgien PA 25/2, Charles à Marie, 1^{er} février 1533, orig. autog., fol. 168r : « Madame ma bonne seur, j'ay par Yve receu vostre lectre datee du xxx^e de decembre, et depuis une autre vostre lectre du xii^e de jenvy, et par yselles, aussy par la credence dudit Yve, entendu de vos nouvelles et ce que luy avés ordonné me dyre. Et pour ce que sur tout luy ay parlé au long et ordonné vous en fayre raport, ce qu'il saura bien fayre, m'en remestera y a ce qu'il vous en dyra [...] ». Christine Benevent, « La correspondance d'Érasme : fonctionnement, fonctions et fictions d'un réseau épistolaire », dans *Réseaux de correspondance à l'Âge classique (xvi^e-xviii^e siècle)*, dir. Pierre-Yves Beaurepaire, Jens Häselser et Anthony MacKenna, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006, p. 17-32 (p. 28), rapporte qu'Érasme trouvait peu prudent de tout confier à une lettre. Mais revers de la médaille, note l'auteur, les véritables messages, souvent délivrés oralement par l'intermédiaire d'un tiers, n'ont pas laissé de traces.

13 Voir notamment à ce sujet M. J. Rodriguez-Salgado, « The Art of Persuasion », art. cit., p. 64-68.

14 *Correspondance de Marie de Hongrie...*, éd. cit., t. I, n° 246/2, p. 447, 4 septembre 1532, orig. autog.

15 *Ibid.*, n° 234/20, p. 415, 21 août 1532, orig. autog.

16 François Thibaut, *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges, ou de la littérature et des arts sous Marguerite d'Autriche*, Paris, Leroux, 1888, p. 39.

à écrire les lettres de sa main afin d'éviter à trop retarder l'expédition du courrier : « Madame, je confesse plainement que l'on a beaulcoup tardé a respondre aux lectres de vostre majesté, mesmes a celles touchant les affaires de par dela, receues lorsque la court se partit de Barcelonne. Et pourrez veoir la cause de la tardance par ce que l'empereur vous en escript, et Dieu scet qui m'en a fort ennuyé et n'a tenu par mon importunité. Mais comme qu'il en soit, avec les empeschemens que a la verité sont esté des plus grans, il y a tousjours longueur quant sa majesté doit escrire de sa main¹⁷ ».

Aux environs de 1530, il est admis que Charles prend une part plus active, plus personnelle, à la conduite des affaires. Il devient aussi plus assidu à l'écriture et adopte un langage moins conforme : « Et a ceste cause, n'estoyt besoing fayre vos excuses de m'escrire sy privement les folyes comme dites, car je ne les ay veu. Et icelles ne le sont synon propos pour ce deslaser après avoyr escript les affayres et fayt autres choses quy rompent la teste au gens. Et pour le non vous rompre avec plus longues lectres, feray fin [...]»¹⁸ ». En effet, sa froideur quasi légendaire, la distance qu'il affichait jusqu'alors, s'estompe quelque peu¹⁹.

- 17 Vienne, HHStA, Belgien PA 23/2, Granvelle à Marie, 31 juillet 1533, orig. autog., fol. 21r. Sur ce personnage de premier plan, voir notamment la biographie qui lui a consacré Daniel Antony, *Nicolas Perrenot de Granvelle, premier conseiller de Charles Quint*, Clamecy, Éditions du Sekoya, 2006. Le manque de réponses de l'empereur aux missives de ses régentes aux Pays-Bas est à l'époque de Marguerite (période où les lettres autographes de Charles sont très rares) parfois durement ressenti : « Monseigneur, vostre absence [...] et la necessité en laquelle je me trouve [...] me donnant occasion de passer ou dissimuler de beaucoup de choses que autrement je ne feroye [...]. Et je vous suplye souvent avoir de vos nouvelles. Il n'est riens que tant desespere vos subjects que faulte de nouvelles de vous [...] » (*Correspondenz*, éd. K. Lanz, n° 9, p. 94, 21 février 1524). Le procès intenté à Charles par certains historiens comme Maria José Rodríguez Salgado – voir notamment ses deux contributions déjà citées notes 2 et 9 – à propos de son esprit lent à réagir, de son manque de célérité à traiter les affaires, est-il fondé ? Après tout, l'incriminé n'était-il pas le premier à le reconnaître, s'excusant continuellement de son éternelle paresse ? Le grand mérite de l'empereur n'est-il pas *a contrario*, d'avoir su s'entourer de conseillers d'une haute compétence (Gattinara, Granvelle père et fils, Los Cobos, etc.) et d'avoir été indéniablement un excellent capitaine d'équipe au sein de sa famille ?
- 18 *Correspondance de Marie de Hongrie...*, éd. cit., t. I, n° 40/5, p. 59, Marie à Charles, 28 janvier 1532, orig. autog.
- 19 Le constat d'Hugo Soly, « Introduction », dans *id.*, *Charles Quint et son temps*, op. cit., p. 12-13, repris dans des termes assez semblables par Maria José Rodríguez-Salgado, « Charles Quint et la dynastie », art. cit., p. 61, et « The Art of Persuasion », art. cit., p. 70-82, attestant que Charles « veillait à ne pas confier au papier ses pensées et sentiments les plus profonds », que « ses lettres sont généralement brèves et concrètes, même quand elles s'adressent à des parents proches jouissant de son entière confiance », et que, « dans les pièces de sa main où il développe une vision plus ample, l'empereur se garde d'écrire la moindre phrase qui puisse entrer en contradiction avec l'image de sa personne qu'il a soigneusement construite » méritent plus que des nuances. Si la tristesse que l'empereur exprima lors du décès de son neveu Jean de Danemark est le contre-exemple trop souvent cité pour illustrer son mutisme épistolaire en matière de sentiment (voir *Correspondance de Marie de Hongrie...*, éd. cit., n° 229/1, p. 399-400, Charles à Marie, 13 août 1532, orig. autog.), une lecture exhaustive de sa correspondance autographe

Cette période marque un tournant important dans sa vie. Les décès du grand chancelier Gattinara et de Marguerite d'Autriche, deux personnalités aux allures

avec Marie prouve à souhait qu'il savait dépasser ce schéma quelque peu réducteur, et pas seulement à propos de ses ennuis de santé et des parties de chasse. Sa lettre à Marie du 31 juillet 1533 (Vienne, HHStA, Belgien PA 25/2, fol. 235r-238v), une période où Marie est découragée et songe à abandonner la régence des Pays-Bas, est d'une rare intensité : « Madame ma bonne seur, j'ay receu tant de vos lectres ausqueles n'ay respondu que j'en ferays ungne bien grande de seullement les resyter. Et a ceste cause, n'en feray redite, més bien vous veulx avertyr que par ceste, vous respondray a toutes celles que m'avés escript tant de vieilles dates que de nouvelles par ce dernyr courier. Et a celle que Emyrecourt et mestre Loys me presenterent dernyerement, vous respondray par eulx quy vont a leur journees, et a celles de Varas, vous respondray par luy, lequel despescheray tost et en sachant plus d'amendement au mal de ma femme, duquel aussy ce porteur, Richart, vous pourra mieulx avertyr que moy, veu que il pasera par le lieu ou elle est demouree malade, tant y a que j'ay bien esté forcé d'estre de bon gouvernement. Et encores faudra que je le soye au moyns tout le moys qu'il vient, combien qu'il est propice pour les chaleurs que ycy fait, s'il m'en desplest il, car c'est trop tost après sy longue abstinence. Et povés estre bien aseurer que a fayre aynsy, je ne pourveray par dela de ce que désirés, je suis ja sy faché de ce mal que je ne say qu'en doys dire. Je vous veus bien confesser que outre ma paresse acoustumee, ce a esté cause que j'ay tant tardé a vous escrire et respondre sur ceste facherye et ces chaleurs, je ne me suis trouvé pour le povoyr fayre. De m'escuser sur les cortés, ce seroyt excuse, car je n'y ay ancores tant travaillé que ce ay esté cause de tant de tardance pour avoyr tant a quoy respondre, et moy tant de paresse de ce fayre, de quoy vous demande pardon [...]. Des termes que ceulx de dela usent, je le pues juger par ce que j'en vis et congnois sur la condycion de plusieurs d'eux. Més a ce, n'y a autre remede que ce que vous en ay escript, et me respondés de mesmes. Je ne fays doute que ce vous donne plus de facherye de moy et d'empeschement, et vous mest plus de difficulté a entendre aus affayres [...], vous y faut madame ma bonne seur, efforcer, et pour ce ne vous rebouter n'y craindre le scandale, car ils seront les plus sages. Et quant ils ne le seryont, je y mesteroy ordre, et ne vous y leseroy en ceste confusyon, més vous prie que pour ce, ne vous lasiés de bien fayre, car en la fin, quant ils verront que ce ne leur prouffitera de rien, ils congnoisteront leur faute, et se laseront de telles fasons de fayre que rien ne vayllent. Et a ce propos, pour ce qu'il me samble que ce que m'escripvés de vostre imposibylté, vous vidier prinsyalement de telles et autres ocasyons samblables, et de difycultés que ce presentent devant vos yeulx, samblablement que les maladyes que les gens ont ordynayement, les fayt penser que ils ne peullent porter les paynes que causent ycelles, veu que je me suis trouvé empesché de toutes telles pensees et plusieurs autres. Et que après les avoyr chassees, j'ay trouvé souvent que povoyz et avoyz le moyen de mieulx povoyr fayre et supporter le travail et afayres aynsy que quelque foys, il faut ce supporter et fayre ce que l'on peut, car a l'impossible nul n'est obligé [...]. Aussy ma seur, vous faut penser que sy n'estyés en ceste charge, la faute que m'y feryés, et la faute qu'il y a de personnes pour y mestre, et bien le savés, et la faute que par vostre absence y auroyt, vous en seryés cause, et Dieu seroyt de ce plus deservy que de quelque foys. Et toutes celles que vostre santé le requiert, prinsyés vos ayses et repos, et a ceste cause, vous prie pour le present, non seulement parler de ceste vostre absence, més ancores non y penser, car je vous assure qu'elle ne me convyent en fason du monde. Et quant l'aurez bien pensé ne say sy aussy, elle vous convyent tant que il le vous samble. Més affin que de ce ne vous viengne mal, je vous prie ne pretendre plus que de porter ny plus les choses a ceur que pour vostre santé et bien des affayres bonnement fayte convyendra. Je vous pues conseiller en ce, car j'en ay experyence, non que je veulle dyre que je fays tout ce que je doys, ayns croyz que peu le font ny peullent fayre, més que l'on face le mieulx que nos forces peullent porter, tant les corporelles que celles des biens et affayres. Dieu ne demande plus que le possible, et pour ce, vous prie ancores de rechief que pour l'amour que me portés, veullés fayre ce que desja est dit, et comme de vous madame ma bonne seur, j'ay la vraye confiance ».

presque étouffantes pour le jeune empereur qui vient de se faire couronner par le pape, le soulagent presque et le décide à prendre son destin en main²⁰. Depuis sa déclaration de majorité en 1515, Charles, bien aidé de quelques-uns de ses conseillers, a toujours nourri quelque méfiance à l'égard de Marguerite d'Autriche. À la même période, ne lui avait-elle pas fait déclarer par voie de mémoire : « [...] puisque ainsi est que je congnois evidamment, après avoir eu assés longue patience, que par divers moyens [...] l'on tache vous donner souspeçon sur moy [...] pour me retirer de vostre bonne grace et confiance [...] »²¹. Cet antagonisme trouve principalement son origine à l'époque où l'éducation du futur empereur passa des mains de Marguerite, anglophile convaincue, dans celles de Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres, partisan d'un rapprochement avec la France, et donc adversaire politique de la tante de Charles²². Vis-à-vis de sa sœur Marie, il n'avait aucune raison d'adopter cette attitude. De plus, Marguerite avait déjà exercé la régence des Pays-Bas quand Charles la prit à son service. Marie, âgée de 26 ans, prenait quant à elle les rênes du gouvernement de provinces qu'elle avait quittées depuis longtemps. Marguerite disposait de ressources financières personnelles non négligeables. Marie laissait derrière elle la déroute hongroise et revenait dans les provinces de son enfance sans le sou, donc totalement dépendante de ses deux frères, Charles et Ferdinand²³. Marguerite, la tante et « presque mère » n'entendait pas se faire damer le pion par un neveu qu'elle avait en partie éduqué, par qui elle voulait être respectée et pour qui elle s'était dépensée corps et âme dans son élection à l'Empire. Elle s'accrocha donc à sa tâche de gouvernante qui selon ses propres dires, ne pouvait être mieux exercée que par elle²⁴. Marie n'avait pas de telles exigences à faire valoir vis-à-vis de Charles et montra à plusieurs reprises, du

20 Sur le tournant de 1530 et la symbolique qui entoure le couronnement de Bologne, voir notamment Juan Carlos D'Amico, *Charles Quint, maître du monde : entre mythe et réalité*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2004.

21 Mémoire de Marguerite présenté à Charles d'Autriche (Bruxelles), 20 août 1515, dans *Correspondance de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas avec ses amis, sur les affaires des Pays-Bas, de 1506-1528*, éd. Laurent-Philippe-Charles Van den Bergh, Leyde, S. et J. Luchtmans, 1845-1847, 2 vol. t. II : 1511-1528, n° 226, p. 117-118.

22 Sur ce personnage, voir la biographie de Georges Dansaert, *Guillaume de Croÿ-Chièvres, dit le Sage (1458-1521)*, Paris, J. Vermaut, 1942.

23 Sur les années hongroises de Marie, voir notamment : Laetitia V. G. Gorter-Van Royen, *Maria van Hongarije, regentes der Nederlanden. Een politieke analyse op basis van haar regentschapsordonnanties en haar correspondentie met Karel V*, Hilversum, Verloren, 1995, p. 69-94 ; Orsolya Réthelyi, « Ambiguous Loyalties? Mary as Queen of Hungary (1521-1526) », dans *Marie de Hongrie. Politique et culture...*, op. cit., p. 13-24, ainsi que la plupart des contributions réunies dans *Maria von Ungarn*, op. cit.

24 Karl Lanz, *Staatspapiere zur Geschichte des Kaisers Karl V. aus dem königlichen Archiv und der Bibliothèque de Bourgogne zu Brüssel*, Stuttgart, Lanz, 1845, p. 36 (Instruction de Marguerite pour Pierre de Rosimboz envoyé vers l'empereur, 16 avril 1527).

moins dans les premières années de sa régence, son désintéressement pour la mission qui lui avait été confiée²⁵. Néanmoins, elle ne voulait pas décevoir. Si Marguerite faisait valoir l'expérience acquise, Marie n'allait pas se montrer telle une régente naïve, une simple exécutrice des volontés du *pater familias*²⁶.

L'accroissement de la correspondance autographe observé dès le début de la régence de Marie est-il le reflet d'une évolution des comportements dans le traitement des affaires, découle-t-il d'une redéfinition des rapports qui doivent être entretenus entre l'empereur et sa régente, ou bien est-il le miroir de profondes affinités familiales ? À moins qu'il ne s'agisse de tout cela à la fois ?

À Marguerite d'Autriche, en 1522, à Marie de Hongrie, en 1531, l'empereur fait délivrer trois textes servant à baliser les pouvoirs de la régente. Deux d'entre eux sont officiels donc publics : le plein-pouvoir et l'instruction ; le troisième, officieux : l'instruction secrète ou restriction, seulement connue de la régente, de l'empereur et d'un groupe restreint de conseillers²⁷. Comme ce n'est ni le lieu ni le moment de nous étendre sur ce sujet, retenons néanmoins qu'une comparaison entre les instruction et restriction remises à Marguerite et celles adressées à Marie, montrent clairement que les pouvoirs de Marie sont plus étendus : principalement dans les matières financières, mais aussi en ce qui concerne sa liberté d'action dans l'arbitrage et la conclusion des débats au sein des conseils, et pour ce qui intéresse particulièrement notre

25 Vienne, HHStA, Belgien PA 25/4, fol. 43r, Marie à Charles, 14 février 1533, minute autog. : « [...] je tiens vostre majesté bien recors des remonstrances que devant vostre parlement voz consaulx d'estat et finanses, et moy, quy lors estoie bien nouvelle venue et batarde des affaires que prenoie en serge par vostre commandement, vous fimes, et de la creinte que aviemes de pas pooir satisfaire aulx serges » ; Vienne, HHStA, Belgien PA 25/4, fol. 48v-49r, Marie à Charles (instruction donnée à Philippe de Croÿ, duc d'Aerschot), 14 février 1533, orig. autog. : « Suplira ledit duc sa majesté de ma part, en toute humilité et pour l'onneur de Dieu, qu'il luy plaise y mestre le remede, ou sy sa majesté ne le peult faire, le suplira de ma part qu'il luy plaise avoir regart que l'obeissance que luy dois et l'amour que luy porte m'amene a venir en sest estat dont suplira de rechieff sa majesté sy très humblement qu'il est possible, qu'il luy plaise en sest endroit garder mon honneur et plus tost me deserge de seste serge, voiant que sans ce ausy ne m'est assés idoine, et ne doute aultres le feroient en tout endroit mieulx que moy. Et que sa majesté aie plus de regart aulx justes causes quy me meuvent de luy de ce suplier que a ce que le duc luy pora dire de soy mesmes ».

26 Citons ici deux contributions incontournables sur le sujet : L. Gorter-Van Royen, « De regentessen van Karels V », art. cit., p. 169-197, et « Les régentes de Charles Quint aux Pays-Bas. Marguerite d'Autriche et Marie de Hongrie », dans *Marie de Hongrie. Politique et culture...*, op. cit., p. 25-32.

27 Ces différents textes sont confrontés dans L. Gorter-Van Royen, *Maria van Hongarije*, op. cit., p. 145-158 et 326-339. Pour l'instruction secrète délivrée à Marie en 1532, texte connu par une copie du XVIII^e siècle redécouverte depuis peu, voir *Correspondance de Marie de Hongrie...*, éd. cit., t. I, n^o 24, p. 35-41. D'une manière plus générale, voir aussi Horst Rabe et Peter Marzahl, « "Comme représentant nostre propre personne" - Regentschaften und Regentschaftsordnungen Kaiser Karl V. », dans *Karl V.*, op. cit., p. 71-94.

propos, dans le rôle central qui lui est conféré dans la communication entre l'empereur et le gouvernement des Pays-Bas. En effet, pendant la régence de Marguerite, les grands seigneurs disposaient d'une assez grande liberté pour correspondre directement avec Charles. À partir de 1532, ceux-ci sont tenus de le faire par l'intermédiaire de la régente à qui l'empereur, semble-t-il très confiant en sa sœur, renverra ses réponses. La masse impressionnante des lettres conservées à Vienne en est un bon indicateur : dès le début de la régence de Marie, le nombre des missives des seigneurs diminue sensiblement alors que la quantité des lettres tant de main de secrétaire qu'autographes entre l'empereur et la régente, augmente fortement²⁸. À cet égard, il est intéressant de noter qu'en 1529, soit plus ou moins à la même époque, quand Charles confie la régence des royaumes espagnols à son épouse Isabelle de Portugal, ce n'est pas à elle qu'il confie principalement ce rôle, mais au président du conseil d'État²⁹.

170

En 1517, lors de son départ pour l'Espagne, Charles avait simplement installé un conseil de régence dans lequel Marguerite siégeait sans statut particulier : mesure fort probablement conseillée à Charles par le déjà nommé Guillaume de Croÿ. Dans son sillage, le Habsbourg entraînait quelques inconditionnels de Marguerite d'Autriche, notamment Gattinara bientôt revêtu des habits de grand chancelier de tous les territoires de Charles. Si Marguerite a favorisé cette promotion, l'on connaît aussi le rôle joué inversement par Gattinara dans la restitution du titre de régente à Marguerite en 1519 et dans la redéfinition de ses pouvoirs en 1522³⁰. Cette année-là, c'est lui aussi qui rédige l'instruction secrète destinée à Marguerite, texte dont s'inspirera grandement Nicolas de Granvelle pour Marie de Hongrie³¹. La présence de Gattinara dans l'entourage de Charles a donc joué en faveur de Marguerite, beaucoup plus que s'il était resté auprès de sa maîtresse. En 1521, la mort de Guillaume de Croÿ avait aussi fait le reste.

C'est à ce moment que l'on assiste à la montée en flèche d'Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraten, véritable mentor de Marguerite d'Autriche au cours

²⁸ L. Gorter-Van Royen, « De regentessen van Karel V », art. cit., p. 185-186, et *ead.*, « Die Familienkorrespondenz... », art. cit., p. 142-143.

²⁹ Voir à ce sujet Peter Marzahl, « Regentschaft und Regierung in Spanien: Die Führung der Geschäfte während der ersten Regentschaft der Kaiserin Isabella », dans *Karl V*, *op. cit.*, p. 95-116, et M. J. Rodriguez-Salgado, « The Art of Persuasion », art. cit., p. 70-74.

³⁰ *Correspondance politique et administrative de Laurent Gorrevod, conseiller de Marguerite d'Autriche et gouverneur de Bresse*. Première partie : 1507-1520, éd. André Chagny, Mâcon, Protat, 1913, p. 388-390 ; Andreas Walther, *Die burgundischen Zentralbehörden*, *op. cit.*, p. 203-204 ; L. Gorter-Van Royen, « De regentessen van karel V », art. cit., p. 174-175.

³¹ *Ead.*, *Maria van Hongarije*, p. 155-158, et *Correspondance de Marie de Hongrie...*, éd. cit., n° 24, p. 35-41.

de sa deuxième régence³². Entre autres offices d'importance, il gère les biens personnels de la régente, mais surtout va garder la haute main sur les finances des Pays-Bas jusqu'en 1530. Un vice-régent ? En quelque sorte... Au cours de ses absences, Marguerite se hasarde peu à traiter les affaires importantes et lui écrit donc lettre sur lettre pour hâter son retour. À juste titre, un ambassadeur français indiquait à son encontre qu'à lui seul, Lalaing avait plus d'influence que tout le conseil privé réuni ; sans lui rien ne se passait³³. Ce manque de collégialité dans le processus décisionnel a pour conséquence de mécontenter beaucoup de monde, et au premier chef, l'empereur qui désapprouva sa tante publiquement³⁴. L'a-t-il fait à plusieurs reprises ? Probablement. L'une des répliques les plus cinglantes que Charles ait pu adresser à Marguerite date des lendemains de la victoire de Pavie alors qu'il est en train de négocier les conditions de libération de François I^{er}. Au même moment, Marguerite, sans l'avertir, conclut une paix séparée avec la France. Dans une lettre d'août 1525, l'empereur sort de ses gonds : « Nous vous avertissons, madame, que trouvons assez étrange et ne soyons pas content que pareil chose a pu se passer sans prendre conscience de nos volontés et sans commandement, charge et plein pouvoir de nous³⁵ ». À titre de comparaison, il est intéressant de signaler l'attitude affichée par Charles à l'égard de Marie de Hongrie, qui avait aussi dérogé aux instructions, lors de la conclusion de la trêve de Bomy en 1537 : « [...] combien que ceste ampliacion pourra bailler occasion de sentiment a mes autres royaulmes, pays et subgetz comme povez penser, toutesfois selon l'entiere confidence que j'ay en vous et que estant sur le lieu povez myeux entendre ce qu'il emporte [...] a mesdits pays de par dela [...]. Je vous remectz en faire comm'il semblera le myeux et auray ce qu'en ferez agreable et povez promectre que je le ratiffieray³⁶ ». L'indépendance que Marguerite manifestait de plus

- 32 Au sujet d'Antoine de Lalaing, voir Daniel Coenen, « de Lalaing, Antoine », dans *Nouvelle biographie nationale (de Belgique)*, Bruxelles, t. VII (2003), p. 104-110 ; Hans Cools, *Mannen met macht. Edellieden en de Moderne Staat in de Bourgondisch-Habsburgse landen (1475-1530)*, Zutphen, Walburg Pers, 2001, p. 243-245 ; Joseph Lauwerys, « Lalaing, Antoon van », dans *Nationaal biografisch Woordenboek (van België)*, Bruxelles, t. I (1964), col. 654-660.
- 33 L. Gorter-Van Royen, « De regentessen van Karel V », art. cit., p. 176 ; Gilles Docquier, « *Tousjour loyal, quoy que advienne* ». *Les Relations entre la régente Marguerite d'Autriche et les grands officiers dans les Pays-Bas habsbourgeois (1507-1530)*, mémoire de licence inédit, université catholique de Louvain, 2004, p. 121.
- 34 L. Gorter-Van Royen, « De regentessen van Karel V », art. cit., p. 176 ; G. Docquier, *Les Relations entre la régente...*, op. cit., p. 133-135. Toutefois, pour Marguerite, voir Karl Lanz, *Staatspapiere*, op. cit., p. 34-35, il n'était pas possible de complaire à chacun.
- 35 L. Gorter-Van Royen, « Les régentes de Charles Quint aux Pays-Bas », art. cit., p. 30.
- 36 Jean-Paul Hoyois, « Une pause dans les guerres entre l'Empire et la France : la trêve de Bomy (30 juillet 1537) », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes*, n° 53, 2013, p. 261-268. Bomy est situé au sud de Théroouanne (France, dép. Pas-de-Calais, arr. Saint-Omer, cant. Fauquembergues).

en plus souvent à l'égard de son neveu et des instructions qui délimitaient ses pouvoirs, peuvent expliquer, en partie du moins, le fossé de méfiance qui allait grandissant entre les deux personnages. Il est vrai que cette époque est difficile : pour Charles, comment monnayer au mieux et dans l'intérêt de tout l'Empire, la captivité du roi de France ? Pour Marguerite, en bonne Bourguignonne, comment préserver le plus utilement les intérêts de ses chers Pays-Bas ? Il faut donc relativiser ces tensions et y voir une alternance de hauts et de bas. Pour preuve, d'une lettre de la main de l'empereur de février 1526, mais de laquelle nous n'avons qu'une copie du XVIII^e siècle, transparait une sérénité retrouvée : il la remercie pour la peine, le travail et la bonne volonté qu'elle prend dans ses affaires, en concluant par : « [...] ad ce satisféray de la mesme volonté reciproque que vous porte, qui n'est seullement comme de nepveu a tante, aussy comme de bon filz a vraye et bonne mere³⁷ ».

172

Parmi le grand nombre de lettres envoyées par Charles à Marguerite et qui reposent à Vienne, une seule d'entre elles, datée de 1529, est écrite de la main de l'empereur³⁸. On y subodore une fois de plus la méfiance. Il s'agit de préciser à Marguerite, la manière dont elle devra se conduire pendant les négociations qui devaient aboutir à la paix de Cambrai. Les diplomates impériaux parmi les plus fins, dont Nicolas de Granvelle, étant plongés dans les pourparlers qui allaient déboucher sur le traité de Barcelone, Charles accepta, mais du bout des lèvres, que sa tante rencontre sa belle-sœur, Louise de Savoie. Prudent jusqu'à l'extrême, le Habsbourg fit parallèlement rédiger un acte, tenu secret, dans lequel il précisait qu'en cas d'échec, il se dédouanerait de tout engagement personnel³⁹. Mais, comme on le sait, ces discussions signèrent là un des plus grands succès diplomatique de Marguerite d'Autriche⁴⁰.

En peu de temps et juste avant qu'elle ne devienne régente des Pays-Bas, Marie de Hongrie reçut plusieurs lettres de la main de Charles⁴¹, lui qui en avait envoyé si peu à sa tante. Marie et Charles, qui ne s'étaient plus vus depuis fort longtemps, reprenaient ainsi le contact. S'agissait-il d'un appel du pied ? En chair et en os, leurs retrouvailles culminent lors d'une diète tenue à Augsbourg au printemps de 1530. L'empereur songeait-il déjà à remplacer Marguerite par Marie ? Une lettre du 3 janvier 1531, dans laquelle il propose la régence des

37 *Correspondenz*, éd. K. Lanz, t. 1, n° 81 (copie d'une lettre autographe), p. 190-191.

38 Vienne, HHStA, Belgien PA 21/1, fol. 324r-326r, Barcelone, 10 juin 1529.

39 L. Gorter-Van Royen, « De regentessen van Karel V », art. cit., p. 178-179.

40 Pour mieux approcher ce succès diplomatique, voir Ghislaine de Boom, *Correspondance de Marguerite d'Autriche et de ses ambassadeurs à la cour de France concernant l'exécution du traité de Cambrai (1529-1530)*, Bruxelles, Lamartin, 1935.

41 Six lettres entre le 23 septembre 1529 et le 18 juin 1530 : *Correspondance de Marie de Hongrie...*, éd. cit., lettres n° 6, 8, 10, 11, 12 et 14.

Pays-Bas à Marie, un mois donc après le décès de Marguerite, dissipe notre doute : « Sy j'eusse cuydé que ceste mort deut avenyr, je vous eusse parlé en Ausbourg de ceste maniere, et ne vous eusse donné ceste payne que d'aller sy loing pour retourner, et aussy vous en eusse plus tost escript mon intencion, laquelle dés le premier jour estoyt la mesme que au present vous escrips⁴² ».

L'installation de Marie de Hongrie à la tête du gouvernement des Pays-Bas alla de pair avec la réorganisation des conseils centraux⁴³. Charles espérait-il que ces réformes empêcheraient sa sœur de s'écarter des priorités impériales, comme Marguerite l'avait souvent fait ? Personnellement, nous ne sommes pas encore certain que les desseins de l'empereur étaient tels. Bien que la confiance qui régnait entre eux ne doive plus être remise en question, il est plus difficile de savoir si, dès le départ, Charles avait pleinement conscience de l'énergie et de la brillante intelligence de Marie que beaucoup considéraient comme la plus capable de toute la famille⁴⁴.

En janvier 1532, Charles Quint et son premier secrétaire Nicolas de Granvelle quittent Bruxelles après avoir passé plusieurs mois à mettre Marie au courant de sa nouvelle mission. Comme nous l'avons déjà mentionné, Marie va jouer un rôle charnière dans la communication qui doit passer entre le souverain et le gouvernement des Pays-Bas. Cela a pour conséquence de faire exploser le volume de la correspondance entre l'empereur et la régente. Rien que pour 1532, on dénombre plus de 250 lettres dont une soixantaine sont autographes ; plus de 150 en 1533 ainsi qu'en 1534, etc. *Grosso modo*, celles-ci se répartissent assez équitablement entre les deux correspondants, avec une proportion de missives autographes plus ou moins stable au fil des années, soit entre 20 et 25 %⁴⁵.

Des lettres autographes de Marie, ont été conservées les minutes qu'elle en écrivait préalablement. Lorsqu'à leur relecture, elle constatait que sa main avait précédé sa pensée, elle rayait des phrases voire des paragraphes entiers, et les récrivait dans la marge ou en fin de document. Sous les ratures, il est instructif de lire ce qu'en première instance, elle avait voulu écrire. Parfois, des annotations permettent de savoir ce qu'elle a pu éventuellement modifier au tout dernier moment dans l'original, lui aussi autographe, comme par

42 *Ibid.*, n° 17a/5, p. 16, orig. autog. Henri Carton de Wiart, *Marguerite d'Autriche. Une princesse belge de la Renaissance*, Paris, Grasset, 1935, p. 244, se demande si Marguerite, elle-même, songea à proposer à l'empereur de confier la régence à Marie.

43 Michel Baelde, *De collaterale Raden onder Karel V en Filips II (1531-1578). Bijdrage tot de geschiedenis van de centrale instellingen in de zestiende eeuw*, Brussel, Paleis der Academiën, 1965, p. 17-31.

44 M. J. Rodriguez-Salgado, « Charles Quint et la dynastie », art. cit., p. 86-90.

45 *Correspondance de Marie de Hongrie...*, éd. cit., t. I, p. XLV.

exemple : « la sence de sest article est telle, més les mos sont sangés et mis en aultre forme⁴⁶ ». Dans ce cas, seules des modifications de style peuvent être observées entre la minute que la régente conserve comme aide-mémoire et l'original qui est envoyé à l'empereur. Il apparaît donc clairement que Marie était la seule à décider du contenu de sa correspondance autographe. Cela n'est pas certain pour Charles, nettement moins attiré par les écritures que sa sœur, et qui, d'après certains historiens, pouvait à l'occasion demander à ses principaux secrétaires, Granvelle et Los Cobos, de l'épauler⁴⁷. À maintes reprises, il confie à sa sœur, mais aussi à son frère Ferdinand, son manque d'enthousiasme face à cette tâche⁴⁸, s'excusant de tarder à leur écrire de sa propre main⁴⁹, mais en les

- 46 *Ibid.*, n° 101/8, p. 183, Marie à Charles, 21 avril 1532, minute autog. Une génération plus tard, Élisabeth I^{re} d'Angleterre présente une certaine similitude dans la rédaction de ses discours qu'elle rédige de sa main, les corrigeant avec force ratures, rajouts et repentirs, que l'on trouve entre les lignes précédemment écrites et dans les marges qu'ils remplissent parfois tout entières (Thierry Wanegffelen, *Le Pouvoir contesté. Souveraines d'Europe à la Renaissance*, Paris, Payot, 2008, p. 22-23). Max Bruchet, *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie*, Lille, Danel, 1927, p. 64, atteste l'existence de certaines minutes très secrètes et chargées de ratures de la main de Marguerite, notamment dans la correspondance échangée avec son père, l'empereur Maximilien. Dans sa correspondance avec Charles, nous n'avons pu découvrir jusqu'à présent qu'une seule minute de ce type : Lille, AD du Nord, série B (chambre des comptes), lettres missives, 18915, n° 35329, non datée (apparemment 1518 ou 1519).
- 47 Toutefois, les propos de M. J. Rodriguez-Salgado, *The Art of Persuasion, op. cit.*, p. 67, nous apparaissent trop unilatéraux, du moins pour sa correspondance avec Marie. Pourquoi Charles aurait-il alors si souvent remis à plus tard la rédaction de ses lettres autographes ? Par ailleurs, certaines d'entre elles pouvaient être fort longues. À ce sujet, voir aussi *supra* et note 17. Sur Los Cobos, premier secrétaire de l'empereur pour les affaires d'Espagne et d'Italie, voir Ramon Carande, « Francisco de Los Cobos (1470?-1547) », *Annales. Économies. sociétés. civilisations*, XVII (1962), n° 1, p. 146-152.
- 48 Vienne, HHStA, Belgen PA 25/2, fol. 194r, Charles à Marie, 8 avril 1533, orig. autog. : « Madame ma bonne seur, j'ay sy mal escript les responce sur les articles de l'instruxion de vostre mayn escripte, et suis sy las d'escripre [...] que ce me excusera, outre estre en la galere, de non vous fayre longue lecture [...] ».
- 49 *Correspondance de Marie de Hongrie...*, éd. cit., t. I, n° 186/1, p. 320, 4 juillet 1532, orig. autog. : « Madame ma bonne seur, veu le long tamps qu'il y a que j'ay receu vostre lecture datee a Gant du xiiii^e de juyn, et que j'ay tardé a y respondre, je ne fays nulle doute que me chergerés non de grande diligence ». Les lettres autographes, tant de Charles que de Marie, font souvent aussi état de l'inutilité à répéter ce qui a déjà suffisamment été commenté dans les lettres de secrétaire. On n'écrit pas de sa main si la situation ne le requiert pas. Toutefois, moyen facile pour éviter une tâche qui ne lui plaisait guère, l'empereur en aurait-il abusé ? À la lecture de certaines lettres, l'hypothèse n'est pas à exclure. Voir par exemple, *ibid.*, n° 130/5, 14 mai 1532, orig. avec post-scriptum autog. : « [...] les affaires contenues en ces lectres [de secrétaire] sont de telle calité que besoing est parte ceste poste tost, et non necessayre que vous escrive sur ce de ma mayn », ou *ibid.*, n° 254/1, 20 septembre 1532, orig. autog. : « [...] j'ay receu puis trois jours en ça vostre lecture par le senechal de Haynau, et veu l'instruxion que luy avés bayllé. Et pour ce que a ycelle fays responce par lecture escripte de mayn de secretayre, n'y feray en ceste redyte, car le tamps ny les afayres ne me donnent ce loysir ».

priant de considérer telle ou telle lettre écrite de main de secrétaire comme si elle était de la sienne. Et comme pour faire son *mea culpa*, l'empereur y ajoute généralement un petit post-scriptum autographe⁵⁰. Marguerite d'Autriche recourait aussi à cette pratique. Cela semble avoir compensé, au moins partiellement, le faible nombre des lettres entièrement autographes échangées entre elle et son impérial neveu⁵¹. Parfois y figurait au dos la mention « en sa main », précisant le caractère confidentiel de l'information transmise. Dans ce cas, le post-scriptum pouvait prendre une toute autre couleur, et ne pas se limiter au petit mot de courtoisie. De la main de Marguerite, nous pouvons lire : « Monseigneur, je vous supplie prandre ceste comme de ma main et vouloir prandre la peinne de la lire⁵² ». Faut-il voir dans cette insistance une preuve supplémentaire des relations tendues entre l'empereur et sa tante ? Pour Marie, nous n'avons rencontré que fort rarement de tels exemples, du moins pour les premières années de sa régence. Charles pouvait être rude avec Marguerite (« d'ainsi le faire sans plus tarder », « j'ay advisé », « vous pryé incontinant », « ne veuillez differer », quatre exemples de sommations figurant dans une seule et même lettre⁵³), mais il se montrait généralement plus accommodant avec Marie, même quand l'orage pointait.

50 *Ibid.*, n° 285/7, p. 525, Charles à Marie, 22 octobre 1532, orig. avec post-scriptum autog. : « Madame ma bonne seur, je ne vous escrips de ma mayn pour ce que le long chemyn et le partement du roy mon frere ne me donne loysir a ce [...] ».

51 On trouve aussi de tels exemples dans la correspondance de Marie. Voir notamment *ibid.*, n° 100/10, 18 avril 1532 : « Monseigneur, je vous supplie me pardonner et tenir pour excusée que je ne vous respons sur la lectre qu'il vous a plut m'escripre de vostre mein ».

52 Vienne, HHSTA, Belgien PA 16/2, fol. 238r-239v, 15 décembre 1526, orig. avec post-scriptum autog. Dans certains cas, le post-scriptum autographe ajouté en toute dernière minute au bas d'une lettre de secrétaire, permettait à son auteur de préciser secrètement le fond de sa pensée, jusqu'à contredire le contenu officiel de la missive. À titre d'exemple, *ibid.*, n° 123/3-4, p. 210, Charles à Marie, 2 mai 1532, orig. avec post-scriptum autog. : « Au regard de Henry d'Anvers, ce m'a esté plesir d'entendre par voz lectres, et ce que m'en escript le seigneur d'Oghestraten, qu'il soit prins pour luy faire rendre raison des choses passees en l'endroit de mon pays de Hollande [...]. Et escriptz et mande audit seigneur d'Oghestraten qu'il face entendre songneusement pour luy faire son procès [...] selon que le cas en soy et les particularitéz d'icelluy se pourront mieulx entendre. Faisant en ce que dessus ce que convient pour sçavoir la verité du tout pour le devoir et exigence de justice [...]. Et que son procès se face en Hollande, sans consentir qu'il soit amené devers vous, que ne seroit synon delayer la provision de justice. Et estant sondit procès fait, que avant la difinicion, il nous advertisse de ce qu'il en trouvera » (version officielle) ; « Madame ma bonne seur, quant au fayt d'Henry d'Anvers, je me remis a ce que dessus, sauf que, quant a me renvoyer son procès avant la difinicion d'yceluy fayte, je ne le desire aynsy, ayns que la difinicion et execusyon rigoreuse de justise en soyt fayte, et le plus tost mieulx, puisqu'il l'a sy bien deservy. Et sy ne veult dyre ce qu'il sey, que l'on luy face dire par force et gehenne. Car il me samble que ces euvres et son mesfés est sy cler, qu'il ne luy faut long procès, synon l'execusyon de justice » (post-scriptum).

53 *Correspondenz*, éd. K. Lanz, n° 34, p. 62, 19 juillet 1522.

À l'époque de Marie, pour déterminer qui avait la plus grande influence sur le contenu des lettres de main de secrétaire, il est intéressant de suivre le processus d'élaboration d'une instruction envoyée à Charles en 1543⁵⁴. À cette époque, si les instructions ne sont pas de la main de la régente, elles le sont de celle du président du conseil d'État. Celui-ci en avait rédigé une première version à laquelle Marie apporta de nombreuses corrections, toutes reprises dans le texte définitif. Preuve parmi d'autres que la régente supervisait la totalité de sa correspondance avec Charles. Après tout, gouverner n'est-ce pas tout savoir, ou pour le moins, en savoir plus que les autres⁵⁵ ? En effet, la sœur de Charles Quint savait se montrer curieuse de tout, principalement s'il s'agissait de préserver les intérêts de l'empereur et des Pays-Bas. Comme Bruxelles était le centre du réseau postal de la famille de Taxis, c'est par là que transitait une bonne partie de la correspondance diplomatique destinée à Charles. Marie ayant obtenu le droit d'ouvrir ce courrier, elle était en mesure d'intégrer dans ses propres lettres à Charles les réflexions que lui inspiraient les lettres des ambassadeurs avant même qu'elles soient mises à la disposition de l'empereur⁵⁶.

Marie de Hongrie gardait soigneusement les lettres que lui envoyaient Charles, mais aussi son autre frère Ferdinand et Nicolas de Granvelle, ses trois correspondants principaux. Par ailleurs, elle faisait rédiger des extraits annuels des lettres les plus importantes qu'elle emportait lors de ses déplacements, de façon à se rappeler qui lui avait écrit quoi et quand, mais aussi à réagir rapidement aux informations reçues⁵⁷. Comme Charles le lui écrivait avec un brin d'ironie : « Vous vous excusés de la longueur qu'il y a aus affaires. Je say que ce n'est a vostre culppe [...]. Et l'on dit que la royne est plus diligente que l'empereur, ce n'est mestre grant porc au feu⁵⁸ ». Sans exagérer le propos, l'ex-reine de Hongrie peut donc être qualifiée d'archiviste professionnelle et minutieuse⁵⁹.

54 L. Gorter-Van Royen, *Maria van Hongarije*, op. cit., p. 280-283.

55 À cet égard, nous sommes tenté d'établir un parallèle avec la grille de lecture proposée dans une étude consacrée à Catherine de Médicis. L'auteur y appréhende et utilise sa correspondance comme un texte unique, sans que soit faite une distinction entre les lettres autographes et celles rédigées par des secrétaires, sur la base du postulat que la reine-mère Catherine supervisait l'ensemble de son discours et que l'intervention de sa propre écriture, si elle avait la finalité de montrer au correspondant une dimension d'« amitié » spécifique et appuyée, participait d'une continuité dans sa volonté épistolaire (Denis Crouzet, *Le Haut Cœur de Catherine de Médicis. Une raison politique aux temps de la Saint-Barthélemy*, Paris, Albin Michel, 2005, p. 14, n. 1).

56 À titre d'exemple, voir *Correspondance de Marie de Hongrie...*, éd. cit., t. I, n° 117/1, 28 avril 1532, minute : « Monseigneur [...], ay receu ung paquet de lectres de vostre ambassadeur estant en France, lequel je vous envoye avec ung double de la lectre qu'il m'a escript [...] ».

57 Ces extraits ont été systématiquement repris dans *ibid.*, *passim*.

58 *Ibid.*, n° 124/5, p. 212, 3 mai 1532, orig. autog.

59 *Ibid.*, n° 86/9, p. 154, Charles à Marie, 5 avril 1532, orig. autog. : « ung secretayre ne fayt euvre a escripre en comparayson de vos lectres ».

Nous ne pouvons passer sous silence la correspondance soutenue que Marie de Hongrie entretenait avec Nicolas de Granvelle, premier secrétaire de Charles pour les Pays-Bas et le Saint-Empire⁶⁰. Juriste de formation, Granvelle formulait et structurait ses arguments mieux que son maître. Les lettres qu'il envoie à Marie, presque toutes autographes, fournissent de précieux éclairages sur la relation de l'empereur avec Marie⁶¹. Elles indiquent que le bras droit de Charles n'hésitait pas à livrer à la régente, la primeur de nouvelles capitales et ce, à l'insu de son maître⁶². Dans la succession du courrier envoyé à Marie, on remarquera aussi, et presque toujours, qu'une missive autographe de Charles est automatiquement accompagnée d'une autre de main de secrétaire et immédiatement suivie par une lettre de Granvelle. L'analyse comparative de ces trois formules qui abordent généralement les mêmes sujets, mais avec des langages et des formulations différents, est bien entendu d'un apport exceptionnel pour connaître les responsabilités et les initiatives prises par chacun des correspondants, ainsi que pour différencier le discours officiel de l'officieux⁶³.

- 60 La presque totalité des lettres de Marie à Granvelle a, quant à elle, disparu. Jean-Baptiste Wynants, archiviste brabançon bien connu pour ses copies de la correspondance des Habsbourg, le signalait déjà à la fin du XVIII^e siècle. Le naufrage de plusieurs navires de la flotte impériale au large d'Alger en 1541 en est probablement la cause. C'est également pour cette raison que nous ne disposons plus, hormis quelques rares exceptions, des originaux autographes de Marie à Charles, mais seulement des minutes, elles aussi autographes. Voir J.-P. Hoyois, *La Correspondance entre Marie de Hongrie et Charles Quint...*, op. cit., p. 55.
- 61 Granvelle n'a cesse de rassurer la régente sur le bon accomplissement de sa tâche et sur sa crainte d'ennuyer Charles avec ses « fâcheuses » lettres. À titre d'exemple, voir *Correspondance de Marie de Hongrie...*, éd. cit., t. I, n° 290/4, p. 534, 28 octobre 1532, orig. autog. : « Il n'est, madame, mestier plus reprendre le contentement singulier que l'empereur a du bon devoir que faitces [...] en tous les affaires de par dela » ; *ibid.*, n° 125/9, p. 218, 3 mai 1532, orig. autog. : « Touchant ce que vostredite magesté doubtte de troupe escripre a l'empereur, je vous asseure, madame, que comme dessus, il prent très bien et louhe fort voz lectres » ; Vienne, HHStA, Belgien PA 23/2, fol. 17r, 20 juin 1533, orig. autog. : « Et a bon droit louhe sadite magesté le très grant soing et peinité que faitces esdites affaires de par dela ». En effet, l'ardeur au travail de Marie était démesurée. Granvelle le savait bien en lui écrivant, *ibid.*, n° 185/9, p. 319, 2 juillet 1532, orig. autog. : « Je n'ose dire le tord evident que vostredite magesté fait a soy mesme ». Voir aussi Daniel R. Doyle, « The Sinews of Habsburg Governance in the Sixteenth Century: Mary of Hungary and Political Patronage », *Sixteenth Century Journal*, t. XXXI/2 (2000), p. 349-360, qui offre une large place à cette correspondance.
- 62 *Correspondance de Marie de Hongrie...*, éd. cit., t. I, n° 185/8, p. 319, 2 juillet 1532, orig. autog. : « [...] je vous supplie non faire semblant que je vous aye escript que je m'en mesle » ; *ibid.*, n° 319/5, p. 597, 17 décembre 1532, orig. autog. : « [...] il a esté advisé que ce courrier ne pourte autres lectres de sa magesté que celles de sa main, remectant de vous escripre celle de secrétaire [...]. Et entretant, ay mis pour vostre satisfaction la lectre desja faite sans signature ».
- 63 Les échanges entretenus autour de la nomination d'un chef des finances en 1532, peuvent être pris comme exemple. *ibid.*, n° 234, p. 413, Charles à Marie, 21 août 1532 orig. autog.,

Au cours de ces propos, à plusieurs reprises et sur la base de leurs échanges épistolaires, nous avons pu insister sur la nature des relations que Charles Quint avait entretenues avec les deux femmes qui dirigèrent son gouvernement général aux Pays-Bas : leurs similitudes, mais surtout leurs différences. Au contraire de Marguerite d'Autriche, pour qui il nous manque encore une étude approfondie de sa deuxième régence⁶⁴, comment Marie de Hongrie était-elle parvenue à capter autant l'attention, aussi bien affective que politique, de Charles ? Nous avons déjà signalé que l'empereur n'avait pas attendu la disparition de Marguerite pour songer à la remplacer par Marie, celle avec qui il allait le plus correspondre de sa propre main. L'intérêt qu'il portait à Marie n'était donc pas neuf. La correspondance de l'autre frère, Ferdinand, avec Charles et Marie, le confirme largement⁶⁵.

Les pouvoirs que Marie reçut de son frère, plus étendus que ceux de Marguerite, n'étaient pas une fin en soi. Toute accréditée qu'elle était à avoir les coudées franches, il fallait encore qu'elle puisse le démontrer aux différents acteurs de la classe politique. La lecture des lettres échangées avec Charles montrent qu'elle y est parvenue dès le début de sa mission. Non seulement, sa diligence et sa connaissance des affaires, mais bien entendu et surtout, ses bonnes relations avec l'empereur, lui ont permis d'asseoir son autorité. En matière de nomination aux plus hauts offices, par exemple, combien de fois n'a-t-elle pas réussi à infléchir les choix de Charles⁶⁶ ? Leurs discussions, parfois âpres, pouvaient rendre le

de manière laconique : « L'estat des finances au marquis d'Arscot, laysant le gouvernement de Luxembourg au seigneur de Berges » ; *ibid.*, n° 237, p. 421, Granvelle à Marie, 21 août 1532, orig. autog. : « [...] ay tenu main devers sadite magesté que la chose demeurat secreta, remise a vous madame, pour savoir l'intencion de monseigneur le marquis d'Arskot qui comme je tiens, trouvera dur que sadite magesté vuille qui delaisse le gouvernement de Luxembourg pour ledit estat des finances » ; *ibid.*, n° 242, p. 437, Marie à Charles, 2 septembre 1532, minute autog. : « J'ay parlé monseigneur, au marquis d'Arscott de l'office qu'il vous plaisait luy donner en rendant l'autre. J'en ay fait monseigneur, ung peu plus d'excuses que ce que m'aviés escript [...] ».

64 Le plus large intérêt porté à l'édition de la correspondance de sa première régence a probablement favorisé l'attention plus soutenue portée à son action politique au cours de cette période : voir principalement *Correspondance*, éd. André Le Glay, et *Correspondance*, éd. L. P. C. Van den Bergh.

65 La force des liens entre les trois frères et sœur sur les épaules desquels la destinée d'une bonne partie de l'Europe reposait a été plus d'une fois démontrée. Charles l'a très bien exprimé dans une lettre à Marie du 9 mars 1532 (voir *Correspondance de Marie de Hongrie...*, éd. cit., t. I, n° 70/2, p. 120, Charles à Marie, 9 mars 1532, orig. autog. : « [...] l'amour de l'ung porté a l'autre, renforce celui de tous les autres »). En somme, il ne faisait là que confirmer une tradition familiale bien enracinée. Maximilien n'avait-il pas lui aussi confié à sa fille Marguerite qu'avec Charles, il étaient « une mesme chose correspondant à ung mesme desir et affection » (d'après J. de Jongh, *Marguerite d'Autriche*, op. cit., p. 215). Pour l'édition de la correspondance de Ferdinand avec Charles et Marie, voir *supra*, note 3.

66 À titre d'exemple, voir L. Gorter-Van Royen, *Maria van Hongarije*, op. cit., p. 163-177, et J.-P. Hoyois, *La Correspondance entre Marie de Hongrie et Charles Quint...*, op. cit., p. 56-59.

climat très orageux. Mais grâce à son style franc, sans détour, et nappé d'une dose d'adouçissant, Marie avait pu gagner l'estime de son frère. À l'inverse, elle n'entendait pas que son frère empiète sur les compétences laissées à la régente. Elle voulait les assumer pleinement, notamment pour les matières financières et les nominations aux offices laissées à sa convenance. À propos de plaintes qui s'étaient élevées sur le peu de moyens donnés aux troupes, Charles s'en prit aux membres du conseil des finances. Au moyen d'une instruction, Marie décida de les couvrir : « Que j'entens que l'on veult inculper seulx des finances. Sy ainsy est, suplira sa majesté qu'il luy plaise de nous avertir en coy, et nous y respondrons [...]. Et me veulx renger de leur costé car s'il y a du mal fait, j'en suis plus coupable que eulx pour autant que j'ay voulu savoir le tout et ay conclud les opinions⁶⁷ ». De même, elle n'hésitait pas à le sermonner avec un langage de sœur à frère, surtout si l'honneur de la famille était atteint. Le projet de mariage d'une de leurs nièces, âgée de onze ans, auquel elle voulut s'opposer, est un cas d'espèce. Marie admettait que son frère eut le droit de disposer de la lignée comme il jugeait bon. Elle ne doutait pas que leur nièce accepterait ce mariage, car elle se considérait comme « l'humble fille et esclave » de Charles qui avait accepté que le mariage soit consommé immédiatement. Marie considéra l'attitude de son frère scandaleuse et le lui fit savoir, « car elle n'a que XI ans et demy, et selon le droit de nature, je tiens que c'est contre Dieu et raison de la marier si tempre [...]. Toutesfois, monseigneur, n'ay volu laisser vous en avertir pour ma descharge envers Dieu, vostre majesté, et envers madite niepce et le monde⁶⁸ ».

Quelques expressions bien senties, glanées çà et là au fil de sa correspondance, achèveront ce tableau partiel des relations de la douairière de Hongrie, personnage hardi, haut en couleur et doué pour l'autodérision, avec son frère aîné⁶⁹ : « l'amour qu'il vous a plut me montré, me fait avoir l'audace [...] ⁷⁰ » ; « veu que ne fay que mon naturel, m'en suis de plus avanse, esperant, monseigneur, que ne le prendrés de malle part⁷¹ » ; « [...] sy j'estoie homme, n'en voroie moins faire⁷² » ; « [...] je diray sur tout franchement ce qu'il me

67 Voir L. Gorter-Van Royen, « De regentessen van Karel V », art. cit., p. 186-187.

68 Vienne, HHStA, Belgien PA 25/2, fol. 106r-107r, 25 août 1533, copie de l'époque.

69 À juste titre, M. J. Rodriguez-Salgado, « Charles Quint et la dynastie », art. cit., p. 89, écrit que « la correspondance de Marie apparaît comme une bouffée d'air frais dans le monde guindé et étouffant des relations familiales de Charles ».

70 *Correspondance de Marie de Hongrie...*, éd. cit., t. I, n° 33/2, p. 50, 22 janvier 1532, minute autog. : réitérant son attachement à Charles.

71 *Ibid.*, n° 33/4, p. 50, 22 janvier 1532, minute autog. : ne s'interdisant jamais de dire sa façon de penser.

72 *Ibid.*, n° 213/3, p. 372, 27 juillet 1532, minute autog. : à propos de l'armée qui se prépare à faire face aux Turcs.

samble. Vous eslrés [...] le bon du mavaix s'il i a quelque chose quy vaille » et « [...] vous suppliant, monseigneur, [...] me pardonner sy en fais trop. Je vous assure que mauvailx zelle ne le me fait faire, més bien le contraire. Par quoy [...] vous suplie le prendre de bonne part et atribuer la faulte au peu de sens que ay⁷³ ».

Marguerite d'Autriche, Marie de Hongrie, deux femmes au caractère bien trempé au service d'un même homme, mais n'appartenant pas à la même génération. Marguerite ne put se départir de son esprit résolument bourguignon, peu enclin à comprendre la nouvelle réalité géopolitique et les ambitions de son neveu. Marie, quant à elle, et probablement grâce aux étapes qui égrenèrent la première moitié de sa vie, ne rencontra pas cette difficulté d'adaptation. Et si ce n'est pas docilement, mais bien loyalement, avec toute la résolution nécessaire, que Marie exécuta les volontés fraternelles, c'est toujours en s'appliquant à maintenir dans la mesure du possible, un équilibre entre les nécessités de la politique impériale et les intérêts des Pays-Bas⁷⁴.

73 *Ibid.*, n° 196/9, p. 339, 10 juillet 1532, minute autog. : au sujet de la succession de Jacques III de Luxembourg, seigneur de Fiennes.

74 Affirmer comme M. J. Rodriguez-Salgado, « Charles Quint et la dynastie », art. cit., p. 89-90, que le soutien de Marie à la politique de Charles était inconditionnel, est donc exagéré.

TROISIÈME PARTIE

Conserver et diffuser

CÉSAIRE D'ARLES ET LA COLLECTION
DES *EPISTOLAE ARELATENSES* : LA CONSTRUCTION
DOCUMENTAIRE D'UN LIEN JURIDIQUE
ENTRE L'ÉGLISE DE ROME ET LA MÉTROPOLE D'ARLES
AU VI^e SIÈCLE

Stéphane Gioanni

Les correspondances constituent une part importante des sources textuelles du haut Moyen Âge. Puisant dans les traditions littéraires et administratives de l'épistolographie latine, elles représentent une source incontournable pour l'histoire politique, même si leur forme très recherchée et souvent allusive, qui répond aux contraintes du code épistolaire, rend leur témoignage parfois difficile à exploiter. Ces lettres sont transmises dans des recueils qui constituent eux-aussi des instruments de première importance pour l'exercice du pouvoir¹. En effet, la mise en recueil des épîtres, qui fut réalisée dans certains cas plusieurs siècles après leur composition, poursuit d'une certaine manière le travail d'écriture, modifiant parfois le sens d'un document en fonction des pièces qui l'entourent et de l'objectif recherché par le collecteur². Les lettres arlésiennes, connues sous le titre *Epistolae Arelatenses*, illustrent parfaitement cet aspect de l'épistolographie politique du haut Moyen Âge³.

- 1 Par exemple, les *Variae* de Cassiodore, alors questeur du palais du roi Théodoric à Ravenne (*Cassiodorus Variarum libri XII*, éd. A. J. Fridh, Turnhout, Brepols, 1973, *CCsl*, 96), les lettres arlésiennes qui sont l'objet de cet article, la collection des lettres austrasiennes (*Il Liber epistolarum della cancelleria austrasica [sec. V-VI]*, éd. Elena Malaspina, Roma, Herder, 2001 et la correspondance du pape Grégoire le Grand (Grégoire le Grand, *Registrum epistularum libri I-XI*, éd. Dag Norberg, Turnhout, Brepols, 1982) ; à ces ensembles s'ajoutent les correspondances privées d'Ennede de Pavie, d'Avit de Vienne et de Venance Fortunat qui reflètent notamment les échanges épistolaires au sein des élites des sociétés romano-barbares (voir Bruno Dumézil, « Les correspondances diplomatiques : une autre vision de la violence publique dans les royaumes barbares », dans *Les Médiévistes et leurs sources. Lectures croisées sur le haut Moyen Âge*, dir. Marcelo Cândido da Silva, colloque organisé à l'université de São Paulo [Brésil], 8-10 avril 2009, à paraître).
- 2 Sur la constitution et les fonctions des « collections » tardo-antiques et médiévales, nous nous permettons de renvoyer à *L'Antiquité tardive dans les collections médiévales*, dir. Stéphane Gioanni et Benoît Grévin, Rome, École française de Rome, 2008.
- 3 *Epistolae Arelatenses*, éd. Wilhelm Gundlach, Berolini, apud Weidmannos, 1892 (*MHG*, Ep. III), p. 1-83 (désormais *Epist. Arel.*).

Elles désignent un recueil canonique constitué de 57 épîtres des v^e et vi^e siècles adressées à des papes, évêques et rois, qui témoignent des échanges entre le siège de Rome, la métropole d'Arles⁴, les églises des Gaules et le royaume franc. On considère généralement que ces épîtres ont été rassemblées par l'évêque d'Arles Sapaudus vers 560 pour défendre la primauté du siège d'Arles menacée par la diplomatie mérovingienne⁵. Le collecteur a notamment puisé dans les correspondances de Césaire, évêque d'Arles de 502 à 542, qui dut composer avec trois rois ariens (burgonde, wisigoth, ostrogoth), avant de finir sa vie sous un roi catholique, le Franc Childebert⁶. Les rares lettres⁷ conservées de Césaire⁸, connues essentiellement par les *Epistolae Arelatenses*, montrent l'efficacité politique des lettres épiscopales qui sont un instrument privilégié pour exercer l'autorité, mais aussi pour réinvestir l'espace d'une cité dont l'évêque devenait l'un des principaux défenseurs. Pourtant, dans le même temps, le recueil des lettres arlésiennes, constitué une vingtaine d'années après la mort de Césaire, relativise la portée réelle des stratégies épistolaires, puisque cette collection n'a pas empêché le lent déclin du siège d'Arles dès la fin du vi^e siècle. Nous tenterons de revenir sur le contexte historique de la composition et du regroupement des *Epistolae Arelatenses* avant d'étudier les fonctions politiques et juridiques de ces missives parmi

4 Louis Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, Paris, A. Fontemoing, 1907, 3 vol., t. I, p. 86 sq. ; *id.*, *La Primatie d'Arles*, Nogent-le-Rotrou, Daupéley-Gouverneur, 1893 ; Élie Griffe, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, Paris, A. et J. Picard, 1957, 3 vol., t. II, p. 146-164.

5 Par exemple Ralph W. Mathisen, « Syagrius d'Autun, Virgile d'Arles et Grégoire de Rome : coalition, contrefaçon et autorité locale à la fin du vi^e siècle », dans *L'Église et la mission au vi^e siècle. La mission d'Augustin de Cantorbéry et les Églises de Gaule sous l'impulsion de Grégoire le Grand*, dir. Christophe de Dreuille, Paris, Éditions du Cerf, 2000, p. 267.

6 William E. Klingshirn, *Caesarius of Arles: the making of a christian community in late Antique Gaul*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004. Voir aussi Carl Franklin Arnold, *Caesarius von Arelate und die gallische Kirche seiner Zeit*, Leipzig, J. C. Hinrichs, 1894 ; Jean Guyon, « D'Honorat à Césaire. L'évangélisation de la Provence », dans *Césaire d'Arles et la christianisation de la Provence*, dir. Dominique Bertrand, Paris, Éditions du Cerf, 1994, p. 75-108 ; Marc Heijmans, « Césaire d'Arles, un évêque et sa ville », *Revue d'histoire de l'Église de France*, CCXVIII (2001), p. 5-26.

7 La correspondance de Césaire a été l'objet d'étude du séminaire de latin que je codirigeais à Paris 1 avec Monique Goulet et Benoît Grévin durant l'année 2007-2008. Les traductions des lettres de Césaire sont le résultat de ce travail collectif et je tiens à remercier mes collègues pour leur contribution.

8 *Sancti Caesarii episcopi Arelatensis Opera Omnia nunc primum in unum collecta*, éd. Germain Morin, Maredsous, Mertioli, 1937-1942, 2 vol. ; les lettres de Césaire sont éditées dans le tome II, p. 1-32 : *Caesarii quae supersunt seu ad Caesarium datae epistulae* ; les sermons ont été réédités dans Césaire d'Arles, *Sermones*, éd. Germain Morin, Turnhout, Brepols, 1953 (CCsl, 103-104). Les lettres conservées ont été traduites en anglais dans *Caesarius of Arles: life, testament, letters*, éd. William E. Klingshirn, Liverpool, Liverpool University Press, 1994.

lesquelles se trouvent plusieurs « décrétales »⁹. Nous examinerons, pour finir, une nouvelle hypothèse sur l'origine de cette collection qui s'inscrit dans le développement du droit canonique du premier Moyen Âge.

LA COLLECTION DES *EPISTOLAE ARELATENSES*, CÉSAIRE ET LA PRIMAUTÉ DU SIÈGE D'ARLES

Les 57 lettres arlésiennes sont rassemblées dans un recueil de lettres datant de 417 à 557. Elles constituent une collection « épiscopale » dans la mesure où la plupart des auteurs ou des destinataires sont des évêques d'Arles, leurs suffragants ou des évêques de Rome. Malgré la diversité d'auteurs, de destinataires et de contextes historiques, on peut déceler une certaine unité puisque le recueil peut être interprété comme une défense des privilèges primatiaux d'Arles. Tous les documents (lettres, décrétales, *libellus fidei*) se rapportent aux compétences du siège d'Arles en matière ecclésiastique et correspondent aux grands moments de l'histoire du siège d'Arles aux v^e et vi^e siècles : l'épiscopat de Patrocle, ceux de Ravennius et Léonce au milieu du v^e siècle, et surtout l'épiscopat de Césaire et celui de Sapaudus au vi^e siècle. Le premier texte est la lettre du pape Zosime de 417 qui confère l'autorité métropolitaine à l'évêque d'Arles. Les derniers documents, du pape Pélage I^{er}, confirment les privilèges primatiaux de l'évêque d'Arles Sapaudus vers 556/557.

Les principaux évêques d'Arles (417-557)	Nombre de lettres dans les <i>Epistolae Arelatenses</i> contemporaines de l'épiscopat
Patrocle (412-426)	8
Euladius Honorat Hilaire Ravennius (449-455)	6
Augustal Léonce (461-484)	7
Éone (485-502)	3
Jean Césaire (502-542)	14
Auxanius (543-546)	4
Aurélien (546-551)	4
Sapaudus (552-586)	11

Dès le début du v^e siècle, les évêques d'Arles s'étaient efforcés d'unifier l'Église des Gaules sous leur seule juridiction apostolique. Ils y avaient réussi temporairement une première fois le 22 mars 417, lorsque le pape Zosime éleva l'Église d'Arles au rang de primatiale des Gaules en faveur de son évêque Patrocle. Dans cette

9 Le terme *décretale* désigne ici une « lettre émanant du pape, rédigée selon des règles bien déterminées et répondant à une consultation ou à une demande émanant d'un évêque, d'un dignitaire ecclésiastique ou d'un haut personnage » (voir Gérard Fransen, *Les Décrétales et les collections de décrétales*, Turnhout, Brepols, 1972, p. 12).

« lettre de privilège¹⁰ », le pape confirmait ainsi le rôle important que tenait alors Arles, nouvelle préfecture du prétoire des Gaules. Toutefois, le privilège de l'évêque d'Arles Patrocle fut annulé un an plus tard par Boniface I^{er}, le successeur de Zosime. Alors que l'Église d'Arles était investie par les moines-évêques de l'abbaye de Lérins, Honorat et Hilaire, l'autorité de ce siège fut sèchement sanctionnée en 445 par le pape Léon I^{er} qui reprochait à Hilaire, évêque de 429 à 449, un usage excessif de ses prérogatives, notamment d'avoir déposé l'évêque Célidoine pour insubordination et immoralité : le pape rétablit l'évêque Célidoine et limita la juridiction de l'évêque d'Arles, en lui défendant de procéder à des ordinations épiscopales. Il rappela la suprématie du siège romain sur les métropoles et persuada l'empereur Valentinien III de condamner Hilaire pour son attitude rebelle à l'autorité du Siège apostolique, qui menaçait aussi, selon le pape, la majesté de l'Empire. Mais ce même Léon accorda de nouveaux privilèges au successeur d'Hilaire, l'évêque Ravennius ; et à la fin du siècle, en mars 492, le pape Gélase I^{er} écrivit à l'évêque d'Arles, Éone, pour lui faire part de son élection et pour le charger d'en informer les évêques des Gaules, reconnaissant ainsi la primauté de l'Église d'Arles. Mais ce sont les échanges épistolaires entre leurs successeurs, l'évêque Césaire et le pape Symmaque, qui confirmèrent les privilèges du siège arlésien.

L'importance de l'épiscopat de Césaire dans l'histoire de la primauté d'Arles apparaît clairement dans la collection des *Epistolae Arelatenses*, puisque 14 des 56 lettres de la collection sont écrites, adressées ou liées à Césaire, entre 513 et 538. Mais surtout, c'est sous son épiscopat que l'on voit se définir les prérogatives de l'évêque d'Arles. La *Vie de Césaire d'Arles*¹¹ raconte le voyage de Césaire en Italie, à l'automne 513, auprès du roi ostrogoth Théodoric et du pape Symmaque qui lui remit solennellement le pallium :

Le pape Symmaque, vivement ému lui aussi de cet homme et poussé par un très grand respect pour sa sainteté, non seulement le reçut avec toutes les marques d'honneur dues à un métropolitain, mais aussi l'honora en lui concédant le privilège spécial du pallium. Il décréta que ses diacres, à l'instar de ceux de l'Église de Rome, se distingueraient par le port de la dalmatique¹².

¹⁰ L. Duchesne, *Fastes épiscopaux dans l'ancienne Gaule*, op. cit., p. 87.

¹¹ La *Vita Caesarii* est une œuvre collective, écrite à la demande des moniales du monastère Saint-Jean par les évêques Cyprien de Toulon, Firmin d'Uzès et Viventius, ainsi que par le prêtre Messien, un des secrétaires de Césaire, et le diacre Étienne. Voir *Vie de Césaire d'Arles*, éd. Marie-José Delage, Paris, Éditions du Cerf, 2010, p. 19-26.

¹² *Vie de Césaire d'Arles, Sancti Caesarii episcopi arelatensis Opera Omnia*, éd. cit., t. I, 42, p. 206 : « pro qua re papa etiam Symmacus tanta meritorum eius dignitate permotus, et tanta sanctitatis eius reuerentia prouocatus, non solum uerissime eum metropolitani honore suspexit, sed et concessio specialiter pallei priuilegio decorauit. Diaconos ipsius ad Romanae instar ecclesiae dalmaticum fecit habitu praeminere ».

La même année, l'un des proches collaborateurs de Symmaque¹³, Ennode de Pavie, lui-même originaire d'Arles et lié aux *Firmini*¹⁴, adressa une épître de félicitations à Césaire qui confirme la faveur du pape envers l'évêque d'Arles. Ces relations privilégiées et les nouvelles prérogatives de l'évêque d'Arles apparaissent clairement dans les *Epistolae Arelatenses*. Lors de sa visite à Rome, Césaire avait, semble-t-il, présenté au pape une liste de quatre violations du droit ecclésiastique qu'il lui demandait de condamner¹⁵. Le 6 novembre 513, Symmaque répondit à Césaire en faisant un rappel de ces règles ecclésiastiques et en lui demandant de le rendre public¹⁶. La lettre de Symmaque, adressée à tous les évêques des Gaules, comme celle d'Hormisdas deux ans plus tard¹⁷, joue un rôle de publicité essentiel dans la reconnaissance de l'autorité de Césaire, qui se traduit par le droit, pour l'évêque d'Arles, d'user du pallium sur le territoire des Gaules et, pour ses diacres, de porter la dalmatique comme ceux de Rome¹⁸. La décrétale de Symmaque à Césaire définit assez précisément les prérogatives qui incombent au vicaire : la surveillance des affaires ecclésiastiques, en particulier la convocation des conciles, et le privilège de délivrer des *letterae formatae* pour introduire quelqu'un auprès du pape. Un an plus tard, la lettre du successeur de Symmaque, Hormisdas, reflète les efforts de Césaire pour développer ses relations avec le pape et soutenir la politique de Rome dans la résolution du schisme acacien avec l'Orient (problème pourtant bien étranger aux églises des Gaules)¹⁹. Mais la véritable innovation de Césaire tient dans la fréquence de ses échanges épistolaires avec Rome, dans la publicité qu'il leur donnait et dans

- 13 Stéphane Gioanni, « La contribution épistolaire d'Ennode de Pavie à la primauté pontificale sous le règne des papes Symmaque et Hormisdas », *Mélanges de l'École française de Rome*, CXIII/1 (2001), p. 245-268.
- 14 Ennode de Pavie, *epist.* 9, 33 à Césaire, éd. Fridericus Vogel, Berolini, apud Weidmannos, 1885 (*MGH AA 7*), p. 321. Sur la vie et la correspondance d'Ennode de Pavie, nous nous permettons de renvoyer à *Ennode de Pavie, Lettres (livres 1 à 4)*, éd. Stéphane Gioanni, Paris, Les Belles Lettres, 2006-2010, 2 vol.
- 15 *Epist. Arel.* 26, *Addita est epistola petitoria*, p. 37.
- 16 *Epist. Arel.* 25, *Dilectissimis fratribus uniuersis episcopis per Gallias consistentibus Symmachus*, p. 36 : « *Caesarius siquidem frater et coepiscopus noster, metropolitane Arelatensis ciuitatis sacerdos, ecclesiae beati apostoli Petri liminibus praesentatus, ea, quae pridem de priuilegijs ecclesiarum constituta sunt, nostris postolauit innouari sermonibus* ».
- 17 *Epist. Arel.* 30, *Dilectissimo fratri Caesario uel his qui sub dilectionis tuae ordinatione consistunt Hormisda*, p. 43.
- 18 *Epist. Arel.* 26, du pape Symmaque à Césaire : « À ta charité nous accordons le droit d'utilisation du pallium, à savoir sur tout le territoire des Gaules ». À propos du pallium de Césaire, voir Anastasia Ozoline, « Histoire des reliques de saint Césaire et restauration du pallium à l'enveloppe Hispano-Mauresque », dans *L'Église et la mission au VI^e siècle, op. cit.*, p. 291-305.
- 19 *Epist. Arel.* 30, *Dilectissimo fratri Caesario uel his qui sub dilectionis tuae ordinatione consistunt Hormisda*, p. 43.

l'usage qu'il en faisait puisqu'il s'en servait comme des « instruments réguliers de sa législation » et les faisait « entrer dans les documents de la discipline au même titre que les canons de concile »²⁰. Les *Epistolae Arelatenses* sont, à cet égard, une source fondamentale pour l'étude du droit ecclésiastique du haut Moyen Âge.

FONCTIONS POLITICO-JURIDIQUES DES « COLLECTIONS » ÉPISTOLAIRES : DIRE ET RENDRE VISIBLE LE DROIT ECCLÉSIASTIQUE

Les échanges épistolaires entre Césaire et les papes Symmaque et Hormisdas nous renseignent d'abord, nous venons de le voir, sur le lien privilégié entre le pape et l'évêque d'Arles qui fut peut-être le premier évêque de l'Église d'Occident à recevoir le pallium²¹. Il montre que le vicariat pontifical n'est pas un pouvoir ordinaire, mais une simple délégation de pouvoir personnelle et révocable, qui repose sur la confiance particulière que le pape place dans son vicaire. Il n'en reste pas moins vrai que les lettres de Symmaque et d'Hormisdas, qui préludent à toute une série de conciles provinciaux de grande importance, font des collections arlésiennes²², notamment des *Epistolae Arelatenses*, une source importante pour le droit canon²³, comme en témoignant également

188

20 Arthur Malnory, *Saint Césaire, évêque d'Arles*, Paris, E. Bouillon, 1894, p. 107.

21 M.-J. Delage, *Vie de Césaire d'Arles*, op. cit., note 1, p. 76 : « À ma connaissance, aucun document ne permet de penser qu'un pape avant Symmaque ait honoré un évêque du pallium en Occident. La *Vita Germani* (dans laquelle le successeur de Germain d'Auxerre récupéra le pallium après la mort du saint en 448) étant postérieure à la *Vita Caesarii*, on peut supposer une influence de cette dernière ».

22 L'influence du siège d'Arles sur la discipline canonique est illustrée notamment par la *Collectio Arelatensis*, dite aussi « *Secundi concilii Arelatensis* », qui pourrait être l'une des premières collections canoniques de la région. Longtemps considérée comme les actes d'un seul concile, cette collection désigne en réalité un recueil de canons provenant du concile d'Arles de 314, du concile de Nicée de 325, du 1^{er} concile d'Orange de 441 et du concile de Vaison de 442. Ce recueil a été vraisemblablement réalisé en Provence, sans doute à Arles compte tenu de son titre, entre 492 et 506 : voir *Concilia Galliae*, a. 314-506, éd. Charles Munier, Turnhout, Brepols, 1963 (CCSl, 148A), p. 162-188 et, plus récemment, *I Canoni dei Concili della Chiesa Antica*, dir. A. Di Berardino, vol. II. *I Concili Latini*, 2. *I Concili gallici*, dir. Rossana Barcellona et Mario Spinelli, Roma, Institutum patristicum Augustinianum, 2010, p. 164-187 ; p. 164 : « *I canoni, che alcune antiche collezioni attribuiscono a un cosiddetto Il concilio di Arles, costituiscono in realtà il primo tentativo noto, in ambiente gallico, di raccolta di norme conciliari. Tentativo che si colloca nel solco di certa politica ecclesiastica della sede arelatense e conferma il ruolo cercato e assunto dal vescovo di Arles nella gestione della cristianità gallo-romana* ». Voir aussi R. W. Mathisen, « The "Second Council of Arles" and the Spirit of compilation and codification in the Late Roman Gaul », *Journal of Early Christian Studies*, V (1997), p. 511-554.

23 Sur cette question, voir Jean Gaudemet, *La Formation du droit séculier et du droit de l'Église aux IV^e et V^e siècles*, Paris, Sirey, 1979 et Dominic Moreau, « *Non impar conciliorum extat auctoritas*. L'origine de l'introduction des lettres pontificales dans le droit canonique », dans *L'Étude des correspondances dans le monde romain de l'Antiquité classique à*

les *libri canonum* de la Gaule mérovingienne qui « dérivent presque tous des recueils arlésiens²⁴ ». Enfin, dans le contexte particulier de la rivalité entre le siège de Vienne et celui d'Arles, qui avait tourné à l'avantage de l'évêque de Vienne dans la première décennie du VI^e siècle en raison des troubles politiques à Arles, Césaire renforçait son autorité grâce à ses relations avec le pape, mais aussi avec le roi Théodoric, qui avait étendu le royaume ostrogothique jusqu'en Provence et qui se réjouissait de voir l'évêque d'Arles obéi au-delà des frontières ostrogothiques.

Les *Epistolae Arelatenses* posent aussi, de façon de plus en plus appuyée, le problème de la place des élites laïques dans la carrière ecclésiastique, comme le montre l'*epist.* 31 du pape Felix à Césaire : Félix rappelle que l'ordination appelle l'abandon de la vie séculière ; la formation des futurs clercs doit être longue et leur ordination décidée après une longue délibération, pour éviter toute forme de brigue et de simonie. Les clercs élus devront être légitimes non seulement pour les membres de leur communauté mais aussi pour ceux qui n'y appartiennent pas :

J'ai lu, ce qui a été établi au sein de votre fraternité²⁵, qu'il n'est pas permis de promouvoir à la légèreté d'un état laïque vers la prélature avant approbation : à ce sujet aussi ton information nous est parvenue, selon laquelle quelques-uns seraient passés du côté des mœurs de la vie du siècle après leur ordination. Et bien qu'une telle audace soit criminelle, la négligence est toutefois encore plus dangereuse : quelqu'un qui peut résister au mal quand il approche, et qui lui permet de se réaliser en le dissimulant, est reconnu lui-même comme l'auteur d'une œuvre encore plus mauvaise²⁶.

l'Antiquité tardive : permanences et mutations, dir. Janine Desmulliez, Christine Hoët-van Cauwemberghe et Jean-Christophe Jolivet, Lille, université Charles de Gaulle - Lille 3, 2011, p. 487-506.

24 L. Duchesne, *La Primatie d'Arles*, op. cit., p. 235.

25 Le 6 juin 524, le concile d'Arles présidé par Césaire rappelait qu'aucun laïc ne pouvait être ordonné évêque, prêtre ou diacre s'il n'avait pas fait retraite au moins un an. Par ailleurs, ce concile réaffirmait les canons du concile d'Agde de 506 qui condamnait les clercs vivant comme des laïcs, notamment ceux qui ne respectaient pas le célibat. Voir William E. Klingshirn, *Caesarius of Arles: the making of a christian community in late Antique Gaul*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 228-229 ; Odette Pontal, *Histoire des conciles mérovingiens*, Paris, Éditions du Cerf, 1989 ; Pierre Riché, *Césaire d'Arles*, Paris, Éditions ouvrières, 1958 ; *Les Canons des conciles mérovingiens, VI^e-VII^e siècles*, texte latin de l'édition Charles De Clercq, éd. Jean Gaudemet et Brigitte Basdevant, Paris, Éditions du Cerf, 1989.

26 *Epist. Arel.* 31, *dilectissimo fratri Caesario Felix*, p. 44 : « *Legi, quod inter fraternitatem uestram est constitutum, non licere ex laica conuersatione ad officium sacerdotale ante probationem temere promoueri ; de qua re etiam ante ad nos peruenit opinio, aliquos post ordinationem ad saeculares uitae mores fuisse transgressos. Et licet sit talis nefanda praesumptio, plus tamen est periculosa neglectio* ».

Les *Epistolae Arelatenses* posent aussi clairement la question de l'influence du pouvoir royal sur l'autorité épiscopale : la question du vicariat pontifical y apparaît comme une question éminemment politique dans la mesure où le pouvoir civil est étroitement lié aux destinées du vicariat. Alors que le pouvoir politique avait déjà favorisé Patrocle, la lettre de Symmaque à Césaire, en 513, suggère elle aussi que le roi de Ravenne Théodoric encouragea la démarche de l'évêque d'Arles et contribua peut-être à fixer les limites de son autorité puisque l'espace couvert par le vicariat, d'après la lettre de Symmaque, correspond peu ou prou au royaume de Théodoric. Mais les implications politiques de ces lettres tiennent surtout au rôle joué par les évêques, auteurs ou destinataires de ces lettres : nous avons déjà évoqué le rôle joué par Césaire pour consolider ses relations avec Théodoric après l'annexion de la Provence par le roi de Ravenne. Les dernières lettres de la collection, qui évoquent les échanges épistolaires entre le roi Childebart et le pape Pélage à propos du schisme des *Trois Chapitres*, et qui sont datées de 556, et donc contemporaines de l'épiscopat de Sapaudus d'Arles, sont aussi intéressantes²⁷ : alors que Pélage, avant de devenir pape, avait été un fervent défenseur des *Trois Chapitres*, il dut souscrire, une fois élu, aux sentences du concile de 553 qui les avait condamnées, pour complaire à Justinien. Ce revirement provoqua une vive émotion dans l'Église d'Occident, et le roi Childebart envoya un légat, Rufin, pour demander au pape des explications. Devant les vagues réponses du pape, Rufin fut de nouveau envoyé et le pape dut lui remettre une profession de foi solennelle démontrant son attachement au tome du pape Léon. Au même moment, il envoya une lettre à l'évêque d'Arles Sapaudus, son vicaire, pour le tenir au courant de ses correspondances avec le roi Childebart et lui demander son avis. Devant les hésitations de Sapaudus, Pélage adressa une seconde lettre à l'évêque d'Arles qui justifie l'évolution de son attitude par le souci de préserver la cohésion et la concorde entre le pouvoir franc, le pouvoir impérial et les églises « de l'Afrique, de l'Illyricum et de l'Orient²⁸ ». L'argumentation de Pélage et la médiation de l'évêque d'Arles furent assez efficaces pour que les évêques francs restent à l'écart de la querelle des *Trois Chapitres*, que Grégoire de Tours n'évoquera même pas. Ces correspondances expriment très clairement le rôle d'intermédiaire et de médiateur que jouait l'évêque d'Arles entre l'Église de Rome, les évêques des Gaules et le roi mérovingien. Dans cet échange, le pape justifie le pouvoir de

27 Sur cette question, voir notamment Gustav Bardy, « Les répercussions des controverses théologiques des v^e et vi^e siècles dans les Églises des Gaules », *Revue d'histoire de l'Église de France*, CII (1938), p. 23-46.

28 *Epist. Arel.* 47, *Dilectissimo fratri Sapaudo Pelagius*, p. 69-70.

son vicaire sur toute la Gaule (« *per universam Galliam sanctae sedis apostolicae vices* ») en invoquant « la mémoire du passé » et « les archives²⁹ de l'Église romaine »³⁰.

La portée juridique des *Epistolae Arelatenses* ne diminue pas leur intérêt stylistique. Ces documents épistolaires témoignent en effet d'une recherche rhétorique qui contribue à leur efficacité et qui illustre parfaitement la rhétorique du pouvoir de certaines chancelleries du VI^e siècle. Loin des débordements parfois brutaux rapportés dans les chroniques, la médiation épistolaire dans les échanges diplomatiques instaure une forme de distance élégante et sophistiquée qui se nourrit d'une éloquence commune et du partage des émotions. L'exorde de l'*epist.* 34 du pape Jean à Césaire est un parfait exemple de cette écriture épistolaire qui accompagne et renforce l'exercice du pouvoir³¹.

*Caritatis tuae litteras animo libenti suscepimus (tardus), in quibus corporeas necessitatis allegans (planus), ea etiam, quae Contumiliosus fecerit, indicasti (velox). Dolemus de amissione pontificis (tardus), uigorem tamen canonum seruare necesse est (tardus). Atque ideo praedicto ab episcopatus ordine nostra suspendat auctoritas (planus) : neque enim fas est, pullutum criminibus sacris mysteriis deseruire (velox) ; sed te ordinante in monasterio dirigatur (velox), ubi dilicturum memor in penentia lacrimis effundere non omittat (velox). Vt ab eo, qui omnibus miseretur, domino nostro Iesu Christo, misericordia ualeat promereri (velox)*³².

Les premières lignes sont dominées par le *cursus tardus*, qui sera codifié dans les traités d'*ars dictaminis* à partir de la fin du XI^e siècle et surtout au XII^e siècle comme la clausule rythmique exprimant la lenteur et la gravité qui exprime l'*auctoritas*, une autorité dominante que renforce l'expression *nostra suspendat auctoritas* ; puis se succèdent immédiatement plusieurs clausules en *cursus velox*, rapide et entraînant, que les maîtres du *dictamen* médiéval présenteront

29 Sur le sens technique de *scrinia* dans la chancellerie pontificale du haut Moyen Âge, voir Pierre Toubert, « *Scrinium* et *Palatium* : la formation de la bureaucratie romano-pontificale aux VIII^e-IX^e siècles », dans *Roma nell'alto medioevo*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 2001, p. 57

30 *Epist. Arel.* 50, *Dilectissimo fratri Sapaudo Pelagius*, p. 73-74 : « *Maiorum nostrorum, operante Dei misericordia, cupientes inherere uestigiis et eorum actus diuino iuuamine in omnibus imitare, caritati tuae per uniuersam Galliam sanctae sedis apostolicae, cui diuina gratia praesidemus, uices iniungimus ; hoc enim antiquitatis memoria docet, hoc ecclesiae Romane testantur scrinia, a sanctis patribus et decessoribus nostris tuis decessoribus esse concessum, ut illius stabilis petre sempiterna soliditas, super quam dominus saluator noster propriam fundauit ecclesiam, a solis ortu usque ad occasum primatus sui apicem successorum suorum auctoritate tam per se quam per uicarios suos firmiter obtineret* ».

31 *Epist. Arel.* 34-35, *Delictissimi fratri Caesario Iohannis*, p. 47.

32 *Cursus tardus* : x/xx/xx ; *cursus planus* : x/xx/x ; *cursus velox* : x/xxxx/x [/: syllabe accentuée ; x : syllabe non accentuée].

comme le mode d'exaltation des sentiments de joie, de satisfaction et de grandiloquence. Le vocabulaire confirme cette surabondance de sentiments : dès la première expression (*caritatis tuae litteras*), la *caritas* épiscopale, fondement de la communauté ecclésiale, ouvre le texte comme une enluminure ouvrant la lettre (*litteras*), immédiatement renforcée par le champ sémantique du sentiment (*animo, libenti, dolemus, lacrimis, miseretur*) qui alterne habilement avec l'expression de l'autorité canonique (*necessitatis, pontificis, canonum, episcopatus ordine, auctoritas, ordinante*) et de la soumission qui lui est due, surtout de la part de l'évêque fautif (*criminibus, servare, deservire, penitentia*). La densité des procédés rhétoriques et juridiques mis en œuvre dans les *Epistolae Arelatenses* et leurs fonctions politiques invitent à nous interroger, pour finir, sur l'origine de cette collection.

UNE COLLECTION ARLÉSIEENNE OU ROMAINE ?

On considère habituellement que le recueil a été réalisé par l'évêque Sapaudus qui aurait rassemblé ces lettres pour rappeler et légitimer la primauté d'Arles³³. Depuis qu'Arles était passée sous le contrôle des Francs en 537, le statut de son siège épiscopal était en effet mis en cause par l'attitude de Childebart qui ne lui reconnaissait aucun statut ecclésiastique particulier. Les évêques d'Arles successifs – Auxanius (542-546), Aurélien (546-552) et Sapaudus (552-586) – tentèrent donc par tous les moyens de rappeler les prérogatives de leur siège. La collection des *Epistolae Arelatenses*, parfois considérée comme un *Liber privilegiorum ecclesiae Arelatensis*, pourrait donc être une réponse à l'attitude hésitante des Francs, destinée à défendre leur autorité singulière et leur lien particulier avec le pape³⁴. Toutefois, nous voudrions terminer ce rapide survol de la collection par l'évocation de quelques éléments qui pourraient indiquer que la collection fut réalisée non pas à Arles, mais à Rome. L'hypothèse d'une compilation arlésienne se heurte d'abord à un certain nombre de lacunes étonnantes : tout d'abord, l'absence de toute référence à Hilaire d'Arles, l'ambitieux évêque d'Arles (430-449), dont l'attitude autonome était apparue comme un défi au pape Léon. Il est aussi surprenante que la collection ne fasse jamais allusion à la mémoire

33 Suivant cette hypothèse, le recueil des *Epistolae Arelatenses* aurait donc été constitué à la chancellerie épiscopale d'Arles où furent réalisées plusieurs collections qui ont contribué à forger le droit canonique du haut Moyen Âge (voir Ralph W. Mathisen, « The "Second Council of Arles" and the Spirit of compilation and codification in the Late Roman Gaul », art. cit.

34 Eugen Ewig, « Die frankischen Teilungen und Teilreiche (511-613) », dans *Spätantikes und frankisches Gallien: gesammelte Schriften*, München, Artemis Verlag, 1976-1979, 2 vol., t. I, p. 117-141 et p. 133-135.

lérinienne d'Arles, notamment à Honorat, le fondateur du monastère d'où sortirent les principaux évêques d'Arles et qui contribua, à travers son réseau aristocratique³⁵, à la grandeur et à l'influence du siège. Le célèbre légendier d'Arles, qui accompagne la renaissance de l'Église d'Arles aux XI^e et XII^e siècles³⁶, ne célèbre-t-il pas une mémoire commune et l'origine lérinienne des moines-évêques qui ont contribué à la grandeur de l'Église d'Arles ? Parmi eux, seul Césaire est représenté dans les *Epistolae Arelatenses*, mais il n'a jamais été abbé de Lérins et nous savons que son expérience monastique sur l'île fut assez difficile³⁷. Concernant Césaire lui-même, on est surtout étonné par l'absence de certaines de ses lettres (parmi les rares lettres de Césaire conservées) qui montrent l'extension de l'autorité du siège d'Arles. Le meilleur exemple est sans doute la *Lettre de Césaire à Ruricius de Limoges*, écrite peu après le concile d'Agde (10 septembre 506) au cours duquel vingt-quatre évêques, venus des six provinces ecclésiastiques du royaume d'Alaric, le roi arien des Wisigoths, se réunirent en la basilique Saint-André d'Agde sous la présidence de Césaire, en présence des métropolitains de Bordeaux, d'Eauze et de Bourges³⁸. Ce concile assura une expansion considérable à la discipline canonique arlésienne et à l'autorité de l'évêque d'Arles. Regrettant l'absence de l'influent évêque Ruricius, Césaire, tout auréolé de son succès, adressa une épître chargée d'ironie au vieil évêque de Limoges qui s'inquiétait des ambitions arlésiennes :

Pendant que mon esprit se demandait avec un trouble extrême pourquoi nous n'avons pas mérité d'obtenir votre présence au synode, mon cher et saint seigneur, l'évêque Verus [évêque de Tours], a daigné m'informer que, par l'intermédiaire de son diacre, il m'avait adressé, à Agde, votre lettre que – je ne sais par quel hasard ou quelle négligence – je ne me souviens pas avoir reçue. Mais [...] je préfère imputer ce fait à la négligence du porteur. Mais [...] il aurait été fort bienvenu que vous déléguiez quelqu'un pour souscrire à votre place et que les décisions de vos saints frères soient approuvées en votre nom.

35 Voir notamment Bruno Dumézil, « Gogo et ses amis : écriture, échanges et ambitions dans un réseau aristocratique de la fin du VI^e siècle », *Revue historique*, DCXLIII (2007), p. 553-593.

36 Le légendier d'Arles (*codex* Paris, BnF latin 5295, 101 f., XI^e-XII^e siècle) contient les *Vitae* des six principaux saints évêques de la métropole (Trophime, Regulus, Honorat, Hilaire, Césaire, Virgile) ainsi que, sur le dernier feuillet, une liste des évêques d'Arles jusqu'à la fin du XII^e siècle : f. 1r-92v (XI^e siècle) ; f. 93r-100v (XII^e siècle) et f. 101 (entre 1163 et 1182). Voir L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, *op. cit.*, p. 251-252, et Anke Krüger, *Südfranzösische Lokalheilige zwischen Kirche, Dynastie und Stadt vom 5. bis zum 16. Jahrhundert*, Stuttgart, F. Steiner, 2002.

37 *Vie de Césaire d'Arles, Sancti Caesarii episcopi arelatensis Opera Omnia*, éd. cit., t. I, 6-7, p. 157.

38 *Concilia Galliae*, a. 314-506, éd. Charles Munier, Turnhout, Brepols, 1963 (CCSl, 148A), p. 213-214 et *I Canoni dei Concili della Chiesa Antica*, *op. cit.*, p. 216-251.

Mais parce que je sais avec quel saint, constant et pieux désir vous auriez voulu être présent, j'ai exposé à tous vos frères votre décision et votre sainte volonté ; [...] bien que nous n'ayons pas eu votre désirable présence, nous avons compris cependant que nous avons obtenu les soutiens de vos prières. [...] en même temps, j'indique à votre Piété que – puisque notre fils Eudomius désire, si cela est possible, élaborer ce projet – nous tiendrons l'an prochain, avec l'aide du Christ, un synode à Toulouse où il veut également, si cela est possible, réunir les évêques espagnols³⁹.

Enfin, dans tout le recueil, la défense de l'autorité romaine semble l'emporter sur les intérêts purement arlésiens. Par exemple, en conformité avec le 7^e canon du concile d'Arles, Césaire, qui venait de vendre un bien d'Église pour doter ses fondations monastiques arlésiennes, demande au pape Symmaque « [d']empêcher d'aliéner les biens d'Église, à moins toutefois que ce ne soit pour doter un monastère⁴⁰ ». Peu de temps après le règlement du schisme laurentien qui portait en grande partie sur la question des biens d'Église, le pape Symmaque, fidèle aux décrets du concile qui porte son nom, refusa d'accéder à cette demande, précisant que la propriété des terres devait demeurer à l'Église et que les terres données par des évêques ne pouvaient être concédées qu'en usufruit. Césaire reformula sa demande au successeur de Symmaque, Hormisdas, et, à la fin de sa vie, au pape Agapit qui lui opposa un refus non

39 *Sancti Caesarii episcopi arelatensis Opera*, éd. cit., t. II, *Epist.* 3, *Domno sancto meritissimo in Christi Luminaria praeferendo et plurimum in Christo desiderando piissimo Domno Ruricio episcopo Caesarius episcopus*, p. 5-7 : « *Dum nimium tribularetur animus meus, quare ad synodum uestram praesentiam non meruimus obtinere, sanctus et domnus meus Verus episcopus mihi dignatus est dicere quod per suum diaconum mihi Agate uestras litteras destinasset, quas ego nescio quo casu aut qua neglegentia me non retineo suscepisse. Sed [...] licet sanctos et desiderabiles uestros apices miseritis, tamen, sicut ipsi optime nostis, dignissimum fuerat, ut personam dirigeretis, quae ad uicem uestram subscriberet, et, quod sancti fratres uestri statuerunt in persona uestra firmaretur. Sed quia noui, quam sancto et frequenti ac pio desiderio interesse uolueritis omnibus fratribus uestris uotum uestrum et sanctam uoluntatem exposui [...]. Sed licet desiderabilem uestram praesentiam non habuerimus, orationum tamen uestrarum suffragia nos meruisse persensimus. Et ideo his datis saluto plurimum affectu et honore, quo dignum est, et rogo, ut me sanctis et inlustribus precibus simul ac meritis Domino commendetis ; simul que indico pietati uestrae, ut, quia filius noster Eudomius, si potuerit, hoc elaborare desiderat, et superueniente anno Tolosa synodum Christo propitio habeamus, ubi etiam, si potuerit, Hispanos uult episcopos conuenire ».*

40 *Epist. Arel.* 26, *Addita est epistola petitoria*, p. 37 : « *ut, cum in Gallia ab aliquibus praedia ecclesiis alienentur, hoc prohibeat, solis monasteriis exceptis* ».

moins catégorique (18 juillet 535). Un autre exemple est lui aussi très révélateur : l'affaire de l'évêque Contumeliosus à laquelle la collection consacre plusieurs lettres (*epist.* 32, 33 et 34) : dans l'*epist.* 32, le pape Jean II (533-535) s'adresse aux évêques de Gaule puis au clergé de l'Église de Riez à propos de l'affaire de Contuméliosus (524-535), évêque de Riez, accusé d'avoir commis une faute grave qui n'est pas précisée. Il est ici question des mesures prises à son encontre et de la gestion temporaire de son diocèse. En avril 534, le pape Jean II confirme à Césaire, dans l'*epist.* 34, ce qu'il lui avait dit précédemment, à savoir que Contumeliosus suspendu de ses fonctions devait être relégué dans un monastère, et un « visiteur », c'est-à-dire un administrateur, préposé à la tête de son Église. Mais la réponse du pape était plus ambiguë que ne le souhaitait Césaire puisqu'il invitait Contumeliosus à reconnaître sa faute par écrit pour échapper à des sanctions excessives. Malgré les efforts de Césaire qui avait constitué une « petite collection de canons destinés à établir le droit⁴¹ », Contumeliosus fut encouragé par cette réponse et profita de l'élection du nouveau pape Agapit pour lancer une procédure d'appel qui aboutit à un résultat contraire aux attentes de Césaire, puisque Agapit estima que l'évêque d'Arles avait outrepassé les règles canoniques et ordonna que l'évêque suspendu retrouve son indépendance et la libre disposition de son patrimoine, ce qui constituait un désaveu cinglant pour l'évêque d'Arles. Peu de temps après, en juillet 535, il répondit négativement à Césaire qui lui avait demandé son accord pour désaffecter des terres de son église au profit de son monastère⁴².

Ces quelques éléments ne permettent pas de déterminer précisément l'origine du recueil des *Epistolae Arelatenses*, mais ils nous invitent à nous interroger à nouveau sur sa fonction. Si ce corpus rappelle les privilèges de l'évêque d'Arles, il exalte surtout l'autorité de Rome sur Arles ou plus exactement la gestion par Rome de ces relations avec une de ces métropoles, son souci constant de gérer la discipline ecclésiastique et de préserver la concorde entre les églises et le pouvoir politique. L'hypothèse d'une origine romaine de la collection n'empêcherait pas une tradition arlésienne de sa transmission qui pourrait notamment expliquer le titre du recueil *Epistolae Arelatenses*. En revanche, elle permettrait de comprendre pourquoi les lettres émanant de la chancellerie pontificale (39 lettres) sont beaucoup plus nombreuses que celles des évêques d'Arles (4 lettres). Elle expliquerait aussi l'absence de lettres importantes, notamment la lettre de Césaire à Ruricius qui illustre l'autorité croissante du siège d'Arles au

41 A. Malnory, *Saint Césaire, évêque d'Arles, op. cit.*, p. 156. Cette petite collection constitue l'essentiel de l'*Epist. Arel.* 34-35, p. 47-54.

42 *Epist. Arel.* 36, *Dilectissimo fratri Caesario Agapitus*, p. 55.

début du VI^e siècle⁴³. Certes, les lettres de Pélage I^{er}, reconnaissant ses hésitations et demandant la médiation de Sapaudus pour obtenir le soutien de Childebert et des évêques des Gaules, peuvent apparaître comme l'aveu d'une relative faiblesse. Mais elles peuvent aussi être interprétées comme le souci croissant du pape d'entretenir la concorde entre Rome, les Églises des Gaules et le roi franc, autrement dit comme la volonté éminemment politique de renforcer l'équilibre entre les pouvoirs et de ne froisser aucune partie dans une période cruciale pour l'autorité romaine. L'hypothèse d'une origine romaine des *Epistolae Arelatenses*, qui supposerait encore une étude précise des premiers témoins manuscrits⁴⁴, permettrait enfin d'éclairer d'une nouvelle lumière le rôle des collections épistolaires dans l'affirmation de l'autorité romaine et du droit canonique au cours du haut Moyen Âge.

196

Il est difficile de conclure en quelques mots sur l'origine, la composition et les fonctions d'une collection épistolaire aussi importante. Nous pouvons néanmoins remarquer que les *Epistolae Arelatenses* révèlent plusieurs aspects de l'épistolaire politique du haut Moyen Âge. Elles rappellent d'abord que la compréhension d'une lettre politique est fortement influencée par l'ensemble documentaire dans lequel elle a été transmise et qu'il est difficile de considérer chacune des épîtres indépendamment du corpus dans lequel elle se trouve. La seule présence d'une lettre dans cette collection conduit en effet à l'interpréter comme une défense des privilèges primatiaux d'Arles. Le rapprochement d'épîtres d'époques différentes adressées à des évêques ou des rois francs, comme Childebert, a pour fonction de créer un consensus épistolaire artificiel sans doute destiné à influencer la politique mérovingienne et à légitimer les prérogatives du siège d'Arles, comme centre de relations entre les églises des Gaules, le siège de Rome et le pouvoir politique. Cette collection constitue donc un recueil d'actes diplomatiques qui représente, par lui-même, un acte diplomatique,

43 On pourrait expliquer l'absence de la lettre à Ruricius dans la collection par l'allusion au synode de Toulouse (*superueniente anno Tolosa synodum*) qui fut finalement annulé en raison de l'intervention de Clovis. Suivant cette interprétation, la lettre aurait pu apparaître comme un texte hostile à la mémoire franque et donc difficilement publiable dans les années 570, au moment où l'évêque d'Arles s'efforce de renforcer ses liens avec le pouvoir franc. Mais cet argument doit être relativisé dans la mesure où la discrète allusion finale au futur synode de Toulouse, qui aurait pu disparaître de la copie, ne saurait reléguer au second plan le thème central de la lettre qui est tout à la gloire de l'autorité de l'évêque d'Arles.

44 D'après Wilhelm Gundlach, les deux plus anciens témoins de la collection (*cod.* Paris, BnF latin 2777, IX^e siècle et *cod.* Paris, BnF latin 3849, IX^e siècle) seraient les copies directes de l'archétype de la collection (voir *Epist. Arel.*, p. 1-2).

puisqu'elle expose des documents qui construisent une mémoire et justifient des droits, un peu comme le ferait un cartulaire. Sur le plan formel, ces correspondances se caractérisent enfin par un respect scrupuleux du formulaire diplomatique et un style accessible qui confirme que l'épistolaire politique connaissait divers niveaux de style capables de s'adapter aux destinataires et de favoriser une publicité maximale⁴⁵. Ce recueil donne ainsi une idée précise de la rhétorique politique mise en œuvre par les chancelleries épiscopales et, en premier lieu, pontificale au VI^e siècle. Il démontre que l'écriture épistolaire du premier Moyen Âge est un instrument majeur de l'autorité à laquelle elle donne forme – une forme qui se rattache aux traditions épistolaires de l'Antiquité tardive, mais qui contribue surtout à forger l'écriture politique des chancelleries médiévales dont s'inspireront les théoriciens médiévaux du *dictamen*.

45 Sur le caractère « hybride » des *epistolae* ou des parties épistolaires des actes diplomatiques du haut Moyen Âge, voir l'exemple traité par Laurent Morelle, « Nouveaux regards sur le privilège d'Omer, évêque de Thérouanne, en faveur de Sithiu (662) », dans *Le Diocèse de Thérouanne au Moyen Âge*, dir. Jeff Rider et Benoît-Michel Tock, Arras, Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, 2010, p. 12-18.

L'« ÉPISTOLAIRE POLITIQUE » AU XIII^e SIÈCLE :
AUTOUR D'UN RECUEIL DE LETTRES RELATIVES
À LA CROISADE DE TUNIS (1270)

Xavier Héléary

La France des grands Capétiens, de Philippe Auguste aux fils de Philippe le Bel, n'est pas très bien lotie du point de vue de l'« épistolaire politique ». Les fonds d'archives français ont peu conservé de lettres écrites directement par les rois, les reines, leurs conseillers ou leurs proches, ou à leur initiative, pas plus que de lettres qui leur auraient été adressées. Fort nombreux, bien sûr, sont les diplômes, chartes, lettres, mandements qui suivent les normes en usage à la chancellerie¹. Mais les documents moins corsetés, où transparaîtrait davantage la personnalité ou à défaut l'implication personnelle de l'auteur, semblent fort rares². Il faut incriminer un

- 1 Le catalogue des actes de Philippe Auguste est en bonne voie d'achèvement (le premier volume a paru en 1916) ; pour saint Louis, les travaux préparatoires de Louis Carolus-Barré ont été repris par Jean-François Moufflet, dans sa thèse d'École des chartes, *Autour de l'Hôtel de saint Louis (1226-1270). Le cadre, les hommes, les itinéraires d'un pouvoir*, dont un aperçu est donné dans les *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 2007 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe*, Paris, 2007, p. 143-153. Pour Philippe III, il faut se contenter du catalogue des mandements dressé par Charles-Victor Langlois en annexe de son *Règne de Philippe III le Hardi*, Paris, Hachette, 1887, p. 386-418. Pour Philippe le Bel, voir Élisabeth Lalou, *Itinéraire de Philippe IV le Bel*, Paris, de Boccard, 2007, 2 vol. ; pour les trois fils de Philippe le Bel, et spécialement pour Philippe V, voir les travaux en cours d'Olivier Canteaut : sa thèse d'École des chartes, *Philippe V et son conseil. Le gouvernement royal de 1316 à 1322*, dont un résumé est donné dans les *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 2000 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe*, Paris, 2000, p. 67-75 ; et sa thèse de doctorat, *Gouvernement et hommes de gouvernement sous les derniers Capétiens (1313-1328)*, thèse de doctorat, Paris I, 2005.
- 2 On les appelle parfois « lettres closes », mais les diplomates paraissent encore hésiter sur la nature et l'extension exactes de cette catégorie, notamment par rapport à une catégorie voisine, les « lettres missives » – ce sont de toute façon ces deux catégories que cette étude s'efforce de prendre en compte. La bibliographie est abondante : Georges Tessier, *Diplomatique royale française*, Paris, Picard, 1962, chap. XVI, « Actes et lettres expédiés sans l'intervention de la chancellerie », en particulier p. 298-307 ; *id.*, « Observations sur les actes royaux français de 1180 à 1328 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XCV (1934), p. 31-73, en particulier p. 67-72 ; voir également Léopold Delisle, « Mémoire sur une lettre inédite adressée à la reine Blanche par un habitant de La Rochelle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XVII (1856), p. 513-555 ; Paul Deschamps, « Les lettres closes au début du XIV^e siècle », *Le Moyen Âge*, t. XXXVI (1926), p. 333-347, et Raymond Cazelles, « Lettres closes,

défaut de conservation, probablement très ancien³. Les documents comptables ont eux aussi massivement disparu, particulièrement en raison de l'incendie de la chambre des comptes en 1737. Du moins savons-nous avec certitude qu'il en existait un très grand nombre : le répertoire dressé par Robert Mignon, un clerc du roi, dans les années 1320, en repère plusieurs milliers, dont nous ne possédons plus qu'une infime partie⁴. Rien de tel pour l'« épistolaire politique », puisque nous ignorons même largement ce que nous avons perdu. On trouve néanmoins, ici ou là, de telles lettres⁵, ainsi aux Archives nationales⁶, dans les archives des

lettres « de par le roy » de Philippe de Valois », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1956-1957, p. 61-225 ; et, plus récemment, Claude Jeay, « La naissance de la signature dans les cours royale et princières de France (xiv^e-xv^e siècles) », dans Auctor et auctoritas. *Invention et conformisme dans l'écriture médiévale. Actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999)*, dir. Michel Zimmermann, Paris, École des chartes, 2001, p. 457-475.

200

- 3 Il paraît difficile de croire que, comme on le lit parfois, ce soit le début du xiv^e siècle qui ait vu l'essor des « lettres closes », qu'on trouvait sans contestation possible au xiii^e siècle : on se bornera ici à citer le passage de la *Vie de saint Louis* où Guillaume de Nangis explique que le roi faisait intituler les lettres qu'il envoyait à ses familiers « Louis de Poissy » ou « Louis, le seigneur de Poissy », et non « Louis, roi de France » (*Recueil des Historiens des Gaules et de la France* [désormais RHGF], Paris, Imprimerie nationale, t. XX (1840), p. 408-411) ; voir également les exemples mis en avant par Georges Tessier et datant du règne de Philippe Auguste, « Observations sur les actes royaux français de 1180 à 1328 », art. cit., p. 68.
- 4 Charles-Victor Langlois, *Inventaire d'anciens comptes royaux dressé par Robert Mignon sous le règne de Philippe de Valois*, Paris, Imprimerie nationale, 1899.
- 5 Il faudrait en dresser un catalogue complet ; en attendant, il y a encore beaucoup à prendre dans Auguste Molinier, *Les Sources de l'histoire de France des origines aux guerres d'Italie (1494)*, Paris, Picard, 1903, 6 vol., t. III, *Les Capétiens, 1180-1328*, ainsi que dans Victor Le Clerc, *Histoire littéraire de la France*, Paris, M. Lévy, t. XXI (1847), p. 779-835.
- 6 Selon Élie Berger, il y aurait « une soixantaine de lettres closes pour la longue période comprise entre le règne de Philippe Auguste et les premières années de Philippe de Valois » (« Les lettres closes de Saint-Omer », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LVII (1906), p. 5-12, ici p. 9). Sans aucune prétention à l'exhaustivité, mais simplement à titre d'exemple, on peut citer la lettre en date du 9 mai 1285, par laquelle Charles d'Anjou, roi de Sicile, demande son aide au roi de France, son neveu Philippe III, après les Vêpres siciliennes, Arch. nat., J 513, n° 49, publiée par Alexis de Saint-Priest, *Histoire de la conquête de Naples par Charles d'Anjou, frère de saint Louis*, Paris, Amyot, 1849, 4 vol., t. IV, p. 204-205. Dans le même carton, au moins une lettre de Charles II d'Anjou à son cousin Philippe le Bel est également conservée, en date du 3 janvier 1300 (Arch. nat., J 513, n° 47, publiée par Andreas Kiesewetter, « La cancelleria angioina », dans *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre le xiii^e et le xiv^e siècle. Actes du colloque international organisé par l'American Academy in Rome, l'École française de Rome, l'Istituto storico italiano per il Medio Evo, l'UMR Telemme et l'Université de Provence, l'Università degli Studi di Napoli « Federico II » (Rome-Naples 7-11 novembre 1995)*, Rome, École française de Rome, 1998, p. 361-415, en particulier p. 413-415). Une supplique célèbre, adressée par un chevalier inconnu, Pierre Pillart, au roi de France (Philippe III ou Philippe IV) a été publiée à deux reprises, d'abord par Louis Douët d'Arcq, « Supplique d'un chevalier contre un déni de justice (xiii^e siècle) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. IX (1848), p. 405-411, puis par Élie Berger, qui la croyait inédite, « Requête adressée au roi de France par un vétéran des armées de saint Louis et de Charles d'Anjou », dans *Études d'histoire du Moyen Âge offertes à Gabriel Monod*, Paris, L. Cerf, 1896, p. 343-350.

comtes d'Artois⁷, dans celles des comtes de Flandre⁸, peut-être dans d'autres fonds français⁹, et sûrement dans les fonds étrangers. Les *National Archives* britanniques contiennent ainsi une belle série de *litterae de statu*, de « lettres d'état », par lesquelles les membres de la famille capétienne, Marguerite de Provence en tête, s'enquière de la santé de leurs cousins d'Angleterre ; on y trouve également un certain nombre de lettres donnant à Édouard I^{er} les nouvelles de la cour de France, sous la plume de l'abbé de Saint-Denis ou de Maurice de Craon¹⁰. D'autres fonds, notamment

- 7 Arras, Arch. dép. du Pas-de-Calais, série A. Parmi celles qui existent dans les fonds, je me contente de citer ici la lettre en date du 5 juillet 1292, par laquelle Charles-Martel, prince de Salerne, fils aîné de Charles II d'Anjou, prend des nouvelles de Robert II, comte d'Artois, qui avait été régent du royaume de Sicile, et lui annonce son accession au trône de Hongrie (Arch. dép. Pas-de-Calais, A 37, n° 25).
- 8 Lille, Arch. dép. du Nord, série B. La correspondance entre le comte de Flandre et ses agents à la cour de Boniface VIII a été publiée par Joseph Kervyn de Lettenhove, « Études sur l'histoire du XIII^e siècle », *Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, t. XXVIII (1853).
- 9 Voir par exemple la publication par l'abbé Bled de la correspondance du mayeur de Saint-Omer, Jean Bon-Enfant (33 lettres écrites ou reçues par lui, dont une bonne part concerne Mahaut d'Artois, conservées dans les archives municipales de Saint-Omer), dans « Un mayeur de Saint-Omer (1317-1319) », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1904, p. 478-523. L'article cité plus haut d'Élie Berger, « Les lettres closes de Saint-Omer », les étudie sous l'angle de la diplomatie.
- 10 Beaucoup d'entre elles (mais pas toutes) ont été publiées, d'après les copies faites par le chevalier de Bréquigny au XVIII^e siècle (aujourd'hui BnF, coll. Moreau, t. 685-733), par Champollion-Figeac, *Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre*, Paris, Imprimerie royale, 1839-1847, 2 vol. Deux autres recueils doivent également être consultés : Walter Waddington Shirley, *Royal and Other Historical Letters illustrative of the Reign of Henry III from the Originals in the Public Record Office*, London, Longmans, 1862-1866, 2 vol., t. I : 1216-1235 et t. II : 1236-1272 ; Frédéric Joseph Tanquerey, *Recueil de lettres anglo-françaises (1265-1399)*, Paris, Champion, 1916. Charles-Victor Langlois n'a pas manqué de signaler les richesses en ce domaine du *Public Record Office* (devenu aujourd'hui *The National Archives*), « Le fonds de l'*Ancient Correspondence* au *Public Record Office* de Londres », *Journal des savants*, 1904, p. 380-393 et 440-453, article rédigé à l'occasion de la publication du précieux index du fonds, *List of ancient Correspondence of the Chancery and Exchequer preserved in the Public Record Office*, London, Eyre and Spottiswoode, 1902 (Public Record Office. Lists and Indexes, n°XV) et dans lequel il publie plusieurs pièces intéressantes ; quelques années plus tard, Langlois a donné un second article, cette fois à la *Revue historique*, t. LXXXVII (1909), p. 55-79, « Notices et documents relatifs à l'histoire du XIII^e et du XIV^e siècle. *Nova curie* », consacré aux « nouvelles de la curie », c'est-à-dire aux lettres et rapports expédiés par leurs envoyés aux rois d'Angleterre Henri III, Édouard I^{er} et Édouard II. Langlois connaissait bien le *Public Record Office*, qu'il avait fréquenté pour ses recherches sur le règne de Philippe III et où il avait trouvé notamment une lettre écrite, de Rome, à Jean sans Terre, à propos de l'expédition du prince Louis en Angleterre, « Préparatifs de l'expédition de Louis de France en Angleterre en 1215 », *Revue historique*, t. XXXVII (1888), p. 318-322. Pour la fin du XIII^e siècle, je me permets de renvoyer à mon étude, « Les liens personnels entre les cours de France et d'Angleterre sous le règne de Philippe III, 1270-1285 », dans *Thirteenth Century England. Proceedings of the Gregynog Conference*, dir. Janet Burton, Philip Schofield et Bjorn Weiler, Woodbridge-Rochester, Boydell Press, 2009, p. 75-89. À titre de comparaison, on peut citer pour terminer les lettres publiées par Pierre Chaplais (« Some private letters of Edward I », *English Historical Review*, t. LXXVII [1962], p. 79-86).

en Belgique¹¹, en Italie¹², et peut-être surtout à Barcelone¹³, conservent également des lettres de ce genre. Il faudrait aussi voir dans les formulaires¹⁴. Pour le reste, la moisson s'avère plutôt décevante. D'Enguerran de Marigny, ce personnage si essentiel de la seconde moitié du règne de Philippe le Bel, on ne possède en tout et pour tout que deux « lettres missives »¹⁵. De Guillaume de Nogaret, on connaît beaucoup de papiers autographes, notamment des mémoires et des brouillons, mais pas ou peu de lettres¹⁶. Comme pour beaucoup d'autres conseillers de premier

- 11 Là aussi à simple titre d'exemple et parce qu'elles rapportent ce qui se passait à la cour de France, on peut citer les deux lettres de Guillaume de Bonneval, doyen de Caen, à Béatrix de Brabant, dame de Courtrai, qui se trouvent aux Archives de l'État à Gand, toutes les deux de 1283, analysées par Marguerite Gastout, *Béatrix de Brabant, landgravine de Thuringe, reine des Romains, comtesse de Flandre, dame de Courtrai (1225 ?-1288)*, Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1943, liste chronologique des lettres et actes, n° 98 et 99, p. 265-267 ; on peut voir également la lettre placée sous le n° 72, datée du 8 février 1278, par laquelle Félicité, dame de Perwez, donne de ses nouvelles et celles de la cour à la même Béatrix.
- 12 Voir les indications données par Charles-Victor Langlois, « Notices et documents relatifs à l'histoire de France au temps de Philippe le Bel », *Revue historique*, t. LX (1896), p. 307-328 ; Langlois cite notamment le recueil composé par Cesare Paoli et Enea Piccolomini, *Lettere volgari del secolo XIII, scritte da Senesi*, Bologna, G. Romagnoli, 1871, dans lequel se trouvent des lettres écrites par des marchands siennois installés en France, un ouvrage que je n'ai pas pu consulter.
- 13 Les richesses immenses des Archives de la Couronne d'Aragon n'ont pas encore été totalement explorées, mais plusieurs publications permettent d'en prendre la mesure, parmi lesquelles s'imposent celles de Heinrich Finke, *Acta Aragonensia. Quellen zur deutschen, italienischen, französischen, spanischen, zur Kirchen-und Kulturgeschichte aus der diplomatischen Korrespondenz Jaymes II. (1291-1327)*, Berlin/Leipzig, W. Rothschild, 1908-1922, 3 vol. ; et, du même, *Aus den Tagen Bonifaz VIII: Funde und Forschungen*, Münster, Kessinger, 1902 ; au milieu des publications plus ponctuelles, sans doute fort nombreuses, un exemple particulièrement précieux est fourni par Charles Baudon de Mony, « La mort et les funérailles de Philippe le Bel d'après un compte rendu à la cour de Majorque », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LVIII (1897), p. 5-14. On trouve à Barcelone de nombreuses lettres de *statu* ou relatives aux nouvelles de la cour de France, dont certaines ont été publiées, comme cette lettre de Charles de Valois à la reine d'Aragon, qui date sans doute de 1308 (Joseph Petit, *Charles de Valois*, Paris, Picard, 1900, pièce justificative n° XI, p. 384-385) ; le travail n'a semble-t-il été mené systématiquement que par Joachim Miret y Sans, « Lettres closes des derniers Capétiens », *Le Moyen Âge*, t. XXVIII (1915-1916), p. 35-57 ; et « Lettres closes des premiers Valois », *Le Moyen Âge*, t. XXIX (1917-1918), p. 53-88. Dans une autre optique, il faut bien sûr signaler la thèse de Stéphane Péquignot, récemment parue, *Au nom du roi. Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2009.
- 14 Voir par exemple Jean Porcher, « Lettres émanant de la cour pontificale à l'époque du conclave de Viterbe », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XL (1923), p. 123-134.
- 15 Jean Favier, *Cartulaire et actes d'Enguerran de Marigny*, Paris, Bibliothèque nationale, 1965, p. 279-280 (à Mahaut, comtesse d'Artois, v. 1310), et n° 12, p. 286-287 (à frère Simon de Pise, 30 juillet 1314). Sur le personnage, du même, *Un conseiller de Philippe le Bel : Enguerran de Marigny*, Paris, PUF, 1963.
- 16 Charles-Victor Langlois en a cependant publié une, adressée à Étienne de Suisy, archidiacre de Bruges (« Autographes nouveaux de Guillaume de Nogaret », *Journal des savants*, 1917,

plan de saint Louis, de Philippe III ou de Philippe IV, rien ne vient enrichir à leur propos la connaissance au fond très restreinte que nous en livrent les documents produits par la chancellerie ou les comptes¹⁷. Il va de soi que l'interprétation que donnent les historiens de la période serait profondément bouleversée s'ils avaient à leur disposition une documentation moins impersonnelle que la production courante de la chancellerie¹⁸.

Cette situation globalement désolée fait tout le prix des rares épaves qui sont parvenues jusqu'à nous. Certaines sont très célèbres, comme la lettre que saint Louis adressa de Terre sainte à ses sujets, en 1250, pour leur raconter les malheurs de la campagne d'Égypte¹⁹. C'est le cas aussi, à n'en pas douter, d'un recueil de lettres relatives à la croisade de Tunis. Le dossier est bien connu. Il a fait l'objet de l'attention soutenue, sous des angles différents, de trois grands historiens, Richard Sternfeld, Jean Richard et Louis Carolus-Barré. Plutôt qu'à une recherche de première main, c'est donc à une simple actualisation et à une mise en perspective de leurs conclusions que je me propose de procéder²⁰.

Au XVII^e siècle, dom Luc d'Achéry publia plusieurs des lettres consacrées à la croisade de 1270²¹. Sa source était un formulaire du XIV^e siècle, conservé avant la Révolution à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés (dont d'Achéry était le

p. 321-327, ici p. 322) ; on peut voir également, du même, « Les papiers de Guillaume de Nogaret et de Guillaume de Plaisians au Trésor des chartes », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXXIX/1 (1908), p. 211-254 ; Sébastien Nadiras a repris l'ensemble du dossier Nogaret dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat ; un aperçu de ses travaux a été donné dans « Guillaume de Nogaret et la pratique du pouvoir », *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 2003 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe*, Paris, 2003, p. 161-168.

- 17 On peut rappeler pour mémoire l'intérêt, bien connu, du « livre de raison » de Guillaume d'Ercuis, un des notaires de la chancellerie de Philippe le Bel (Joseph Petit, *De libro rationis Guillelmi de Erqueto*, Paris, Picard, 1900).
- 18 Robert-Henri Bautier s'est néanmoins attaché à discerner dans les actes de chancellerie des traces de la personnalité du souverain régnant (« Critique diplomatique, commandement des actes et psychologie des souverains du Moyen Âge », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1978, p. 8-27 et « Diplomatie et histoire politique : ce que la critique diplomatique nous apprend de la personnalité de Philippe le Bel », *Revue historique*, t. CCLIX (1978), p. 3-27).
- 19 David O'Connell, *Les Propos de saint Louis*, Paris, Gallimard, 1974, p. 163-172 ; Jacques Le Goff, *saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, p. 901-906.
- 20 Richard Sternfeld, *Ludwigs des Heiligen Kreuzzug nach Tunis, 1270, und die Politik Karls I. von Sizilien*, Berlin, Nabu Press, 1896 ; Jean Richard, « Un recueil de lettres sur la huitième croisade », *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1960, p. 182-187 (avec une addition de Louis Carolus-Barré) ; Louis Carolus-Barré, « Un recueil épistolaire composé à Saint-Denis sur la croisade (1270-1271) », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1966, p. 555-568.
- 21 Pour les références exactes, je renvoie à l'annexe ci-dessous.

bibliothécaire), et depuis versé à la Bibliothèque nationale²². Contrairement à ce qui se passait le plus souvent dans les formulaires, les indications relatives à la date, au lieu et aux destinataires n'avaient pas été retirées par le copiste, dont le travail, néanmoins, était loin d'être parfait. C'est sous cette forme que les historiens de saint Louis ont longtemps utilisé ces diverses lettres : c'est le cas par exemple de Richard Sternfeld, dans la riche monographie qu'il consacra, en 1896, à la croisade de Tunis²³.

204

Dans les années 1950, à l'occasion d'une restauration, on découvrit dans la reliure d'un incunable de la Bodleian Library, à Oxford, plusieurs fragments de parchemin. Le conservateur de la bibliothèque, le Dr Hunt, y reconnut les textes publiés par dom Luc d'Achéry. « Ses connaissances n'étaient point en défaut, mais sa prudence et sa courtoisie l'incitèrent à confier l'exploitation de sa découverte à un savant français », précisait Louis Carolus-Barré en rendant hommage à son collègue²⁴. Contacté, Jean Richard procéda au premier examen des fragments, avant de céder le dossier à Carolus-Barré, qui travaillait à la préparation du catalogue des actes de saint Louis, et qui se rendit à Oxford pour y étudier à son tour, et sur place, les morceaux de parchemin tirés de la reliure.

Ses conclusions étaient les suivantes. Les fragments, malheureusement très mutilés, appartenaient à un manuscrit du dernier tiers du XIII^e siècle. La réalisation de ce manuscrit avait été faite avec soin. Pour les parties lisibles, le texte en était d'ailleurs sensiblement meilleur que celui du formulaire utilisé par d'Achéry. Surtout, peut-être, certains fragments portaient des documents qui ne figuraient pas dans le formulaire, notamment un préambule évoquant le départ pour la croisade de saint Louis et de ses fils. Il n'y avait pas de doute possible : les fragments provenaient d'un recueil délibérément et spécifiquement constitué autour de la croisade de 1270.

Dans quelles circonstances le recueil avait-il été constitué ? Pour Carolus-Barré, la réalisation, nécessairement postérieure à la date des lettres les plus récentes (1271), était achevée avant la canonisation de saint Louis (1297) – le roi n'y est jamais appelé « saint ». C'est sans doute à Saint-Denis, et à l'instigation de l'abbé, Mathieu de Vendôme, que le recueil fut exécuté. Mathieu de Vendôme, un des principaux conseillers de saint Louis et

²² Le formulaire lui-même est le BnF, lat. 11867 ; à une date inconnue, le cahier qui porte les lettres relatives à la croisade de Tunis en a été extrait et s'est retrouvé mêlé à des fragments tirés d'autres manuscrits, dans un recueil factice constitué par dom Brial et donné par celui-ci à la Bibliothèque nationale (lat. 9376, f. 61-72v) (L. Carolus-Barré, « Un recueil épistolaire composé à Saint-Denis... », art. cit., p. 556).

²³ R. Sternfeld, *Ludwigs des Heiligen Kreuzzug...*, op. cit. ; Sternfeld prend soin de signaler l'incorrection des textes fournis par le manuscrit utilisé par D'Achéry.

²⁴ L. Carolus-Barré, « Un recueil épistolaire composé à Saint-Denis... », art. cit., p. 559.

de Philippe III, était régent du royaume de pair avec Simon, seigneur de Nesle. De fait, plusieurs des lettres peuvent lui être rattachées à un titre ou à un autre, qu'il en ait été le destinataire ou l'auteur. C'est l'occasion de préciser que le recueil ne comprend pas que des lettres missives, puisque s'y trouvent également plusieurs actes produits, selon les formes attendues, par la chancellerie royale : sous la forme d'un diplôme ou de lettres patentes (le texte est trop mutilé pour trancher), la nomination par saint Louis de l'abbé de Saint-Denis et du seigneur de Nesle pour garder le royaume le temps de son absence (n° 2)²⁵ ; deux autres actes notifiant la nomination des deux régents et concernant le scellement des documents intitulés en leur nom (n° 3 et n° 4) ; un acte de saint Louis prescrivant aux régents de châtier les blasphémateurs – à mi-chemin du mandement et de la lettre missive (n° 5). Après la mort de son père, Philippe III confirma les pouvoirs de Mathieu de Vendôme et de Simon de Nesle (n° 10), fit connaître cette décision (n° 11) et demanda au clergé du royaume des prières pour son père (n° 13). Deux autres lettres de Philippe III aux régents tiennent à la fois de la missive et du mandement (n° 12 et 15), ainsi qu'une autre, par laquelle Philippe annonçait à l'abbé et aux moines de Saint-Denis la mort de son père, pour l'âme duquel il leur demandait de prier (n° 19). Une dernière est à ranger sans ambiguïté parmi les missives, quand le nouveau roi racontait aux régents ses démarches auprès du Sacré collège, alors impuissant à donner un pape à l'Église (n° 20). Sont également des missives, une lettre de saint Louis à Mathieu de Vendôme (n° 6), une autre de Charles d'Anjou à Pierre de Montbrun, camérier du pape (n° 16), les lettres de Pierre de Condé, un clerc du roi, à divers destinataires (le prieur d'Argenteuil, n° 7 et n° 18 ; Mathieu de Vendôme, n° 8 et 17 ; le trésorier de Saint-Frambaud de Senlis, n° 9), la fameuse lettre de Thibaud, roi de Navarre et comte de Champagne, au cardinal Eudes de Châteauroux, sur la mort de saint Louis (n° 14) ; et la lettre par laquelle les régents demandaient au roi de rentrer le plus vite possible (n° 21).

Le recueil est donc d'une très grande richesse, exceptionnelle, au sens propre, au regard de la documentation conservée pour les autres grands événements de l'histoire de la France capétienne. Pour aucune autre expédition militaire, ni pour aucune autre affaire de quelque ordre qu'elle soit, on ne possède une documentation aussi dense et aussi variée. Les contemporains en ont connu toute l'importance. Sans le dire explicitement, un moine de Saint-Denis, Primat, a largement utilisé les missives contenues dans ce recueil pour composer son long récit de la croisade de Tunis. Bien que le texte de Primat ne soit plus connu que par une traduction française du XIV^e siècle par Jean du Vignay, on

²⁵ Sur ces formes diplomatiques, G. Tessier, *Diplomatique royale française, op. cit.*, chap. XII et XIII.

reconnaît sans peine les emprunts faits par le moine de Saint-Denis au recueil qu'il devait donc avoir à sa disposition, puisqu'il est très probable, comme on l'a vu, que Mathieu de Vendôme en fût le commanditaire²⁶.

Admettons – supposition nullement invraisemblable²⁷ – qu'on ne conserve plus du recueil de Tunis ni la copie du formulaire de Saint-Germain-des-Prés, ni les fragments trouvés dans une reliure d'un incunable : on ne posséderait plus alors aucune trace d'une source fondamentale de Primat pour un des passages-clés de son œuvre. On peut du coup se demander si, en d'autres endroits privilégiés de son œuvre, Primat n'a pas utilisé des recueils plus ou moins similaires à celui de Tunis, mais dont toute trace se serait perdue. Le passage le plus plausible, dans cette perspective, serait le développement presque aussi long consacré par Primat à la conquête par Charles d'Anjou du royaume de Sicile, entre 1265 et 1268²⁸. On peut en effet imaginer que Charles tint son frère saint Louis et l'abbé de Saint-Denis, l'un des principaux conseillers de celui-ci, au courant des principales étapes de son expédition ; des membres de son armée, laïcs ou clercs, dont beaucoup venaient de l'entourage du roi de France, ont pu également écrire des lettres de même nature que celles qu'on trouve dans le recueil de Tunis, sous la plume d'un Pierre de Condé. En somme, le recueil de Tunis nous paraît aujourd'hui exceptionnel, parce qu'il est le seul conservé de ce type. Nous sommes prompts à lier sa réalisation aux événements du temps : conserver le souvenir de l'expédition au cours de laquelle le roi Louis avait trouvé la mort, alors même que la procédure de canonisation commençait officiellement dès 1273²⁹. Mais peut-être ce recueil de Tunis n'est-il simplement qu'un exemple parmi d'autres, le seul à avoir été conservé : après tout, la conquête du royaume de Sicile par Charles d'Anjou fut vantée par les contemporains comme un exploit extraordinaire qui rejaillissait sur la dynastie et sur le royaume³⁰. Pour les contemporains, il était surtout précieux d'en garder le souvenir.

26 À ma connaissance, c'est Richard Sternfeld qui a montré le premier les rapports entre Primat et les lettres du recueil (*Ludwigs des Heiligen Kreuzzug...*, *op. cit.*, p. 372-378).

27 En septembre 2007, je me suis rendu à Oxford pour y consulter à mon tour les fragments : la cote qu'indiquait Louis Carolus-Barré dans son article s'est révélée fautive, et le personnel de la Bodleian, malgré ses efforts, n'a pas été en mesure de les retrouver.

28 *RHGF*, t. XXIII, Paris, 1876, p. 24-39.

29 Louis Carolus-Barré, *Le Procès de canonisation de saint Louis (1272-1297). Essai de reconstitution (manuscrit préparé pour l'édition par Henri Platelle)*, Rome, École française de Rome, 1994.

30 Lidia Capo, « Da Andrea Ungaro a Guillaume de Nangis: un'ipotesis sui rapporti tra Carlo I d'Angio e il regno di Francia », *Mélanges de l'École française de Rome*, t. LXXXIX/2 (1977), p. 811-888 ; Carlo Merkel, « L'opinione dei contemporanei sull'impresa italiana di Carlo I d'Angio », *Atti della Reale Accademia dei Lincei, classe Scienze morali*, 4^e série, 1888, p. 277-435 ; Régis Rech, « Charles d'Anjou et le Limousin. La conquête du royaume de Naples chez Hélie Autenc et Gérard de Frachet », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. CLVIII (2000), p. 443-473.

Convenons que l'existence, à Saint-Denis, d'autres recueils composés, à l'image de celui de Tunis, pour garder la trace des grands événements, et peut-être dans l'idée de servir de matériau aux chroniqueurs du monastère, demeure hypothétique. De tels recueils, en revanche, sont bien attestés pour une période légèrement postérieure : au cours de la guerre de Cent Ans, les armées anglaises étaient suivies par des clercs chargés de rédiger le récit de la campagne, largement diffusé par la suite, et repris ou adapté par les chroniqueurs contemporains³¹. Plusieurs des lettres du recueil de Tunis, surtout celles qui racontent le déroulement de la croisade, devaient certainement être diffusées au-delà de leur simple destinataire explicite³². On a pu noter qu'une de ces lettres est adressée au clergé du royaume, une autre à l'abbé et aux moines de Saint-Denis : dans les deux cas, des destinataires collectifs. Dans une de ses lettres, Pierre de Condé demande du reste à son destinataire qu'il répercute à leurs amis les informations qu'il lui donne³³. Il est certain enfin que la lettre dans laquelle Thibaud de Navarre raconte la mort de saint Louis fut largement copiée : on en trouve d'ailleurs des exemplaires assez nombreux en différents endroits³⁴.

Au moment où ces lettres sont envoyées, leurs auteurs entendent donner non seulement des nouvelles, mais aussi un récit orienté des événements de la croisade. De même, quand est prise la décision de constituer un recueil, on peut imaginer que toutes les lettres ne sont pas retenues, mais seulement celles qui paraissaient utiles ou conformes. Dans un tel recueil, la dimension de contrôle de l'information, de « propagande », peut donc être difficilement

- 31 Jean-Philippe Genet, « Historiographie et documentation dans la tradition anglaise », dans *Le Forme delle propaganda politica nel due e nel trecento*, dir. Paolo Cammarosano, Rome, École française de Rome, 1994, p. 227-250, en particulier p. 239-242 ; Jean-Marie Moeglin, *Les Bourgeois de Calais. Essai sur un mythe historique*, Paris, Albin Michel, 2002, p. 60-61 ; voir aussi Charles Arthur John Armstrong, « Some examples of the distribution and speed of news in England at the time of the Wars of the Roses », dans *Studies in Medieval History Presented to F. M. Powicke*, dir. Richard W. Hunt, Oxford, Clarendon Press, 1948, p. 429-454, repris dans *England, France and Burgundy in the Fifteenth Century*, London, Hambledon Press, 1983, p. 97-122 ; et Kenneth Fowler, « News from the Front: Letters and Dispatches of the Fourteenth Century », dans *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne, XIV^e-XV^e siècles*, dir. Philippe Contamine, Charles Giry-Deloison et Maurice Keen, Lille, université de Lille, 1991, p. 63-92.
- 32 Sur ce thème de la diffusion de l'information, je renvoie à *La Circulation des nouvelles au Moyen Âge. XXIV^e Congrès de la SHMES (Avignon, juin 1993)*, Rome, École française de Rome, 1994, particulièrement à l'introduction par Philippe Contamine, aux p. 9-24.
- 33 « *Si placet, subscribatis domino abbati Sancti Dionysii de praemissis qua videritis expedire, excusantes me vestri gratia erga ipsum, quod nuntii festinatio me ipsi vel aliis scribere non permisit* », lettre n° 4 (1270, 4 septembre), éd. dom Luc d'Achéry, *Spicilegium*, t. III (1723), p. 667.
- 34 Antoine-Jean Letronne, « Sur l'authenticité d'une lettre de Thibaud, roi de Navarre, relative à la mort de saint Louis », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. V (1844), p. 105-117.

contestée, et on abordera bien sûr ces textes avec les précautions habituelles. Encore faut-il prendre garde à bien détecter le biais que donne le simple fait qu'une documentation existe, surtout quand, par sa richesse, elle tranche aussi nettement. En d'autres termes, aucun historien, bien sûr, n'adoptera tel quel le point de vue des croisés de 1270. Mais prêtera-t-il une attention assez grande à la priorité qu'il donnera à ce recueil de lettres, tout simplement parce qu'il existe et qu'il domine le dossier des sources relatives à la croisade de Tunis ?

Au total, le recueil de Tunis apparaît donc, certes, comme une source précieuse, perçue comme telle par les contemporains eux-mêmes, à l'image du moine Primat qui en fait l'un des matériaux de son récit de la croisade de saint Louis. Mais, au-delà de cet aspect au fond circonstanciel, le recueil de Tunis est également comme une butte témoin. Ainsi que la première partie de cette étude a essayé de le montrer, l'« épistolaire politique » a bien existé au temps des grands Capétiens, même si fort peu d'éléments, au demeurant épars et disparates, sont parvenus jusqu'à nous. L'existence même de ce recueil, sa genèse, telle que Louis Carolus-Barré l'a reconstituée, à Saint-Denis, à l'initiative de l'abbé Mathieu de Vendôme, sans doute sous Philippe III, et son utilisation par Primat, nous laissent entrevoir la richesse de ce que nous avons perdu.

ANNEXE. COMPOSITION DU RECUEIL

LES DEUX TÉMOINS MANUSCRITS

BnF, lat. 9376, fol. 61-72v (recueil factice constitué par Dom Brial) ; ce cahier provient du BnF, lat. 11867 (formulaire du XIV^e siècle, conservé avant la Révolution à Saint-Germain-des-Prés).

Bodleian Library, « lat. Misc. b 13, fol. 47-53v » (cote fautive donnée par Louis Carolus-Barré – la cote exacte n'ayant pas été retrouvée, il n'est pas possible pour l'instant de consulter ces fragments).

ABRÉVIATIONS

L. d'Achéry : dom Luc d'Achéry, *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum*, t. III, nouv. éd., Lutetiae Parisiorum, apud Franc. Montalant, 1723.

R. Sternfeld : Richard Sternfeld, *Ludwigs des Heiligen Kreuzzug nach Tunis, 1270, und die Politik Karls I. von Sizilien*, Berlin, Nabu Press, 1896, p. 359-363.

J. Richard : Jean Richard, « Un recueil de lettres sur la huitième croisade », *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1960, p. 182-187 (avec une addition de L. Carolus-Barré).

L. Carolus-Barré : Louis Carolus-Barré, « Un recueil épistolaire composé à Saint-Denis sur la croisade (1270-1271) », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1966, p. 555-568.

COMPOSITION DU RECUEIL

1. Préambule (mutilé, seulement présent dans les fragments de la Bodleian)
Éd. Jean Richard, « Un recueil de lettres », p. 184-185.

2. [1270 n. st., après le 25 mars – avant le 11 avril. Vincennes]

Désignation par saint Louis des deux régents, Mathieu, abbé de Saint-Denis, et Simon, seigneur de Nesle (acte très mutilé, seulement présent dans les fragments de la Bibl. Bodléienne)

Éd. J. Richard, « Un recueil de lettres », p. 185.

3. et 4. [au moins deux autres lettres figuraient dans le recueil, mais le texte en est très mutilé ; Jean Richard et Louis Carolus-Barré ont pu y reconnaître une lettre prévoyant les modalités du scellement des actes en l'absence du roi et, sans doute, une notification à tous les fidèles du roi de la désignation des deux régents]

5. 1270, 25 juin. Au camp d'Aigues-Mortes.

Lettre de saint Louis aux régents du royaume leur ordonnant de veiller au châtement des blasphémateurs et de faire rendre bonne et prompte justice, surtout aux pauvres gens.

Éd. d'Achéry, p. 663-664.

6. 1270, 25 juillet. Au camp devant Carthage.

210

Lettre de saint Louis à Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, lui faisant savoir qu'après un conseil tenu à Cagliari, où avait été fixé le point de concentration, la flotte a gagné Tunis, et que l'armée a débarqué sans dommage ; un post-scriptum annonce la prise du château de Carthage.

Éd. d'Achéry, p. 664 ; R. Sternfeld, n°XXV, p. 338-339 (d'après d'Achéry, mais avec des corrections).

7. 1270, 27 juillet. Au camp devant Carthage.

Lettre de Pierre de Condé, clerc du roi, à son ami le prieur d'Argenteuil, racontant la traversée, le débarquement et la prise de Carthage.

Éd. D'Achéry, p. 664-666.

8. 1270, 21 août. Carthage.

Lettre de Pierre de Condé à l'abbé de Saint-Denis Mathieu de Vendôme, lui annonçant que saint Louis a fait réparer les murs de Carthage et l'informant du ravitaillement en vivres, de l'arrivée de renforts, mais aussi de la mort du prince Jean et du légat, et de la maladie qui frappe le roi et son fils aîné.

Éd. Léopold Delisle, *Littérature latine et histoire du Moyen Âge*, Paris, E. Leroux, 1890, p. 73-75.

9. 1270, 4 septembre. Au camp devant Carthage.

Lettre de Pierre de Condé à son ami le trésorier de Saint-Frambaud de Senlis [Nicolas d'Auteuil], annonçant la mort de saint Louis, l'arrivée de Charles d'Anjou, divers combats et la convalescence de Philippe III.

Éd. d'Achéry, p. 667.

10. 1270, 12 septembre. Au camp devant Carthage.

Lettre de Philippe III aux régents du royaume Mathieu, abbé de Saint-Denis, et Simon de Nesle, confirmant les pouvoirs qu'ils ont reçus de saint Louis, et leur ordonnant de conserver le même sceau, en y changeant le nom du roi.

Éd. d'Achéry, p. 666.

11. 1270, 12 septembre. Au camp devant Carthage.

Lettre de Philippe III à tous les archevêques, évêques, ducs, comtes, barons et à ses autres fidèles du royaume, leur faisant savoir qu'il confirme la confiance accordée par son père à l'abbé de Saint-Denis et au seigneur de Nesle, et leur enjoignant de leur obéir comme à lui-même.

Éd. d'Achéry, p. 666.

12. 1270, 12 septembre. Au camp devant Carthage.

Lettre de Philippe III aux régents du royaume, leur réclamant le plus d'argent possible, leur ordonnant d'honorer les dettes contractées par le roi et son père, et authentifiant auprès d'eux le nouveau sceau royal, dont se sert frère Guillaume de Chartres (nouveau garde des sceaux).

Éd. d'Achéry, p. 667.

13. 1270, 12 septembre. Au camp devant Carthage.

Lettre circulaire de Philippe III au clergé de France, demandant des prières pour son père.

Éd. André Du Chesne, *Historiae Francorum Scriptores coetani*, Lutetiae Parisiorum, sumpt. Sebastiani Cramoisy, 1636-1649, 5 vol., t. V, p. 440-441 (sans doute d'après un autre témoin, *ex ms. exemplari Nicolai Camusati, canonici Trecensis*).

14. 1270, 24 septembre. Dans l'ost près de Tunis.

Lettre de Thibaud de Champagne, roi de Navarre, à Eudes de Châteauroux, évêque de Tusculum et doyen du Sacré Collège, racontant en détail la mort de saint Louis, donnant la liste de nombreux croisés morts au combat, et annonçant que le nouveau roi donne les plus grandes espérances.

Éd. Antoine-Jean Letronne, « Sur l'authenticité d'une lettre de Thibaud, roi de Navarre, relative à la mort de saint Louis », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. V (1844), p. 105-117, spéc. p. 110-113.

15. 1270, 4 octobre. Au camp devant Carthage.

Lettre de Philippe III aux régents du royaume Mathieu, abbé de Saint-Denis, et Simon de Nesle : dans la crainte que les lettres portées par Geoffroy de Beaulieu

et Guillaume de Chartres ne leur soient pas parvenues, il leur confirme à nouveau leurs pouvoirs et leur mande de renforcer les frontières du royaume et d'assurer sur le trésor du Temple les paiements ordonnés par son père et lui-même.

Éd. d'Achéry, p. 666.

16. 1270, 4 octobre. Au camp devant Carthage.

Lettre de Charles d'Anjou, roi de Sicile, à Pierre de Montbrun, camérier et notaire du Saint-Siège, annonçant les succès des croisés et attendant avec impatience l'élection d'un nouveau pape.

Éd. L. Delisle, *Littérature latine et histoire du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 75-77.

17. [1270], [18 novembre]. *In recessu a portu Tunis*.

Lettre de Pierre de Condé à Mathieu, abbé de Saint-Denis, annonçant la paix conclue avec le roi de Tunis, certaines conditions du traité et le rembarquement de l'armée vers les ports de Sicile.

Éd. d'Achéry, p. 667-668.

18. 1271, 30 janvier. Cosenza.

Lettre de Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil, faisant le récit des événements survenus depuis le rembarquement (la tempête à Trapani, la mort de Thibaut de Champagne et de la reine Isabelle), et annonçant la décision du roi de visiter la curie romaine à Viterbe, son retour en France étant prévu aux alentours de la Pentecôte.

Éd. d'Achéry, p. 668-669.

19. [1271], 11 février. Valletto.

Lettre de Philippe III, portée par son chapelain Vivien du Bois, à l'abbé et aux moines de Saint-Denis, énumérant les deuils de la famille royale et demandant des prières pour eux.

Éd. d'Achéry, p. 669.

20. [1271], 14 mars. Viterbe.

Lettre de Philippe III aux régents du royaume Mathieu abbé de Saint-Denis et Simon de Nesle, les informant qu'il a rendu visite au Sacré Collège en compagnie de son oncle le roi de Sicile, pour les prier de mettre fin rapidement à la vacance du Siège apostolique.

Éd. d'Achéry, p. 670.

21. S.l.n.d.

Lettre des régents du royaume au roi, le suppliant de revenir le plus vite possible.

Éd. d'Achéry, p. 670.

Les cinq lettres de Pierre de Condé (n° 6, 7, 8, 16 et 17) ont par ailleurs été traduites par le duc de Lévis-Mirepoix, *saint Louis, roi de France*, Paris, Albin Michel, 1970, p. 219-235.

APRÈS LE BÛCHER :
LA CAMPAGNE DE PROPAGANDE DE LA ROYAUTÉ FRANCO-
ANGLAISE AU SUJET DE JEANNE D'ARC EN JUIN 1431

Philippe Contamine

Sans que cela constitue une nouveauté radicale, il faut convenir qu'à partir du début du xv^e siècle, en France aussi bien que dans plusieurs pays voisins, ce qu'on peut appeler les lettres privées, adeptes d'un formulaire plus souple, au ton moins contraint, deviennent beaucoup plus nombreuses et se sont surtout davantage conservées, jusqu'à former de véritables collections. Songeons pour l'Angleterre aux *Paston Letters*¹, aux *Cely Letters*² et aux *Stonor Letters*³, et pour la France, parmi bien des exemples possibles, à la correspondance de la famille d'Estouteville⁴ ainsi qu'aux lettres conservées par la maison de La Trémoille dans le chartrier dit de Thouars⁵. Or nombre de ces lettres comportent une dimension incontestablement politique. Par ailleurs, dans les archives municipales françaises figurent en original, en copie, ou sous la forme de simples mentions, des lettres émanant des rois, des princes, des hommes de pouvoir, dans lesquelles les personnages en question donnent des ordres, transmettent des instructions, fournissent des informations et formulent des requêtes. On peut ici parler, comme l'invite le libellé proposé, d'« épistolaire politique ». Pour plusieurs batailles de l'époque (Formigny, Castillon, St Albans, Montlhéry, Fornoue), on a conservé des lettres écrites presque sur-le-champ par des acteurs ou des témoins de l'événement : ces lettres étaient destinées à circuler et ont effectivement circulé. Assez tôt, le recours à l'imprimerie s'est imposé,

- 1 Article « Paston Letters » de M. I. Thom dans le *Lexikon des Mittelalters*, München/Zurich, Artemis Verlag, t. VI (1989), col. 1772 ; *Paston Letters and Papers of the Fifteenth Century*, éd. Norman Davis, Oxford, Oxford University Press, 2004.
- 2 Article « Cely Papers » de Michel Mollat, *ibid.*, t. II (1983), col. 1611-1612 ; *The Cely Letters, 1472-1488*, éd. Alison Hanham, Oxford, Oxford University Press, 1975.
- 3 *The Stonor Letters and Papers, 1290-1483*, éd. Charles L. Kingsford, London, Royal Historical Society, 1919, 2 vol.
- 4 *Correspondance de la famille d'Estouteville (1460-1535)*, éd. Paul Le Cacheux, Rouen/Paris, Société de l'histoire de Normandie, 1935.
- 5 *Lettres missives originales du chartrier de Thouars*, éd. Paul Marchegay, Nantes, impr. Forest, 1873.

ce qui s'est traduit par une meilleure diffusion⁶. Au surplus, on n'aura garde d'omettre que, comme l'a magistralement montré Bernard Guenée, en France, le souci de l'opinion publique s'est fait davantage sentir à partir du règne de Charles VI au point qu'on pourrait parler de véritable départ⁷. Ce souci est très loin d'avoir disparu avec la fin de la grande crise de la royauté française, que l'on peut dater des années 1430 (la paix d'Arras de 1435 marque ici un tournant). Tout grand événement s'accompagna désormais d'un effort de persuasion et de propagande s'exprimant par des images, des mises en scène ou des spectacles, y compris des processions, des proclamations, des discours, des sermons, mais également par la rédaction et la diffusion de tout un arsenal de lettres, aux formes diverses. Prioritairement, les « bonnes villes » du royaume constituaient le cadre de semblables manifestations⁸.

216

À l'évidence, l'épopée de Jeanne d'Arc s'est accompagnée d'une importante production épistolaire, à usage interne ou externe, en provenance soit de ses partisans, soit de ses adversaires, soit même d'observateurs, plus ou moins neutres, d'un phénomène qui manifestement les fascinait⁹. Il est remarquable que l'*instrumentum* du procès de condamnation reproduit dans leur intégralité deux lettres écrites par Jeanne d'Arc qui constituèrent l'une et l'autre des pièces notables du dossier à charge élaboré à son encontre¹⁰.

À l'intérieur de cette vaste question de l'« épistolaire politique johannique », je me propose d'examiner les lettres que les adversaires officiels de la Pucelle écrivirent juste après sa mort pour fournir leur version de l'affaire.

6 Philippe Contamine, « Die Schlacht im Abendland am Ende des Mittelalters. Vorstellung, Kampfhandlung, Bericht, Bild und Erinnerung », dans *Tannenberg-Grunwald- Žalgiris 1410: Krieg und Frieden im späten Mittelalter*, dir. Werner Paravicini, Rimvydas Petrauskas et Grischa Vercamer, Wiesbaden, Harrassowitz, 2012, p. 70-88.

7 Bernard Guenée, *L'Opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la « Chronique de Charles VI » du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Perrin, 2002.

8 Même phénomène dans l'État bourguignon : Élodie Lecuppre-Desjardin, *La Ville des cérémonies. Essai sur la communication, politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons*, Turnhout, Brepols, 2004.

9 On songe ici notamment aux lettres des marchands vénitiens (*Chronique d'Antonio Morosini*, éd. Germain Lefèvre-Pontalis et Léon Dorez, Paris, Société de l'histoire de France, 1888-1902, 4 vol., t. IV). Voir aussi Patrick Gilli, « Une lettre inédite sur Jeanne d'Arc (1429) faussement attribuée à Francesco Barbaro, humaniste vénitien », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1996*, 1998, p. 53-73.

10 Il s'agit de la lettre de défi du 22 mars 1429 adressée au roi d'Angleterre, à ses lieutenants et aux combattants anglais et de la lettre du 22 août 1429 adressée au comte Jean IV d'Armagnac (*Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, éd. Pierre Tisset et Yvonne Lanhers, Paris, Société de l'histoire de France, 1960, 3 vol., t. I, p. 221-222 et p. 224-226). Naturellement, à supposer qu'il en ait eu connaissance, l'évêque Cauchon se serait bien gardé de citer la lettre en latin de Jeanne d'Arc du 23 mars 1430 où elle menace de s'en prendre aux hérétiques de Bohême : ne s'y montrait-elle pas énergiquement « bonne chrétienne » ?

Rappelons d'un mot que Jeanne d'Arc fut prise sous les murs de Compiègne le 23 mai 1430. Après bien des péripéties, elle arriva à Rouen le 23 décembre pour être aussitôt enfermée au château du Bouvreuil. Son procès préparatoire ou d'office commença le 9 janvier 1431. Le premier interrogatoire eut lieu le 21 février. La fin du procès préparatoire intervint le 25 mars. Dès le lendemain, débuta le procès ordinaire. Jeanne sortit du château le 24 mai, jour de son abjuration au cimetière de Saint-Ouen. La cause de relapse commença le 28 mai. La sentence finale fut prononcée le 30 mai, suivie le même jour de la livraison au bras séculier et de l'exécution publique sur la place du Vieux-Marché de Rouen.

Après tout, il n'était ni nécessaire ni naturel que le pouvoir temporel (le bras séculier) fasse savoir publiquement en tant que tel aux uns et aux autres, de façon spécifique, le déroulement et la fin de ce procès ecclésiastique, pour cause de foi. Il aurait pu se taire. Si, contre l'usage, il prit la peine de faire connaître l'affaire, c'était qu'il se sentait partie prenante : cela le concernait au premier chef. En un sens, son intervention écrite signait son éminente responsabilité (ne parlons pas à ce stade de culpabilité). Ce faisant, il éprouvait comme le besoin de se justifier, au moins par avance. À la limite, on aurait mieux compris que les deux juges, Pierre Cauchon et le sous-inquisiteur Jean Le Maître, prennent seuls cette initiative. Allons plus loin et considérons les procès d'État¹¹ : au xv^e siècle, les rois de France, pour ne retenir qu'eux, avaient-ils comme règle de faire savoir par des communiqués le déroulement et les arrêts des procès politiques conduits en leur nom ? Une enquête, à approfondir, montrerait plutôt leur carence ou du moins leur discrétion¹². Malgré tout, on voit Jean Molinet reproduire dans sa *Chronique* le texte de l'arrêt de condamnation du connétable de Saint-Pol prononcé en Parlement le 19 décembre 1475. Il introduit cette transcription par ces mots : « Peu de jours après que ledit connestable eubt ainsy piteusement terminé ses jours, son arrest de Parlement et condempnation furent divulguez par pays, ensemble les articles par la maniere qui s'ensuit¹³ ». En revanche, on ne voit pas de campagne épistolaire comparable à celle dont il va être question après les condamnations de Jacques Cœur, de Jean, duc d'Alençon, et de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. La première constatation, la première surprise est donc que les lettres publiques sur le procès de Jeanne d'Arc tout simplement existent.

11 *Les Procès politiques (xiv^e-xvii^e siècle). Actes du colloque tenu à Rome les 20, 21 et 22 janvier 2003*, dir. Yves-Marie Bercé, Rome, École Française de Rome, 2007.

12 Il conviendrait d'interroger sur ce point les archives municipales.

13 Jean Molinet, *Chroniques*, éd. Georges Doutrepoint et Omer Jodogne, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1935-1937, 3 vol., t. I, p. 135. Sur le procès du connétable de Saint-Pol, voir en dernier lieu Joël Blanchard, *Commynes et les procès politiques de Louis XI. Du nouveau sur la lèse-majesté*, Paris, Picard, 2008.

Les lettres en latin émanées du jeune Henri [VI]¹⁴, roi de France et d'Angleterre, datées de Rouen le 8 juin 1431 (il y avait fait son entrée solennelle le 29 juillet précédent), sont censément adressées à l'empereur, aux rois, aux ducs et aux autres princes de la Chrétienté, laquelle constitue donc le cadre géographique et mental de référence. C'est la version destinée à son « frère » Sigismond (en fait à cette date simplement roi des Romains : il ne fut couronné empereur que deux ans plus tard, à Rome, par le pape Eugène IV, le 31 mai 1433¹⁵) que conserve l'*instrumentum* du procès de condamnation¹⁶. Ainsi, pour les dirigeants de la double monarchie (le cardinal Henry Beaufort, le régent Bedford), l'affaire n'est pas seulement franco-française, elle concerne la Chrétienté. Et le premier à prévenir et à informer doit être, question de préséance et d'utilité, le roi des Romains.

218

L'affaire est située dans le cadre de la lutte contre les hérétiques et leur diabolique malice. Nous sommes en pleine époque des guerres hussites¹⁷. Sigismond est supposé sensibilisé au premier chef à cet aspect des choses. Le nom (de baptême) de cette « mensongère devineresse » n'est pas mentionné, mais seulement son surnom chez le vulgaire (*Puella*). Cette absence de nom se conçoit : outre-Rhin, elle était tout simplement « la pucelle de France ». La lettre l'accuse d'avoir adopté l'habit d'homme et même de s'être revêtue de l'armure des chevaliers, d'avoir commis plusieurs massacres et d'avoir fait subir plusieurs défaites aux gens du roi Henri. Mais il n'est pas dit dans quelles circonstances, pour qui ou pour quelle cause elle s'est battue. Pendant presque une année, elle a séduit une grande partie du peuple : pourquoi, comment, avec quels actes ou quel discours, cela n'est pas précisé. Beaucoup de gens s'étaient convertis à ces « fables » que la rumeur publique propageait à travers presque tout l'univers (*sic*). Aussi bien, le roi Henri aurait pu la faire juger par sa propre justice, mais il a préféré, en roi chrétien (et

14 Alors âgé de 9 ans : il était né au château de Windsor le 6 décembre 1421.

15 Ce problème de titulature pourrait évidemment s'expliquer par la date, qui serait alors postérieure au 31 mai 1433, de la mise au point définitive de l'*instrumentum* du procès et de ses expéditions authentiques. En transcrivant les lettres en question, les notaires Manchon et Colles auraient modifié la titulature de Sigismond, sachant qu'il était devenu empereur dans l'intervalle. Toutefois, si l'on admet que la rédaction de l'*instrumentum* du procès a très probablement été achevée précocement, c'est-à-dire dans les mois, voire dans les semaines après sa fin, il faut plutôt penser au recours automatique au modèle fourni par un formulaire de la chancellerie royale française, indépendamment du titre exact auquel Sigismond avait alors droit.

16 *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, éd. cit., t. I, p. 423-426.

17 Lutte contre Jeanne, lutte contre les Hussites : même combat. Dans sa chronique, aussitôt avoir parlé du procès et de la fin de la Pucelle, Georges Chastellain passe aux affaires des Hussites et spécialement au rôle qu'y jouèrent les « demoiselles » (*Œuvres de Georges Chastellain*, éd. Joseph Bruno Marie Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, Heussner, 1863-1866, 8 vol., t. II : *Chronique, 1430-1431, 1452-1453*, p. 210-218).

non « très chrétien »¹⁸), la livrer à l'Église, en l'occurrence à l'évêque dans le diocèse duquel elle a été prise (ni Beauvais, ni Cauchon ne sont cités). Il lui fut fait un « très célèbre procès¹⁹ », lequel a abouti, après consultation de très savants clercs, dont ceux de l'université de Paris, à ce qu'elle soit déclarée « superstitieuse, devineresse, idolâtre ». Suit la litanie des griefs qui figurent dans le texte du procès. On tenta charitablement de la remettre dans le droit chemin. En vain : saisie par l'orgueil, elle se vantait d'avoir agi par le commandement de Dieu et des saintes qui lui apparaissaient visiblement (entendons corporellement). Lui apparaissaient aussi les saints Michel et Gabriel, ainsi qu'une multitude d'anges. Elle ne se soumettait qu'à Dieu et aux saints de la « triomphante patrie », refusant le jugement du pape, du concile général et de toute l'Église militante. Suite à une admonestation charitable et à une prédication publique, alors qu'on commençait la lecture de son jugement de condamnation, elle changea soudain d'avis, révoquant à pleine bouche ses erreurs et ses crimes, signant de sa propre main la cédule de son abjuration²⁰. En bonne mère, l'Église s'en réjouit, elle la fit mettre en prison (bien sûr il n'est pas dit que ce n'était pas une prison ecclésiastique) pour qu'elle fasse pénitence, mais elle revint à ses erreurs et à ses mensonges (rien sur la reprise de l'habit d'homme, car sa mention aurait pu amener Sigismond à s'interroger : comment en avait-elle eu un à sa disposition ? Pour la tenter ?). Conformément aux sanctions canoniques, pour qu'elle ne pourrisse pas les autres membres du Christ, elle fut livrée à la justice séculière et brûlée (ni le lieu ni la date ne sont fournis). Toutefois, avant de mourir, cette misérable pécheresse avoua que les esprits qu'elle prétendait lui être apparus visiblement étaient malins et menteurs. Voilà la vérité : à Sigismond d'informer autrui. Il importe en effet, surtout à notre époque où surgissent des pseudo-prophètes, des semeurs d'erreurs dressés contre l'Église, de lutter contre ces superstitions frivoles infectant les peuples catholiques. Telle est la responsabilité des pouvoirs temporels en matière de foi.

À l'évidence, la lettre vise à prévenir les fausses interprétations. Bien sûr, à supposer que Sigismond, contre toute probabilité, n'ait avant cette lettre jamais entendu parler de Jeanne d'Arc, il n'aurait guère été éclairé et se serait posé bien des questions : quelles défaites, quelles fables et pourquoi cette large adhésion populaire à ces impostures ? Mais le roi Henri sait que Sigismond est au courant, qu'il a ses informations, inutile de fournir des précisions, éventuellement embarrassantes. Il s'agit d'abord de mettre les choses au point, dans leur vérité

18 Il n'était pas décent de revendiquer ce titre dans une lettre au roi des Romains.

19 « *Celeberrimus processus* ».

20 Il n'y a aucune raison de supposer que le fait de signer ait été inventé par la chancellerie du roi Henri. Peut-être seulement Jeanne fut-elle induite, voire contrainte, à le faire.

factuelle, de montrer l'étendue du danger pour la foi que font courir la Pucelle et ses congénères et d'inviter Sigismond à s'associer à cette lutte salutaire et nécessaire contre toute forme d'hérésie.

Il faut dire qu'à cette date, les rapports n'étaient pas spécialement bons entre la royauté anglaise et l'Empire, mais enfin le roi Henri ou plutôt ceux qui agissaient en son nom se refusaient à considérer Sigismond comme un ennemi²¹ : on peut admettre que les « roys, princes et seigneurs a nous aliéz et confederéz » mentionnés anonymement dans la lettre du roi Henri en date du 12 juin 1431 incluaient le roi des Romains²².

Des lettres, en français, du roi Henri aux prélats de Sainte Église, aux ducs, aux comtes, aux autres nobles et aux bonnes villes de son royaume de France, écrites à Rouen comme les précédentes mais un peu plus tard, le 28 juin 1431, nous possédons trois versions, qui ne sont pas strictement identiques :

220

1° une version adressée à un prélat, commençant par « Reverend Pere en Dieu » (c'est celle qui figure dans le procès de condamnation)²³ ;

2° une version adressée au duc de Bourgogne (Philippe le Bon), qui se trouve insérée dans les chroniques d'Enguerran de Monstrelet²⁴, de Jean de Wavrin²⁵ et de Georges Chastellain²⁶ ;

3° une version en moyen haut allemand dans la chronique d'Eberhard Windecke, différente de la précédente en ce qui concerne le dernier paragraphe, absent de la copie des chroniqueurs : dans sa formulation, ce dernier paragraphe est plus proche du dernier paragraphe de la lettre destinée à l'empereur que du dernier paragraphe de la lettre destinée à un prélat français²⁷.

Laissons pour le moment de côté le problème du dernier paragraphe.

21 Martin Kintzinger, *Westbindungen im spätmittelalterlichen Europa. Auswärtige Politik zwischen dem Reich, Frankreich, Burgund und England in der Regierungszeit Kaiser Sigmunds*, Stuttgart, Thorbecke, 2000, p. 306-312. Henry Beaufort, cardinal d'Angleterre, avait participé aux guerres contre les Hussites en 1427-1428.

22 *Procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc*, éd. Pierre Duparc, Paris, Société de l'histoire de France, 1977-1989, 5 vol., t. I, p. 507.

23 *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, éd. cit., t. I, p. 426-430.

24 *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet en deux livres avec pièces justificatives (1400-1444)*, éd. Louis Douët-d'Arcoq, Paris, Société de l'histoire de France, 1857-1862, 6 vol., t. IV, p. 442-447.

25 *Recueil des Croniques et anciennes istories de la Grant Bretagne, a present nommé Engleterre par Jehan de Waurin, seigneur du Forestel*, éd. William Hardy, London, Longman, 1864-1891, 5 vol., t. III, p. 397-403.

26 *Œuvres de Georges Chastellain*, éd. cit., t. II, p. 204-209.

27 Germain Lefèvre-Pontalis, *Les Sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc. Eberhard Windecke*, Paris, Albert Fontemoing, 1903, p. 194-209.

Dans les trois versions, cette fois le nom (de baptême) de Jeanne est donné, est mentionné le moment de son entrée en scène (il y a deux ans environ), aux côtés de « notre ennemi capital », qui reste anonyme, qui est aussi le vôtre, est-il dit aux destinataires. Allusion est faite à « ceux de son parti, gens d'Église, nobles et populaires » (les trois ordres traditionnels). Elle a séduit les cœurs de plusieurs hommes et femmes (notons ce dernier mot), elle a « levé l'étendard », elle a osé demander, et elle a en partie obtenu (de qui ? cela n'est pas dit), les « tres excellentes armes de France », elle les a plusieurs fois portées, elle et ses frères (allusion possible à d'éventuelles cottes d'armes portées en bataille, mais aucune autre source ne vient confirmer ce fait²⁸). Elle a conduit de grandes compagnies de gens d'armes et de trait. On la montre en cruel chef de guerre, soulevant le peuple et l'induisant à se parjurer (allusion aux différents serments d'adhésion à la paix de Troyes), à se rebeller, contre toute vraie paix, en renouvelant des « guerres mortelles » (l'expression est forte). Griefs politiques, mais aussi griefs religieux : elle a suscité des superstitions, des fausses croyances, elle s'est laissé adorer comme une sainte. « Presque toute la Chrétienté en a été scandalisée ». Mention est faite de sa prise devant Compiègne (alors que le nom de la ville ne figure pas dans la lettre à Sigismond). Dans cette version, destinée au duc de Bourgogne, il est dit qu'elle a été remise à « nous » par « vous ». Il convient bien sûr d'associer Philippe le Bon à ce succès et de ménager son amour-propre en relevant son rôle capital. Jeanne est dite alors « notée et diffamée du crime de lèse-majesté divine », et c'est ce qui a amené le roi à la livrer à l'Église (sous-entendu : elle aurait pu être condamnée pour crime de lèse-majesté royale, en raison de ses « horribles et détestables cruautés » contre notre seigneurie et contre notre loyal peuple, mais la lèse-majesté divine l'emporte).

La suite se rapproche de la version destinée à Sigismond, mais ici ou là en plus développé.

Bref, le récit est plus précis, moins allusif, la dimension politique et militaire est sensiblement plus visible. En filigrane, on voit bien que c'est le propre avenir de la double monarchie qui est en jeu.

Le plus intéressant dans le dernier paragraphe est la prescription faite aux prélats de communiquer le compte rendu en question par des sermons, des processions dans des lieux appropriés de leurs diocèses respectifs. En revanche, il n'est pas demandé au duc de Bourgogne (selon la version de Windecke) d'informer ses bonnes villes et ses sujets, par exemple par l'intermédiaire de ses baillis ou de ses prévôts : peut-être lui fait-on confiance.

Voici ce que dit ce dernier paragraphe, dans la traduction de Germain Lefèvre-Pontalis, légèrement modifiée : « Ici est la fin des œuvres, ici est l'issue de cette

²⁸ Si elle avait eu cette cotte d'armes lorsqu'elle fut prise sous les murs de Compiègne, assurément les récits bourguignons en auraient fait état.

femme, que présentement, très cher et bien aimé oncle, nous vous signifions pour que vous ayez pleine et véritable connaissance de la chose, parce que, de cette matière, vous et les autres chrétiens deviez être avisés, afin de pourvoir, dans la mesure y appartenant, à ce que vos sujets et les autres n'osent croire si légèrement en telle erreur et périlleuse superstition, surtout en ce présent temps où nous voyons croître beaucoup de faux prophètes et semeurs de fausses erreurs et folle croyance, qui s'élèvent contre notre mère la Sainte Église et par folle présomption pourraient contaminer du venin de fausse croyance le peuple chrétien, à moins que Dieu n'y pourvoie dans sa miséricorde et que ses ministres veillent diligemment à rebouter et à punir la force et la présomption des hommes réprouvés ».

On peut se demander pourquoi les chroniqueurs ont omis ce dernier paragraphe : négligence, lassitude ?

On s'attendrait à ce que figure le terme d'hérésie : il a été évité au profit de « fausse croyance », ou d'« erreur ».

222

Deux questions se posent maintenant : qui a rédigé ces lettres, à qui ont-elles été réellement envoyées ?

Les documents, notamment la comptabilité royale « anglaise », sont en l'occurrence déficients. À la limite, on pourrait imaginer des centaines de destinataires, lesquels auraient pu ou dû servir de relais pour une diffusion encore plus large. Trouve-t-on alors quelque chose dans les archives de ces destinataires potentiels ? Je n'ai pu identifier qu'une seule trace : elle figure dans le registre D des archives impériales, à Vienne, aux f. 249-250, sous la forme d'un « écrit détaillé » (Martin Kintzinger), en date du 16 juillet 1431 (date d'arrivée de la lettre en question ?) sous la rubrique : *Rex Anglie scribit domino Regi Romanorum de virgine Francie*²⁹. Peut-être aussi la lettre aux autorités françaises parvint-elle à Paris. C'est quand même bien peu : on se serait attendu à une manne beaucoup plus substantielle. Philippe le Bon s'était montré plus actif lorsqu'il s'agit pour lui de diffuser la nouvelle de la capture de la Pucelle. Pour prendre un exemple, le duc de Bretagne Jean V, alors officiellement du côté de la double monarchie, reçut-il son exemplaire, et si oui, tint-il à le conserver dans ses archives ? Il n'empêche que la lettre aux autorités françaises n'a pas été tenue sous le boisseau, comme en témoignent Windecke et les trois chroniqueurs bourguignons.

À titre d'hypothèse, on citera Jean de Rinel, notaire et secrétaire de la royauté anglo-française et par ailleurs neveu par alliance de Pierre Cauchon,

²⁹ M. Kintzinger, *Westbindungen im spätmittelalterlichen Europa*, op. cit., p. 315. Il vaudrait la peine de consulter le registre en question : les circonstances m'en ont empêché.

comme le possible rédacteur de la lettre, sous sa forme française et peut-être même sous sa forme latine³⁰.

Il existe une troisième lettre, comme la première en latin, connue seulement par l'*instrumentum* du procès de condamnation. Adressée au pape et aux cardinaux, elle émane de la grande autorité qui avait cautionné le jugement et la sentence, à savoir l'université de Paris, ou, selon la formule de la lettre en français du roi Henri à ses sujets, « toutes les facultés de l'estude de nostre tres chiere et tres amee fille l'université de Paris » (en fait uniquement les facultés de théologie et de décret). Après tout, l'Université, ayant accompli son expertise théologique et canonique, aurait pu se taire, demeurer en retrait. Toutefois, dès lors qu'elle avait eu le premier mot dans l'ouverture du procès, par ses lettres à Philippe le Bon et à Jean de Luxembourg³¹, il était normal qu'elle ait aussi le dernier mot. Comme rédacteur, peut-être faut-il songer à Thomas de Courcelles, alors bachelier en théologie, que Jean de Rinel était venu précisément chercher à Paris pour le conduire à Rouen au début du procès³². Courcelles aurait été alors la « plume » de l'université de Paris, comme Rinel la « plume » de la double monarchie.

Ces lettres dénoncent d'abord, non sans emphase, ceux qui se vantent d'avoir reçu des révélations de Dieu et des saints, qui se présentent comme des Christ, comme des prophètes. Où irait-on si chacun était laissé libre « de feindre à son bon plaisir des révélations surnaturelles » ? Tel est le cas de cette femme appelée Jeanne la Pucelle. Cette fois, l'accent n'est pas mis sur son action temporelle. Les actes du procès ont été présentés à l'Université, celle-ci a été priée de donner son avis sur certains articles que soutenait l'accusée. Cet avis, l'Université l'a donné, il convient qu'il ne soit pas oublié, mais exposé au pape. Allusion est faite à l'abjuration (mais silence sur le refus de Jeanne de se soumettre à l'autorité du pape et du concile général, alors que le fait est mentionné dans les lettres précédentes : terrain glissant ?), à son retour à ses anciennes insanités. D'où sa condamnation comme « relapse et hérétique », deux mots à la fois techniques et très forts qui manquent dans les autres lettres. L'Université évoque également

30 Philippe Contamine, « Maître Jean de Rinel (vers 1380-1449), notaire et secrétaire de Charles VI puis de Henri [VI] pour son royaume de France, l'une des "plumes" de "l'union des deux couronnes" », *Cahier des annales de Normandie*, n° 35, « De part et d'autre de la Normandie médiévale. Recueil d'études en hommage à François Neveux », dir. Pierre Bouet, Catherine Bougy, Bernard Garnier et alii, 2009, p. 115-134.

31 *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 4-8.

32 Sur Thomas de Courcelles, voir en dernier lieu, Heribert Müller, « *Et sembloit qu'on oïst parler un angele de Dieu*. Thomas de Courcelles et le concile de Bâle ou le secret d'une belle réussite », dans *Frankreich, Burgund und das Reich im späten Mittelalter*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2011, p. 312-330.

ses derniers aveux publics, non sans « bien des gémissements », le pardon général qu'elle demanda à tous : ici, l'Université sort de son rôle puisqu'elle n'était pas présente officiellement à Rouen. Elle a donc été renseignée, peut-être précisément par Thomas de Courcelles.

Mais l'Université ne s'arrête pas là. Avec son autorité propre, elle entend tirer la leçon théologique de l'événement : il est périlleux de croire aux inventions récentes qui se sont répandues dans le « royaume très chrétien », non seulement par cette femme mais par plusieurs autres. Il convient d'écouter les saines doctrines de l'Église, des prélats « plutôt que les fables des femmes superstitieuses ». « Car enfin [...] , si nous sommes arrivés à ce point que les devineresses, vaticinant faussement au nom de Dieu, sans mission de sa part, sont mieux accueillies par la légèreté populaire » que les pasteurs et les docteurs de l'Église, la religion va périr, la foi s'écrouler, l'Église est foulée aux pieds et l'iniquité de Satan dominera l'univers entier.

224

Face à une éventuelle contre-offensive à Rome en provenance du camp de Charles VII (une contre-offensive qui aurait pu se produire), l'Université de Paris prend les devants et invite le pape et les cardinaux, au nom de l'Église, à présenter un front commun, contre les laïcs, contre les simples gens, contre les femmes.

Il s'agit de montrer que le cas de Jeanne d'Arc, symptomatique d'une maladie générale du corps social et mystique, s'inscrit dans un contexte d'effervescence, voire de révolte inextricablement religieuse et politique. Il fallait donc sévir, pour l'exemple. Injonction est faite aux pouvoirs spirituels et temporels d'en faire autant.

On peut admettre que ces lettres parvinrent bel et bien à Eugène IV, mais les archives du Vatican ne contiennent rien à leur sujet, et aussi à quelques cardinaux – là encore vide documentaire absolu. Si le procès s'était déroulé quelques mois plus tard, peut-être y aurait-il eu un envoi spécifique à l'intention des Pères du concile de Bâle.

Concluons. Il est clair que les pouvoirs concernés attachaient aux lettres en question une grande importance parce qu'elles étaient réputées de grande conséquence. Dans leur principe, ces lettres étaient destinées à circuler, à être commentées, à travers la Chrétienté. Et pourtant, les traces des envois aux destinataires, en principe très nombreux, sont minimes. On peut s'étonner en particulier que l'Angleterre et les Anglais d'outre-Manche n'aient eu droit à aucune information spécifique, peut-être parce que leur siège était fait, dans ces conditions inutile pour la double monarchie de gaspiller son temps et son argent. De même, les riches archives de la couronne d'Aragon ne semblent rien contenir à ce sujet, alors même que le roi d'Aragon, à la différence du roi de

Castille, était réputé un allié du roi Henri. Amédée VIII, duc de Savoie, aurait pu lui aussi être averti. Bref, la quête est étrangement décevante : faut-il accuser l'état de la documentation (et de la recherche) ou bien le manque de suivi (et de moyens) de la part à la fois de la double monarchie et de l'université de Paris ? Ces plaidoiries personnalisées, certes spécieuses, mais non dépourvues d'habileté, dans la mesure où elles furent connues des destinataires, modifièrent-elles leur sentiment, leur jugement ? Chacun ne demeura-t-il pas sur ses positions antérieures ? Un fait demeure en tout cas : Charles VII ne répondit pas aux lettres de ses adversaires par d'autres lettres où aurait été exposée sa propre version. Le silence épistolaire (un silence énigmatique, assourdissant) fut le choix du roi de Bourges. Il est vrai que celui-ci ne disposait pas dans son obédience de l'équivalent de l'université de Paris³³.

33 Sur l'attitude de Charles VII à l'égard de Jeanne d'Arc, voir l'entrée « Charles VII » dans Philippe Contamine, Olivier Bouzy et Xavier Hélary, *Jeanne d'Arc : histoire et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, 2012, p. 608-615.

LA MISE EN FORMULAIRE DES LETTRES CLOSES
DU ROI DE FRANCE
(FIN XIV^e-DÉBUT XVI^e SIÈCLE)

Olivier Guyotjeannin

La compilation de formulaires d'actes du roi de France prend, à compter du règne de Charles V, des traits nouveaux : par la multiplication des recueils, par leur organisation plus méthodique et leur conceptualisation accrue, par leur succès. Les causes en sont multiples et tiennent – par hypothèse – moins à la démultiplication de la production (qui a sans doute été plus brutale sous les derniers Capétiens directs et Philippe VI) qu'à une formalisation plus grande (mais encore toute relative) de la production, au développement de certains types d'actes toujours plus routiniers en matière de procédure et de finances (mais qui ne tue jamais l'art de l'invention et de la variation), et encore à la diversification de la genèse des actes et du recrutement des notaires et secrétaires du roi, qui suscitent chez ceux-ci comme chez certains destinataires ou chez leurs procureurs le besoin, sinon de modèles tout prêts, du moins de guides et d'états à la rédaction. Ces hypothèses sont renforcées par le caractère tout individuel de l'initiative et de la circulation de ces compilations, au texte particulièrement mouvant, à la diffusion à peine officieuse, aux détenteurs divers, avant que la Chancellerie n'entre dans le jeu au début du XVI^e siècle, avec les éditions successives du *Grant stille et prothocolle* mis sous son autorité.

Le mouvement de compilation est particulièrement net sous Charles V et sous Charles VII à l'époque de Bourges, dont l'apogée est constitué par l'experte compilation que mène rapidement Odart Morchesne aux alentours de 1427. Dans les décennies qui suivent, l'activité n'est pas moindre, mais, à de rares exceptions, elle se concentre dans les remaniements et réaménagements, plus ou moins profonds, de l'œuvre de Morchesne, et ce jusqu'au *Grant stille et prothocolle*, qui lui ajoutera autant de formules qu'il lui en prendra.

Si les diplomates, à commencer par Georges Tessier, ont été fascinés par ces recueils qui déploient et parfois commentent des centaines de formules de chartes et de lettres sur double ou simple queue, produites sous l'autorité et la responsabilité du chancelier et où se lisent la vie du royaume et la culture (politique, juridique, rhétorique, diplomatique...) des rédacteurs, ils n'ont pas

porté le même intérêt, et c'est peu dire, à des recueils mineurs, de prescriptions et de modèles, consacrés aux lettres closes – lettres « de par le roi » et missives cachetées. Ces écrits royaux, composés presque toujours par les secrétaires et échappant au contrôle du chancelier comme à l'enregistrement, érigés en catégorie diplomatique à part dès le début du xiv^e siècle, avaient pourtant été reconnus par les historiens et les diplomatistes comme une source, certes difficile à dater, bien cachée dans les archives communales ou étrangères, mais fascinante pour son jeu rhétorique et prometteuse pour son capital documentaire, au plus près du dialogue avec les sujets, les princes, les souverains, en bref, au cœur de l'épistolaire politique.

Or les recueils existent, en nombre certes restreint, de taille réduite et pour cela conservés dès lors que (et peut-être seulement lorsque) ils sont arrimés à des formulaires d'actes de chancellerie qu'un utilisateur aura voulu ouvrir à cet autre pan de la production. On se propose ici de procéder à un rapide inventaire du matériau, suivi de quelques réflexions. Ces remarques provisoires sont inspirées d'une enquête en cours, encore très insuffisante, sur les formulaires du xv^e siècle, menée dans la foulée de l'édition du formulaire de Morchesne saisi au plus près de son premier état¹.

N'ont en effet été retrouvés pour l'heure que deux recueils principaux (en excluant les ajouts ponctuels ou la présence très minoritaire de lettres closes dans les formulaires d'actes courants, à commencer par les rares missives données par Morchesne ou par le *melting pot* du ms. BnF, fr. 14371, riche mais totalement déstructuré pour avoir sans doute été composé au fil du temps) : deux recueils que tout sépare, dans la conception, l'organisation, la portée et le succès, et sur lesquels Françoise Autrand a déjà attiré l'attention dans une précieuse contribution².

LE TRAITÉ « LITTERARUM REGIARUM »

Le premier texte, que l'on pourrait appeler *Litterarum regiarum* d'après son incipit, ne m'est pour l'instant connu que par deux manuscrits du xv^e siècle (tous deux postérieurs à 1461) et qui donnent aussi, pour l'un le formulaire de

1 *Le formulaire d'Odart Morchesne dans la version du ms. BnF fr. 5024*, éd. Olivier Guyotjeannin et Serge Lusignan, avec le concours des étudiants de l'École nationale des chartes et la collaboration d'Eduard Frunzeanu, Paris, École des chartes, 2005 (Texte du formulaire en ligne (<http://elec.enc.sorbonne.fr/morchesne/>)).

2 Françoise Autrand, « L'enfance de l'art diplomatique : la rédaction des documents diplomatiques en France, xiv^e-xv^e siècles », dans *L'invention de la diplomatie, Moyen Âge-Temps modernes*, dir. Lucien Bély, Paris, PUF, 1998, p. 207-224.

Morchesne (BnF, fr. 5053), pour l'autre plusieurs traités mineurs, de chancellerie ou non (BnF, fr. 18674).

Le propos est structuré autour de la typologie diplomatique (clivage actes/lettres), rapportée de façon efficace à la typologie des destinataires : *Litterarum regiarum quedam diriguntur subdictis regni, quedam non subdictis ; si subdictis aut sunt littere patentes, ou sunt littere clause.*

Ce petit traité à la lointaine saveur scolastique est rédigé par un praticien pour des praticiens, sur le ton d'avis tirés de l'expérience, mais aussi de l'enquête, ainsi dans l'allusion à des usages divergents quant à l'insertion d'un souhait final dans les lettres adressées aux cardinaux, ce qui en dit long sur le degré de formalisation atteint comme sur la marge laissée à l'initiative du rédacteur.

Entre les remarques sur l'aspect matériel des productions et celles sur la formulation du discours, rares sont les modèles de lettres ; et ils sont limités à la correspondance de matière bénéficiaire avec la Curie ; mais, par chance, les assez nombreuses personnes nommées renvoient de façon concordante au règne de Charles V, à commencer par cet oncle empereur à qui le lien familial vaut des formules de politesse que ne mériterait pas un autre empereur...

De fait, les considérations les plus longues sont consacrées aux formules d'adresse et de salut, parfois d'expression de l'ordre (à qui le roi mande-t-il ?) ou de la corroboration : comment s'adresser aux grands, parents ou non du roi, au pape et à l'empereur, aux prélats et aux cardinaux, et, avec plus de détails encore et sans doute de nouveauté, aux officiers du roi selon leur rang ? Quelles épithètes, voire quelle langue utiliser ? Tout cela est bien dans la droite ligne de l'*ars dictaminis*, dont les leçons ne valent pas seulement pour les missives, mais aussi pour les demi-lettres que sont encore les mandements du roi.

LE « PROTHOCOLE DE LETTRES CLOSES »

Le second recueil, plus long et au contenu symétrique (une majorité de modèles, très peu dépersonnalisés, et un minimum de « nota » les commentant ou de listes d'épithètes) a une tradition plus riche et plus complexe. Et encore plus de titres : deux manuscrits le nomment sobrement mais justement « Prothocolle de lettres closes », soulignant son indépendance ; et son dernier état, très remanié, sera intégré aux éditions ultérieures du *Grant stille* sous le joli titre de *Guidon des secrétaires*. C'est dire déjà, comme le prouve aussi la composition de la plupart des manuscrits, que la compilation est plus souvent maniée comme un complément au formulaire de Morchesne, fort lacunaire sur le sujet, et dont elle peut même être présentée comme un chapitre (BnF, fr. 1937 et fr. 5727), voire comme un chapitre ultime, numéroté 18 (BnF, fr. 14371).

Le début de la compilation a été édité et précisément commenté par Françoise Autrand, pour être un beau témoignage de « l'enfance de l'art diplomatique » sous le règne de Charles VI, mais je m'attacherai plus ici à l'ensemble du recueil et à son prolongement majeur, qui une fois encore, le relie à Morchesne et en grande part à l'époque du royaume « de Bourges ».

En l'état actuel de l'enquête, outre l'édition du *Guidon*, sept manuscrits sont à disposition, cinq à Paris (BnF), un au Mans (Médiathèque Louis-Aragon, ms. A 163), un au Vatican (Ottoboni lat. 2317, auquel je n'ai encore eu accès que par l'étude circonstanciée de Suzanne Vitte-Clémencet³). L'étude de leur contenu permet, par-delà des variations, accidents et peut-être contaminations mineures, de séparer deux versions, une version courte présente dans tous les témoins (autour de 25 formules sans compter les extraits et divers nota) ; et une version étoffée, où la version courte est enrichie de divers dossiers de lettres, extension offerte dans son état le plus développé par le ms. du Mans (43 nouveaux modèles), et à laquelle deux autres groupes de manuscrits et le *Guidon* feront des emprunts de taille très variable, et pratiqués dans un désordre apparent, mais sans doute pour mieux reclasser le contenu (fr. 5053 : un seul emprunt avec deux nouvelles formules qui remontent sans doute aux années 1460 ; fr. 5727 et Vatican : 20 emprunts sans autre ajout ; *Guidon* imprimé : 13 emprunts sans autre ajout).

230

Ce n'est pas à dire que la version courte nous soit elle-même parvenue sous une forme homogène : deux familles s'opposent sur des détails, mais significatifs ; une première famille (Le Mans, fr. 5727 et Vatican, fr. 1937) propose ainsi une lettre d'annonce de la naissance d'un héritier royal, le futur Louis XI, datée du 3 juillet 1423 (23 juillet 1423 par erreur dans le ms. du Vatican), quand la seconde famille change la date en 4 juillet 1461 (fr. 5053, fr. 18674, fr. 14371) ; celle-ci montre la plupart du temps abrègements (lettre au roi d'Aragon limitée à son adresse) et erreurs de copie (« gouverneur d'un royaume » en l'occurrence écossais, devenu « gouverneur du royaume »). Le *Guidon*, même après élagage et reclassements (il ne reprend qu'une vingtaine de textes ou nota à la version courte), dérive de la première famille : tous les textes qu'il retient se trouvent aussi dans le ms. du Mans.

Cela, bien sûr, ne signifie pas que le ms. du Mans (par ailleurs très proche de l'état premier du formulaire de Morchesne) soit à l'origine d'un état complet (son dernier cahier est du reste amputé), ensuite réduit, mais assure que sa composition reflète, dans une tradition mouvante, une étape

3 Suzanne Vitte-Clémencet, « Formulaires de la chancellerie royale conservés dans le fonds Ottoboni », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XLVIII (1931), p. 185-214, en particulier p. 195-197.

importante, insurpassée dans sa richesse, médiocre dans son classement et sa conceptualisation. Constatation qui me semble suffisante pour que je me concentre maintenant sur son contenu.

La version courte offre dans un fil assez lâche un matériau assez cohérent, à commencer par la correspondance avec le pape et le clergé, dans l'ordre hiérarchique descendant, et qui tourne essentiellement autour des affaires bénéficiales : une lettre de recommandation au pape doublée d'une missive demandant au « cardinal de Cambrai » (donc Pierre d'Ailly entre 1411 et 1420) de suivre l'affaire, des interventions en faveur d'autres protégés royaux auprès d'un évêque et d'un abbé ; l'archevêque est lui mandé à une réunion des États ; un ordre hiérarchique parallèle est suivi pour les souverains, Sigismond, Jean de Castille, roi d'Aragon, roi d'Écosse, duc d'Albany, gouverneur d'Écosse, pour des pièces diplomatiques, laissez-passer et lettres de créances, lettres de courtoisie plus ou moins assorties de demandes d'alliance. Vient ensuite une longue liste protocolaire sur la façon de s'adresser au correspondant, analysée en détail par Françoise Autrand. En suivant l'hypothèse de l'historienne, la datation des lettres datables renvoie de façon plausible à la fin du règne de Charles VI – ce qui ne périmé pas totalement la possibilité d'une compilation dans l'entourage du « roi de Bourges », aux années 1420, auxquelles renvoie la troisième et dernière partie de la version courte, avec la lettre d'annonce de la naissance du dauphin Louis (1423), ou une lettre de Marie de Berry. La diplomatie domine ici, mais avec une typologie diversifiée puisque les lettres royales peuvent être doublées de lettres de rapport au roi voire à un seigneur, la section s'achevant dans le fracas des armes : lettre de défi, lettre « pour faire guerre à ennemis » (Bourguignons), très chevaleresque correspondance sur le relèvement d'un vœu d'armes, très prosaïque « *burlète* » (laissez-passer) de capitaine.

La suite, dans la version longue, est plus fortement et plus explicitement encore enracinée dans les années de Bourges. Les textes se distribuent avec une réelle cohérence thématique et chronologique entre trois sections, qui répondent aussi à la distribution en trois cahiers (cahiers B-D) : une section où les textes datés ou datables les plus récents sont des années 1428-1432 (cahier B) ; une section, qui devait être la première des trois avant un déclassement des cahiers, où les dates conservées par le compilateur, nombreuses, renvoient avec insistance aux années 1418-1420 (cahier C) ; une troisième section, enfin, qui semble remonter tout entière aux années 1424-1425.

Le contenu est tout aussi typé. La section la plus ancienne (cahier C) livre une série de correspondances diplomatiques avec le pape Martin V et des cardinaux intercesseurs, puis avec divers rois et princes (Hongrie, Aragon, Castille, Écosse, Savoie), lettres de créance et lettres de fond mélangées, dans un ordre grossièrement hiérarchique, avec deux *addenda* : lettres de sommation ou de

requête à des villes du royaume ou hors du royaume. Le cahier B s'ouvre par une copieuse série de lettres en matière bénéficiale, surtout adressées au pape, et se poursuit par un matériau divers : pièces de la convocation d'une assemblée d'états, notification aux gens des comptes d'une donation, lettre au roi d'Écosse, lettre à l'Université d'Angers sur l'hérésie hussite. Le cahier D, avec des lettres au latin solennel et tourmenté, semble tout entier tourner autour de l'ambassade de 1424-1425 à Sigismond, avec des pièces dont certaines ont été connues indirectement de Gaston du Fresne de Beaucourt, puis reprises à la source et réinterprétées par C. J. H. Walravens ; l'ensemble attend une nouvelle étude, mais ressemble fort à un dossier organique d'ambassade, où transparaissent la figure et peut-être la plume d'Alain Chartier.

232

Si le recueil du Mans vibre de sa proximité avec le pouvoir et la haute politique, surtout internationale, il laisse, on le voit, un sentiment d'inachèvement, qui tient peut-être aux circonstances de sa compilation, mais peut-être aussi à sa nature, d'autant que ses continuateurs n'ont rien fait en sens contraire.

Plus ou moins bien classés, peu dépersonnalisés, inégalement munis de titre qui disent plus que le destinataire, les « formulaires » de lettres closes de Charles V à François I^{er} sont loin d'offrir les commodités et les traces de maturation des formulaires d'actes de chancellerie qui leur sont contemporains, et amènent à poser avec plus de force encore la question fatale : servent-ils donc à écrire des lettres ?

À peine sans doute, et moins encore que les « formulaires » d'actes où le praticien n'allait chercher que des canevas, à côté d'une masse d'autres données. Car on ne peut enfermer dans la formule la diversité constitutive de la lettre ; de fait, les recueils surreprésentent d'un côté les textes les plus formalisés et répétitifs et les plus protocolaires (correspondance bénéficiale, lettres de créance, convocation aux états...), et d'un autre côté les textes les plus rares, étonnants et virtuoses (défis, protestations d'amitié entre souverains etc.) ; tout l'entre-deux ne figure au mieux que dans des listes de titulatures, d'épithètes, de verbes choisis, le corps de l'exposé étant obligatoirement laissé à la pratique du secrétaire : « *et postea ordinatur littera prout materia seu materie diversitas requirit* », comme l'écrit *Litterarum regiarum*, à propos, il est vrai, des mandements. Tout oppose en ce sens le formulaire de chancellerie au recueil de secrétaire : pour peu qu'il soit étoffé et judicieusement composé, le premier permettrait à lui seul d'écrire l'histoire des institutions royales, même de façon théorique et partielle, alors que le second ne fait saisir que des bribes, parfois infiniment précieuses, de la haute politique et des pratiques rhétoriques.

Un autre point les rapproche en revanche : le peu qui se laisse apercevoir du profil des destinataires et détenteurs de ces compilations. Si l'on peut douter de

l'utilité de ces recueils dans l'écriture au quotidien, si l'on constate leur faible nombre et leur inégale diffusion, il faut aussi reconnaître leurs attraits pour ceux qui les conservent : en exceptant quelques cas où un petit recueil sert de faire-valoir à son compilateur, on peut leur imaginer bien des fonctions : celle en particulier d'outils d'apprentissage et, si l'on peut dire, d'imprégnation, scolaires ou parascolaires, d'un savoir pratique en construction, et qui dépasse de loin le cercle des notaires-secrétaires, des rédacteurs attirés, pour gagner le public des rédacteurs potentiels ou occasionnels, des interprètes, utilisateurs, lecteurs – officiers du roi, dignitaires destinés aux ambassades... Le sentiment s'insinue même, dans le cas des formulaires de missives, que l'énumération des épithètes, la galerie des correspondants illustres, l'éclat du verbe viennent aussi faire des plus modestes recueils de percutantes défenses et illustrations de la gloire du roi. Le reste, livré à l'art du secrétaire dans la retraite de son écritoire ou la poussière du chemin...

« SI GRANDE HAULTEUR » ET « CHOSE AUSSI DOLOREUSE » :
MISSIVES POLITIQUES AUTOUR DE LA MORT
DE PHILIPPE LE BEAU, ROI DE CASTILLE (1506)

Jean-Marie Cauchies

« [...] le xxv^e dudit mois ensuivant, Dieu l'avoit prins de sa part après avoir receu tous les sacrements et fait la plus belle fin que l'on sauroit faire »... On peut lire ces lignes dans un registre dit mémorial de la chambre des comptes de Lille couvrant le premier tiers du xvi^e siècle¹. Le jour dont il est question est le 25 septembre 1506 ; l'homme qui rendit alors son âme à Dieu est Philippe de Habsbourg-Bourgogne, dit le Beau, archiduc d'Autriche, maître des principautés des Pays-Bas et, depuis peu, roi de Castille². Le lieu du drame : Burgos, où le monarque était arrivé le 7 septembre avec l'intention de se diriger vers les Pyrénées en vue d'y observer des mouvements de troupes françaises³.

On constate d'emblée que les sources du temps divergent à propos de ce jour fatal, mentionnant tantôt le 25, tantôt le 26. Le 25 septembre est la date exacte⁴.

1 Lille, AD du Nord, B 34, fol. 57v.

2 Conjointement à son épouse Jeanne, héritière du royaume, depuis la mort de sa belle-mère, la reine Isabelle (26 novembre 1504).

3 À propos du personnage titulaire, on verra principalement : Jean-Marie Cauchies, *Philippe le Beau. Le dernier duc de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2003, p. 203 sq. sur sa mort et les suites immédiates ; Paul Vandebroek et Miguel Àngel Zalama (dir.), *Felipe I el Hermoso. La belleza y la locura*, Madrid, Fernando Villaverde Ediciones, 2006 ; Raymond Fagel et Michael Limberger (dir.), *Filips de Schone, een vergeten vorst (1478-1506)*, Maastricht, Shaker, 2008, en particulier l'article de Raymond Fagel, « De Spaanse zomerkoning. Filips de Schone als koning van Castilië », p. 101-133.

4 Le compte de la recette générale des finances de l'année ne laisse planer aucun doute : « [...] jusques au xxv^e jour de septembre ensuivant xv^e vi qui fut le jour du trespas dudit feu roy » (AD du Nord, B 2197, fol. 128r). Voir J.-M. Cauchies, *Philippe le Beau, op. cit.*, p. 204 ; le décès aurait eu lieu vers midi, selon l'un des principaux chroniqueurs espagnols à consulter (non strictement contemporain, car né en 1505 seulement) : Alonso de Santa Cruz, *Crónica de los Reyes Católicos... Edición y estudio*, éd. Juan de Mata Carriazo, Sevilla, Escuela de estudios hispano-americanos, 1951, 2 vol., t. II, p. 58 ; ce que confirme un état de dépenses journalier de l'hôtel : « vendredi xxv^e jour de septembre l'an xv^e et six... entre onze et douze heures du midi termina de vie par mort » (AD du Nord, B 3463/121704). C'est bien à tort que Robert Wellens, « Les États généraux et la succession de Philippe le Beau dans les Pays-Bas », *Anciens Pays et Assemblées d'États*, t. LVI (1972), p. 125, n. 1, insiste sur l'exactitude de la date du 26, erreur qu'il entérine sans autre commentaire dans son livre

Les sources en question sont notamment des lettres écrites et envoyées dans les jours suivants, celles-là mêmes qui vont alimenter la présente contribution⁵. L'événement est particulièrement illustré par une lettre sans date, écrite, semble-t-il, une quinzaine de jours plus tard, peut-être le 11 octobre, par un éminent médecin de l'Université de Salamanque, Gonzalo de la Parra, au roi Ferdinand d'Aragon, beau-père du défunt⁶. Le jeune archiduc-roi, déjà fort indisposé depuis le jeudi 17, est tombé résolument malade au plus tard le dimanche 20 septembre : fièvre, douleurs, vomissements. Le savant *físico* a été appelé le 23, a pris connaissance des rapports de confrères et a suivi le patient au long de ses dernières heures, jusqu'à l'issue fatale, le vendredi 25. Écartant toute hypothèse d'empoisonnement, en dépit des rumeurs courant chez les *Flamencos*, dans l'entourage de Philippe, il prononcera son verdict : un mal grave, mal soigné, inéluctablement mortel... Nous n'en saurons pas davantage et ce n'est pas le lieu de dissenter ici des causes du décès de Philippe le Beau⁷, un décès peut-être moins surprenant qu'on ne feint souvent de le croire, à l'époque déjà⁸.

La nouvelle est connue de Louis XII en France dès le 2 octobre : le Très Chrétien en est informé par les soins de Courteville, ambassadeur du roi de Castille, qui a

Les États généraux des Pays-Bas des origines à la fin du règne de Philippe le Beau (1464-1506), Heule, Nauwelaerts, 1974, p. 272.

- 5 Diverses sources narratives relatent aussi l'événement de façon plus ou moins détaillée ; par exemple, dans les Pays-Bas : Jean Molinet, *Chroniques (1474-1506)*, éd. Georges Doutrepoint et Omer Jodogne, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1935, 3 vol., t. II, p. 585-586 (25 septembre, entre dix et onze heures du matin) ; en Castille : Lorenzo de Padilla, « Crónica de Felipe I llamado el Hermoso », *Colección de documentos inéditos para la historia de España*, Madrid, 1846, t. VIII, p. 149-150 (25 septembre) ; et, bien sûr, le narrateur anonyme du voyage de Philippe le Beau et de son bref séjour castillan : « Deuxième voyage de Philippe le Beau en Espagne en 1506 », dans *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, éd. Louis-Prospér Gachard, Bruxelles, Hayez, 1876, t. I, p. 451-452 (25 septembre). Voir aussi Hermann Wiesflecker, « König Philipps I. Tod in Burgos (1506). Eine Krise der habsburgisch-spanischen Weltreichsbildung », *Römische historische Mitteilungen*, t. XVIII (1976), p. 87-94.
- 6 Voir *infra* le répertoire des lettres, 13.
- 7 L'un évoquera le poison (Pontus Heuterus, *Rerum Belgicarum libri quindecim*, Antverpiae, ex off. M. Nutii, 1598, p. 283), d'autres feront trépasser Philippe « *di morte natural* » (Marino Sanuto, *I Diarii dal 1496 al 1532*, éd. F. Stefani et alii, Venezia, s.n., 1879-1903, 58 vol., t. VI, col. 444) ; avec nombre d'historiens, nous avons peine à souscrire à l'hypothèse de la malveillance : J.-M. Cauchies, *Philippe le Beau, op. cit.*, p. 205-207.
- 8 L'humaniste Pietro Martire d'Anghiera, présent en Espagne dans les parages de l'archiduc-roi, a beau le dire, même après sa mort, « d'un naturel robuste » : *Pedro Mártir (Pietro Martire) de Anglería, Epistolario. Estudio y traducción*, éd. José López de Toro, Madrid, Góngora, 1955, 3 vol., t. II, p. 151 ; des accidents de santé non sans gravité ont émaillé ses dernières années : J.-M. Cauchies, *Philippe le Beau, op. cit.*, p. 207-208 ; on y ajoutera le témoignage d'un contemporain, futur indiciaire au service de Marguerite d'Autriche, sœur de Philippe, déplorant en 1503 « la maladie extreme » de Philippe à son premier retour d'Espagne, qui le fit « voysin de mortelle destinee »... : Jean Lemaire de Belges, *Le Temple d'Honneur et de Vertus*, éd. Henri Hornik, Genève/Paris, Droz, 1957, p. 48.

reçu un message d'Espagne⁹. C'est le lendemain, 3 octobre, qu'elle est parvenue au conseil de gouvernement des Pays-Bas, à Malines ; la durée de transmission fut donc ici de neuf jours, à raison de 140 à 150 kilomètres quotidiens, par courriers à cheval, jour et nuit, vitesse acceptable, normale déjà pour l'époque vu l'existence de services postaux et de relais bien échelonnés (*positae stationes*). Après la mort de la reine Isabelle, Philippe le Beau avait en effet conclu un contrat avec le maître de postes François de Taxis pour une desserte régulière (*cursus publicus*) depuis les Pays-Bas de la France et de l'Espagne (18 janvier 1505). Une dizaine d'années plus tard, lorsque Charles Quint conclura un nouveau traité avec Jean-Baptiste de Taxis, neveu de François, la durée requise de la course entre Bruxelles et Burgos sera spécifiée : sept à huit jours, selon la saison ; il est patent que la vitesse de circulation exigible et possible avait alors déjà bien crû¹⁰.

Le temps de débattre de la lettre du 3 octobre en grande discrétion sans doute, c'est le 5 que, depuis Malines, sont expédiées, datées du 4, des missives adressées aux autorités des diverses provinces des Pays-Bas¹¹. C'est à propos de ces expéditions en série que la comptabilité de la recette générale des finances mentionne explicitement pour la première fois « les piteuses et tres doloireuses nouvelles du trespas de feu de tres digne memoire le roy de Castille nostredit sire advenue en Espagne, auquel Dieu face mercy¹² ». Le 7 octobre, le même conseil en écrit aussi à Marguerite d'Autriche, sœur du défunt, ainsi qu'au Parlement de Dole et aux baillis de Franche-Comté¹³ ; Marguerite, depuis deux ans veuve du

9 Voir lettre 1.

10 Wolfgang Behringer, *Thurn und Taxis. Die Geschichte ihrer Post und ihrer Unternehmen*, München/Zürich, Piper, 1990, p. 18-19, 33-34, 38-40 ; Sabine Weiss, « Der Postkurs. Die institutionalisierte Nachrichtenverbindung zwischen Österreich und den Niederlanden seit Maximilian I. », dans *Pays bourguignons et autrichiens, XIV^e-XVI^e siècles : une confrontation institutionnelle et culturelle*, dir. Jean-Marie Cauchies et Heinz Noflatscher, Neuchâtel, Publication du Centre européen d'études bourguignonnes, 2006, p. 109. Le texte du 18 janvier 1505 (n. st.) est publié par Joseph Rübsam, *Johann Baptista von Taxis. Ein Staatsman und Militär unter Philipp II. und Philipp III. (1530-1610)*, Freiburg im Breisgau, Herder, 1889, p. 188-197. La famille italienne de Taxis (*Tassis*) avait depuis 1490 mis sur pied le réseau de communications (*Postwesen*) que rendait nécessaire pour Maximilien de Habsbourg, roi des Romains, l'extension du patrimoine familial consécutive à son mariage bourguignon ; Philippe le Beau avait dès 1501 nommé François de Taxis « capitaine et maître de nos postes », pour la correspondance avec le Tyrol et l'Autriche paternels.

11 Lettres 3, 4 et 5 (parmi beaucoup d'autres qui furent, sans nul doute, alors expédiées tous azimuts) ; la date du 3 pour la réception de la triste nouvelle, qu'indiquent ces lettres, est confirmée par un document administratif des services de l'audience du sceau : R. Wellens, « Les États généraux et la succession... », art. cit., p. 127 ; *id.*, *Les États généraux des Pays-Bas...*, *op. cit.*, p. 273.

12 AD du Nord, B 2197, f. 235v-236v.

13 *Ibid.*, f. 237r.

duc de Savoie, séjourne alors en Bresse, dans son douaire¹⁴. Le même jour encore, le 7 donc, l'on écrit de Malines à Maximilien, l'impérial père de Philippe¹⁵, mais il est certain que la lettre ne lui est pas parvenue très promptement, soit parce qu'il était en voyage, en route pour l'Italie, soit parce que, comme le rapportent des contemporains, on n'a pas voulu lui faire part trop vite de la triste nouvelle. Maximilien ne l'aurait ainsi apprise que le 23 octobre, un mois après les faits, aux confins de la Styrie et de la Carinthie, chevauchant vers les cols alpins¹⁶. De l'aveu du monarque, ce fut d'abord par une lettre de son propre ambassadeur en Castille, le Crémonais Andrea da Borgo, et encore peut-on supposer que cette missive ne lui fut pas non plus communiquée sans détours, da Borgo n'ayant certainement pas attendu plusieurs semaines avant de l'écrire¹⁷...

238

Le contexte étant à présent mieux connu, venons-en à la présentation du corpus. Nous avons répertorié et pris en considération vingt-six lettres¹⁸. On pourrait y ajouter un bref du pape Jules II adressé le 16 octobre à la reine Jeanne, veuve de Philippe, mais nous ne l'incluons pas ici dans la mesure où ce texte est fait d'une évocation familiale et de condoléances conventionnelles dépourvues de toute dimension politique¹⁹. Dans quinze cas sur vingt-six, le destinataire est Maximilien ; il est vrai qu'une bonne partie du matériau est extraite du fonds *Belgien* du Haus-, Hof- und Staatsarchiv de Vienne. On dénombre vingt expéditeurs distincts, parmi lesquels, dans neuf cas, le conseil malinois dans son ensemble (une lettre) ou l'une de ses figures de proue, le chancelier de Bourgogne, Thomas de Plaine, Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres, ou Charles de Croÿ, prince de Chimay, cousin du précédent²⁰ ; à côté

14 Elle allait quitter, pour toujours, cette contrée fin octobre, pour gagner les Pays-Bas : Max Bruchet, *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie*, Lille, Danel, 1927, p. 94.

15 Lettre 9.

16 Hermann Wiesflecker, *Kaiser Maximilian I. Das Reich, Österreich und Europa an der Wende zur Neuzeit*, München, Oldenbourg, 1977, t. III, p. 304.

17 Lettre 23.

18 On en trouvera le répertoire en fin d'article, chaque lettre étant munie d'un numéro pour s'y référer en note.

19 Simancas, Archivo general, Patronato Real, 60-62 (Forlì, 16 octobre 1506) ; commentaires : J.-M. Cauchies, *Philippe le Beau, op. cit.*, p. 209.

20 Ces grands personnages de « l'État bourguignon », selon une expression consacrée, sont replacés dans leur environnement professionnel et identifiés (avec références à des notices biographiques et d'autres travaux) dans : Jean-Marie Cauchies, « "Croît conseil" et ses "ministres". L'entourage politique de Philippe le Beau (1494-1506) », dans « *À l'ombre du pouvoir* ». *Les entourages princiers au Moyen Âge*, dir. Alain Marchandise et Jean-Louis Kupper, Liège, Publications de l'Université de Liège, 2003, p. 57 sq. (sous forme d'une « galerie de portraits ») ; *id.*, « De la "régenterie" à l'autonomie. Deux ordonnances de cour et de gouvernement de Maximilien et Philippe le Beau (1495) », *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. CLXXI (2005), p. 41-88.

de ceux-là, voici Maximilien I^{er}, Ferdinand d'Aragon, Louis XII et Henri VII d'Angleterre (chacun de ces deux derniers deux fois), Marguerite d'Autriche, le cardinal-ministre Georges d'Amboise, quelques grands seigneurs, sans oublier le Parlement de Franche-Comté à Dole et l'assemblée des États de ce même pays. Rien de particulier n'est à signaler quant aux formes diplomatiques : ce sont des lettres closes, signées de leur auteur ou à tout le moins d'un secrétaire, notamment dans le cas de lettres du conseil ou d'un autre collectif.

Les deux premières lettres connues sont datées du 2 octobre. Averti ce jour-là, on l'a dit, Louis XII en écrit sans plus tarder, d'une part au lieutenant général du feu roi dans les Pays-Bas, Guillaume de Croÿ, le célèbre seigneur de Chièvres²¹ – pour les condoléances d'usage –, d'autre part à cinq conseillers bourguignons en Espagne²² – avec des promesses d'aide et de soutien, de bons offices pour la paix. Les deux dernières lettres prises en considération, du 7 novembre, adressées respectivement par le chancelier Thomas de Plaine et le seigneur de Chièvres à Maximilien, nous ont semblé fournir de concert un *terminus ante quem* adéquat. Dans la première, on trouve en effet la mention explicite d'une nouvelle phase qui se prépare, à savoir la proposition au souverain de l'Empire de reprendre en mains le gouvernement des Pays-Bas, compte tenu du jeune âge de son petit-fils, le futur Charles Quint : « la tutelle et mambournie vous sera par noz ambass[ad]eurs offerte ». Dans la seconde, il est certes encore fait mention du roi défunt, « que Dieu absoille », mais plus comme tel de l'événement du 25 septembre : de la lettre impériale du 27 octobre²³, il est écrit qu'« apréz pluisieurs tristresses et melancolies », elle a « grandement consolé » les ministres. S'il n'efface pas les deuils, le temps les apaise...

Cette longue entrée en matière était nécessaire pour camper le décor et mettre en place, à travers leurs « plumes », les acteurs. L'analyse du corpus comportera trois volets, en réponse à autant de questions :

21 Jean-Marie Cauchies, « Les premières lieutenances générales dans les Pays-Bas (fin xv^e-début xvi^e siècle) », dans *Marie de Hongrie. Politique et culture sous la Renaissance aux Pays-Bas. Actes du colloque tenu au Musée royal de Mariemont les 11 et 12 novembre 2005*, dir. Bertrand Federinov et Gilles Docquier, Morlanwelz, Musée royal de Mariemont, 2008, p. 33-38 ; Guillaume de Croÿ avait été nommé dans cette haute charge par commission du 28 décembre 1505.

22 Henri, comte de Nassau ; Jean de Luxembourg, seigneur de Ville ; Ferry de Croÿ, seigneur du Rœulx ; Philibert de Veyré ; Claude de Bonard. À propos de ces grands personnages de la cour accompagnant Philippe, voir Jean-Marie Cauchies, « Les lendemains de la mort de Philippe le Beau à Burgos (25 septembre 1506) : retraite ou débandade ? », dans *Diplomates, voyageurs, artistes, pèlerins, marchands entre pays bourguignons et Espagne aux xv^e et xvi^e siècles*, Neufchâtel, Publication du Centre européen d'études bourguignonnes, 2011.

23 Lettre 23.

- Que nous apprennent les lettres à propos de l'événement, des réactions qu'il suscite, des suites que l'on doit ou que l'on veut y donner ?
- Quelles préoccupations et quelles mesures politiques traduit-on et prône-t-on ?
- Quelles leçons faut-il tirer d'une telle correspondance, aussi hétéroclite soit-elle ?

L'ÉVÉNEMENT, LES RÉACTIONS, LES SUITES POSSIBLES

240

Le dénominateur commun requis de toutes les lettres en vue de leur sélection est le fait qu'elles évoquent la mort de Philippe le Beau. On notera ici, autour de cet événement, un vocabulaire d'une grande fécondité : la chose est « dure », « déplaisante », « grant langueur et misere », un « terrible scandale » ; l'idée clé est celle de douleur, présente sous diverses formulations dans plus de la moitié des cas : les nouvelles ou les « choses » sont dites « piteuses et douloureuses », « tres douloureuses », « tres ameres et douloureuses », « dolentes », « tristes et doulantes », « piteuses et dolantes », « piteuses, dures et dolentes », « douloureuse et lamentable »...

Un motif de consolation relative toutefois : ce fut une bonne mort, le défunt ayant été réconforté par les sacrements. « Il a fait la plus belle fin qu'on sauroit faire », lit-on dans la lettre datée du 4, envoyée aux quatre coins des Pays-Bas le 5 octobre par le conseil, dont nous avons engrangé trois exemplaires, destinés respectivement au gouverneur de Béthune en Artois (texte publié), au gouverneur de Lille en Flandre et au Conseil de Namur (deux textes inédits)²⁴. La réalité fut tout autre : « fièvre continue meslee de la double tierche ». Nous ignorons si les connaissances médicales des ministres de Malines leur permettaient de mesurer exactement la portée de ce diagnostic²⁵, mais le témoignage minutieux du médecin de la Parra, à destination du roi Ferdinand, ne laisse planer aucun doute à ce sujet : l'agonie fut longue et pénible, « *ninguna esperanza habia ni aparejo de remedio... de cierto no se podia esperar otra cosa...* ». Et le médecin, notons-le, d'ajouter une touche, de circonstance peut-être, mais pourquoi pas véridique, à propos de la reine Jeanne et de son attitude courageuse pendant ce long calvaire, attitude à ses yeux exceptionnelle pour une femme, « *que en mi vida* », souligne le bon docteur, « *vi muger de ningun estado* »²⁶.

²⁴ Lettres 3, 4 et 5.

²⁵ La fièvre paludéenne dite tierce, de type intermittent, est caractérisée par deux accès observés sur trois jours, dans l'intervalle desquels la température doit revenir à la normale, ce qui ne semble pas avoir été le cas ici.

²⁶ Lettre 13.

Quoi qu'il en soit, qu'y faire ? « Dieu par sa grace lui soit misericors », « Dieu par sa bonneté veuille metre son amme au lieu de repos²⁷ » ! C'est la volonté divine, inéluctable. Le cardinal Georges d'Amboise, grand ministre de Louis XII, y va quasiment d'un jeu de mots à l'adresse de Marguerite d'Autriche : il a « pleu » à Dieu de « prendre » Philippe, mais cela a bien « despleu » au roi de France²⁸. Henri VII, en particulier, écrivant à Maximilien, consacre de longues considérations à la destinée humaine et à la confiance qu'il convient de placer dans le Créateur ; « il a ainsi pleu a Dieu, a l'encontre de quoy nul ne puet et doit resister et murmurer », reconnaîtra l'empereur²⁹. Mais au-delà des banalités du genre, voici une touche plus personnelle et profondément sincère de l'actif ecclésiastique et diplomate Philibert Naturel – lettre inédite –³⁰ ; informé le 4 octobre à neuf heures du matin, alors qu'il se trouve à Lyon, il écrit immédiatement à Marguerite d'Autriche, en Bresse, on l'a vu, et ne manque pas de déplorer, en des termes évocateurs, que cette jeune femme aligne les deuils, puisqu'on sait qu'après son union avortée avec le futur Charles VIII et son premier veuvage en Espagne, son nouvel époux Philibert de Savoie est descendu dans la tombe en septembre 1504 : « Or, Madame, vous avés tote vostre vie fait mestier de avoir telles terribles secosses, voyr que avant que l'une soit froide l'aultre recommanse³¹ ».

La correspondance permet-elle de « prendre le pouls » dans les pays ? Il est trop tôt assurément pour enregistrer déjà des réactions en dehors des milieux politiques et diplomatiques de haut niveau. Jean de Berghes, un grand seigneur en disgrâce, premier chambellan déchu depuis 1502, mais qui va bientôt « rebondir »³², l'écrit bien à Maximilien le 5 octobre : « L'on ne scet encores comment ces nouvelles en seront prinses tant des subgetz, voisins, amis et

27 Lettres 9, 11.

28 Lettre 14.

29 Lettres 16, 23.

30 Domprévôt d'Utrecht, conseiller-maître des requêtes depuis 1503, chancelier de l'ordre de la Toison d'or en 1504, ce dignitaire polyvalent, sans doute originaire de Bourgogne, fut de novembre 1505 à septembre 1506 ambassadeur résident de Philippe le Beau à la Curie romaine ; il est alors en voyage de retour aux Pays-Bas et sa présence à Lyon se justifie peut-être par la charge d'abbé commendataire de Saint-Martin d'Ainay, importante abbaye proche de la métropole des Gaules, obtenue l'année précédente : Daniel Coenen, « Naturel ou Naturelli, Philibert », dans *Nouvelle biographie nationale [de Belgique]*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, t. V (1999), p. 273-276.

31 Lettre 6. Sur la sœur de Philippe le Beau à ce stade de sa vie et de son activité politique, cf. le livre bien documenté de Max Bruchet, *Marguerite d'Autriche, op. cit.*

32 Anglophile avéré, peu en phase avec la politique de rapprochement franco-bourguignon menée par Philippe le Beau, Jean de Glymes ou de Berghes avait été relevé de ses hautes fonctions et renvoyé aux Pays-Bas au cours du premier voyage d'Espagne de son prince, en juillet 1502 ; il compterait bientôt au nombre des conseillers les plus proches de la régente Marguerite d'Autriche : J.-M. Cauchies, *Philippe le Beau, op. cit.*, p. 140.

ennemis, mais brief se monstrera le tout³³ ». Deux jours plus tard, le conseil aux Pays-Bas ne peut dissimuler une certaine inquiétude : « Nous ne savons encoires quel train prendront les pays et subgetz de par deça ne s'il y aura quelque mutacion »³⁴. Le 10 octobre, Jean Bontemps, haut fonctionnaire des finances d'origine comtoise tout dévoué à Maximilien³⁵ – qui ne sait alors encore rien –, écrit à celui-ci : « ay envoyé ung homme a Dijon et ung autre a Paris pour aler savoir et entendre que les François en dyent et pretendent faire³⁶ ». Quant au capitaine général de Franche-Comté Guillaume de Vergy³⁷, il écrit au même monarque le 26 octobre, un mois donc après l'événement, que l'incertitude persiste encore dans son ressort territorial³⁸.

Pour ceux qui ont à commander autant qu'à exercer des responsabilités, deux priorités se font jour. D'abord, il faut mettre sur pied des cérémonies funèbres. Les obsèques solennelles du roi de Castille, suivies de l'embaumement de son corps, ont eu lieu à Burgos³⁹. Le conseil de gouvernement ordonne dès le 3 « que incontinent l'on fache ses execques, ensamble tous souffraiges et oroisons partout, comme il appartiendra⁴⁰ ». La grande cérémonie pour les Pays-Bas aura lieu en la collégiale Saint-Rombaut de Malines les 18 et 19 juillet 1507⁴¹, mais des cérémonies locales trouveront aussi place dans d'autres villes⁴². De concert, dans deux lettres distinctes, magistrats et députés des États comtois notifient à Maximilien les mesures prises pour organiser pareilles célébrations,

33 Lettre 7.

34 Lettre 9.

35 Prototype du technicien bien utilisé dans la diplomatie, désigné en 1499 déjà par Maximilien auprès des États-Généraux à Bruxelles : Paul-Joachim Heinig « Akteure und Mediatoren burgundisch-österreichischer Beziehungen im 15. Jahrhundert », dans *Pays bourguignons et autrichiens*, op. cit., p. 127-130 ; il se trouve alors à Four, à une trentaine de kilomètres au sud-est de Lyon, où il est venu de Bourg-en-Bresse, tout cela donc à proximité des lieux de séjour de Marguerite et aussi de Naturel, avec lequel Bontemps ne manque pas d'accointances : ce n'est pas le fait du hasard, les contacts paraissent intenses.

36 Lettre 12.

37 Il exerce cette charge, cumulée avec celle de maréchal de Bourgogne, depuis 1498 et il y sera confirmé en juillet 1507 : Bertrand Schnerb, *L'« honneur de la maréchaussée ». Maréchalat et maréchaux en Bourgogne des origines à la fin du xv^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 140, 221-223 ; lui aussi se trouve à Bourg, apparemment plaque tournante de l'information.

38 Lettre 22.

39 Les chroniqueurs cités n. 4 et 5 *supra* fournissent les détails de cette cérémonie.

40 Lettres 3, 4 et 5.

41 Jean Lemaire de Belges, *Chronique de 1507*, éd. Anne Schoysman, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2001, p. 105-131, 143-148.

42 Ainsi : « Obsèques de Philippe-le-Beau, célébrées en l'église de Saint-Julien, à Ath, le 15 et le 16 octobre 1506 », éd. Emmanuel Fourdin, *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XIII (1876), p. 124-128.

chez eux aussi⁴³. Seconde priorité : ne pensons pas qu'au mort, veillons aussi au bien des vivants ! En l'occurrence, le « service » des enfants du roi requiert vigilance et dévouement. Les conseillers et officiers l'écrivent, les monarques étrangers aussi. Tous rivalisent d'expressions de bienveillance⁴⁴. Nous ne devons pas aimer les enfants moins que le père, déclare Louis XII, intention que ne peut qu'appuyer le ministre d'Amboise⁴⁵. Et Henri VII de promettre à Maximilien qu'il sera aussi dévoué aux intérêts du jeune Charles qu'il entendait l'être à ceux de Philippe, puis d'y aller de ses bons conseils quasi paternels au seigneur de Chièvres de « mettre la personne de nostre cousin, vostre jeune prince, et noz bonnes cousines, ses seurs⁴⁶, en bonne advenue, et que surprinses ne soient⁴⁷ ». Plusieurs correspondants, pour autant que de besoin, rappellent à Maximilien qu'il est leur grand-père, qu'ils sont ses « pupilles ». Le chancelier ne manque pas de souligner la convergence entre les « affaires » de l'empereur et celles de « messeigneurs voz enffans »⁴⁸. Le conseil se voudra rassurant : les enfants sont « en bonne disposition de leurs personnes » et « font tres bonne chiere »⁴⁹. Que demander de plus ?...

LES MESURES À PRENDRE

Au registre des préoccupations de saison, vient en tête la tenue de réunions d'assemblées d'États, particulièrement nécessaire en un temps de mutation de prince. Dès le 4 octobre, sans attendre plus longtemps, les missives du conseil malinois prescrivent aux divers officiers en fonction de convoquer les représentants de leurs ressorts respectifs à la date du 15 – un délai de dix jours particulièrement court – et fournissent à cette occasion une brève définition de ce que doit être la tâche fondamentale d'une réunion d'États généraux des Pays-Bas : « pour aidier a deviser a toutes choses necessaires pour le bien et sallut de mondit seigneur et ses pays, comme le cas le requiert⁵⁰ ». La session ainsi organisée, marquée par une forte participation – on le comprend –, devait effectivement s'ouvrir le 18 octobre à Malines et le chancelier y déclarerait

43 Lettres 18 et 19.

44 Alexandre Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, Bruxelles/Leipzig, Flatau, 1858-1860, 10 vol., t. I, p. 121.

45 Lettres 1, 14.

46 Il s'agit des princesses Éléonore, Isabelle et Marie, nées respectivement en novembre 1498, juillet 1501 et septembre 1505 ; Charles, rappelons-le, a vu le jour le 24 février 1500.

47 Lettres 16 et 17 ; à propos de ces deux lettres, voir R. Wellens, « Les États généraux et la succession... », art. cit., p. 134-135.

48 Lettre 25.

49 Lettre 24.

50 Lettres 3, 4 et 5.

l'avoir convoquée pour « mettre ordre et provision a messeigneurs ses enffans et leurs pays⁵¹ ». Le 18 d'ailleurs, le roi d'Angleterre y fait explicitement allusion, marque de sa bonne information : « lesquelz ainsy que entendons sont de present assemblés⁵² ». Mais dans une contrée qui constitue pour les Pays-Bas ce que l'on désigne volontiers du nom de « par dela », la Franche-Comté, « les gens des trois estas de vostre conté de Bourgoingne » rendent compte le 20 à Maximilien des deux tâches qu'ils ont accomplies : faire tenir les obsèques requises et désigner des représentants envoyés vers lui en députation⁵³. Écrivant à son tour aux principaux conseillers en activité à Malines, le 27 seulement⁵⁴, le souverain se dit satisfait de l'initiative prise et insiste sur le fait que la réunion tenue doit être un lieu de concorde et de paix, dans l'intérêt de tous⁵⁵. Rien de bien étonnant à cela, certes, mais voici un bon éclairage sur l'enchaînement des démarches et des faits. L'avant-dernière pièce répertoriée, du 7 novembre, voit le chancelier tenir l'empereur informé du fonctionnement des États, « en bonne unyon », et des objets dont ils ont traité et auxquels il convient de consacrer quelques lignes : la défense des frontières et la continuation des offices⁵⁶.

Un sujet brûlant reste en effet à cette époque la soumission du duché de Gueldre. Depuis nombre d'années, Maximilien s'efforce de soumettre cette principauté dont il réclame la possession aux dépens de son détenteur, Charles d'Egmond⁵⁷. Longtemps réticent, Philippe le Beau ne s'est impliqué dans la « question gueldroise » que tardivement, poussé par les ressorts de la politique européenne, en 1505. Louis XII, allié en titre et en action de Charles d'Egmond, se déclare dans ses lettres au conseil malinois et au seigneur de Chièvres chaud partisan d'une trêve, décemment requise par la nouvelle donne politique, le deuil partagé. Maximilien fait savoir pour sa part aux mêmes interlocuteurs qu'il est, fils mort ou pas mort, d'un avis radicalement contraire, et manifeste à ce propos sa défiance totale à l'égard des intentions prétendues des Français. Il est vrai qu'il a reçu entre-temps une lettre de condoléances visant aussi à lui adresser un rapport nuancé de la situation sur le terrain gueldrois ; son auteur souligne d'ailleurs qu'il n'entend pas s'appesantir sur le deuil mais qu'il désire plutôt stimuler le souverain de l'Empire – « vous rendre cœur, coraige et affection » –, dont il connaît bien le tempérament guerrier, en l'entretenant de la Gueldre.

51 R. Wellens, « Les États généraux et la succession... », p. 129-130.

52 Lettre 17.

53 Lettre 19.

54 On rappellera qu'il n'est alors informé que depuis peu de la triste nouvelle : voir *supra* n. 16.

55 Lettre 23.

56 Lettre 25 ; voir R. Wellens, « Les États généraux et la succession... », art. cit., p. 136.

57 Pour les détails des hostilités avec la Gueldre, voir J.-M. Cauchies, *Philippe le Beau, op. cit.*, p. 97 sq. et 171 sq.

Il s'agit de Philippe de Bourgogne, plus tard prince-évêque d'Utrecht mais présentement gouverneur de la partie soumise et responsable des opérations militaires dans ce duché de Gueldre⁵⁸. Cette lettre à un parent, aux sentiments appuyés – Philippe de Bourgogne est en effet le dernier bâtard en date du duc Philippe le Bon⁵⁹ –, exprime un véritable appel au secours : une ville perdue, un siège levé, une retraite forcée, une population hostile, des réserves limitées⁶⁰...

Comme bien l'on pense, les relations, escomptées de bon voisinage, avec la France et l'Angleterre, ne sont pas absentes de ce courrier politique, mais sans y prendre trop de place. On notera seulement la tactique du roi d'Angleterre. À la suite d'une déclaration personnelle d'intense affection envers feu Philippe le Beau, son « bon fils », écrit-il au seigneur de Chièvres, il met en exergue les courses et les pillages dont se rendent coupables en Brabant des bandes franco-gueldroises⁶¹ ; désireux, pourrait-on dire, de « garder la main », il promet de déléguer auprès de Louis XII un ambassadeur investi d'une mission de pacification. C'est l'occasion pour lui de dénoncer le trait de caractère d'un roi des lys agissant avec duplicité, « en contrevenant a la promesse que nous a faicte le roy Loys de France de non permectre ne souffrir ses gens de guerre de faire aucunes coursses ne invasion... hors de Gueldres⁶² ».

Enfin – faut-il s'en étonner ? – l'Espagne demeure quasi absente du corpus. En fait le sort de cette possession nouvelle de leur fils ou prince ne suscite pas particulièrement à ce stade l'émoi de Maximilien, de Guillaume de Croÿ ou d'autres ministres. À peine le conseil, le 7 octobre, note-t-il au détour d'une phrase : « Nous ne savons... quel train prendront les affaires de Castille⁶³ ». Une lettre du roi Ferdinand à des officiers – il s'agit dans le texte édité disponible à l'*Archivo general* de Simancas de ceux de la province basque de Guipúzcoa, mais le même modèle a dû servir partout – déplore le 6 octobre la grande perte que représente pour sa fille et pour lui – *sic scripsit*... – la mort de Philippe, incite tous les détenteurs de charges publiques à rester loyaux envers la reine et affirme sa propre détermination à toujours servir les intérêts de Jeanne et des pays⁶⁴.

58 Philippe de Bourgogne, seigneur de Blaton, par ailleurs aussi amiral pour les Pays-Bas (depuis 1498) : Hans Cools, *Mannen met macht. Edellieden en de Moderne Staat in de Bourgondisch-Habsburgse landen (1475-1530)*, Zutphen, Walburg Pers, 2001, p. 169-171.

59 Il était né en 1465/1466 (et Philippe le Bon décédé en 1467).

60 Lettre 15.

61 Est en effet à épinglez particulièrement ici le sac du bourg brabançon de Turnhout, le 7 octobre 1506 : Jean Lemaire de Belges, *Le Carnet de notes d'un chroniqueur (août 1507-février 1509)*, éd. Jean-Marie Cauchies, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2008, p. 42-43, 71.

62 Lettre 17.

63 Lettre 9.

64 Lettre 8.

Le monarque aragonais a été informé du trépas de son gendre et rival alors même qu'après le 4 septembre, jour de son départ négocié de Castille puis de la péninsule, il voguait de port en port de Barcelone vers le royaume de Naples⁶⁵.

LES LEÇONS D'UNE ANALYSE

246

Le moment est venu de s'interroger de manière plus stricte sur ce qui fait la spécificité du corpus reconstitué et de replacer le tout dans le contexte du présent colloque. On peut le parcourir en suivant à la trace quelques fils conducteurs : les « enfants », des grands ministres, des militaires. On a remarqué que, dans plus d'une lettre, Charles, l'héritier des pays bourguignons, n'est pas dissocié de ses sœurs, en l'occurrence Éléonore, Isabelle et Marie, qui vivent toutes trois à Malines avec leur aîné, tandis que le cadet Ferdinand, futur souverain de l'Empire, est éduqué pour sa part en Espagne⁶⁶. Il est permis de voir là un dépassement de considérations étroitement politiques, qui se traduit par des mots d'affection, même si les sentiments peuvent fort bien ne pas aller au-delà d'une « déclaration de façade », ainsi quand Louis XII professe « que ainsy que nous avons aymé le pere, que ne aymons point moins les enfans », ou encore « que s'il est chose que je puisse faire pour mes petiz cousins ses enffans, que me le faicez savoir », demande adressée par le roi au seigneur de Chièvres⁶⁷. À cet égard, Andreas Walther, historien des débuts de Charles Quint, optait pour la sincérité d'un Louis XII au comportement en la circonstance chevaleresque : « *Ritterlichkeit aber war aufrichtig und tätig*⁶⁸ ». La prudence reste néanmoins de mise dans l'interprétation !

Dans les rouages politiques et administratifs des États de Philippe le Beau, on s'inquiète aussi des suites possibles de la disparition du prince pour le personnel à son service. Le chancelier l'a déclaré aux États généraux à Malines le 18 octobre : tous les mandats ont virtuellement pris fin, le sien y compris. La lettre du même chancelier à Maximilien, début novembre, met en exergue cette question cruciale : « Et pour consideracion que la chose publicque ne peult estre sans justice et mesmement en tel temps ne les deniers du prince levéz sans officiers de recepte et que estiés si loing, lesdis des estaz ont consenty la continuacion du conseil et de tous offices de justice et de recepte par provision le terme de

65 D'après Andrés Bernáldez, *Memorias del reinado de los Reyes Católicos...*, éd. Manuel Gómez-Moreno et Juan de M. Carriazo, Madrid, Real Academia de la Historia, 1962, p. 520.

66 Voir n. 46 *supra* ; Ferdinand est né au cours du premier voyage de ses parents dans la péninsule, en mars 1503.

67 Lettre 2.

68 Andreas Walther, *Die Anfänge Karls V.*, Leipzig, Duncker und Humblot, 1911, p. 76.

trois mois ou jusques a ce que par vous en fust autrement ordonné⁶⁹ ». Ainsi est-il urgent de pourvoir par collation aux offices devenus *ipso facto* vacants. Le 2 novembre, le conseil de gouvernement va d'ailleurs expédier aux officiers en fonction dans les provinces des lettres closes leur ordonnant de « continuer leurs offices tant de justice que de recepte⁷⁰ ». Le 7 novembre, Guillaume de Croÿ va témoigner à Maximilien toute sa satisfaction qu'il en soit ainsi, vu « l'honneur que nous faictes par nous continuer és estaz qu'il avoit pleu au roy [Philippe]... nous commettre⁷¹ ».

Mais les interventions particulières ne font évidemment pas défaut. En exprimant ses condoléances à l'empereur à propos de ce que, forçant allégrement la dose, elle qualifie de « plus grant dommaige et inconvenient que jamais advint sur la terre », dont elle se dit « plus desolee que de choses qui m'advint oncques », Philiberte de Luxembourg, veuve de Jean de Chalon, ci-devant gouverneur de Franche-Comté, veut surtout « recommander » son fils Philibert, âgé de quatre ans et demi, à la bienveillante attention de son correspondant⁷². C'est pour lui-même que Guillaume de Vergy sollicite d'être maintenu dans sa charge de maréchal de Bourgogne, c'est-à-dire commandant militaire en Franche-Comté et d'ailleurs gouverneur *de facto* de ce pays depuis le décès de Jean de Chalon en 1502⁷³. Marguerite soutient cette requête, pour la fonction et la pension y attachée, dans une missive à son père⁷⁴. En adressant à la même dame, qui l'en a fait avertir, ses condoléances, le cardinal Georges d'Amboise recommande des membres de la famille d'un sien secrétaire, sujet de la princesse en Bresse⁷⁵. Quant à Jean de Berghes, il destine à Maximilien une missive au ton particulièrement personnel et direct. Il ne tarde pas à le faire, après avoir été informé de la mort de Philippe (au plus tôt le 3), dès le

69 Lettre 25. C'était là un souhait explicitement formulé le 20 octobre par les députés brabançons aux États généraux, auxquels ceux des autres pays allaient emboîter le pas (24 octobre) : R. Wellens, « Les États généraux et la succession... », art. cit., p. 132-133.

70 AD du Nord, B 2197, fol. 244.

71 Lettre 26.

72 Lettre 20. Sur le couple Chalon-Luxembourg et leur rejeton, cf. Hans Cools, « Le destin d'un héros comtois : Philibert de Chalon, prince d'Orange (1502-1530) », dans *La Franche-Comté à la charnière du Moyen Âge et de la Renaissance (1450-1550)*, dir. Paul Delsalle et Laurence Delobette, Besançon, Cahiers d'études comtoises et jurassiennes, 2003, p. 115-128 (date erronée pour la mort de Jean de Chalon) ; on notera que le 20 juillet 1505 déjà, sollicité par la mère, Philippe le Beau, alors en campagne en Gueldre, avait accordé à Philibert de Chalon (né en mars 1502) un délai de six ans pour l'hommage de ses terres au comté de Bourgogne : Besançon, Archives départementales du Doubs, B 50-22.

73 Lettre 22. Voir *supra* n. 37.

74 Lettre 21.

75 Lettre 14. Pour informer ce bras droit de Louis XII, qui écrit de Bourges, Marguerite a eu recours aux services de « monseigneur d'Aloyn », à savoir Georges de Halluin (Halewijn), coutumier des ambassades : Hans Cools, *Mannen met macht*, op. cit., p. 227-228.

5 octobre et ne s'étend guère en formulations de sentiments : « Or , sire, contre la voulenté de Dieu vous ne nul ne poez, mais fault que vous monstrez vertueulx et magnanime a porter paciamment la voulenté de Dieu comme j'ay espoir que saurez bien faire »... En l'espèce, « bien faire », ce serait rendre justice à ce grand seigneur écarté quatre ans plus tôt, victime d'un « combat des chefs », d'une cour archiducal où il tenait les premiers rôles⁷⁶ ; et Jean de Berghes, littéralement, de marchander son dévouement : il a été « rudement traictié », il est résolu à « (s') acquiter loyaument comme ung bon et loyal subget doit faire » pour autant que l'empereur le fasse réhabiliter, « car autrement, poursuit-il, je n'ay nul espoir que le tout ne se porte mal ». Bon connaisseur, il est vrai, des ressorts d'une politique sur laquelle il a jadis lourdement pesé, cet ancien ministre pro-anglais recommande sans détours d'entretenir de bonnes relations avec les rois d'Angleterre et d'Aragon et conclut sur une morale : « a quoy ne faut dormir, car il est a penser que autruy ne dormira point⁷⁷ ». Si d'aucuns prodiguent leurs conseils, d'autres sollicitent des instructions, à la manière du bâtard Philippe de Bourgogne, empêtré dans le borbier gueldrois⁷⁸.

Si la mise en garde sied bien à des sujets de haut rang protestant de leur dévouement, les épistoliers de rang royal, pour leur part, font volontiers la leçon et ne rechignent pas à adopter un ton de paternalisme. Ainsi Louis XII exhorte-t-il Guillaume de Croÿ, premier personnage des États bourguignons suite au décès du prince, à se montrer à la hauteur, à « avoir devant vos yeulx la grand fiance que feu mondit bon frere avoit en vous faisant son lieutenant general par dela⁷⁹ ». Aux grands ministres encore en Espagne, il enjoint « que vous tous, ses bons serviteurs, vous monstrez saiges et bien servir mes cousins ses enfans ». Henri VII, s'il évoque bien « le feu roy de Castille, *vostre* filz », quand il s'adresse à Maximilien, fait écrire le même jour au seigneur de Chièvres qu'il a appris le décès de « *nostre* frere, cousin et bon filz le roy de Castille », l'assimilant dans sa peine à un « propre naturel filz »⁸⁰.

Les commentaires personnalisés ne font pas défaut dans le corpus mis ici à contribution. L'occasion en est offerte : un décès inattendu, aux lourdes conséquences, d'un gouvernant d'envergure « internationale », qui requiert manifestations de sympathie et témoignages d'obédience. Mais nous sommes

⁷⁶ Voir *supra* n. 32.

⁷⁷ Lettre 7.

⁷⁸ Lettre 15.

⁷⁹ Lettre 2. Le seigneur de Chièvres s'est vu confier cette charge de premier plan lors du départ de son prince pour l'Espagne : voir *supra* n. 21.

⁸⁰ Lettres 16 et 17.

bien au cœur d'un épistolaire politique. La politique, très vite en effet, reprend ses droits dans l'expression. On écrit, certes, pour la circonstance, à un père, une sœur, des ministres ; les lettres émanent de souverains, de grands seigneurs, d'institutions ; des sentiments sincères ou affectés s'alignent, mais le plus souvent, les choses sont vite exprimées, conventionnellement. Alors, dans les lignes qui suivent, vient l'essentiel : une démarche intéressée, le souci de garantir une charge, de se rassurer sous l'égide de plus puissants que soi, d'orienter le cours d'une politique. Peu ou prou, tous, roi Valois, roi Tudor, roi Trastamare, conseillers, guerriers, diplomates... ont les yeux rivés sur celui qui, le plus présent des destinataires, ne pourra se tenir à l'écart des grandes initiatives à poursuivre ou à prendre. La question posée, explicitement ou non, formulée ou sous-jacente, est bien là : Maximilien viendra-t-il ? « Sire, tout nostre reconfort est en vous », écrivait sans ambages le chancelier⁸¹. La dernière lettre du corpus, celle de Guillaume de Croÿ à l'empereur, évoque brièvement les grands dossiers en cours⁸². La vie continue... Maximilien ne viendrait pas aux Pays-Bas. Mais on sait qu'il y déléguerait – non sans tergiverser – sa fille⁸³ et que l'on entrerait alors dans un autre champ épistolaire que nous laissons à d'autres le soin de labourer...

81 Lettre 10.

82 Lettre 26 ; voir R. Wellens, « Les États généraux et la succession... », art. cit., p. 136.

83 Jean-Marie Cauchies, « Marguerite d'Autriche, gouvernante et diplomate », *Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, n° 34, « L'itinérance des seigneurs (XIV^e-XVI^e siècles) », dir. Agostino Paravicini Bagliani, Eva Pibiri et Denis Reynard, 2003, p. 355-358.

ANNEXE
RÉPERTOIRE DES LETTRES

Note préliminaire :

La quasi-totalité des lettres de ce corpus sont éditées, certaines plusieurs fois ; on se contentera de signaler ici une édition commodément utilisable, quelle qu'en soit pour le reste la qualité. Les formules reproduites dans le titre de l'article sont extraites de la lettre 23.

1. [1506], 2 octobre (Vierzon) : Louis XII, roi de France, à quatre conseillers de Philippe le Beau présents en Castille⁸⁴.

Correspondance de Marguerite d'Autriche... sur les affaires des Pays-Bas de 1506-1526, éd. Laurent Philippe Charles van den Bergh, La Haye, 1845, 2 vol., t. I, p. 79-81.

2. [1506], 2 octobre (Vierzon) : Louis XII à Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres, lieutenant général de Philippe le Beau dans les Pays-Bas.

Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVI^e siècle, éd. André Le Glay, Paris, 1845, 2 vol., t. I, p. 192-193.

3. 1506, 4 octobre (Malines) : Conseil de Philippe le Beau dans les Pays-Bas au gouverneur de Béthune (Artois).

Collection des voyages des souverains des Pays-Bas, éd. Louis-Prospér Gachard, Bruxelles, 1876-1882, 4 vol., t. I, p. 555-556.

4. 1506, 4 octobre (Malines) : *idem* au gouverneur de Lille (Flandre).

Lille, Archives départementales du Nord, B 34, fol. 57v.

(mention et résumé de la lettre dans un registre dit mémorial de la chambre des comptes de Lille, 1501-1532).

5. 1506, 4 octobre (Malines) : *idem* aux gouverneur et Conseil de Namur.

Bruxelles, Archives générales du Royaume, Acquits de Lille, portefeuilles, 1939.

6. [1506], 4 octobre (Lyon) : Philibert Naturel, domprévôt d'Utrecht, à Marguerite d'Autriche.

Vienne, Haus-, Hof- und Staatsarchiv, Belgien, PA 1/3, fol. 20r.

⁸⁴ Henri de Nassau, Jean de Luxembourg (seigneur de Ville), Ferry de Croÿ (seigneur du Rœulx), Philibert de Veyré, Claude de Bonard.

7. [1506], 5 octobre (Bergen op Zoom) : Jean de Berghes à Marguerite d'Autriche. *Urkunden, Briefe und Actenstücke zur Geschichte Maximilians I. und seiner Zeit*, éd. Joseph Chmel, Stuttgart, 1845, p. 257.

8. 1506, 6 octobre (Portofino) : Ferdinand, roi d'Aragon, aux officiers de la province de Guipúzcoa (Pays basque).

« Carta del Rey Católico... », dans *Colección de documentos inéditos para la historia de España*, Madrid, 1842-1895, t. VIII (1846), p. 397-399.

9. 1506, 7 octobre (Malines) : Conseil de Philippe le Beau dans les Pays-Bas à Maximilien, roi des Romains.

Urkunden..., *op. cit.*, p. 258-260.

10. [1506], 7 octobre (Malines) : Thomas de Plaine, chancelier, à Maximilien, roi des Romains.

Urkunden..., *op. cit.*, p. 258.

11. [1506], 7 octobre (Malines) : Charles de Croÿ, prince de Chimay, à Maximilien, roi des Romains.

Urkunden..., *op. cit.*, p. 260-261.

12. [1506], 10 octobre (Four) : Jean Bontemps à Maximilien, roi des Romains.

Urkunden..., *op. cit.*, p. 261-262.

13. s.d. [1506, 11 octobre ?] (Valladolid) : Gonzalo de la Parra, médecin, à Ferdinand, roi d'Aragon.

« Carta del doctor Parra, médico... », dans *Colección de documentos inéditos...*, *op. cit.*, p. 394-397.

14. 1506, 13 octobre (Bourges) : Georges d'Amboise, cardinal et légat, à Marguerite d'Autriche.

Lettres du roy Louis XII, et du Cardinal Georges d'Amboise, éd. Jean Godefroy, Bruxelles, 1712, 4 vol., t. I, p. 93-94.

15. 1506, 13 octobre (Arnhem) : Philippe de Bourgogne, amiral, à Maximilien, roi des Romains.

Urkunden..., *op. cit.*, p. 262-265.

16. 1506, 18 octobre (Woking) : Henri VII, roi d'Angleterre, à Maximilien, roi des Romains.

Urkunden..., *op. cit.*, p. 265-267.

17. 1506, 18 octobre (Woking) : Henri VII à Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres.

Urkunden..., *op. cit.*, p. 268-270.

18. 1506, 20 octobre (Salins) : Parlement de Dole à Maximilien, roi des Romains.

Urkunden..., *op. cit.*, p. 270-271.

19. 1506, 20 octobre (Salins) : États de Franche-Comté à Maximilien, roi des Romains.

Urkunden..., *op. cit.*, p. 271-272.

20. [1506], 24 octobre (Nozeroy) : Philiberte de Luxembourg à Maximilien, roi des Romains.

Urkunden..., *op. cit.*, p. 272-273.

21. [1506], 26 octobre (Bourg) : Marguerite d'Autriche à Maximilien, roi des Romains.

Urkunden..., *op. cit.*, p. 273-274.

252

22. [1506], 26 octobre (Bourg) : Guillaume de Vergy, capitaine général de Franche-Comté, à Maximilien, roi des Romains.

Urkunden..., *op. cit.*, p. 274-275.

23. 1506, 27 octobre (Scheifling) : Maximilien, roi des Romains, au conseil de Philippe le Beau dans les Pays-Bas.

Analectes belgiques, ou recueil de pièces inédites..., éd. Louis-Prosper Gachard, Bruxelles, 1830, t. I, p. 15-19.

24. 1506, 28 octobre (Malines) : Conseil de Philippe le Beau dans les Pays-Bas à Maximilien, roi des Romains.

Urkunden..., *op. cit.*, p. 275-276.

25. [1506], 7 novembre (Malines) : Thomas de Plaine, chancelier, à Maximilien, roi des Romains.

R. Wellens, « Les États généraux et la succession de Philippe le Beau dans les Pays-Bas », dans *Anciens Pays et Assemblées d'États*, Louvain, t. LVI (1972), p. 158-159.

26. 1506, 7 novembre (Malines) : Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres, à Maximilien, roi des Romains.

G. Dansaert, *Guillaume de Croÿ-Chièvres, dit le Sage (1458-1521)*, Paris-Bruxelles-Courtrai, 1942, p. 72.

DU GOUVERNEMENT PAR LETTRES. CONCLUSIONS

Jean-Marie Moeglin

Placé dans la situation de celui qui a l'honneur, quelque peu redoutable, de présenter les conclusions de cet ouvrage collectif, je dirai que celui-ci offre à la fois beaucoup et trop peu. Beaucoup parce que les contributions sont excellentes et que prétendre donner une synthèse de leur contenu est évidemment une gageure, mais trop peu car le thème retenu est aussi intéressant et séduisant que vaste.

Chacun des contributeurs a su en effet soit se saisir d'un recueil de lettres déjà réuni au Moyen Âge, soit constituer lui-même un corpus de lettres qui n'existait pas comme tel mais qui fait véritablement sens. Par exemple, le corpus des lettres de dédicace que l'on rencontre dans des commentaires exégétiques envoyés à des souverains et souveraines n'est pas un corpus artificiel. Il tire son unité du fait que les rois et les reines se voient reconnaître le droit de participer au gouvernement de l'Église et de guider le peuple chrétien vers le salut éternel.

Chaque article présente un dossier d'une grande richesse et ouvre des pistes. Mais il ne pouvait être question de labourer l'ensemble du champ¹. L'on voit bien par exemple que la partie centrale du Moyen Âge, celle qui, d'Albéric du

1 Sur les lettres et les collections de lettres, voir d'un point de vue général Giles Constable, *Letters and Letter-collections*, Turnhout, Brepols, coll. « Typologie des sources du Moyen Âge occidental », 1976 ; Carol Poster et Richard Utz (dir.), *The Late Medieval Epistle*, Columbia, Northwestern University Press, 1996. Voir aussi l'ouvrage ancien de Georg Steinhausen, *Geschichte des deutschen Briefes*, Berlin, R. Gaertner, 1889-1891, 2 vol. et surtout le recueil du même, *Deutsche Privatbriefe des Mittelalters*, Berlin, Gaertner, 1899 et 1907, 2 vol. L'importance politique des lettres est éclairée par plusieurs des contributions réunies dans Heinz-Dieter Heimann et Ivan Hlavacek, *Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen im Mittelalter und in der Renaissance*, Paderborn/München/Wien/Zurich, F. Schöningh, 1998. Récemment ont été publiées deux remarquables études fondées sur l'étude de la correspondance au sein d'une famille princière : Ebba Severid, *Familie, Verwandtschaft und Karriere bei den Gonzaga – Struktur und Funktion von Familie und Verwandtschaft bei den Gonzaga und ihren deutschen Verwandten (1444-1519)*, Leinfelden-Echterdingen, DRW, 2002 ; Cordula Nolte, *Familie, Hof und Herrschaft. Das verwandtschaftliche Beziehungs- und Kommunikationsnetz der Reichsfürsten am Beispiel der Markgrafen von Brandenburg-Ansbach (1440-1530)*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2005.

Mont-Cassin à Pierre de la Vigne², passe pour avoir vu se définir les règles d'un *ars dictaminis* proprement médiéval est restée, malgré deux riches exposés, la partie la moins développée de cet ouvrage tandis que le sujet recevait un assez vif éclairage aux deux extrémités du Moyen Âge, l'époque mérovingienne et carolingienne d'un côté, le xv^e siècle et le premier tiers du xvi^e siècle de l'autre.

Il va de soi que, dans ces conditions, il serait présomptueux de vouloir dresser une vaste synthèse sur l'épistolaire politique au Moyen Âge ; comme l'ont montré en introduction Laurent Vissière et Bruno Dumézil, le champ est loin d'avoir été appréhendé dans sa globalité et le volume ne pouvait avoir l'ambition de combler ce manque. Tous deux ont fait le choix, hardi mais judicieux, d'éclairer de deux violents coups de projecteurs les deux extrémités de notre période tandis que la partie centrale du Moyen Âge restait dans une certaine pénombre simplement balisée par des veilleurs courageux. Ce choix a l'avantage de faire apparaître, même si c'est en creux, une réelle continuité quels que soient les changements décisifs intervenus, depuis l'époque où l'écrit est rare et coûteux jusqu'à celle où il est devenu un recours normal et courant, même si l'oral n'a pas perdu toute fonction – l'écrit sert en effet encore souvent à introduire et authentifier la parole du messager³.

254

En un mot, il existe un gouvernement par lettres au Moyen Âge.

En 1295, aux dires d'un chroniqueur flamand écrivant au début des années 1340 et presque aussitôt recopié par le continuateur des *Grandes chroniques de France*, le roi de France envoya une lettre au roi des Romains Adolphe de Nassau ; Adolphe reçut la lettre et prit connaissance de son contenu, je cite le récit des *Grandes chroniques* : « Il [Adolphe] brisa le seel de la lettre qui moult estoit grande ; et quant elle fu ouverte, il n'i trouva riens escript, fors : "Troup alemant". La lettre était donc d'un contenu inexistant ou presque vide, mais pourtant d'une éloquence et d'une efficacité parfaitement claires. Ce récit avait

2 Voir Martin Camargo, *Ars dictaminis, Ars dictandi*, Turnhout, Brepols, 1991. Sur le rôle d'Albéric du Mont-Cassin, voir Franz J. Worstbrock, « Die Anfänge der mittelalterlichen *Ars dictandi* », *Frühmittelalterliche Studien*, 23 (1989), p. 1-42. Sur le nouvel art épistolaire de Pierre de la Vigne et son influence, voir Petrus de Vinea, *Friderici II. Imperatoris epistulae, novam editionem curavit Johannes Rudolphus Iselius, mit einer Einführung von Hans-Martin Schaller* [1740], Hildesheim, Weidmann, 1991 ; Benoît Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval. Les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (xiii^e-xv^e siècle)*, Rome, École française de Rome, 2008.

3 Voir Michael Jucker, « Vertrauen, Symbolik, Reziprozität – Das Korrespondenzwesen eidgenössischer Städte im Spätmittelalter als kommunikative Praxis », *Zeitschrift für historische Forschung*, XXXIV (2007), p. 189-213. Voir aussi les contributions d'histoire littéraire sur l'épistolaire et le rapport entre l'écrit et l'oral dans : Horst Wenzel (dir.), *Gespräche – Boten – Briefe. Körpergedächtnis und Schriftgedächtnis im Mittelalter*, Berlin, E. Schmidt, 1997.

au demeurant des précédents bien antérieurs. Gautier Map rapporte en effet dans ses *Nugae curialium* une anecdote identique à propos du roi Louis VII et de l'empereur allemand. Un autre chroniqueur, cette fois normand, avait déjà raconté que le comte de Flandre ayant demandé à Guillaume le Conquérant ce qu'il allait recevoir en remerciement de ses services pour la conquête de l'Angleterre, il aurait reçu en réponse... une lettre blanche, ce qui signifiait très clairement qu'il ne recevrait rien !

Cela me conduit au premier point de mes conclusions : qu'est-ce qu'une lettre ?

Il faut bien reconnaître que l'objet « lettre » est particulièrement difficile à définir si l'on se réfère à son contenu, protéiforme voire insaisissable. Mais la lettre existe bien en tant qu'objet, indépendamment de tout contenu et c'est ce que nous montrent ces lettres blanches que je viens d'évoquer. La lettre est d'abord l'établissement d'un lien de communication. Ne donner à la lettre aucun contenu est la meilleure manière d'indiquer que l'on veut interrompre toute communication avec l'autre. Ces missives réduisent la lettre à sa pure essence de contenant : elle est un instrument de communication qui peut être utilisé même pour signifier le refus de communiquer.

Le mode de communication assuré par la lettre est facile à énoncer : il s'agit d'un écrit adressé à un destinataire qui n'est pas présent. La séparation physique des correspondants est le préalable indispensable à la rédaction de lettres. C'est avec des correspondants absents que l'on veut préserver un lien qui existe, voire le créer. Maintenir le lien, maintenir la flamme de l'amitié et de l'amour – lien politique par excellence ! – telle est la raison première des lettres. Les mariages princiers qui dispersent les membres de mêmes familles aux quatre coins de l'Europe sont évidemment une cause inépuisable d'activité épistolaire, du début à la fin du Moyen Âge. L'on peut penser aux Habsbourg de l'époque de Maximilien et Charles Quint qui ont été fort bien évoqués dans cette rencontre, mais l'on pourrait mentionner également les Gonzague de Mantoue, un lignage de parvenus qui avaient su au xv^e siècle nouer des alliances matrimoniales avec de grandes familles de l'Empire. Elles sont à l'origine d'un fonds épistolaire considérable et bien conservé. Mais l'on a aussi évoqué l'époux parti à la guerre qui maintient par lettres un contact étroit avec son épouse restée au foyer ; il en est ainsi dans la fiction littéraire d'Anne de Bretagne et de Louis XII habilement créée par « l'aimable Bourdichon », telle qu'elle a été judicieusement évoquée en préambule, mais il en est également ainsi avec le cas, bien réel cette fois, de Charles VIII faisant campagne dans le royaume de Naples. La lettre est donc fondamentalement un substitut à l'absence.

Au demeurant, même quand son contenu est insignifiant, la lettre peut être importante. Envoyer une lettre ne signifie pas forcément que l'on a une nouvelle

à transmettre mais d'abord que l'on veut maintenir ou créer le contact, que l'autre est reconnu comme partenaire, comme ami, comme parent. Ainsi les membres de la famille de Mantoue s'envoyaient-ils parfois des lettres dans lesquelles ils déclaraient qu'ils n'avaient en fait rien à dire de particulier mais qu'ils n'avaient simplement pas voulu laisser passer l'occasion d'utiliser un messenger en partance ; ils écrivaient donc pour dire qu'ils n'avaient rien à dire de précis, que tout allait bien⁴. . . Et l'on nous a rappelé que les rois de France et d'Angleterre agissaient de même dans la seconde moitié du XIII^e siècle à l'époque de leur « entente cordiale ».

Écrire était en soi un signe d'attention ; dans un monde où les distances doivent se mesurer en temps de parcours et où les contacts personnels sont forcément rares, la lettre a une valeur de représentation de l'absent que l'on ne saurait négliger. Cela vaut pour une mère et sa fille mariée dans une lointaine contrée, mais aussi pour Éginhard, vieux et fatigué, qui préfère écrire plutôt que de devoir monter à cheval pour se rendre à la cour. D'où l'importance aussi de la lettre autographe, évoquée dans plusieurs communications consacrées au XV^e siècle et qui représente encore plus l'absent⁵.

256

Cela implique que la lettre possède en premier lieu un caractère informatif. Elle peut certes avoir un caractère injonctif et, à l'image de Charles Quint, de nombreux princes y ont facilement recours, mais la lettre en elle-même – sauf cas exceptionnel et véritablement hors norme – n'a pas en soi de valeur juridique, contrairement à un diplôme. Elle ne vaut pas titre de possession ; elle ne transforme pas la nature d'un objet ou d'un être. Elle permet de dire et d'exprimer à distance ce que l'on n'a pas pu dire *de visu*, ou de donner à un autre des informations qu'il n'a pas pu connaître parce qu'il n'était pas présent. Mais son rôle va au-delà ; plus fondamentalement sans doute, elle est, en tant qu'instrument de communication, un élément décisif de la gestion et de la maîtrise à distance de la sociabilité, du lien social et du lien politique.

La lettre est donc un médium qui a une efficacité à défaut d'avoir un caractère véritablement performatif. La plus ou moins grande intensité de l'activité

4 Voir Ebba Severidt, *Familie, Verwandschaft und Karriere bei den Gonzaga, op. cit.*, p. 19.

5 Voir aussi Cordula Nolte, « *Peyeytler finster in einem weichen pet geschrieben. Eigenhändige Briefe in der Familienkorrespondenz der Markgrafen von Brandenburg (1470-1530)* », dans *Adelige Welt und familiäre Beziehung – Aspekte der 'privaten Welt' des Adels in böhmischen, polnischen und deutschen Beispielen vom 14. Bis zum 16. Jahrhundert*, dir. Heinz-Dieter Heimann, Potsdam, Verlag für Berlin-Brandenburg, 2000, p.177-200 ; également Gerhard Fouquet, « Fürsten unter sich – Privatheit und Öffentlichkeit, Emotionalität und Zeremoniell im Medium des Briefes », dans *Principes. Dynastien und Höfe im späten Mittelalter*, dir. Cordula Nolte, Karl-Heinz Spiess et Ralf-Gunnar Werlich, Stuttgart, J. Thorbecke, 2002, p.171-198.

épistolaire d'un prince ou d'une princesse est un élément non négligeable pour apprécier sa capacité à maîtriser à distance le jeu social entre lui/elle et les membres de sa famille, ses officiers, ses sujets, et, au-delà, sa capacité à agir politiquement.

Encore faut-il connaître le mode d'emploi de ce médium.

Une vision moderne de l'échange épistolaire donnerait le sentiment que la lettre est le lieu où s'exprime la spontanéité, où l'on peut saisir sur le vif l'expression des sentiments et des émotions.

Pourtant cette impression est trompeuse, ceci pour une raison simple qui découle de ce qui vient d'être dit : la lettre est un substitut de la communication directe entre personnes qui ne peuvent se parler directement parce que la distance les sépare. Or la communication directe entre personnes obéit bien évidemment à toute une série de codes et de normes ; elle est fort éloignée, en tout cas dans les récits qui nous la relatent, de toute forme de spontanéité. Il n'y a donc aucune raison qu'il en aille différemment pour la communication à distance. Transmettre condoléances ou félicitations était bien évidemment une activité que l'on ne pouvait abandonner à l'improvisation et à la subjectivité. Mais n'était-ce pas le cas de toutes les informations que l'on transmettait par lettre ?

De fait, le Moyen Âge a codifié soigneusement ces normes à partir d'Albéric du Mont-Cassin à la fin du XI^e siècle, ceci à travers les règles de ce que l'on appelle l'*ars dictaminis*⁶. Il a d'ailleurs été rappelé qu'Albéric ne faisait que reprendre et formaliser des règles héritées de l'Antiquité que les épistoliers du haut Moyen Âge avaient déjà su mettre en application et dont ils avaient conservé la mémoire à travers les recueils de lettres copiés et recopiés. L'enquête reste à poursuivre à ce sujet⁷. Existaient également les formulaires qui donnaient les modèles de lettres adaptés aux diverses occasions d'écrire. Leur étude est un champ de recherche à lui tout seul, sur lequel a été apporté, pour la chancellerie française du XV^e siècle, un remarquable éclairage. Et il nous a

6 Voir *supra*, n. 2 ; voir également Alain Boureau, « La norme épistolaire, une invention médiévale », dans *La Correspondance. Les usages de la lettre au XIII^e siècle*, dir. Roger Chartier, Paris, Fayard, 1991, p. 127-157 ; Franz Josef Worstbrock, Monika Klaes et Jutta Lütten, *Repertorium der artes dictandi des Mittelalters. Teil I : Von den Anfängen bis um 1200*, München, W. Fink, 1992.

7 Voir d'ores et déjà Carol D. Lanham, "*Salutatio*" *Formulas in Latin Letters to 1200: Syntax, Style, and Theory*, München, Arbo-Gesellschaft, 1975 ainsi que les recherches en cours d'Anne-Marie Turcan-Verkerk, « L'art épistolaire au XII^e siècle : naissance et développement de l'*ars dictaminis* (1080-1180) », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques – Résumés des conférences et travaux*, Paris, t. CXL (2009), p. 155-158.

été également montré que la conservation d'un recueil de lettres relatif à la croisade de 1270 avait été largement due à la réutilisation de ces lettres pour la constitution d'un formulaire.

Les normes de l'*ars dictaminis* ont-elles toujours été respectées au cours du Moyen Âge ? Une princesse telle que Yolande de Bar-Aragon les connaissait et les employait, mais il est bien probable, et cela a été signalé au cours du colloque, que le carcan qu'elles imposaient aux épistoliers s'était fortement desserré à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne. Toutefois, d'autres normes apparaissent : la lettre des humanistes crée un nouveau genre inspiré de la lettre familière cicéronienne. Elle se conçoit comme une conversation entre amis éloignés l'un de l'autre, se considérant comme des égaux et insistant sur l'amitié qui les unit et non sur le rang et l'honneur qui pourraient les séparer. Elle s'oppose ainsi à la lettre inspirée par l'*ars dictaminis* qui met l'accent sur la hiérarchie qui existe entre les récipiendaires⁸. Yolande de Bar annonce déjà ce changement ; en tout cas elle maîtrise l'un et l'autre codes⁹.

258

Certes, la formalisation de ces lettres est toujours restée moins contraignante, plus souple que celle des actes proprement dits. Et les princes de la fin du Moyen Âge qui commencent à écrire de leur propre main n'avaient certainement recours ni aux manuels d'*ars dictaminis* ni aux formulaires. Mais cela signifie-t-il qu'ils ne connaissaient pas et qu'ils ne respectaient pas des codes de rédaction ? L'exemple d'un Charles Quint affectant de ne pas savoir les mettre en œuvre convenablement et d'être épuisé par les travaux épistolaires auxquels il doit se soumettre permet d'en douter.

De plus, les conditions mêmes de l'acheminement des lettres créaient des freins évidents à l'expression de la spontanéité. Il fallait en premier lieu avoir un chevaucheur sous la main pour transmettre une nouvelle. Les nouvelles partent donc avec retard et ne sont généralement pas transmises à chaud (sauf cas de nouvelles véritablement très urgentes). Par ailleurs, ces lettres sont souvent rédigées par des secrétaires qu'il faut avoir à sa disposition – le rédacteur et l'auteur de la lettre royale ou princière ne sont souvent pas identiques comme on nous l'a rappelé –, et il faut également des traducteurs pour pouvoir comprendre les lettres écrites dans une langue non maîtrisée par le destinataire.

8 Voir Franz J. Worstbrock (dir.), *Der Brief im Zeitalter der Renaissance*, Weinheim, Acta humaniora, 1983.

9 Voir la thèse de doctorat en cours de Claire Ponsich sur « La correspondance d'une femme de pouvoir à la fin du Moyen Âge : l'exemple de Violant de Bar, 1380-1431 ».

La rédaction et l'envoi d'une lettre ne sont donc pas des gestes spontanés. Ils imposent non seulement d'avoir à sa disposition l'appareil, l'intendance qui permet le gouvernement par lettres mais aussi de connaître et de savoir manipuler les codes et les normes de cette sociabilité à distance. Le recours que l'on y fait renvoie à des stratégies réfléchies. L'écart que l'on prend par rapport aux codes et aux normes, la spontanéité, le caractère intime que l'on affecte de donner au contenu de la lettre ont en eux-mêmes quelque chose de codé. Il existe une affectation de la spontanéité que l'on aurait tort de prendre pour argent comptant, une mise en scène de l'affectivité et de l'émotion, un jeu avec les sentiments et les émotions comme l'ont montré plusieurs communications. La performance émotionnelle passe aussi par la lettre.

Les termes que l'on emploie dans les lettres pour s'adresser à ses destinataires sont pourtant toujours soigneusement pesés, et ceci dès la titulature des correspondants, même lorsqu'elle est abrégée. Un prince n'emploiera pas au hasard le qualificatif d'« ami ». Louis XI par exemple n'employait ce mot que très rarement et toujours dans des circonstances particulières¹⁰. Et les ducs de Bourgogne, tout comme le roi Charles VIII, savent très bien que les formules employées dans une lettre fixent les positions sociales et politiques. De ce point de vue, la lettre prend tout de même un certain caractère performatif, bien que l'on fasse comme si elle n'en avait pas.

Les codes sont-ils les mêmes pour les hommes et pour les femmes ? Le « genre » ne doit-il pas là aussi être pris en compte ? Plusieurs communications ont apporté sur cette question des réponses dignes d'intérêt. En fait, ce qui pourrait bien être décisif dans cette affaire est le fait d'exercer ou de ne pas exercer le pouvoir ; si une femme l'exerce effectivement comme c'est le cas de certaines reines du très haut Moyen Âge, elle écrira comme un homme ; mais lorsqu'une femme n'est que « *consors* » de son époux le roi, son action politique doit-elle en revanche obligatoirement passer par le respect de codes imposés par cette position ? Souvent sans doute – l'on pense notamment aux reines et princesses carolingiennes bien évoquées dans ce colloque –, mais pas toujours, comme le montre l'exemple d'Isabelle du Portugal, épouse du duc de Bourgogne Philippe le Bon, également bien éclairé.

Mais s'il est tellement essentiel de maîtriser les codes épistolaires, si le moindre faux-pas à cet égard peut se révéler lourd de conséquences, c'est parce que l'échange épistolaire entre puissants, quel que soit son contenu, n'est jamais une affaire purement privée. Le cas des lettres de condoléances que diverses personnes, grandes et petites, écrivent après la mort de Philippe le Beau le

¹⁰ Voir Klaus Oschema, *Freundschaft und Nähe im spätmittelalterlichen Burgund – Studien zum Spannungsfeld von Emotion und Institution*, Köln/Weimar/Wien, Böhlau, 2006, p. 235-245.

montre avec éclat : ceux qui disent le chagrin que leur cause la mort du fils de Maximilien n'ont en vérité qu'une seule idée en tête : que va-t-il à présent se passer dans les Pays-Bas et comment peuvent-ils au mieux tirer leur propre épingle du jeu ?

Écrire pour maintenir sa place dans le jeu social, pour ne pas disparaître de la scène publique.

Sur qui la lettre doit-elle exercer son effet ? La lettre est-elle un objet que son destinataire doit conserver une fois qu'il l'a reçue, lue et qu'elle a rempli son office ? *A priori* non ; précisément parce qu'elle n'a pas de caractère performatif mais seulement informatif, la lettre doit être détruite dès qu'on l'a reçue. L'inscription de certains sceaux spécifiques pour lettres le dit au demeurant clairement cette méfiance : « *Accipe, frange, lege, claude, reponne, tege* », ce qui veut dire en substance : « Reçois, ouvre, lis, referme, mets en lieu sûr et ne dis rien du contenu¹¹ ».

260

Les usages de la lettre se révèlent pourtant, à cet égard, particulièrement multiformes. Certaines effectivement, transportant des messages secrets, confidentiels, ou tout simplement temporaires, n'avaient pas vocation à demeurer, mais au contraire devaient disparaître au plus vite une fois leur mission remplie. Le taux des *deperdita* doit être soigneusement pris en compte par les chercheurs qui travaillent sur la correspondance des princes, comme cela a été rappelé à bon droit par plusieurs intervenants : seulement 255 lettres conservées pour Isabelle de Portugal, mais bien d'autres, à présent perdues, sont attestées. Et si la collection des lettres sur la croisade de Tunis a été conservée, non pas par un « heureux hasard », mais du fait de circonstances particulières, il faut penser que bien d'autres documents du même type ont existé à l'époque mais ont été, volontairement, détruits.

D'autres expéditeurs en revanche avaient clairement l'intention de greffer sur l'effet immédiat et personnel de leur missive un effet à long terme et un effet collectif. La lettre visait une audience plus large que celle de son destinataire explicite.

Pour atteindre cet effet, l'on semble avoir longtemps eu comme méthode, dans la tradition du haut Moyen Âge – prolongeant elle-même la tradition antique – de recourir à la collection de lettres qui fait mémoire de droits. Mais la réunion des lettres dans une collection transforme leur nature. Il faut prendre la collection comme un tout où chaque élément reçoit son sens en

¹¹ Voir Hermann Maué, « Verslossene Briefe – Briefverschlusssiegel », dans *Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen...*, *op. cit.*, p. 205-231, ici p. 212, avec d'autres exemples d'inscriptions.

fonction des autres pièces avec lesquels il est réuni. Le sens de ces collections n'est donc pas forcément celui que l'on pourrait déterminer sur la base d'une analyse parcellaire des documents. L'examen des *Epistolae Arelatenses* l'a fort bien établi¹². Et d'une manière un peu différente, il nous a été bien montré que le corpus de lettres d'Éginhard reçoit un éclairage neuf si on l'analyse comme un tout. Au demeurant, Éginhard excluait-il que l'on puisse vouloir un jour réunir ses lettres en une collection ?

Au bas Moyen Âge en revanche – les lettres rédigées à propos de la mort de Jeanne d'Arc nous en fournissent une preuve véritablement extraordinaire –, l'opinion publique devient un facteur politique de poids et elle est reconnue comme tel¹³. Les princes le savent et les lettres deviennent un *medium* privilégié pour agir sur cette opinion publique. La « lettre ouverte », telle qu'elle se répand au xvii^e siècle, n'est que l'aboutissement d'un processus qui, au moins dès le bas Moyen Âge, conduit les princes à rédiger des lettres adressées à un destinataire précisément nommé mais destinées en fait à être diffusées largement et à servir de « journal » (*Briefzeitung*). C'est un système auquel les chroniqueurs anglais ont particulièrement eu recours mais que l'on peut retrouver, *mutatis mutandis*, partout en Occident. C'est ainsi, par exemple, que de nombreux récits de batailles dus à des chroniqueurs ont comme source une lettre envoyée par un prince, véritable « communiqué de guerre » dissimulé sous la forme d'une lettre privée¹⁴. Le récit fait par Philippe le Bon de sa victoire à Brouwershaven se retrouve ainsi dans la chronique de Monstrelet, comme cela nous a été bien montré.

En tout état de cause, l'étude de la fonction des lettres est inséparable de l'étude des conditions de leur production et des modalités de leur transmission : pas d'étude du contenu sans examen attentif du contenant. Le simple agencement d'un recueil de lettres peut en faire le plaidoyer *pro domo* d'un chancelier congédié¹⁵.

- 12 Il serait intéressant d'aborder sous cet angle d'autres recueils épistolaires, par exemple le corpus des lettres et privilèges relatifs à la consécration de l'évêque d'Arras, Lambert (1093-1115), réunis dès l'époque de l'évêque dans le *Codex Lamberti* ; sur ce document, voir la présentation de Laurent Morelle, « La pratique épistolaire de Lambert, évêque d'Arras (1093-1115) », *Les Cahiers du GRHIS*, 5, « Regards sur la correspondance (de Cicéron à Armand Barbès) », 1996, p. 37-57.
- 13 Voir Bernard Guenée, *L'Opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la « Chronique de Charles VI » du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Perrin, 2002.
- 14 Voir par exemple Maria Blahova, « Korrespondenz als Quelle der mittelalterlichen Zeitgeschichtsschreibung », dans *Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen...*, *op. cit.*, p. 179-190.
- 15 C'est ce que met en lumière Ghislain Brunel dans ses recherches à propos du recueil d'Hugues de Champfleury, chancelier du roi Louis VII.

La lettre offre en tout cas une importante palette de possibilités, de la maîtrise des relations de sociabilité à la création d'un instrument de gouvernement. Les pouvoirs ont très tôt su en user en experts.

Cela vaut dès l'époque carolingienne¹⁶. Mais il va de soi que l'augmentation du recours à l'écrit dans la pratique gouvernementale a eu à la fois un effet démultiplicateur et a renouvelé en profondeur les modes du recours à l'écrit¹⁷. La lettre se taille la part du lion dans l'augmentation de la « Schriftlichkeit » gouvernementale : les chiffres que l'on peut avancer avec prudence pour les souverains de l'Empire à la fin du Moyen Âge font passer par exemple d'un chiffre de 3 500 documents écrits produits par la chancellerie de Rodolphe de Habsbourg, à celui de 10 000 pour celle de Charles IV et à celui de 100 000 pour celle de Maximilien avec, chez ce dernier, une part considérable des lettres proprement dites¹⁸.

262

Certes, il existe des limites à ce recours à la lettre comme mode de gouvernement : les princes électeurs en 1455/1456 menacent Frédéric III, l'arrière-grand-père de Charles Quint, de le déposer s'il continue à être absent du « Binnenreich » (le « royaume intérieur ») et à vouloir gouverner l'Empire par lettres¹⁹. Mais, comme l'ont bien montré deux des communications de ce colloque, le gouvernement de l'immense empire des Habsbourg, à l'époque du fils et de l'arrière-petit-fils de Frédéric III, devait forcément reposer sur l'usage de la lettre dans le cadre d'un véritable gouvernement à distance.

La lettre est bien devenue un instrument de gouvernement essentiel, et elle va le rester tout au long de l'époque moderne (6 000 lettres de Catherine de Médicis conservées et l'on estime qu'elle a dû en écrire quelque 30 000).

Le contenu de ces lettres est donc fondamentalement d'une diversité qui répond à la multiplicité des facettes de l'exercice courant du pouvoir.

L'injonction : les lettres sont d'abord le sobre instrument de l'exercice d'administration d'un duché comme le montre la pratique d'Isabelle de Portugal, notamment en matière financière.

16 Voir Mark Mersowsky, « Die Urkunde in der Karolingerzeit, Originale, Urkundenpraxis und politische Kommunikation », *Schriften der Monumenta Germaniae Historica*, 60, 2010.

17 La bibliographie est dans ce domaine très vaste ; citons simplement les ouvrages classiques de Michael Clanchy, *From Memory to Written Record: England, 1066-1307*, Oxford, Blackwell, 1993 et Hagen Keller, Klaus Grubmüller et Nikolaus Staubach (dir.), *Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter. Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen*, Akten des Internationalen Kolloquiums 17.-19. Mai 1989, München, W. Fink, 1992.

18 Paul-Joachim Heinig, « Der König im Brief – Herrscher und Hof als Thema aktiver und passiver Korrespondenz im Spätmittelalter », dans *Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen...*, *op. cit.*, p. 31-49, ici p. 37. On signalera aussi le rôle des lettres dans le gouvernement de Charles le Téméraire, tel que la reconstitution de sa correspondance permet de l'analyser (voir Werner Paravicini, *Der Briefwechsel Karls des Kühnen, Inventar*, Frankfurt am Main, P. Lang, 1995).

19 P. J. Heinig, « Der König im Brief », art. cit., p.31.

La demande et la prière : de manière privilégiée, les lettres permettent de formuler demandes et réclamations, de refuser ou d'accepter des demandes formulées par d'autres ; elles permettent d'intercéder, d'intervenir en faveur de tel ou tel et d'abord de soi-même et de ses proches ; même les lettres de condoléances envoyées à Maximilien pour la mort de son fils en fournissent l'occasion ! Elles peuvent également être l'émissaire d'une demande de soutien et d'authentification, ainsi dans le cas des lettres de dédicace de commentaires exégétiques.

L'information : elles transmettent des rapports sur des événements politiques ; elles peuvent aussi contenir des informations de nature, sinon privée, du moins relevant de la vie courante : naissances et décès ; des informations sur la santé des uns et des autres ; des plaisanteries de bon ou de mauvais goût.

Et au delà de sa fonction informative, la lettre ouvre le champ vaste de la propagande, comme l'a remarquablement montré le superbe dossier des différentes lettres écrites par Henri VI après l'exécution de Jeanne d'Arc ; extraordinaire exemple d'une campagne de propagande étendue à l'ensemble de la Chrétienté et menée de manière différenciée, avec des lettres adaptées aux différents destinataires. Mais il est vrai que Philippe Contamine s'est demandé si cette étonnante campagne a été réellement mise en œuvre.

Tous ces aspects se trouvent en général associés dans la correspondance d'un même prince mais, plus fondamentalement sans doute, la lettre est le moyen de réchauffer à distance l'amitié ou les fidélités, d'établir la confiance, de créer du lien social – la lettre comme substitut à l'expression directe des sentiments que l'on éprouve pour un ami ou un fidèle – de même qu'elle donne l'occasion d'établir les hiérarchies qui existent entre les correspondants et d'ordonner ainsi la société politique : Charles VIII affiche dans ses lettres sa proximité avec les grands, se montre plus distant avec les républiques italiennes et franchement injonctif avec les sujets français. Cela valait déjà pour les relations entre les empereurs byzantins et les reines mérovingiennes, pour celles entre Isabelle de Portugal et les maîtres de la cour des comptes. Et c'est toujours vrai pour celles entre Maximilien et Charles Quint d'un côté, Marguerite de Bourgogne et Marie de Hongrie de l'autre.

C'est donc cette remarquable souplesse de la lettre, un contenant adapté à une extraordinaire multiplicité de contenus, qui en fait en définitive toute la richesse comme instrument de pouvoir. Encore fallait-il évidemment qu'une cour royale ou princière dispose des infrastructures et de l'appareil de gouvernement adaptés à la maîtrise d'un pareil instrument. C'est assurément un élément qu'il faut prendre en compte si l'on veut estimer le différentiel de « modernité » entre les États au seuil de l'époque moderne.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

- [Abélard], *Lettres des deux amants, attribuées à Héloïse et Abélard*, éd. et trad. Ewald Könsgen et Sylvain Piron, Paris, Gallimard, 2005.
- [Abélard], *Lettres d'Abélard et Héloïse*, éd. Éric Hicks et Thérèse Moreau, Paris, LGF, coll. « Lettres gothiques », 2007.
- Acta Aragonensia. Quellen zur deutschen, italienischen, französischen, spanischen, zur Kirchen- und Kulturgeschichte aus der diplomatischen Korrespondenz Jaymes II. (1291-1327)*, éd. Heinrich Finke, Berlin/Leipzig, W. Rothschild, 1908-1922, 3 vol.
- [Agobard], *Agobardi Lugdunensis archiepiscopi epistolae, MGH, Epistolae*, éd. Ernst Dümmler, Berolini, Weidmann, 1899, t. V, p. 150-230.
- [Alcuin], *Alcuini sive Albini Epistolae, MGH, Epistolae*, éd. Ernst Dümmler, Berolini, Weidmann, 1895, t. IV, p. 1-481.
- Angélome de Luxeuil, Lettre de dédicace du *Commentaire sur le Cantique des Cantiques* à Lothaire, éd. Ernst Dümmler, dans *Epistolae Karolini aevi*, III, Berolini, Weidmann, *MGH EE* 5, 1899, n° 7, p. 625-630.
- [Anonyme], Élie Berger « Requête adressée au roi de France par un vétéran des armées de saint Louis et de Charles d'Anjou », dans *Études d'histoire du Moyen Âge offertes à Gabriel Monod*, Paris, L. Cerf, 1896, p. 343-350.
- [Anonyme], Louis Douët d'Arcq, « Supplique d'un chevalier contre un déni de justice (XIII^e siècle) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. IX (1848), p. 405-411.
- [Anonyme], Patrick Gilli, « Une lettre inédite sur Jeanne d'Arc (1429) faussement attribuée à Francesco Barbaro, humaniste vénitien », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1996*, 1998, p. 53-73.
- [Cassiodore], *Cassiodorus Variarum libri XII*, éd. A. J. Fridh, Turnhout, Brepols, 1973.
- Cely (The) Letters, 1472-1488*, éd. Alison Hanham, Oxford, Oxford University Press, 1975.
- [Césaire d'Arles], *Sancti Caesarii episcopi Arelatensis Opera Omnia nunc primum in unum collecta*, éd. Germain Morin, Maredsous, Mertioli, 1937-1942, 2 vol.
- [Césaire d'Arles], *Caesarius of Arles: life, testament, letters*, éd. William E. Klingshirn, Liverpool, Liverpool University Press, 1994.
- [Charles Quint], *Korrespondenz des Kaisers Karl V. Aus dem königlichen Archiv und der Bibliothek von Bourgogne zu Brüssel*, éd. Karl Lanz, Leipzig, Brockhaus, 1844-1846, 3 vol.

- [Charles Quint], Karl Lanz, *Staatspapiere zur Geschichte des Kaisers Karl V. aus dem königlichen Archiv und der Bibliothèque de Bourgogne zu Brüssel*, Stuttgart, Lanz, 1845.
- Charles VIII, *Lettres*, éd. Paul Pélicier, Paris, Société de l'histoire de France, 1898-1905, 5 vol.
- [Charles VIII], « Supplément aux lettres de Charles VIII », éd. Bernard de Mandrot, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. XLIII (1906), p. 211-241, t. XLIV (1907), p. 185-249.
- [Charles VIII], « Lettres de Charles VIII et de Louis XII conservées dans les fonds d'archives berruyers », éd. Daniel Rivaud, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1999, p. 55-128.
- [Charles le Téméraire], *Der Briefwechsel Karls des Kühnen (1433-1477)*, éd. Werner Paravicini, Sonja Dünnebeil et Holger Kruse, Frankfurt am Main, P. Lang, 1995, 2 vol.
- [Charles le Téméraire], *Catalogue des actes de Charles le Téméraire (1467-1477)*, éd. Henri Stein et Sonja Dünnebeil, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1999.
- Commines (Philippe de), *Lettres*, éd. Joël Blanchard, Genève, Droz, 2001.
- Documents pour servir à l'histoire de la Maison de Bourgogne en Brabant et en Limbourg (fin XIV^e siècle)*, éd. Henri Laurent et Fritz Quicke, Bruxelles, M. Hayez, 1933.
- [Éginhard], *Einharti epistolae*, éd. Karl Hampe, *MGH, Epistolae*, Berolini, Weidmann, 1899, t. V, p. 105-145.
- Ennode de Pavie, *Lettres (livres 1 à 4)*, éd. Stéphane Gioanni, Paris, Les Belles Lettres, 2006-2010, 2 vol.
- Epistolae Arelatenses*, éd. Wilhelm Gundlach, Berolini, apud Weidmannos, 1892 (*MHG, Ep. III*), p. 1-83.
- [*Epistolae Austrasiacae*], éd. Elena Malaspina, *Il Liber epistolarum della cancelleria austrasica (sec. V-VI)*, Roma, Herder, 2001.
- [*Epistolae Austrasiacae*], *Lettres (Les) austrasiennes*, éd. Bruno Dumézil et Thomas Liénhard, Paris, Les Belles Lettres (à paraître).
- Ermenrich d'Ellwangen, *Lettre à Grimald*, éd. Monique Goulet, Paris, CNRS, 2008.
- [Estouteville (famille)], *Correspondance de la famille d'Estouteville (1460-1535)*, éd. Paul Le Cacheux, Rouen/Paris, Société de l'histoire de Normandie, 1935.
- [Ferdinand I^{er}], *Die Korrespondenz Ferdinands I.*, éd. Wilhelm Bauer *et alii*, Wien, Böhlau, 1912-2000, 4 vol.
- Formulaire (Le) d'Odart Morchesne dans la version du ms. BnF fr. 5024*, éd. Olivier Guyotjeannin et Serge Lusignan, avec le concours des étudiants de l'École nationale des chartes et la collaboration d'Eduard Frunzeanu, Paris, École des chartes, 2005.
- Formularies (The) of Angers and Marculf. Two Merovingian Legal Handbooks*, éd. Alice Rio, Liverpool, Liverpool University Press, 2008.

- [Frothaire de Toul et Theutilde de Remiremond], *La Correspondance d'un évêque carolingien : Frothaire de Toul (ca 813-847)*..., éd. Michel Parisse, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.
- Gerbert d'Aurillac, *Correspondance*, éd. Jean-Pierre Callu et Pierre Riché, Paris, Les Belles Lettres, 1993, 2 vol.
- [Gerbert de Reims], *Die Briefsammlung Gerberts von Reims, MGH, Die Briefe der deutschen Kaiserzeit*, éd. Fritz Weigle, Berlin/Zürich/Dublin, 1966, t. II.
- [Gorrevod (Laurent)], *Correspondance politique et administrative de Laurent Gorrevod, conseiller de Marguerite d'Autriche et gouverneur de Bresse*. Première partie : 1507-1520, éd. André Chagny, Mâcon, Protat, 1913.
- Grégoire le Grand, *Registrum epistularum libri I-XI*, éd. Dag Norberg, Turnhout, Brepols, 1982
- [Hincmar], *Hincmari archiepiscopi Remensis epistolarum pars prior, MGH, Epistolae*, éd. Ernst Perels, Berolini, Weidmann, 1939, rééd. 1965, t. VIII/1.
- [Isabelle de Portugal], *La Correspondance d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne (1430-1471)*, éd. Monique Sommé, Ostfildern, J. Thorbecke, 2009.
- Le Glay (André), *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVI^e siècle*, Paris, Imprimerie royale, 1845.
- Lettere volgari del secolo XIII, scritte da Senesi*, éd. Cesare Paoli et Enea Piccolomini, Bologna, G. Romagnoli, 1871.
- Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre*, éd. Jacques-Joseph Champollion-Figeac, Paris, Imprimerie royale, 1839-1847.
- « Lettres émanant de la cour pontificale à l'époque du conclave de Viterbe », éd. Jean Porcher, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XL (1923), p. 123-134.
- Lettres missives originales du chartrier de Thouars*, éd. Paul Marchegay, Nantes, impr. Forest, 1873.
- List of ancient Correspondence of the Chancery and Exchequer preserved in the Public Record Office*, London, Eyre and Spottiswoode, 1902.
- Louis XI, *Lettres*, éd. Étienne Charavay, Joseph Vaesen et Bernard de Mandrot, Paris, Société de l'histoire de France, 1883-1909, 11 vol.
- Louis XI, *Lettres choisies*, éd. Henri Dubois, Paris, LGF, coll. « Lettres gothiques », 1996.
- [Louis XII], *Lettres de Louis XII et du cardinal George [sic] d'Amboise, avec plusieurs autres lettres, mémoires et instructions écrites depuis 1504 et compris 1514*, éd. Jean Godefroy, Bruxelles, François Foppens, 1712, 4 vol.
- [Loup de Ferrières], *Lupi abbatis Ferrariensis epistolae, MGH, Epistolae*, éd. Ernst Dümmler, Berolini, Weidmann, 1925, t. VI, p. 1-126.
- Loup de Ferrières, *Correspondance*, éd. Léon Levillain, Paris, Les Belles Lettres, 1935-1964, 2 vol.

- [Marguerite d'Autriche], *Correspondance de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas avec ses amis, sur les affaires des Pays-Bas, de 1506-1528*, éd. Laurent-Philippe-Charles Van den Bergh, Leyde, S. et J. Luchtmans, 1845-1847, 2 vol.
- [Marguerite d'Autriche], Ghislaine de Boom, *Correspondance de Marguerite d'Autriche et de ses ambassadeurs à la cour de France concernant l'exécution du traité de Cambrai (1529-1530)*, Bruxelles, Lamartin, 1935.
- [Marie de Hongrie], *Correspondance de Marie de Hongrie avec Charles Quint et Nicolas de Granvelle*, éd. Laetitia V. G. Gorter-Van Royen et Jean-Paul Hoyois, Turnhout, Brepols, 2009 (1 vol. paru).
- [Marigny (Enguerran de)], *Cartulaire et actes d'Enguerran de Marigny* éd. Jean Favier, Paris, Bibliothèque nationale, 1965.
- [Maximilien I^{er}], *Correspondance de l'empereur Maximilien I^{er} et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas, de 1507 à 1519*, éd. André Le Glay, Paris, Société de l'histoire de France, 1839, 2 vol.
- [Maximilien I^{er}], *Der Briefwechsel Kaiser Maximilians I. mit seiner Tochter Margareta*, éd. Hubert Kreiten, *Archiv für österreichische Geschichte*, t. XCVI (1907), p. 191-318.
- Medici (Lorenzo de'), *Lettere*, éd. Nicolai Rubinstein, Firenze, Giunti Barbèra, 1977-, 15 vol. parus.
- « Nuovi documenti francesi sulla impresa di Carlo VIII », éd. Alessandro Cutolo, *Archivio storico per le Province napoletane*, t. LXII (1938), p. 183-257.
- Paston Letters and Papers of the Fifteenth Century*, éd. Norman Davis, Oxford, Oxford University Press, 2004.
- [Philippe le Bon], Armand Grunzweig, « Quatre lettres autographes de Philippe le Bon », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. IV (1925), p. 431-437.
- [Pierre de la Vigne], *Petrus de Vinea, Friderici II. Imperatoris epistulæ, novam editionem curavit Johannes Rudolphus Iselius*, mit einer Einführung von Hans-Martin Schaller, Bâle, 1740, Hildesheim, Weidmann, 1991.
- [Pierre Martyr], *Pedro Mártir (Pietro Martire) de Angleria, Epistolario. Estudio y traducción*, éd. José López de Toro, Madrid, Góngora, 1955, 3 vol.
- Raban Maur, *Lettres*, éd. Ernst Dümmler, dans *Epistolæ Karolini ævi*, III, *MGH EE* 5, Beroloni, Weidmann, 1899.
- Recueil de lettres anglo-françaises (1265-1399)*, éd. Frédéric Joseph Tanquerey, Paris, Champion, 1916.
- Recueil du Fay. Die Briefsammlung des Claude de Neufchâtel zur Geschichte Karls des Kühnen, 1474-1477 (1505)*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2003.
- Royal and Other Historical Letters illustrative of the Reign of Henry III from the Originals in the Public Record Office*, éd. Walter Waddington Shirley, London, Longmans, 1862-1866, 2 vol., t. I : 1216-1235 et t. II : 1236-1272.
- [Ruricius de Limoges], Marino Neri, *Ruricio di Limoges. Lettere*, Pisa, Pubblicazioni della Facoltà di Lettere e Filosofia dell'Università di Pavia, 2009.

[Ruricius de Limoges], Ralph W. Mathisen, *Ruricius of Limoges and Friends: A Collection of Letters from Visigothic Gaul*, Liverpool, Liverpool University Press, 1999.

Sanuto (Marino), *I Diarii dal 1496 al 1532*, éd. F. Stefani et alii, Venezia, s.n., 1879-1903, 58 vol.

Stonor (*The*) *Letters and Papers, 1290-1483*, éd. Charles L. Kingsford, London, Royal Historical Society, 1919, 2 vol.

Urkunde (Die) in der Karolingerzeit, Originale, Urkundenpraxis und politische Kommunikation, éd. Mark Mersowsky dans *Schriften der Monumenta Germaniae Historica*, 60, 2010.

BIBLIOGRAPHIE

ARMSTRONG, Charles Arthur John, « Some examples of the distribution and speed of news in England at the time of the Wars of the Roses », dans *Studies in Medieval History Presented to F. M. Powicke*, dir. Richard W. Hunt, Oxford, Clarendon Press, 1948, p. 429-454, repris dans *England, France and Burgundy in the Fifteenth Century*, London, Hambledon Press, 1983, p. 97-122.

AUTRAND, Françoise, « L'enfance de l'art diplomatique : la rédaction des documents diplomatiques en France, XIV^e-XV^e siècles », dans *L'Invention de la diplomatie, Moyen Âge-Temps modernes*, dir. Lucien Bély, Paris, PUF, 1998, p. 207-224.

BANNIARD, Michel, « Language and Communication in Carolingian Europe », dans *The New Cambridge Medieval History*, dir. Rosamond McKitterick, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 695-708.

BAUTIER, Robert-Henri, « Critique diplomatique, commandement des actes et psychologie des souverains du Moyen Âge », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1978, p. 8-27.

—, « Diplomatie et histoire politique : ce que la critique diplomatique nous apprend de la personnalité de Philippe le Bel », *Revue historique*, t. CCLIX (1978), p. 3-27.

BEHRINGER, Wolfgang, *Thurn und Taxis. Die Geschichte ihrer Post und ihrer Unternehmen*, München/Zurich, Piper, 1990.

BENEVENT, Christine, *La Correspondance d'Érasme : fonctionnement, fonctions et fictions d'un réseau épistolaire*, dans *Réseaux de correspondance à l'âge classique (XV^e-XVIII^e siècles)*, dir. Pierre-Yves Beaurepaire, Jens Häselser et Anthony MacKenna, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006, p. 17-32.

BERGER, Élie, « Les lettres closes de Saint-Omer », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LVII (1906), p. 5-12.

BLAHOVA, Maria, « Korrespondenz als Quelle der mittelalterlichen Zeitgeschichtsschreibung », dans Heimann, Heinz-Dieter et Hlavacek, Ivan (dir.), *Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen im Mittelalter und in der Renaissance*, Paderborn/München/Wien/Zurich, Ferdinand Schöningh, 1998, p. 179-190.

- BOUREAU, Alain, « La norme épistolaire, une invention médiévale », dans *La Correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle*, dir. Roger Chartier, Paris, Fayard, 1991, p. 127-157.
- BRITNELL, Jennifer, « L'épître héroïque à la cour de Louis XII et d'Anne de Bretagne : le manuscrit fr. F. v. XIX.8 de Saint-Petersbourg », *L'Analisi linguistica e letteraria*, t. 8/1-2 (2000), p. 459-484.
- BUBENICEK, Michelle, « À propos d'une correspondance inédite de Charles V et de Louis de Male : étapes, moyens et enjeux d'une négociation politique », *Revue historique*, t. CCCVIII/1 (2003), p. 3-42.
- CAMARGO, Martin, *Ars dictaminis, ars dictandi*, Turnhout, Brepols, 1991.
- CAROLUS-BARRÉ, Louis, « Un recueil épistolaire composé à Saint-Denis sur la croisade (1270-1271) », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1966, p. 555-568.
- CAUCHIES, Jean-Marie, « "Croit conseil" et ses "ministres". L'entourage politique de Philippe le Beau (1494-1506) », dans « *À l'ombre du pouvoir* ». *Les entourages princiers au Moyen Âge*, dir. Alain Marchandisse et Jean-Louis Kupper, Liège, Publications de l'université de Liège, 2003.
- , « De la "régenterie" à l'autonomie. Deux ordonnances de cour et de gouvernement de Maximilien et Philippe le Beau (1495) », *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. CLXXI (2005), p. 41-88.
- CAZELLES, Raymond, « Lettres closes, lettres « de par le roy » de Philippe de Valois », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1956-1957, p. 61-225.
- CHAPLAIS, Pierre, « Some private letters of Edward I », *English Historical Review*, t. LXXVII (1962), p. 79-86.
- CLANCHY, Michael, *From Memory to Written Record : England, 1066-1307*, Oxford, Blackwell, 1993.
- COCKSHAW, Pierre, *Prosopographie des secrétaires de la cour de Bourgogne (1384-1477)*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2006, p. 74-75.
- CONSTABLE, Giles, *Letters and Letter-collections*, Turnhout, Brepols, 1976.
- CONTAMINE, Philippe, « Introduction », dans *La Circulation des nouvelles au Moyen Âge. XXIV^e Congrès de la SHMES (Avignon, juin 1993)*, Rome, École française de Rome, 1994, p. 9-24.
- , « Maître Jean de Rinel (vers 1380-1449), notaire et secrétaire de Charles VI puis de Henry [VI] pour son royaume de France, l'une des "plumes" de "l'union des deux couronnes" », *Cahiers des annales de Normandie*, n^o 35, « De part et d'autre de la Normandie médiévale. Recueil d'études en hommage à François Neveux », dir. Pierre Bouet, Catherine Bougy, Bernard Garnier *et alii*, 2009, p. 115-134.
- Défendre ses droits, construire sa mémoire. Les chartriers seigneuriaux (XIII^e-XVI^e siècle)*, Actes du colloque de Thouars (8-10 juin 2006), dir. Philippe Contamine et Laurent Vissière, Paris, Société de l'histoire de France, 2010.
- DEGENNE, Alain, et FORSÉ, Michel, *Les Réseaux de relations*, Paris, A. Colin, 1994.

- DELISLE, Léopold, « Mémoire sur une lettre inédite adressée à la reine Blanche par un habitant de La Rochelle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XVII (1856), p. 513-555.
- DELMAS, Bruno, « Correspondre : esquisse d'une typologie des formes individuelles et collectives de la communication écrite », dans *Correspondre jadis et naguère*, dir. Pierre Albert, Paris, CTHS, 1997, p. 13-29.
- DEPREUX, Philippe, « Hiérarchie et ordre au sein du palais : l'accès au prince », dans *Hiérarchie et stratification sociale dans l'Occident médiéval (400-1000)*, dir. François Bougard, Régine Le Jan, Dominique Iognat-Prat, Turnhout, Brepols, 2008, p. 305-323.
- DESCHAMPS, Paul, « Les lettres closes au début du XIV^e siècle », *Le Moyen Âge*, t. XXXVI (1926), p. 333-347.
- DUBOIS, Henri, « Observations sur la diplomatie des lettres de Louis XI », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1996, p. 332-342.
- DUMÉZIL, Bruno, « Gogo et ses amis : écriture, échanges et ambitions dans un réseau aristocratique de la fin du VI^e siècle », *Revue historique*, DCXLIII (2007), p. 553-593.
- , « Les correspondances diplomatiques : une autre vision de la violence publique dans les royaumes barbares », dans *Les Médiévistes et leurs sources. Lectures croisées sur le haut Moyen Âge*, dir. Marcelo Cândido da Silva, colloque organisé à l'université de São-Paulo (Brésil), 8-10 avril 2009, (à paraître).
- DUMONT, Jonathan, et MARCHANDISSE, Alain, « Le manuscrit Fr. F. V. XIV, 8 de la Bibliothèque nationale de Russie à Saint-Petersbourg au prisme de l'analyse historique et littéraire », dans *L'Œuvre littéraire du Moyen Âge aux yeux de l'historien et du philologue*, dir. Ludmila Evdokimova et Victoria Smirnova, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 43-63.
- « L'épistolaire au XVI^e siècle », n° 18 des *Cahiers V.-L. Saulnier*, 2001.
- FORONDA, François, « Les lettres de Louis XI : en quête de la formule », *Mémoire vive. Bulletin de l'Association française pour l'histoire et l'informatique*, t. XII-XIII (1994-1995), p. 57-65.
- FOUQUET, Gerhard, « Fürsten unter sich – Privatheit und Öffentlichkeit, Emotionalität und Zeremoniell im Medium des Briefes », dans *Principes. Dynastien und Höfe im späten Mittelalter*, dir. Cordula Nolte, Karl-Heinz Spiess et Ralf-Gunnar Werlich, Stuttgart, J. Thorbecke, 2002, p. 171-198.
- FOURCADE, Sara, « La pratique épistolaire de la noblesse française au temps des guerres d'Italie (1495-1525) », *Cahiers de Recherches médiévales*, t. XIII (2006), p. 133-145.
- FOWLER, Kenneth, « News from the Front: Letters and Dispatches of the Fourteenth Century », dans *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne, XIV^e-XV^e siècles*, dir. Philippe Contamine, Charles Giry-Deloison et Maurice Keen, Lille, université de Lille, 1991, p. 63-92.

- GARRISON, Mary, « "Send more socks". On Mentality and the Preservation Context of Medieval Letters », dans *New Approaches to Medieval Communication*, dir. Marco Mostert, Turnhout, Brepols, 1999, p. 69-99.
- GENET, Jean-Philippe, « Historiographie et documentation dans la tradition anglaise », dans *Le Forme delle propaganda politica nel due e nel trecento*, dir. Paolo Cammarosano, Rome, École française de Rome, 1994, p. 227-250.
- GIESECKE, Michael, *Die Entdeckung der kommunikativen Welt. Studien zur kulturvergleichenden Mediengeschichte*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 2007, p. 53-54.
- GILLET, Andrew, « Love and Grief in Post-Imperial Diplomacy. The Letters of Brunhild », dans *Studies in Power and Emotions in the Roman World and Late Antiquity*, dir. Barbara Sidwell et Danijel Dzino, Piscataway, Gorgias Press, 2010, p. 127-165.
- GIOANNI, Stéphane, « La contribution épistolaire d'Ennode de Pavie à la primauté pontificale sous le règne des papes Symmaque et Hormisdas », *Mélanges de l'École française de Rome*, CXIII/1 (2001), p. 245-268.
- GIOANNI, Stéphane, et Grévin, Benoît (dir.), *L'Antiquité tardive dans les collections médiévales*, Rome, École française de Rome, 2008.
- GIRY, Arthur, *Manuel de diplomatique* [1894], Paris, Alcan, 1925, 2 vol.
- GOEBL, Hans, « Die autographen französischen Briefe Kaiser Maximilians an seine Tochter Margarete. Eine kurzgefasste linguistische Analyse », dans *Pays bourguignons et autrichiens (XIV^e - XV^e siècles) : une confrontation institutionnelle et culturelle*, Bruxelles, Publication du Centre européen d'études bourguignonnes, 2006, p. 259-272.
- GORTER-VAN ROYEN, Laetitia V. G., *Maria van Hongarije, regentes der Nederlanden. Een politieke analyse op basis van haar regentschapsordonnanties en haar correspondentie met Karel V*, Hilversum, Verloren, 1995.
- , « Die Familienkorrespondenz im Haus-, Hof-, und Staastarchiv aus der Epoche Karls V. und die Niederlande », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes*, n° 36, 1996, p. 139-147.
- , « Maria von Ungarn als Korrespondentin », dans *Maria von Ungarn (1505-1558). Eine Renaissancefürstin*, dir. Martina Fuchs et Orsolya Réthelyi, Münster, Aschendorff, 2007, p. 47-58.
- GRAVEL, Martin, *La Lettre comme outil de l'administration abbatiale et épiscopale dans le Nord de la Gaule carolingienne (800-875)*, Mémoire de maîtrise, dir. Denise Angers, université de Montréal, 2002.
- , « Judith écrit, Raban répond. Premier échange d'une longue alliance », dans *Ad libros ! Mélanges d'études médiévales offerts à Denise Angers et Joseph-Claude Poulin*, dir. Jean-François Cottier, Martin Gravel et Sébastien Rossignol, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 2010, p. 35-48.
- , « La souveraine carolingienne : héroïne ou figurante de la diplomatie épistolaire ? », dans *Les Relations diplomatiques au Moyen Âge. Formes et enjeux. XLII^e Congrès de la SHMESP (Lyon, 3-6 juin 2010)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 83-88.

—, *Distances, rencontres, communications. Réaliser l'Empire carolingien sous Charlemagne et Louis le Pieux*, Turnhout, Brepols, 2012.

GRÉVIN, Benoît, *Rhétorique du pouvoir médiéval. Les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII^e-XV^e siècle)*, Rome, École française de Rome, 2008.

GUENÉE, Bernard, « Les campagnes de lettres qui ont suivi le meurtre de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (septembre 1419-février 1420) », dans *Un roi et son historien. Vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2009, p. 455-477.

GUEUDET, Guy, *L'Art de la lettre humaniste*, Paris, Champion, 2004.

GUYOTJEANNIN, Olivier, « Lettre ou titre ? Le modèle épistolaire dans les chancelleries médiévales », dans *La Lettre dans la littérature romane du Moyen Âge*, dir. Sylvie Lefèvre, Orléans, Paradigme, 2008, p. 19-26.

GUYOTJEANNIN, Olivier, PYCKE, Jacques et TOCK, Benoît-Michel, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols, 1993.

HACK, Achim Thomas, *Codex Carolinus. Päpstliche Epistolographie im 8. Jahrhundert*, Stuttgart, A. Hiersemann, 2006-2007, 2 vol.

HEIMANN, Heinz-Dieter et HLAVACEK, Ivan, *Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen im Mittelalter und in der Renaissance*, Paderborn/München/Wien/Zurich, Ferdinand Schöningh, 1998.

HEINIG, Paul-Joachim, « Der König im Brief – Herrscher und Hof als Thema aktiver und passiver Korrespondenz im Spätmittelalter », dans Heimann, Heinz-Dieter et Hlavacek, Ivan (dir.), *Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen im Mittelalter und in der Renaissance*, Paderborn/München/Wien/Zurich, Ferdinand Schöningh, 1998, p. 31-49.

—, « Akteure und Mediatoren burgundisch-österreichischer Beziehungen im 15. Jahrhundert », dans *Pays bourguignons et autrichiens, XIV^e-XV^e siècles : une confrontation institutionnelle et culturelle*, Neuchâtel, Publication du Centre européen d'études bourguignonnes, 2006, p. 127-130.

HÉLARY, Xavier, « Les liens personnels entre les cours de France et d'Angleterre sous le règne de Philippe III, 1270-1285 », dans *Thirteenth Century England. Proceedings of the Gregynog Conference*, dir. Janet Burton, Philip Schofield et Bjorn Weiler, Woodbridge/Rochester, Boydell Press, 2009, p. 75-89.

HOYOIS, Jean-Paul, « La correspondance entre Marie de Hongrie et Charles Quint avant et au début de la régence : une édition sur le métier », dans *Marie de Hongrie. Politique et culture sous la Renaissance aux Pays-Bas. Actes du colloque tenu au Musée royal de Mariemont les 11 et 12 novembre 2005*, dir. Bertrand Federinov et Gilles Docquier, Morlanwelz, Musée royal de Mariemont, 2008, p. 52-60.

IRANZO, Salvador, *Estudios sobre la epistolografía visigótica* (à paraître).

JASPER, Detlev, et FUHRMANN, Hofst, *Papal letters in the Early Middle Ages*, Washington, Catholic University of America Press, 2001.

- JEAY, Claude, « La naissance de la signature dans les cours royale et princières de France (XIV^e-XV^e siècles) », dans Auctor et auctoritas. *Invention et conformisme dans l'écriture médiévale. Actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999)*, dir. Michel Zimmermann, Paris, École des chartes, 2001, p. 457-475
- JUCKER, Michael, « Vertrauen, Symbolik, Reziprozität – Das Korrespondenzwesen eidgenössischer Städte im Spätmittelalter als kommunikative Praxis », *Zeitschrift für historische Forschung*, XXXIV (2007), p. 189-213.
- KIESEWETTER, Andreas, « La cancelleria angioina », dans *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre le XIII^e et le XIV^e siècles, Actes du colloque international organisé par l'American Academy in Rome, l'École française de Rome, l'Istituto storico italiano per il Medio Evo, l'UMR Telemme et l'Université de Provence, l'Università degli Studi di Napoli « Federico II » (Rome-Naples 7-11 novembre 1995)*, Rome, École française de Rome, 1998, p. 361-415.
- LANGLOIS, Charles-Victor, « Le fonds de l'*Ancient Correspondence* au *Public Record Office* de Londres », *Journal des savants*, 1904, p. 380-393 et 440-453.
- , « Les papiers de Guillaume de Nogaret et de Guillaume de Plaisians au Trésor des chartes », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXXIX/1 (1908), p. 211-254.
- , « Autographes nouveaux de Guillaume de Nogaret », *Journal des savants*, 1917, p. 321-327.
- LANHAM, Carol Dana, *Salutatio Formulas in Latin Letters to 1200. Syntax, Style, and Theory*, München, Arbedo-Gesellschaft, 1975.
- LAPEYRE, André et SCHEURER, Rémi, *Les Notaires et secrétaires du roi sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII (1461-1515). Notices personnelles et généalogiques*, Paris, Éditions du CTHS, 1978, 2 vol.
- LEBLANC Yvonne, 'Va, lettre, va', *The French Verse Epistole (1400-1500)*, Birmingham [Alabama], Summa Publications, 1995.
- LECLERCQ, Jean, « L'amitié dans les lettres du Moyen Âge », *Revue du Moyen Âge latin*, I (1945), p. 391-410.
- , « Le genre épistolaire au Moyen Âge », *Revue du Moyen Âge latin*, II (1946), p. 63-70.
- LEFÈVRE, Joseph, « La correspondance des gouverneurs généraux de l'époque espagnole », *Archives, bibliothèques et musées de Belgique*, n° XXI (1950), p. 28-55.
- LE JAN, Régine, « Le lien social entre Antiquité et haut Moyen Âge : l'amitié dans les collections de lettres gauloises », dans *Akkulturation. Probleme einer germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühen Mittelalter*, dir. Dieter Hägermann, Berlin/New York, De Gruyter, 2004, p. 528-546.
- LETRONNE, Antoine-Jean, « Sur l'authenticité d'une lettre de Thibaud, roi de Navarre, relative à la mort de Saint Louis », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. V (1844), p. 105-117.
- MAUÉ, Hermann, « Verschlussene Briefe – Briefverschlusssiegel », dans Heimann, Heinz-Dieter et Hlavacek, Ivan (dir.), *Kommunikationspraxis und Korrespondenzwesen*

- im Mittelalter und in der Renaissance*, Paderborn/München/Wien/Zurich, Ferdinand Schöningh, 1998, p. 205-231.
- MCKITTERICK, Rosamond, *The Carolingians and the Written World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.
- MERSIOWSKY, Mark, « Regierungspraxis und Schriftlichkeit im Karolingerreich. Das Fallbeispiel der Mandate und Briefe », dans *Schriftkultur und Reichsverwaltung unter den Karolingern*, dir. Rudolf Schieffer, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1996, p. 109-166.
- MIRET Y SANS, Joachim, « Lettres closes des derniers Capétiens », *Le Moyen Âge*, t. XXVIII (1915-1916), p. 35-57.
- , « Lettres closes des premiers Valois », *Le Moyen Âge*, t. XXIX (1917-1918), p. 53-88.
- MOREAU, Dominic, « *Non impar conciliorum extat auctoritas*. L'origine de l'introduction des lettres pontificales dans le droit canonique », dans *L'Étude des correspondances dans le monde romain de l'Antiquité classique à l'Antiquité tardive : permanences et mutations*, dir. Janine Desmulliez, Christine Hoët-van Cauwemberghe et Jean-Christophe Jolivet, Lille, université Charles de Gaulle - Lille 3, 2011, p. 487-506.
- MORELLE, Laurent, « La pratique épistolaire de Lambert, évêque d'Arras (1093-1115) », dans *Regards sur la correspondance (de Cicéron à Armand Barbès)*, dir. Daniel-Odon Hurel, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen, 1996, p. 37-57.
- , « Les "papiers" du voyageur au haut Moyen Âge : lettres de recommandation et lettres dimissoires en faveur des clercs », dans *Se déplacer du Moyen Âge à nos jours*, Calais, Les Amis du vieux Calais, 2009, p. 34-50.
- NOLTE, Cordula, « *Pey eytler finster in einem weichen pet geschrieben*. Eigenhändige Briefe in der Familienkorrespondenz der Markgrafen von Brandenburg (1470-1530) », dans *Adelige Welt und familiäre Beziehung – Aspekte der 'privaten Welt' des Adels in böhmischen, polnischen und deutschen Beispielen vom 14. Bis zum 16. Jahrhundert*, dir. Heinz-Dieter Heimann, Potsdam, Verlag für Berlin-Brandenburg, 2000, p. 177-200.
- PARAVICINI, Werner, *Der Briefwechsel Karls des Kühnen, Inventar*, Frankfurt am Main, P. Lang, 1995.
- PÉQUIGNOT, Stéphane, *Au nom du roi. Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2009.
- Politique (La) par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie (xvi^e-xviii^e siècles)*, dir. Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon, Rennes, PUR, 2009.
- POSTEL, Verena, « *Libertas und litterae*: Leitbegriffe der Selbstdarstellung geistlicher und weltlicher Eliten im frühmittelalterlichen Gallien und Italien », dans *Théories et pratiques des élites au haut Moyen Âge*, dir. François Bougard et alii, Turnhout, Brepols, 2011, p. 169-186.
- POSTER, Carol, et UTZ, Richard (dir.), *The Late Medieval Epistle*, Columbia, Northwestern University Press, 1996.

- POUSPIN, Marion, « Des lettres de nouvelles au temps de la guerre d'Italie de Charles VIII (avril-mai 1495) », *Cahiers de recherches médiévales*, t. XVIII (2009), p. 459-478.
- RABE, Horst, « Elemente neuzeitlicher Politik und Staatlichkeit im politischen System Karls V. Bemerkungen zur spanischen Zentralverwaltung und zur Politischen Korrespondenz des Kaisers », dans *Das Römisch-deutsche Reich im politischen System Karls V.*, dir. Heinrich Lutz, München, Oldenbourg, 1982, p. 161-187.
- Réseaux de correspondance à l'âge classique (XVI-XVIII siècle)*, éd. Pierre-Yves Beaurepaire, Jens Häsel et Antony McKenna, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 2006.
- RICCIARDI, Alberto, *L'epistolario di Lupo di Ferrières. Intelletuali, relazioni culturali e politica nell'età di Carlo il Calvo*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2005.
- , « Le dialogue de loin. Lettres entre intellectuels à l'époque carolingienne », dans *Epistulae Antiquae V*, dir. Patrick Laurence et François Guillaumont, Louvain/Paris/Dudley, Peeters, 2008, p. 273-290.
- RICHARD, Jean, « Un recueil de lettres sur la huitième croisade », *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1960, p. 182-187.
- RICHARDSON, Malcolm, « The *ars dictaminis*, the Formulary, and Medieval Epistolary Practice », dans Carol Poster et Linda C. Mitchell (dir.), *Letter-Writing Manuals and Instruction from Antiquity to the Present*, Columbia, University of South Carolina Press, 2007, p. 52-66.
- RODRIGUEZ-SALGADO, Maria José, « The Art of Persuasion: Charles V and his Governors », dans *Power and Persuasion, Essays on the Art of State Building in Honour of W. P. Blockmans*, dir. Peter Hoppenbrouwers, Andreas Janse et Robert Stein, Turnhout, Brepols, 2010, p. 59-82.
- SCHMALE, Franz-Josef *et alii*, « Brief, Briefliteratur, Briefsammlungen », *Lexikon des Mittelalters*, München, Lexma Verlag, t. II, 1983, col. 648-682.
- SEGUIN, Jean-Pierre, « L'information à la fin du XV^e siècle en France. Pièces d'actualité imprimées sous le règne de Charles VIII », *Arts et traditions populaires*, t. IV (1956), p. 309-330 et t. V (1957), p. 46-74.
- SHANZER, Danuta, « Two Clocks and a Wedding. Theodorici's Diplomatic Relation with the Burgundians », *Romanobarbarica*, 14 (1996-1997), p. 225-258.
- SOMMÉ, Monique, « La correspondance d'Isabelle de Portugal, reflet du pouvoir d'une duchesse de Bourgogne au XV^e siècle », dans *Femmes à la Cour de Bourgogne. Présence et influence*, dir. Dagmar Eichberger, Anne-Marie Legaré et Wim Hüskén, Turnhout, Brepols, 2010, p. 27-36.
- STEINHAUSEN, Georg, *Geschichte des deutschen Briefes*, Berlin, R. Gaertners, 1889-1891, 2 vol.
- , *Privatbriefe des Mittelalters*, Berlin, R. Gaertners, 1899-1907, 2 vol.
- STRATENWERTH, Heide, *Aktenkundliche Aspekte der politischen Kommunikation im Regierungssystem Karls V.*, dans *Karl V. Politik und politisches System. Berichte und Studien aus der Arbeit an der Politischen Korrespondenz des Kaisers*, dir. Horst Rabe, Konstanz, UVK-Universitätsverl. Konstanz, 1996, p. 41-70.

- STRATMANN, Martina, « Briefe an Hinkmar von Reims », *Deutsches Archiv*, XLVIII (1992), p. 37-81.
- TESSIER, Georges, *Diplomatique royale française*, Paris, Picard, 1962.
- TOUBERT, Pierre, « *Scrinium* et *Palatium* : la formation de la bureaucratie romano-pontificale aux VIII^e-IX^e siècles », dans *Roma nell'alto medioevo*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 2001, p. 57-117.
- TURCAN-VERKERK, Anne-Marie, « L'art épistolaire au XII^e siècle : naissance et développement de l'*ars dictaminis* (1080-1180) », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques – Résumés des conférences et travaux*, Paris, t. CXL (2009), p. 155-158.
- VAILLANCOURT, Luc, *La Lettre familière au XV^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, Paris, Champion 2003.
- VIALON, Marie, « La lettre à Mehmet II ou le loup et l'agneau », *Cahiers d'études italiennes*, 13, 2011, 129-139.
- VISSIÈRE, Laurent, *Louis II de La Trémoille ou la découverte de l'Italie (1480-1525)*, Thèse de l'École nationale des chartes, 2000, 4 vol.
- , « Une amitié hasardeuse. Louis de La Trémoille et le marquis de Mantoue (1495-1503) », dans *Louis XII en Milanais*, Actes du colloque de Tours (30 juin-3 juillet 1998), dir. Philippe Contamine et Jean Guillaume, Paris, Champion, 2003, p. 149-171.
- , « Correspondances et divergences : tâtonnements épistolaires à l'occasion des premières Guerres d'Italie », dans *Les Correspondances en Italie. II : Formes, styles et fonctions de l'écriture épistolaire dans les chancelleries italiennes (V^e-XV^e siècles)*, Actes du colloque international de l'EFR (20-21 juin 2011), dir. Paolo Cammarosano et Stéphane Gioanni, Trieste, CERM, 2013, p. 371-397.
- , « Lettere scritte, lettere stampate della campagna di Gaston de Foix (1511-1512) », dans 1512. *La Battaglia di Ravenna, l'Italia, l'Europa*, Actes du colloque de Ravenne (18-20 octobre 2012), dir. Dante Bolognesi, Ravenna, Longo, 2014, p. 237-252.
- VITTE-CLÉMENCET, Suzanne, « Formulaires de la chancellerie royale conservés dans le fonds Ottoboni », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XLVIII (1931), p. 185-214.
- WENZEL, Horst, dir., *Gespräche – Boten – Briefe. Körpergedächtnis und Schriftgedächtnis im Mittelalter*, Berlin, E. Schmidt, 1997.
- WILMART, André, « Lettres de l'époque carolingienne », *Revue bénédictine*, XXIV/3 (1922), p. 234-245.
- WOLFF, Étienne, *La Lettre d'amour au Moyen Âge*, Paris, Aubin, 1996.
- WORSTBROCK, Franz J., dir., *Der Brief im Zeitalter der Renaissance*, Weinheim, Acta humaniora, 1983.
- , « Die Anfänge der mittelalterlichen *Ars dictandi* », *Frühmittelalterliche Studien*, 23 (1989), p. 1-42.
- WORSTBROCK, Franz Josef, KLAES, Monika, et LÜTTEN, Jutta, *Repertorium der artes dictandi des Mittelalters. Teil I : Von den Anfängen bis um 1200*, München, W. Fink, 1992.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Bruno Dumézil et Laurent Vissière	

PREMIÈRE PARTIE

COMPOSER

La correspondance politique des princesses et des reines carolingiennes (fin du VIII ^e -fin du IX ^e siècle)	21
Claire Tigolet	

« Le Saint Esperit vous ait en sa sainte garde ». Quelques remarques sur la correspondance des ducs de Bourgogne (fin XIV ^e -début XV ^e siècle)	35
Bertrand Schnerb	

Formes du langage politique dans la correspondance d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne (1430-1471)	53
Monique Sommé	

Régner en mode épistolaire : l'exemple de Charles VIII	65
Jonathan Dumont et Alain Marchandisse	

DEUXIÈME PARTIE

ÉCHANGER

Service de l'Empire et culte des saints dans la correspondance d'Éginhard	91
Michel Sot	

Gouverner avec la Bible. Les lettres de dédicace adressées aux souverains à l'époque carolingienne	107
Sumi Shimahara et Jens Schneider	

« Escript de la main de vostre bon et leal pere ». La correspondance politique échangée entre Maximilien et Marguerite d'Autriche (1507-1519)	143
Gilles Docquier	

Des princes correspondants : Charles Quint, Marguerite d'Autriche, Marie de Hongrie et la régence des Pays-Bas (ca 1520-1535)	161
Jean-Paul Hoyois	

TROISIÈME PARTIE
CONSERVER ET DIFFUSER

Césaire d'Arles et la collection des <i>Epistolae Arelatenses</i> : la construction documentaire d'un lien juridique entre l'Église de Rome et la métropole d'Arles au VI ^e siècle	183
Stéphane Gioanni	

280

L'« épistolaire politique » au XIII ^e siècle : autour d'un recueil de lettres relatives à la croisade de Tunis (1270)	199
Xavier Hélyar	

Après le bûcher : la campagne de propagande de la royauté franco-anglaise au sujet de Jeanne d'Arc en juin 1431	215
Philippe Contamine	

La mise en formulaire des lettres closes du roi de France (fin XIV ^e -début XVI ^e siècle)	227
Olivier Guyotjeannin	

« Si grande haulteur » et « chose aussi doloireuse » : missives politiques autour de la mort de Philippe le Beau, roi de Castille (1506)	235
Jean-Marie Cauchies	

Du gouvernement par lettres. Conclusions	253
Jean-Marie Moeglin	

Sources et bibliographie	265
--------------------------------	-----

Table des matières	279
--------------------------	-----